

PIERRE DU BOIS

# Histoire de l'Europe monétaire 1945-2005

*Euro qui comme Ulysse...*



NOUVELLE ÉDITION

INTERNATIONAL

THE  
GRADUATE  
INSTITUTE  
GENEVA

INSTITUT DE HAUTES  
ÉTUDES INTERNATIONALES  
ET DU DÉVELOPPEMENT  
GRADUATE INSTITUTE  
OF INTERNATIONAL AND  
DEVELOPMENT STUDIES

## Histoire de l'Europe monétaire 1945-2005

Euro qui comme Ulysse...

Pierre Du Bois

DOI : 10.4000/books.iheid.1023  
Éditeur : Graduate Institute Publications  
Lieu d'édition : Genève  
Année d'édition : 2008  
Date de mise en ligne : 4 octobre 2015  
Collection : International  
ISBN numérique : 978-2-940549-08-5



<https://books.openedition.org>

Édition imprimée

ISBN (Édition imprimée) : 978-2-13-056758-5  
Nombre de pages : x-254

Fourni par Geneva Graduate Institute



## RÉFÉRENCE NUMÉRIQUE

Du Bois, Pierre. *Histoire de l'Europe monétaire 1945-2005*. Graduate Institute Publications, 2008, <https://doi.org/10.4000/books.iheid.1023>.

Ce document a été généré automatiquement le 17 juillet 2025.



Le format PDF est diffusé sous licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0 sauf mention contraire.



Le format ePub est diffusé sous licence Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0 sauf mention contraire.

## RÉSUMÉ

L'Europe monétaire est bien en place. Cette réalisation inouïe, visible par tous les citoyens dans leur quotidien, confère une nouvelle identité à la construction européenne. Ce livre retrace la longue histoire de l'Europe monétaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale à nos jours.

Une histoire qui a connu plusieurs phases successives : rétablissement d'une normalité monétaire après la Guerre, fonctionnement d'un système monétaire international sous l'égide du dollar américain, développement d'une nouvelle ambition européenne en proie aux difficultés et désordres des années 1970, élaboration du traité de Maastricht dans une Europe en voie de réunification, enfin naissance de l'union économique et monétaire et de l'euro. On y voit s'entrecroiser les facteurs économiques et financiers, les politiques nationales, des destins de personnalités qui ont contribué à façonner l'histoire ainsi que le tumulte des débats entre experts sous l'oeil des médias et de l'opinion publique.

Basée sur des sources d'une grande variété et rédigée dans un style passionnant, cette étude historique novatrice constitue une lecture indispensable pour quiconque s'intéresse aux origines d'un projet qui a changé l'Europe et pourrait avoir de grandes implications sur l'économie du monde.

## NOTE DE L'ÉDITEUR

Cet ouvrage a été publié pour la première fois en 2008, dans la collection *Publications de l'Institut de hautes études internationales*, Genève, aux Presses universitaires de France, Paris (ISBN 978-2-13-056758-5).

Les renvois de pages dans l'index se réfèrent aux numéros de pages de l'ouvrage d'origine, consultable dans le pdf éditeur.

Photo de couverture @ Adrien Buchet

## PIERRE DU BOIS

Pierre du Bois a été professeur d'histoire des relations internationales à l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève, jusqu'en juin 2007, lorsqu'il nous a quittés prématurément. Il est l'auteur de nombreux travaux sur l'histoire de l'intégration européenne, l'histoire de la Suisse et de l'Europe, les relations économiques internationales, les relations Est-Ouest.

## TABLE DES MATIÈRES

### *Note au lecteur*

Irina du Bois

### *Liste des abréviations*

### *Introduction*

#### *I. Guerre et paix (1939-1950)*

#### *II. Résurrection (1950-1958)*

#### *III. La ruée vers l'or (1958-1969)*

#### *IV. Bonjour tristesse (1969-1978)*

#### *V. L'espoir (1978-1991)*

#### *VI. Les conquérants (1991-1998)*

#### *VII. La voie royale (1998-2002)*

#### *VIII. Le métier des armes (2002-2005)*

### *Conclusion*

### *Bibliographie*

### *Index*

# Note au lecteur

**Irina du Bois**

p. VI

---

- <sup>1</sup> À l'heure où ce livre paraît, son auteur n'est plus. Pierre du Bois nous a quittés en juin 2007, subitement, prématurément, infiniment douloureusement. Il avait pratiquement mis le point final à ce travail.
  - <sup>2</sup> Tous mes remerciements vont à Monsieur Gilles Grin, à Lausanne, pour sa relecture du manuscrit et ses compléments d'information.
  - <sup>3</sup> Irina du Bois  
Lausanne, octobre 2007
- 

## AUTEUR

Irina du Bois

# Liste des abréviations

p. IX

---

- 1 AME : Accord monétaire européen
- 2 AUME : Association pour l'union monétaire de l'Europe
- 3 BCE : Banque centrale européenne
- 4 BIRD : Banque internationale de reconstruction et de développement
- 5 CAN : Centres d'analyse nationaux
- 6 CECA : Communauté européenne du charbon et de l'acier
- 7 CEE : Communauté économique européenne
- 8 CIG : Conférence intergouvernementale
- 9 CIN : *Changeover information network*
- 10 CNAP : Centres nationaux d'analyse de pièces
- 11 DAB : Distributeurs automatiques de billets
- 12 DTS : Droits de tirage spéciaux
- 13 ECA : *Economic Cooperation Administration*
- 14 ECOFIN : Conseil des ministres de l'économie et des finances
- 15 ECU : *European currency unit*
- 16 ESC : Comité européen des valeurs mobilières
- 17 ESRC : Comité des régulateurs européens des marchés des valeurs mobilières
- 18 FECOM : Fonds européen de coopération monétaire
- 19 FMI : Fonds monétaire international
- 20 GATT : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
- 21 GCPPE : Groupes de concertation de place sur le passage à l'euro
- 22 GOPE : Grandes orientations de politiques économiques
- 23 IME : Institut monétaire européen
- 24 MCE : Mécanisme de change européen

- 25 MCM : Montants compensatoires monétaires
- 26 MTCE II : Mécanisme de taux de change II
- 27 OECE : Organisation européenne de coopération économique
- 28 OLAF : Office européen de lutte anti-fraude
- 29 OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord
- 30 PAC : Politique agricole commune
- 31 PASF : Plan d'action sur les services financiers
- 32 PIB : Produit intérieur brut
- 33 PME : Petites et moyennes entreprises
- 34 PNB : Produit national brut
- 35 RDA : République démocratique allemande
- 36 SEBC : Système européen des banques centrales
- 37 SME : Système monétaire européen
- 38 SMI : Système monétaire international
- 39 TPE : Terminaux de paiement électronique
- 40 UEM : Union économique et monétaire
- 41 UEP : Union européenne des paiements
- 42 UNICE : Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe

# Introduction

p. 1-6

---

A Alfonso Mattera

« Eh bien, j'ai noté, messieurs, je crois, et je vais essayer de traiter le problème monétaire dans son ensemble et dans tous ses aspects. Je vous préviens tout de suite que je serai très long, très ennuyeux, mais je n'y peux rien, c'est le sujet. »

**Georges Pompidou**, « Entretiens et discours 1968-1974 », t. 2, Paris, Plon, 1975, p. 39.

- 1 Je n'ai pas trop de mérites à me sentir européen. Les idées et les arguments ont, certes, contribué à forger mes convictions. Mais mon passé a donné à mon cheminement des directions pour ainsi dire évidentes. Je suis né en Suisse alémanique, à Herzogenbuchsee, en pleine campagne bernoise, d'un père né à Munich et d'une mère née à Anvers. Après la mort de mon père, survenue à Tanger, au Maroc, ma mère, pour des raisons compliquées, s'était installée à Lausanne, dans le canton de Vaud. Comme sa culture était flamande, elle m'a éduqué dans la culture flamande. Il faut bien le dire : Till Eulenspiegel occupe plus de place, dans ma mythologie intérieure, que Guillaume Tell ! Nos séjours en Belgique ont renforcé mes sentiments de complicité avec le « plat pays ». Comme j'entendais souvent le néerlandais autour de moi, j'ai appris au moins à le baragouiner. D'origine néerlandaise, ma mère avait vécu en Belgique, où, peu avant la Seconde Guerre mondiale, elle avait rencontré mon père, dont la propre mère était Bruxelloise. Lors d'un voyage aux Pays-Bas, quand j'étais encore tout enfant, nous avions traversé en voiture l'Alsace et la Lorraine, puis nous avions passé par les Ardennes, avant de gagner Rotterdam. Je me rappelle encore aujourd'hui les traces des combats et des bombardements, Strasbourg endommagée, Bastogne détruite de fond en comble, Rotterdam, qui renaissait à peine de destructions massives. Placé au carrefour des langues et des cultures, j'ai compris l'Europe avant d'être acquis à l'idée européenne.
- 2 Puis, j'ai commencé à m'intéresser à l'Europe, plus précisément, à l'intégration européenne. Disons-le franchement : sans passion. A Namur, lors d'un séminaire sur

l'Europe, auquel j'avais assisté en 1966, j'avais trouvé terriblement secs les exposés présentés par les représentants du Marché commun, comme on appelait alors la Communauté économique européenne. De l'économie, encore de l'économie. Et quelle économie ! Les prix communs des céréales n'avaient rien pour électriser l'assistance. Mais j'ai au moins compris que c'était la seule voie pour parvenir à plus d'unité compte tenu des circonstances. Pour le reste, j'ai souvent été horrifié par les scènes de famille qui ont continuellement pimenté la construction du continent.

- 3 D'une façon ou d'une autre, j'ai toujours été en faveur de l'union monétaire. Il nous arrive à tous d'espérer en dépit de circonstances contraires. Je me souviens des complications qu'entraînaient les déplacements d'un pays à l'autre. Aller de Suisse aux Pays-Bas supposait disposer de francs suisses, de francs français, de francs belges et de florins néerlandais – et tout cela moyennant des commissions de change qui variaient d'un pays à l'autre ! C'était l'illustration de l'Europe diverse. Même la Belgique et les Pays-Bas, pourtant proches dans le cadre du Benelux, étaient séparés par deux monnaies. Imaginez les Etats-Unis divisés par cinquante monnaies différentes. Que seraient-ils devenus ? Aujourd'hui, entre treize pays, c'est fini. J'applaudis. Il est bon de ressentir de temps en temps une satisfaction d'ordre un peu utopique. Je l'ai ressentie au moment de l'introduction de l'euro.
- 4 J'ai suivi, ausculté, interrogé la marche vers l'union économique et monétaire depuis les années 1980. Combien de méfiance, de doutes et d'interrogations ne l'ont-elles pas accompagnée ? En 1990, une excellente étudiante de l'Institut universitaire d'études européennes, à Genève, m'a fait un travail de séminaire sur l'intégration monétaire européenne, où elle concluait que l'union monétaire n'allait pas sans l'union politique. Combien nous en sommes encore loin aujourd'hui ! Mais au moins, l'euro existe.
- 5 Dans cette question monétaire, tout se mêle : la politique, l'économique et le psychologique. Cela rend son traitement particulièrement difficile. Comment se frayer un chemin – pour paraphraser l'écrivain Augusto Roa Bastos – dans l'inexorable enchevêtrement des faits ? Les Européens ne sont pas montés dans le train de l'union par idéalisme. Exposés à la concurrence internationale, ils sont contraints à collaborer pour pouvoir résister au déclin. C'est leur intérêt commun qui est déterminant, alors que leur conscience de soi européenne reste élémentaire. Inéluctable alors, l'évolution vers l'Europe monétaire unie ? A tout le moins, elle n'est pas allée tout à fait d'elle-même.
- 6 Au bout du compte, la monnaie unique est née. Et bien née. C'est le plus important. Tout le reste appartient au passé.
- 7 Mais la réussite technique n'est pas tout. La perception compte aussi. L'euro souffre d'une crise de confiance. En Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas, ailleurs encore, l'euro a mauvaise réputation. Il passe pour avoir accéléré l'inflation et affaibli les capacités d'exportation des Européens face au dollar. Les croyances ont leur importance dans le destin des sociétés. Aujourd'hui, l'euro a perdu sa virginité. L'accueil, assez enthousiaste des débuts, a cédé la place à une certaine amertume ambiante. Tous les malheurs sont mis sur le compte de la monnaie unique. En Italie, en Allemagne, des voix se font même entendre pour demander le retour à la lire et au deutsche Mark. Dans quelques pays d'Europe centrale et orientale, l'euro est en train de perdre son attraction.

- 8 Il est vrai que les réactions critiques sont renforcées par le climat économique plutôt maussade qui règne en Europe. Face aux défis qui viennent d'Amérique et d'Asie, l'Europe ne donne pas l'impression de maîtriser sa partie. Et les inquiétudes sur l'euro rejoignent celles qu'éveille la stagnation européenne. C'est une nouvelle version de l'« eurostagnation » – sans jeu de mots – des années 1970. Comment faire face aux formidables bouleversements qui déroutent le monde ? Il va sans dire que la réponse n'est pas simple. De toute façon, c'est d'abord à eux-mêmes que se heurtent les Européens. L'échec de la stratégie de Lisbonne, définie en l'an 2000 et destinée à doter l'Union européenne des moyens de l'avenir, illustre l'impasse des recettes retenues pour remettre les économies à flot. Charger l'euro de tous les maux ne rime à rien. Une monnaie est un moyen. Ce n'est pas une fin en soi. L'absence de la livre sterling de la zone euro complique encore la partie. C'est une belle tache sur l'habit. Faut-il s'en étonner ? Le Royaume uni est en Europe sans y être. Cela n'est pas près de changer.
- 9 J'ai inauguré la monnaie unique à Venise en janvier 2002. Tout a marché comme sur des roulettes. En lieu et place des lires, j'ai retiré, à la *Banca di Novara*, des euros. La caissière était un peu affairée. Nous avons à peine échangé quelques mots. Derrière moi, des clients attendaient. L'ambiance était plutôt bon enfant. Quelques règles accompagnaient le lancement. Tout devait être libellé dans les deux monnaies. Les comptes n'étaient pas trop difficiles. Un euro contre approximativement deux mille lires. Le soir, au restaurant *La Furatola*, où nous avons dîné, j'ai réglé en euros. Sans autre. Le passage à la monnaie unique n'a pas entraîné de surfacturation.
- 10 Les ronchonnements n'ont pas manqué. Les habitudes sont ce qu'elles sont. Une monnaie n'est pas seulement une monnaie. C'est un symbole, une culture, une histoire. Elle fait partie des traditions d'une société. La lire, malgré son discrédit, avait encore ses *tifosi*, ses supporters. De toute manière, continuer de calculer en monnaie nationale n'a rien d'étonnant. Durant combien de temps les Français n'ont-ils pas compté en anciens francs, alors que le nouveau franc existait depuis janvier 1960. J'ai eu plus de peine avec les pièces de monnaie. Trop nombreuses et, dans une certaine mesure, trop semblables. Sans lunettes – et même avec lunettes – j'ai commis des erreurs. Mais bon. J'ai fini par m'y faire. Autrement, je ne conserve pas de souvenirs particuliers de ces premières semaines de l'euro, sinon que, dans l'ensemble, tout s'est plutôt bien passé. L'entreprise, énorme, a été rondement et remarquablement menée. Les Cassandres, qui étaient nombreux, ont été démentis. L'introduction de l'euro a été, d'une certaine façon, une victoire sur l'euroscétisme. Les autorités bancaires ont pu pousser des soupirs de soulagement. Sauf que – et cela explique en partie la rumeur ultérieure – des cas de tromperie et des arrondis en euros excessifs ont rapidement indisposé l'opinion publique. En Allemagne, l'euro est rapidement devenu le « teuro », l'euro cher, alors que l'indice de hausse des prix ne montre pas de dérapage particulier. C'est ainsi. Les rumeurs n'ont rien à faire avec la raison. Elles suivent leur propre logique.
- 11 L'euro est ancré dans les textes et dans les réalités. Né de rien, il achève la construction économique de l'Europe. Le résultat est exceptionnel et mémorable. Une zone monétaire qui réunit treize Etats. Une monnaie unique, l'euro. Une Banque centrale européenne. Tout cela tient – presque – du miracle compte tenu des difficultés et des résistances que l'entreprise a rencontrées avant d'aboutir. En Europe, rien n'est jamais simple ni rapide. La construction avance plus à la vitesse d'un omnibus que d'un TGV. Mais elle avance. L'aventure n'est pas terminée. l'*Euroland* à treize est destiné à

s'étendre, depuis que l'Union européenne s'est élargie à vingt-cinq en 2004 et à vingt-sept en 2007.

- 12 L'atmosphère d'incertitude n'est pas encore résorbée. Alimentés par les fluctuations du marché, les doutes continuent de traverser l'horizon. Articles, émissions, déclarations ne cessent d'en rendre compte. Les Danois, en 2000, et les Suédois, en 2003, ont même rejeté l'adhésion de leur pays à l'*Euroland*. Que de lamentations sur l'euro faible ! Que de lamentations sur l'euro fort ! Les Américains pleurent-ils à tout bout de champ sur les hausses ou les baisses du dollar ? La sérénité d'âme fait encore défaut dans le jugement porté sur la monnaie unique. Les plus noirs pronostics continuent d'être brandis sur l'avenir de l'eurozone faute d'un desserrement de la politique monétaire de la Banque centrale européenne et d'un assouplissement du pacte de stabilité que d'aucuns préfèrent appeler pacte de stupidité ou pacte de stagnation. De toute façon, il n'y pas de retour en arrière.
- 13 L'histoire a été longue. Plus de trente ans. Conflictuelle. Economistes contre économistes. Experts contre experts. Hauts fonctionnaires contre hauts fonctionnaires. Hommes politiques contre hommes politiques. Et ainsi de suite. C'est homérique. Mémorable. Crises, campagnes d'intoxication, diffusion de rumeurs, déclarations assassines meublent le cheminement. Et bien sûr des tonnes de littérature sur l'enjeu monétaire.
- 14 J'ai essayé de retracer l'histoire de l'intégration monétaire de l'Europe. Comme dit Virginia Woolf, la vérité nous vient sous différents déguisements. Ce sont ces déguisements qu'il convient de découvrir et de déshabiller. Trop de clichés, de lieux communs encombrent l'histoire de l'intégration européenne.
- 15 Un livre est une somme de dettes. Je dois beaucoup à toutes celles et ceux qui, par leurs souvenirs et leurs réflexions, m'ont facilité la longue marche vers l'issue. La liste en est trop longue pour que je la détaille. Que tous mes étudiants sachent combien j'ai pu apprécier, au fil du temps, leurs propres recherches qui ont contribué à enrichir les miennes. Que soient enfin nommément remerciés en raison de leur concret soutien aux étapes de mon cheminement : M. Gilles Grin, à Lausanne, le professeur Alfonso Mattera, à Bruxelles, Mme Katrin Milzow, à Genève, Mme Françoise Nicod, à Lausanne, MM. Axel Roehm et Jean-André Tsimaratos, à Paris. Comment pourrais-je oublier celle qui, depuis mes premiers travaux, en est l'infatigable et, quelquefois, l'impitoyable correctrice, ma délicieuse compagne Inouchka ?

# I. Guerre et paix (1939-1950)

p. 7-23

---

- <sup>1</sup> Il ne suffit pas de remporter la victoire. Encore faut-il réussir la paix. Et la paix, ce n'est pas seulement l'arrêt des armes. C'est aussi la reprise économique, la reconstruction, la relance du commerce. Dans l'esprit des Alliés – et plus particulièrement dans celui des Américains – il convient d'éviter le retour aux années trente, au chaos monétaire et à la contraction du commerce international due à la montée des nationalismes économiques. Les dévaluations en série, le contrôle des changes, les moratoires, les clearings bilatéraux, la multiplication des barrières douanières, auxquels ont recouru le plus souvent les Etats, ont nui plus qu'ils n'ont aidé à la reprise de l'économie mondiale. Experts, diplomates, commentateurs ne cessent d'y faire référence pour expliquer la nécessité d'un nouvel ordre international, qui assied sur des bases sûres les relations économiques entre Etats.
- <sup>2</sup> Dès 1939, à Washington, les premières réflexions sur l'après-guerre cheminent au Département d'Etat.<sup>2</sup> Elles englobent les relations économiques internationales et la reconstruction. Au début de 1941, elles prennent un tour plus intense. Le 6 janvier, le président Roosevelt déclare : « L'ordre mondial que nous recherchons, c'est la coopération entre des pays libres, travaillant ensemble dans une société amicale et civilisée. » Le 14 août de la même année, à Placentia Bay, dans le Maine, Roosevelt et Winston Churchill, le premier ministre britannique, établissent, sous le nom de Charte de l'Atlantique, une liste de huit principes destinés à encadrer leur commune conduite de l'avenir. Deux d'entre eux concernent l'économie. Le premier prévoit « un accès au commerce et aux matières premières du monde » réservé à tous les Etats aux mêmes conditions, le second « une collaboration totale de toutes les nations sur le terrain économique pour leur garantir de meilleures conditions de travail, l'essor économique et la sécurité sociale ». La Charte de l'Atlantique scelle le rapprochement entre Washington et Londres.
- <sup>3</sup> En décembre 1941, les Etats-Unis entrent en guerre. Le 1<sup>er</sup> janvier 1942, la Déclaration des Nations Unies, que signent vingt-six nations alliées contre l'Axe, confirme les principes de la Charte de l'Atlantique. La ligne – et la cause – que défendent les Américains est claire. Elle vise une reprise de l'économie mondiale – après la victoire – fondée sur une coopération internationale libéralisée. Elle est indiquée à l'article 7 du *Mutual Aid Agreement* que concluent Américains et Britanniques le 23 février 1942. Le

- texte vise à l'élimination de toutes formes de traitement discriminatoire dans le commerce international et à la réduction des tarifs et autres barrières aux échanges.
- 4 Tout ne baigne pas dans la concorde. Roosevelt et Churchill sont séparés sur l'avenir de l'Empire britannique et sur le système des « préférences impériales » qui contredit l'approche universaliste du commerce international chère à l'administration américaine.
- 5 Mais les idées qui unissent sont plus fortes que celles qui séparent. Le concept qui fait son chemin est celui d'un nouvel ordre international qui comporte au minimum une double dimension politique et économique. En matière monétaire ressort la nécessité de mettre en place un « système international de stabilisation et de compensation » en vue de limiter et d'endiguer les fluctuations et les chocs entre les monnaies.<sup>3</sup>
- 6 En décembre 1941, immédiatement après Pearl Harbour, le secrétaire américain au trésor Henry Morgenthau lance l'idée d'une conférence internationale des ministres des finances en vue de créer un fonds international de stabilisation. Peu après, il recommande encore la création d'une banque internationale de reconstruction.
- 7 Dès 1942, l'idée d'une *“International Clearing Union”* retient l'attention des Américains et des Britanniques. De réunions en rapports, ils entreprennent d'en discuter le contenu et les structures. L'entente sur quelques principes n'exclut pas la mésentente sur des points fondamentaux. Et parmi ces points fondamentaux figurent le régime monétaire et le rôle du dollar et de l'or dans le futur système. Il est hors de question de restaurer l'étalement métallique, en particulier l'étalement-or, qui a prévalu avant 1914. En pareil cas, les banques centrales sont tenues d'assurer la convertibilité des billets de banque en lingot d'or. C'est une solution qu'écartent Américains et Britanniques en raison des expériences passées. Existent, au moins, deux autres solutions. La première est le système des taux de change flottants, où les cours sont déterminés par le marché, la seconde le système de parités fixes – mais ajustables.
- 8 Deux rapports, qui sortent presque en même temps au printemps 1943, font état des positions des uns et des autres. Le rapport britannique prévoit la mise en place d'une union internationale de compensation destinée à faciliter les paiements internationaux et à mettre à disposition des pays qui souffrent de manque de liquidités les crédits suffisants. Il recommande aussi l'ajustement automatique des parités selon un schéma assez proche du flottement des monnaies. Et le clou, en quelque sorte, c'est l'idée d'une monnaie fiduciaire internationale, le bancor, dont l'économiste britannique John Maynard Keynes envisage de confier l'émission à l'Union internationale de compensation. De son côté, l'Américain Harry Dexter White, collaborateur de Henry Morgenthau, soumet un plan plus classique, qui vise à éviter le retour aux erreurs de l'entre-deux-guerres. Il suggère d'instaurer un régime monétaire reposant sur le dollar et l'or – l'étalement de change or – et de créer un fonds de stabilisation des Nations unies en vue d'aider les pays affectés par des balances commerciales déficitaires. En outre, il propose la création d'une banque internationale de reconstruction. D'une certaine façon, pour citer Robert Skidelsky, la bataille entre Keynes et White devient l'un des grands duels politiques de la Seconde Guerre mondiale.<sup>4</sup>
- 9 Rien n'est encore définitif. Mais l'idée de deux institutions fait son chemin, celle d'un fonds monétaire international de stabilisation et celle d'une banque destinée à assurer le financement de la reconstruction et du développement. Les Alliés tombent d'accord

- sur la convocation d'une conférence internationale destinée, comme on dit, à finaliser le nouvel ordre international.
- 10 La conférence a lieu du 1<sup>er</sup> au 22 juillet 1944 à Bretton Woods, une station climatique du New Hampshire. Quarante-quatre pays, représentés par plus de cinq cents experts et journalistes, y participent. Les négociations sont épuisantes. Lord Keynes, qui mène la délégation britannique, est au bout du rouleau, quand prend fin la rencontre.
- 11 Les Américains mènent le jeu. Ce faisant, ils influencent le résultat final de la conférence. White l'emporte sur Keynes. Le compromis entre les deux conceptions n'en est pas un. Malgré le caractère alambiqué de quelques formules, les accords répondent aux objectifs de Washington. Tout en faisant de l'or le fondement de l'ordre monétaire international, le système qui est arrêté assure la prééminence du dollar par le rôle de monnaie-étalon qui lui est attribué. L'étalon-or a été écarté tout comme le flottement des monnaies. L'Acte final, qui consacre les positions et les intérêts de Washington, est rédigé par les seuls Américains. *De facto*, les Etats-Unis sont érigés en guides de l'économie mondiale, en gardiens de l'ordre monétaire et en garant de la convertibilité en or.
- 12 Il est vrai que la mode est à la stabilité des taux de change. Rares sont les économistes qui défendent le flottement. Dans une étude de la Société des Nations, l'économiste estonien Ragnar Nurske, qui en est le principal auteur, démontre combien la flexibilité des taux de change est préjudiciable à la stabilité des économies et représente une source substantielle d'incertitude pour le commerce et la formation du capital.<sup>5</sup>
- 13 Deux accords qui mettent au monde deux institutions – le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD) – résultent de la conférence. Quatre buts en déterminent l'orientation : la coopération monétaire internationale, la stabilisation des monnaies, l'élimination des restrictions de change et la fourniture de crédits aux Etats membres.<sup>6</sup> « Ce serait un malheur irréparable, si ce pays (les Etats-Unis) permettait par défaut le rétablissement à travers le monde des mêmes types de mesures restrictives et discriminatoires, des mêmes désordres monétaires et économiques qui ont conduit au désastre de la décennie avant la guerre », commente l'économiste Edward M. Bernstein, le second de Harry Dexter White.<sup>7</sup>
- 14 L'accord sur le FMI consacre d'une certaine façon l'instauration, sinon le retour, de l'étalon de change or, défini par l'article IV : « Le montant nominal de la monnaie de chaque membre sera exprimé par référence à l'or comme dénominateur commun ou par référence au dollar des Etats-Unis selon le poids et le titre en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 1944. »<sup>8</sup> Il confirme en même temps le statut du dollar comme étalon complémentaire. Les contraintes et obligations qui pèsent sur les membres visent à préserver au maximum la stabilité du système. Parités fixes – mais ajustables suivant les circonstances. Marge de fluctuation autour de la parité officielle limitée à un pourcent. Dévaluations compétitives sous haute surveillance. Unité du taux de change imposée à toutes les catégories de transactions. L'article IV indique ceci : « Chaque membre s'engage à collaborer avec le Fonds pour promouvoir la stabilité des changes, pour maintenir des arrangements de change ordonnés avec les autres membres et pour éviter des altérations de change compétitives. » En outre, l'accord assigne à ses membres le retour à la convertibilité des monnaies – sauf deux séries d'exceptions. En même temps, la conférence de Bretton Woods recommande l'instauration de la coopération commerciale entre les nations.

- 15 C'est au fond un accord assez général sur trois points – au moins – que révèle la conférence de Bretton Woods. Primo la nécessité d'un ordre monétaire international crédible qui évite le retour aux errements antérieurs. Secundo le maintien de la stabilité des prix. Tertio l'établissement de taux de change fixes. Dans les faits, c'est bien un *world dollar standard* qui est mis en place. L'hégémonie monétaire américaine est assise désormais sur des bases solides.
- 16 Le 27 décembre 1945, à Washington, les articles des accords sont officiellement signés. Vingt-neuf pays y sont associés. La grande absente est l'Union soviétique. C'est le premier accroc au caractère international des institutions conçues à Bretton Woods. L'URSS n'a pas donné ses raisons. Elle a simplement fait savoir qu'elle ne considérait pas comme opportune son adhésion actuelle. A Washington, rapporte l'ambassadeur de France Henri Bonnet, l'absence de l'URSS a provoqué « une assez vive déception. »<sup>9</sup> Trois Etats de l'Est ont apporté leur adhésion, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie. Considérés comme Etats vaincus, la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie restent encore en dehors.
- 17 La réunion inaugurale des institutions de Bretton Woods a lieu à Savannah en mars 1946. L'URSS n'y est représentée que par quelques observateurs qui s'éclipsent presque aussitôt. Les informations qui sont communiquées à la presse sont étonnamment maigres. Ni communiqué officiel à Londres ni communiqué à Washington.<sup>10</sup>
- 18 Être maître du jeu, c'est déjà abriter le siège des nouvelles institutions. Washington et New York sont sur les rangs. La bataille est rude. Finalement, la première l'emporte sur la seconde. Les Etats-Unis ont pesé de tout leur poids sur la décision, alors que la Grande-Bretagne défendait les couleurs de New York. L'autre enjeu concerne les institutions. Il s'agit de déterminer le rapport d'autorité entre l'administration permanente du Fonds et les directeurs exécutifs qui représentent les grandes puissances. Là encore la décision penche en faveur du pouvoir politique contre le pouvoir financier à la grande déception de Lord Keynes.
- 19 De fait, l'ordre international est bien en peine de répondre aux objectifs fixés en 1944. Les institutions de Bretton Woods cherchent leur voie dans un contexte très incertain. Les difficultés de la transition sont considérables. L'heure est plutôt à l'intervention de l'Etat, au contrôle des changes et des transactions, au bilatéralisme en matière de coopération internationale.
- 20 En outre, l'expansion du communisme inquiète l'Occident. Menaces en France et en Italie. Extension à l'Est de la zone d'influence soviétique. Le vrai danger réside dans les conditions matérielles en Europe occidentale. Le ravitaillement n'est pas assuré. Les achats de matières premières sur le marché américain butent sur le *dollar shortage*, sur le manque de dollars. Le climat social est malsain. En octobre 1948, l'écrivain George Orwell note : « Il est important de réaliser, je pense, qu'en Grande-Bretagne la lutte entre le collectivisme et le laisser-faire est secondaire. Le principal objectif est la survie du pays. »<sup>11</sup> Comment restaurer le libre marché, la convertibilité, la libéralisation du commerce, quand tout est disloqué ? Les équilibres naturels ne reviennent pas par décret.
- 21 Le FMI a de la peine à imposer son autorité. L'intérêt national prime sur les principes qui sous-tendent les accords de 1944. Ce sont les Etats membres qui déterminent les nouvelles parités nationales que le Fonds annonce le 18 décembre 1946, non pas le

- Fonds lui-même. *De facto*, il abandonne l'initiative en la matière, ouvrant ainsi la porte à une moindre stabilité des taux de change.
- 22 Quelques Etats essaient de fonder leur politique monétaire sur des bases solides. Après la Libération, la Belgique, la Norvège, les Pays-Bas et l'Autriche recourent à des ponctions en vue de donner plus de crédit à leurs monnaies en les rendant plus rares. Le 21 juin 1948, en Allemagne, les Alliés occidentaux mettent en œuvre, après des débats dramatiques, une réforme monétaire radicale qui comporte une réduction importante de la masse monétaire en circulation. Les résultats sont spectaculaires. C'est en quelque sorte le point de départ du relèvement de l'économie allemande.
- 23 Confrontés à des situations économiques difficiles, d'autres Etats mènent des politiques plus laxistes. En Italie, où l'inflation fait des ravages, le gouvernement renonce à introduire la convertibilité pour prévenir les achats massifs de devises et de marchandises étrangères. En France prévaut la politique « d'argent à bon marché » que permettent des taux d'intérêt très bas, alors même que la hausse continue des prix pèse sur l'économie. A l'exception de la Suisse et du Portugal qui sont proches de la convertibilité, nulle part le contrôle des changes n'est abandonné.
- 24 L'anarchie en matière de taux est à peine éliminée. La discipline qu'impliquent les accords de 1944 n'a pas cours. Combien d'Etats membres du FMI ne recourent-ils pas à des taux de changes multiples qui contribuent à la confusion monétaire ambiante ? Le marché officiel cohabite avec le marché libre. Le 18 octobre 1948, c'est la France qui introduit un cours libre du dollar à côté du cours officiel lors de la nouvelle dévaluation à laquelle elle recourt en vue de rééquilibrer le franc.
- 25 Des dévaluations sont opérées sans véritable concertation. A l'automne de 1947, la Grèce, l'Italie et la Pologne procèdent à des dévaluations non pas par des méthodes ouvertes mais par des moyens détournés qui mettent en cause directement les principes de Bretton Woods.<sup>12</sup>
- 26 De fait, les accords de 1944 ne sont pas adaptés aux conditions de l'après-guerre. Le Fonds monétaire international n'est pas l'instrument approprié. L'essayiste Bertrand de Jouvenel observe : « De même que le mécanisme politique des Nations Unies s'est révélé entièrement inadéquat à la véritable situation d'après-guerre, de même le mécanisme économique mis sur pied à Bretton Woods. »<sup>13</sup>
- 27 De plus, entre les Etats-Unis et l'Europe, tout est déséquilibré – la situation commerciale et financière en premier lieu. Les Etats européens ne sont pas en mesure d'assurer l'équilibre durable de leur balance des paiements qui les mette à l'abri de l'inflation et de ses effets sur les relations extérieures. En 1947, les exportations des pays de l'Europe occidentale vers l'Amérique du Nord représentent 14 % de leurs importations en provenance de cette région<sup>14</sup>.
- 28 Comment y remédier ? Le tournant intervient en 1947. L'état déplorable de l'Europe appelle des mesures. Et ces mesures, ce sont les Américains qui vont les échafauder. Le 5 juin, à Harvard, le secrétaire d'Etat George Marshall lance son plan de redressement en vue d'accélérer le relèvement de l'Europe en invitant les Européens à élaborer un programme commun.<sup>15</sup> L'événement a une portée autant politique qu'économique. Le régionalisme est en quelque sorte substitué à l'universalisme. De toute façon, il n'est contraire ni à la Charte des Nations unies, ni à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). L'économiste français François Perroux note : « Pas d'économie mondiale sans l'intermédiaire d'accords entre voisins. Pas d'accord entre voisins

- dépourvu de dangers et de risques, hors l'acceptation d'un minimum de discipline générale. »<sup>16</sup>
- 29 Le programme de relèvement, que lancent les Etats-Unis en juin 1947, implique une certaine coordination entre Européens. De là, *l'Economic Cooperation Administration* (ECA) américaine et l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) sont posées sur les fonts baptismaux en avril 1948. L'aide américaine est assortie de conditions très strictes. La loi du 3 avril 1948 fait obligation aux pays qui reçoivent l'aide Marshall de « prendre les mesures financières et monétaires nécessaires pour stabiliser leur monnaie et établir un taux de change valable. »<sup>17</sup> Les accords bilatéraux conclus entre les Etats-Unis et les pays européens comportent les mêmes contraintes. Ce n'est pas tout. Washington insiste aussi sur la stabilisation financière, la lutte contre l'inflation, l'équilibre budgétaire et l'établissement de conditions économiques saines.<sup>18</sup> Un volet de conditions qui fait date. L'enjeu de la stratégie de Washington est double – transatlantique et européen. Et, dans la mesure où il est double, il suppose des dispositions qui facilitent les échanges entre l'Amérique et l'Europe et en Europe même. De 1948 à 1952, plus de treize milliards de dollars vont être consacrés par les Américains au relèvement de l'Europe.
- 30 Sous l'empire du plan Marshall, le Fonds monétaire international joue un rôle marginal qui ne correspond pas aux buts et aux espoirs initiaux. *The Economist* observe : « La difficulté est que l'approche régionale du problème de la convertibilité n'est pas de celles que le Fonds monétaire international est en mesure d'assurer actuellement. »<sup>19</sup> De plus, en matière de crédits, il dispose de moyens limités qui correspondent aux montants que lui ont alloués les Etats – moyens d'autant plus limités qu'il n'est pas autorisé à aider les pays qui bénéficient de l'aide américaine dans le cadre du plan Marshall.
- 31 Plus que le FMI, c'est Washington qui maintient le cap sur quelques principes qui inspirent sa conduite envers ses partenaires. Non sans rencontrer résistances et déboires en raison de la situation des économies européennes.
- 32 C'est ainsi qu'en Grande-Bretagne, le retour à la convertibilité que requiert l'accord de prêt conclu avec les Etats-Unis le 6 décembre 1945 ne fait pas l'unanimité. La mesure est considérée par beaucoup comme prématurée. L'état de la nation est sombre. Les crédits américains et canadiens sont épuisés. Les réserves d'or ont fondu. Les exportations ne contrebalancent pas les importations. De quoi refroidir les audaces.
- 33 Mais les pressions américaines sont fortes. Le multilatéralisme que défend Washington requiert le retour à la convertibilité des monnaies. Le 15 juillet 1947, la convertibilité de la livre et la liberté des changes sont rétablies. La situation est dramatique, le climat lourd et tendu. Trop pour être supporté longtemps.<sup>20</sup> La machine craque. L'Angleterre, qui vit au-dessus de ses moyens – elle n'est pas la seule – n'est pas prête à supporter le choc. L'hémorragie de devises qu'entraîne la convertibilité menace la livre.
- 34 Que faire ? La dévaluation de la livre est une première possibilité. C'est une autre formule que retient Hugh Dalton, le chancelier de l'Echiquier. Le 20 août, la convertibilité est suspendue avec l'accord des Américains.<sup>21</sup> Le contrôle des changes est restauré. Et le transfert des comptes en livres est limité à la zone sterling. « La libre convertibilité, remarque M. Dalton, faisait retomber sur les épaules de la Grande-Bretagne toutes les difficultés que la pénurie de dollars impose aux autres pays. »<sup>22</sup> L'expérience a tourné court. « La prédominance écrasante des Etats-Unis » – pour citer

*Le Monde* – exclut dans l'immédiat toute possibilité de liberté des changes faute d'or et de dollars en suffisance.<sup>23</sup> La convertibilité reste un horizon lointain.

- 35 La route est rocallieuse. Les relations monétaires continuent de subir des chocs. En septembre 1949, l'Europe est emportée par une véritable tempête monétaire qui bouleverse les parités et trouble le climat ambiant. Tout part du Royaume-Uni, dont le déficit met en cause la situation interne et internationale. Depuis des mois, la question de la dévaluation de la livre est sur le tapis. Le 19 septembre, la nouvelle tombe enfin.<sup>24</sup> La livre est dévaluée de 30,5 %. Depuis l'abandon de l'étalement en 1931, c'est la mesure la plus spectaculaire prise par les Britanniques en matière monétaire.
- 36 Toute une série d'autres monnaies sont impliquées dans le réalignement. Les livres australienne, sud-africaine, irlandaise et égyptienne, la roupie indienne, les couronnes danoise et norvégienne, le franc français, le franc belge, la lire italienne accompagnent la dévaluation de la livre. En Italie, le débat est particulièrement animé. Suivre la livre ou rester lié au dollar : voilà la question qui divise.<sup>25</sup> Dans le cas du *deutsche Mark*, les négociations entre Alliés durent près de dix jours, avant qu'un accord ne permette une dévaluation de 20,6 % – moindre que celles du franc et de la livre.
- 37 Ni Washington, ni le FMI ne sont étrangers à la décision de Londres. L'état des réserves en or et en dollars de la Grande-Bretagne n'est pas seul en cause. D'une certaine façon, ils comprennent aussi l'importance de la mesure comme un préalable au retour à la convertibilité. Mais là encore, l'attente est prématurée.
- 38 De toute façon, le bilan n'est pas très rose. Après quatre ans de paix, constate le FMI en 1949, « la dépendance vis-à-vis du commerce bilatéral et des devises inconvertibles est beaucoup plus grande qu'avant la guerre. »<sup>26</sup> Cela peut-il seulement changer ?
- 39 Pressés par les Américains, les Européens ne sont pas d'accord entre eux sur les remèdes. Retour à l'équilibre de la balance des paiements comme préalable au retour à la convertibilité ou retour à la convertibilité comme préalable au retour à l'équilibre de la balance des paiements ? Tout est encore trop compliqué pour permettre une percée majeure en matière monétaire. Qui plus est, les désordres monétaires qu'illustrent – ô combien ! – les dévaluations répétées et le labyrinthe des taux de change officiels et libres mettent en cause l'autorité du FMI. Faute de pouvoirs suffisants, il n'est pas en mesure de faire respecter les principes mêmes qui définissent son rôle.
- 40 A partir de 1947, le manque, voire la famine, de dollars, commence à sérieusement préoccuper Américains et Européens. C'est une sorte de serpent de mer qui traverse toute la période. Les causes sont complexes. Y remédier ne va pas de soi. Importer moins et exporter plus. C'est vite dit. Le plan Marshall répond en partie aux besoins des Européens. Mais pas totalement. De toute façon, commente Raymond Aron en 1949, « la monnaie américaine est et restera, quelle que soit la technique employée, une monnaie rare, parce que l'économie américaine, qui détient un surplus de produits primaires (agricoles et minéraux), possède désormais une industrie qui répond à presque tous les besoins du marché intérieur. »<sup>27</sup>
- 41 De fait, les Etats-Unis exportent plus qu'ils n'importent. C'est un faux avantage dans les circonstances du moment. Dans un mémorandum, la Maison blanche observe ceci : « On reconnaît de plus en plus aux Etats-Unis qu'on est une grande nation créitrice et qu'on ne peut pas continuer à vendre nos produits à l'étranger ou à recevoir un retour sur nos investissements et les obligations de crédit qui nous sont dus, à moins que les pays étrangers, d'une façon ou d'une autre, puissent obtenir les devises fortes nécessaires à

- faire ces paiements soit par des exportations de marchandises vers les Etats-Unis via les services tels que le transport maritime, les assurances, le tourisme, ou via l'accroissement des investissements à l'étranger. »<sup>28</sup>
- 42 Qui plus est, les échanges entre les pays européens sont compromis par le maintien d'entraves de toute sorte. Et les paiements sont hypothéqués par l'absence d'accord multilatéral. En 1946-1947, des accords bilatéraux règlent les transactions. En octobre 1948 et juillet 1949, des accords de paiements et de compensations entre les pays européens améliorent quelque peu la situation – mais pas suffisamment pour surmonter toutes les complications. Comment s'en sortir ? Là encore les Etats-Unis prennent les devants. Ils pressent les Européens – et plus particulièrement les Britanniques qui entendent conserver à la livre son rôle international et à Londres son importance comme place financière – de créer une Union européenne des paiements (UEP) qui intègre la livre. La bataille est dramatique. Les Européens sont divisés, les intérêts contradictoires et les positions très différentes. Rien n'est acquis d'avance. La participation de la Grande-Bretagne reste incertaine malgré les pressions américaines répétées.
- 43 Le 2 novembre 1949, l'OECE recommande, dans une résolution, une double libéralisation du commerce et des paiements en vue d'accélérer le relèvement européen. Un groupe de neuf experts, sur mandat de l'OECE, soumet en janvier 1950 un rapport que le Comité exécutif de l'organisation approuve le même mois et le Conseil de l'organisation le mois suivant.<sup>29</sup> « Il y a un urgent besoin d'établir un système de paiements en Europe sur une base véritablement multilatérale et de l'associer aux efforts des pays membres de l'OECE en vue de libéraliser leur commerce mutuel et d'assouplir les mesures de contrôle sur les transactions invisibles » observe *The Economist*<sup>30</sup>.
- 44 Cependant, l'issue est encore ouverte. A Londres, réserves et interrogations sont nombreuses. Le 7 mars 1950, le cabinet de Westminster approuve un plan qui associe le Royaume-Uni et la zone sterling d'un côté et le système européen de paiements de l'autre, évitant ainsi le risque d'une division de l'Europe occidentale. Les partenaires du Royaume-Uni sont soulagés. Le même 7 mars, à Londres, le ministre français des affaires étrangères Robert Schuman déclare à son collègue britannique Ernest Bevin que le gouvernement français est de plus en plus convaincu que cela serait une erreur d'entrer dans un système qui inclurait l'Allemagne mais n'inclurait pas la Grande-Bretagne.<sup>31</sup>
- 45 La décision britannique n'a pas coulé de source. C'est le moins que l'on puisse dire. En mars 1950, Ernest Bevin confesse à l'Américain Averell Harriman : « Le gouvernement de Sa Majesté a eu la tâche difficile de réconcilier ses intérêts dans le Commonwealth, dans le maintien de la zone Sterling et dans la stabilité de l'Europe occidentale. Il a fait de son mieux. Et donc il ne peut pas aller plus loin que la formule retenue. »<sup>32</sup> C'est déjà beaucoup.
- 46 Au cours du printemps, les négociations avancent dans un climat tendu. La nouvelle étape est difficile – peut-être plus difficile que les précédentes.<sup>33</sup> Mais les verrous finissent par sauter. En juin, les lignes directrices de l'UEP sont arrêtées. Le 7 juillet, le Conseil de l'OECE entérine le canevas technique élaboré par les diplomates et les experts.

- <sup>47</sup> L'accord instituant l'Union européenne des paiements est conclu le 19 septembre 1950 après dix mois de négociations ininterrompues. Seule compte désormais la position globale de chaque pays vis-à-vis de l'ensemble des autres.<sup>34</sup> Mettant fin aux relations bilatérales entre pays débiteurs et pays créiteurs, il instaure un régime de compensation multilatérale et de facilités de crédits pour toutes les opérations de paiements effectuées par les pays membres entre eux, établit une fixité absolue des parités et introduit une unité de compte européenne alignée sur le dollar. L'administration de l'Union est confiée à la Banque des règlements internationaux.
- <sup>48</sup> Destinés à assurer sans histoire la libre transférabilité des devises qui découle de l'accord, quelques arrangements bilatéraux sont conclus entre quelques Etats.<sup>35</sup> C'est la première étape vers le retour à la convertibilité monétaire, comme le relève en 1953 le Comité de direction de l'UEP.<sup>36</sup>
- <sup>49</sup> Des mesures commerciales complètent le dispositif des paiements. Les échanges sont en partie libérés des contingentements. Des pourcentages de libération sont décidés en 1950. Dès 1951, 75 % des importations privées en provenance des pays membres sont libérées par l'Allemagne, l'Union économique belgo-luxembourgeoise, les Pays-Bas, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, le Portugal, la Suède et la Suisse – mais non pas par la France et le Royaume-Uni.<sup>37</sup> Des restrictions quantitatives sur un certain nombre de produits sont supprimées. Quelques transactions invisibles suivent le même chemin.
- <sup>50</sup> La libéralisation des échanges est appuyée sur la multilatéralisation des paiements. Le cadre bilatéral fait place à un système multilatéral qui influence directement le commerce européen. Le but est atteint. Le rôle régulateur de l'UEP compense ainsi les défauts de l'ordre mondial visé par les accords de 1944. Toute discrimination fondée sur des considérations monétaires est ainsi éliminée entre les pays participants.<sup>38</sup>
- <sup>51</sup> L'universalisme ne disparaît pas. Les institutions de Bretton Woods continuent d'assumer les missions que leur ont assignées les accords de 1944. Mais devant les défis que renouvellent et dramatisent les vicissitudes économiques, politiques et sociales, elles montrent très tôt des limites de ressources et de vision qui en réduisent l'influence. *Le Monde* observe : « Les organismes de Bretton Woods, conçus pour remédier en période normale à des déséquilibres limités dans leur ampleur ou dans leur durée ont été dépassés par les problèmes de l'après-guerre. »<sup>39</sup> En lieu et place, le régionalisme représente une formule réaliste pour faire face à la situation dramatique qui prévaut en Europe. C'est celle qu'avec le soutien des Américains les Européens occidentaux mettent en place, non sans mal, à partir de 1948.
- <sup>52</sup> Aller plus loin dans l'intégration monétaire n'est pas d'actualité. Les conditions politiques ne sont pas réunies. La monnaie reste un attribut de la souveraineté nationale et un instrument de politique économique que les Etats entendent conserver.
- <sup>53</sup> Néanmoins, les idées de coopération et d'union cheminent dans les consciences. La notion d'interdépendance, qui n'est pas nouvelle, entre dans les réflexions courantes, celle de construction européenne prend consistance. Déjà ancienne, l'idée d'une union économique et monétaire européenne trouve sa place presque naturelle dans le débat sur la reconstruction de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale, alors que les économies ont peine à remonter la pente et les échanges internationaux à redémarrer. Par essence, elle rencontre une résonance particulière dans le mouvement européen qui prend son envol. Elle figure le plus souvent parmi les thèmes qu'aborde le discours européen. En octobre 1946, à Venise, lors du premier Congrès du *Movimento federalista*

europeo, l'économiste Gino Luzzatto, tout en mesurant lucidement les difficultés et limites de l'entreprise, évoque – l'un des tout premiers – la réalisation d'un marché intérieur européen, l'introduction d'une monnaie unique, « expression économique la plus significative de l'Europe » et la mise en place d'une banque européenne dotée de réserves d'or et de devises.<sup>40</sup> A Montreux, en août 1947, lors du premier congrès de l'Union européenne des fédéralistes, l'économiste français Maurice Allais, abordant les aspects économiques du fédéralisme, mentionne l'introduction d'une monnaie unique calculée à partir de « la valeur moyenne pondérée des salaires de base dans les différentes capitales des Etats fédérés », à condition qu'elle soit précédée ou accompagnée par l'unification politique.<sup>41</sup>

- 54 Lors du Congrès de La Haye, en mai 1948, le Comité économique et social, non sans âpres discussions, vote une résolution plutôt audacieuse, qui mentionne, parmi les objectifs finaux qui sont énoncés, la complète unification des monnaies.<sup>42</sup> Lors de la Conférence économique du mouvement européen, à Londres, en avril 1949, les questions monétaires et financières font l'objet de discussions poussées. Le document final insiste sur les mesures suivantes : retour à la libre convertibilité des monnaies, coordination des politiques financières en matière de déficits ou d'excédents budgétaires, de mouvements de capitaux et de politiques de crédit et établissement d'une commission de hautes autorités monétaires pour aider à la concertation sans mettre en cause les règles de Bretton Woods. Et – au conditionnel – éventuelle institution d'un système monétaire comportant une monnaie unique sous la responsabilité d'un organisme commun approprié.<sup>43</sup> Toutes les associations européennes, peu ou prou, défendent les mêmes vues. En Allemagne, *Europa Union*, qui fait de l'unité économique de l'Europe une nécessité impérieuse, prévoit « l'introduction d'une monnaie européenne commune à travers la restauration préalable de la convertibilité des monnaies. »<sup>44</sup>
- 55 En 1949, l'économiste roumain Radu Plessia relève l'incompatibilité de la diversité monétaire avec les principes fondamentaux d'une économie unitaire. L'existence d'une seule monnaie européenne reste « un but obligatoire à atteindre, dès que possible, pour réaliser une véritable économie européenne. »<sup>45</sup> Un autre économiste, Simon Marcovici-Cleja défend des thèses similaires.<sup>46</sup> De nombreux économistes, au tournant des années 1940, recommandent la création d'une union monétaire contrôlée par une autorité monétaire européenne et l'introduction d'une monnaie commune (l'Ecu) qui flotterait par rapport au dollar, alors que les monnaies européennes seraient stabilisées par rapport à elle. Ces économistes sont ainsi convaincus que le succès de l'intégration dans le domaine de la libre circulation des biens dépend en définitive de l'extension des politiques communautaires à la monnaie – et à la fiscalité.
- 56 De toute façon, des règles et des disciplines communes sont nécessaires pour construire sur des bases solides un ordre monétaire stable. Les variations des taux de change perturbent plus les relations commerciales entre Etats qu'elles ne les valorisent. « Ainsi, observe l'économiste Jacques Rueff, pour qu'une Europe unie soit demain, à la fois une zone de liberté et une zone de bien-être, pour qu'elle ait stabilité et durée, il faut en premier lieu que soit reconstitué, entre tous les pays que l'on veut unifier, le jeu des mécanismes monétaires. »<sup>47</sup> Une régulation monétaire est nécessaire aux échanges entre les nations. C'est bien par la monnaie, pour paraphraser Jacques Rueff, que l'Europe est aussi appelée à se faire. A condition, bien sûr, que soit préservée l'économie de marché si chère à ce dernier.

---

## NOTES DE BAS DE PAGE

2. Voir Cordell Hull, *The Memoirs*, New York, The Macmillan Company, 1948, vol. II, pp. 1 225 et ss.
3. Lettre de Lord Keynes au Dr. White, 11 octobre 1943, in *British Documents on Foreign Affairs: Reports and Papers from the Foreign Office Confidential Print*, partie III, *From 1940 through 1945*, série L, *World War II and General*, vol. 4, *General Affairs, January 1944-December 1944*, Washington, University Publications of America, 1998, p. 99.
4. Robert Skidelsky, *John Maynard Keynes*, vol. 3, *Fighting for Britain 1937-1946*, Londres, Macmillan, 2000, p. 239.
5. Voir *International Currency Experience: Lessons from the Interwar-Period*, une étude de l'*Economic, Financial and Transit Department de la Société des Nations*.
6. Voir Robert Mossé, *Le système de Bretton Woods et les grands problèmes de l'après-guerre*, Paris, Librairie de recueil Sirey, 1948, p. 21.
7. Edward M. Bernstein, "A practical international monetary policy", in *The American Economic Review*, décembre 1944, p. 784.
8. Article IV, section 1, (a), *Articles of Agreement of the International Monetary Fund*.
9. Lettre de Henri Bonnet à Georges Bidault, 4 janvier 1946, in *Documents diplomatiques français*, 1946, t. 1 (1<sup>er</sup> janvier-30 juin), Bruxelles, Berne, P.I.E.-Peter Lang, 2003, p. 29.
10. *The Economist*, 23 mars 1946.
11. George Orwell, "Britain's struggle for survival", in *Commentary*, octobre 1948, p. 343.
12. *The Economist*, 13 décembre 1947.
13. Bertrand de Jouvenel, *L'Amérique en Europe. Le Plan Marshall et la coopération intercontinentale*, Paris, Plon, 1948, p. 21.
14. Organisation européenne de coopération économique, *Programme de relèvement européen. Second rapport de l'OECE*, Paris, février 1950, p. 24.
15. *Documents on European Recovery and Defence. March 1947-April 1949*, Londres, New York, Royal Institute of International Affairs, 1949, p. 10.
16. François Perroux, *Le plan Marshall ou l'Europe nécessaire au monde*, Paris, 1948, p. 110.
17. Section 115, art. b, par 2).
18. Section 102.
19. *The Economist*, 15 novembre 1947.
20. Hugh Dalton, *High Tide and After. Memoirs 1945-1960*, Londres, Frederick Muller Limited, 1962, p. 260.
21. Ibid., pp. 262 et ss.
22. *Le Monde*, 22 août 1947.
23. *Le Monde*, 24-25 août 1947.
24. *Le Monde*, 20 septembre 1949.
25. Epicarmo Corbino, "Currency and exchange policy in the Postwar years", in Banco di Roma, *Ten Years of Italian Economy 1947-1956*, Rome, Review of the Economic Conditions in Italy, 1956, p. 213.
26. International Monetary Fund, *Fourth Report of the Executive Directors*, Washington, 1949, p. 3.
27. Raymond Aron, « Livre et dollar. La famine de dollars », *Le Figaro*, 2 septembre 1949. Reproduit dans R. Aron, *Les articles du Figaro*, t. 1, *La guerre froide 1947-1955*, Paris, Editions de Fallois, 1990, p. 273.

28. "United States policy regarding the balance of payments problem", in *British Documents on Foreign Affairs: Reports and Papers from the Foreign Office Confidential Print*, partie IV, *From 1946 through 1950*, série M, *International Organizations, Commonwealth Affairs and General 1949-1950*, vol. 6, *January 1949-December 1950*, Washington, University Publications of America, 2000, p. 17.
29. Voir Jacob J. Kaplan et Günther Schleiminger, *The European Payments Union. Financial Diplomacy in the 1950s*, Oxford, Clarendon Press, 1989.
30. *The Economist*, 21 janvier 1950.
31. "Record of conversation between Mr Bevin and M. Schuman during the State visit of the French President to London, 7<sup>th</sup> March, 1950", in *British Documents on Foreign Affairs: Reports and Papers from the Foreign Office Confidential Print*, partie IV, *From 1946 through 1950*, série M, *International Organizations, Commonwealth Affairs and General 1949-1950*, vol. 6, *January 1949-December 1950*, op. cit., p. 14.
32. Procès-verbal d'une conversation entre Ernest Bevin et Averell Harriman, 8 mars 1950, in *British Documents on Foreign Affairs: Reports and Papers from the Foreign Office Confidential Print*, partie IV, *From 1946 through 1950*, série M, *International Organizations, Commonwealth Affairs and General 1949-1950*, vol. 6, *January 1949-December 1950*, op. cit., p. 15.
33. Organisation européenne de coopération économique, *Programme de relèvement européen. Second rapport de l'OECE*, op. cit., p. 80.
34. Robert Marjolin, *Le travail d'une vie. Mémoires 1911-1986*, Paris, 1986, p. 216.
35. *The Economist*, 23 septembre 1950.
36. Union européenne des paiements, *Troisième rapport annuel du Comité de direction. 1<sup>er</sup> juillet 1952-30 juin 1953*, Paris, 1953, p. 12.
37. Organisation européenne de coopération économique, *La coopération économique européenne. Quatrième rapport établi pour le Conseil de l'Europe par l'Organisation européenne de coopération économique*, Paris, septembre 1952, p. 17.
38. Direction des études du secrétariat général du Conseil de l'Europe, *L'état actuel de l'intégration économique de l'Europe occidentale*, Strasbourg, mai 1955, p. 20.
39. *Le Monde*, 3-4 septembre 1950.
40. Gino Luzzatto, « Aspects économiques du programme fédéraliste », in *L'Action fédéraliste européenne*, n° 3, novembre 1946, p. 34.
41. Union européenne des fédéralistes, *Rapport du premier congrès de l'UEF*, Genève, 1947, p. 43.
42. *Europe Unites. The Hague Congress and After*, Londres, 1949, p. 70.
43. "Resolution über Währungs- und Finanzfragen, angenommen auf der Wirtschaftskonferenz in Westminster am 24. April 1949", in *Europa. Dokumente zur Frage der Europäischen Einigung*, Munich, 1962, p. 186.
44. *Europäische Hefte. Politik. Kultur. Wirtschaft*, juillet 1950, p. 9.
45. Radu Plessia, *L'Europe unie : problèmes et perspectives économiques*, Paris, 1949.
46. Simon Marcovici-Cleja, *L'euro, monnaie or de l'Europe. Unité monétaire européenne*, Paris, s.d. (1949). Traduction anglaise : *The Euro, a New European Gold Currency*, Londres, 1949.
47. Jacques Rueff, « L'Europe se fera par la monnaie ou ne se fera pas », *Synthèse*, n° 45, 1950. Reproduit dans Jacques Rueff, *L'âge de, l'inflation*, Paris, Payot, 1963, p. 128.

## II. Résurrection (1950-1958)

p. 25-33

---

- 1 Les économies européennes commencent à remonter le courant. Ce sont « les glorieuses années » de la croissance. Accroissement de la production. Augmentation de la productivité. Progression du commerce international. Grande activité de l'investissement. Développement de technologies nouvelles. Amélioration des conditions de vie. Il n'est plus question de reconstruction mais d'expansion. Le Rapport annuel de Nestlé Alimentana de 1950 observe : « L'augmentation de la production dans la plupart des pays, grâce à l'aide du plan Marshall, a marqué une nouvelle étape dans la voie du rétablissement de la coopération internationale et contribué à l'assouplissement des contrôles financiers. »<sup>48</sup> Selon les experts, les taux de croissance industrielle de 1947 à 1960 vont du double au quintuple par rapport à l'entre-deux-guerres. Le nouvel essor est même identifié ici ou là à une troisième révolution industrielle. « L'évolution vire en révolution. Le monde nouveau qui s'est fait en un siècle et demi va se métamorphoser en quelques décennies » déclare Lucien Sermon, secrétaire général de la Ligue européenne de coopération économique.<sup>49</sup>
- 2 Un peu partout, l'inflation courante diminue. Les billets en circulation et la masse monétaire suivent un accroissement normal. Les budgets nationaux tendent vers l'équilibre. Longtemps hésitants, les marchés de capitaux retrouvent leur rôle dans le financement des investissements.
- 3 Au niveau monétaire, l'UEP répond aux attentes. En dépit de tensions et de secousses, elle remplit sa mission, contribuant par ses mécanismes à faciliter les paiements entre les Etats membres et à promouvoir la libéralisation des échanges en Europe. De fait, près du tiers du commerce mondial a lieu sous son ombrelle. « Dans la pratique, elle a une action décisive sur le commerce intra-européen » note le professeur Jean Chardonnet en 1951.<sup>50</sup> L'institution joue un véritable rôle régulateur. C'est en soi essentiel dans une Europe encore mal intégrée. Malgré des positions créditrices ou débitrices persistantes des Etats membres, la cohésion est sauvegardée. Devant le succès de l'UEP, il est même question d'élargir la coopération aux autres ères monétaires.<sup>51</sup>
- 4 Les questions monétaires restent d'actualité au début des années cinquante. L'assainissement monétaire de l'occident est loin d'être achevé. Le marché des changes

n'est pas encore rétabli. Des cours parallèles continuent de subsister. Le rationnement des devises freine la reprise du commerce. Le *dollar shortage* handicape encore les Européens malgré la reconstitution de réserves.

- 5 Les progrès n'excluent jamais les retards et les impasses. La lenteur du processus de libéralisation, malgré le code introduit par l'OECE en 1950, traduit les réticences des Etats à aller plus avant dans la voie de l'intégration. Avant 1956, la diminution des tarifs douaniers n'est pas en discussion. Combien d'entraves, de cloisons et de contrôles continuent d'hypothéquer le développement du commerce entre les Etats ? L'OECE instaure un minimum de coopération – mais pas plus. Dépourvue d'autorité politique, elle dépend d'Etats – en particulier des grands – qui sont loin d'être prêts à franchir de nouveaux pas dans la voie du rapprochement.
- 6 Devant les lenteurs et les échecs que rencontre la construction de l'Europe, d'autres solutions commencent à faire leur chemin. Les résistances à l'intégration commandent de limiter la communauté visée aux Etats consentants, et les résistances intérieures de la limiter à des secteurs qui ne déchaînent pas les controverses et ne multiplient pas les oppositions. Voilà forgé le concept d'une petite Europe sectorielle.
- 7 C'est en l'occurrence autour du charbon et de l'acier que les premières propositions de relance européenne un peu plus tangibles vont s'articuler. Centrée sur la nécessaire ouverture des marchés allemand et français et l'élimination des servitudes qui pèsent sur la Ruhr, elle trouve sa formulation concrète dans le projet, inspiré par le commissaire au plan Jean Monnet, que Robert Schuman, alors ministre français des affaires étrangères, rend public le 9 mai 1950. Autour de la France et de l'Allemagne sont réunis l'Italie et les trois pays du Benelux, alors que la Grande-Bretagne, qui ne cesse de combattre toute intégration, reste en dehors. C'est, d'une certaine manière, le début de deux Europe occidentales. Le terme même d'intégration, sous la nouvelle poussée européenne, évolue dans le sens d'une « fusion des intérêts essentiels des Etats membres », comme le relève la résolution de Luxembourg du 10 septembre 1952.<sup>52</sup>
- 8 Conclu le 18 avril 1951, le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) entre en vigueur le 25 juillet 1952. Il va sans dire qu'il ne touche en rien aux politiques monétaires des Etats membres qui conservent en la matière toute leur liberté.<sup>53</sup> Contrôles des changes, compensations fiscales, licences d'importation et d'exportation sont maintenus. Comment alors garantir les transferts de fonds que comporte le mouvement des échanges à l'intérieur de la Communauté ? Selon le traité, les Etats « prennent toutes dispositions utiles pour assurer les règlements internationaux correspondant aux échanges de charbon et d'acier dans le marché commun et se prêtent un concours mutuel pour faciliter ces règlements. »<sup>54</sup> Ils ne sont pas tenus à plus.
- 9 Un rapport de Nestlé Alimentana note : « En ce qui concerne la convertibilité des monnaies européennes en dollars, quelques progrès ont été réalisés ; mais il est évident qu'elle ne pourra fonctionner pleinement si les Etats-Unis n'ouvrent pas plus largement leur marché aux produits européens. »<sup>55</sup>
- 10 Comment alors avancer sans plus de coopération monétaire ? « C'est faute d'une monnaie qui puisse jouer son rôle dans la fixation des prix que nous en sommes réduits une fois de plus à élever des barrières entre les nations » observe le député Edouard Bonnefous en 1952.<sup>56</sup> De nombreux experts estiment nécessaire la convertibilité des différentes monnaies en une monnaie européenne. « Comment, demande l'économiste

français Guy de Carmoy, assurer entre ces monnaies européennes si diversifiées la liberté des mouvements de capitaux et une communication plus aisée avec la monnaie forte par excellence qui est le dollar ? »<sup>57</sup> Il évoque trois formules : le rétablissement du régime de la convertibilité-or, le retour de la livre sterling à la convertibilité – mais seulement pour les paiements courants – et l'institution d'une union monétaire étroite entre un groupe de monnaies « destinées à se fondre progressivement dans une monnaie commune ». En mai 1953, les Néerlandais recommandent dans leur mémorandum sur l'intégration économique – connu sous le nom de « plan Beyen » – une véritable coordination de la politique monétaire, financière et de crédit entre les Européens en vue de renforcer leurs capacités d'action.

- 11 En attendant, des priorités plus conformes aux dispositions de Bretton Woods continuent de conditionner les Européens. Et, parmi ces priorités, le retour à la convertibilité des monnaies, à celle de la livre sterling en particulier. C'est dans ce sens que s'exprime le Conseil des ministres de l'OECE réuni à Paris les 23 et 24 mars 1953. De fait, l'amélioration des finances britanniques ouvre de nouvelles perspectives.<sup>58</sup> En mars 1953, le Royaume-Uni et les Etats-Unis négocient un retour partiel de la convertibilité de la livre sterling en dollar. En mai, le même Royaume-Uni, l'Allemagne, la France, le Danemark, la Suisse et les trois du Benelux autorisent entre eux des opérations bilatérales d'arbitrage – réservées à certaines banques – qui contribuent à diminuer les compensations multilatérales réalisées dans le cadre de l'UEP. Voilà esquissé un mouvement vers un marché des changes normalisé. En mars 1954, c'est la réouverture, à Londres, du marché de l'or. La livre est rendue en partie transférable. Il en va de même du mark.
- 12 Le 5 août 1955, les ministres de l'OECE adoptent l'Accord monétaire européen (AME) – envisagé dès 1953 – en vue de maintenir le niveau élevé des échanges après le rétablissement de la convertibilité par certains Etats membres.<sup>59</sup> De manière à concrétiser les efforts de coordination entre partenaires, il introduit un fonds européen destiné à fournir des facilités de crédits et un système multilatéral de règlements qui assure aux banques centrales des pays membres la possibilité d'obtenir chaque mois le règlement en dollars, à des cours connus d'avance, des avoirs qu'elles détiennent dans la monnaie des autres pays membres.
- 13 Le débat sur les taux de change n'est pas enterré. Alors que quelques pays mettent de l'ordre dans leur maison – pour reprendre l'expression de l'économiste américain Michael A. Heilperin – en maintenant des parités équilibrées avec leurs partenaires, la France s'en tient à un franc surévalué.<sup>60</sup> En 1957, les difficultés des paiements internationaux, en particulier l'énorme déficit commercial français, les déficits des échanges extérieurs des autres Etats européens – à l'exception de l'Allemagne – les spéculations autour de la livre et les perspectives du Marché commun suscitent de nouvelles interrogations. Face à la crise monétaire, aux déséquilibres entre Etats, aux mouvements spéculatifs, pourquoi ne pas revenir à des taux flottants pour maintenir l'équilibre des paiements extérieurs ? Mais le remède, qui risque d'accélérer l'inflation, passe pour dangereux.<sup>61</sup> Et donc, il n'est pas retenu pour répondre aux préoccupations du moment. Des mesures plus classiques contribuent à renverser les courants d'achat et de vente des monnaies et à restaurer un minimum d'équilibre.
- 14 De toute manière, les plus réalistes – ou les plus orthodoxes – jugent prématurée la liquidation de l'UEP, dont le bilan est positif. Ce qui importe, disent-ils, c'est la création en Europe de liquidités additionnelles destinées au financement des déficits des

balances de paiements. Dans l'esprit de beaucoup prime la stabilité monétaire qui représente la condition sine qua non d'une intégration économique sur une base réaliste. « Si le système de l'Union européenne des paiements, qui a été construit grâce aux efforts de l'OECE, n'avait pas existé, je ne sais pas comment l'OECE aurait pu fonctionner normalement » observe Paul Delouvrier, directeur financier de la CECA.<sup>62</sup> L'UEP représente en quelque sorte l'huile du moteur.

- 15 Mais les débats sur le cadre de la nouvelle expansion de l'économie européenne – pour paraphraser Robert Marjolin, le secrétaire général de l'OECE – sont ouverts.<sup>63</sup> Et ils sont ouverts entre économistes comme ils le sont entre hommes politiques. L'accord est loin d'être unanime sur les avantages et les désavantages de l'intégration économique et monétaire du continent – même si elle a lieu à une échelle réduite.
- 16 Il n'empêche. Un minimum – sinon un maximum – de coopération monétaire semble requis en vue de réaliser un marché intérieur. L'économiste américain Tibor Scitovsky observe : « Une monnaie commune en Europe occidentale est généralement considérée comme une importante condition, et son absence comme un obstacle dans la voie d'une union économique de l'Europe occidentale. »<sup>64</sup> Comment imaginer un marché intérieur qui soit perturbé par des contrôles de change et des révisions des parités ? L'argument, qui n'est pas sans logique, sous-tend tout le discours sur l'Europe monétaire.
- 17 Après l'échec de la Communauté européenne de défense devant le Parlement français en août 1954, la construction européenne est dans l'impasse. « Il est nécessaire d'aller plus loin » – pour reprendre la formule de Jean Monnet.<sup>65</sup> L'essor économique de l'Europe, qui n'a pas d'antécédent, favorise de nouvelles initiatives. En juin 1955, à Messine, les Six de la CECA relancent le processus de la construction communautaire. Limité à l'économie, le projet envisage « le développement d'une Europe unie par le développement d'institutions communes, la fusion progressive des économies nationales, la création d'un marché commun et l'harmonisation progressive de leurs politiques sociales ».<sup>66</sup> Sans faire de choix entre les différentes méthodes, il énumère les secteurs susceptibles d'être harmonisés ou intégrés, les voies de communication et les énergies, en particulier l'énergie nucléaire. Ce qui importe par-dessus tout, c'est la construction d'un marché commun européen exclusif de tout droit de douane et de toute restriction quantitative.
- 18 Des travaux du comité intergouvernemental que préside le ministre belge Paul-Henri Spaak résultent un rapport des chefs de délégation qui aborde de manière assez succincte la question monétaire. Un enjeu – et un seul – intéresse les auteurs : la stabilité monétaire. Parmi les actions nécessaires à l'établissement et au fonctionnement du Marché commun est ainsi évoquée « la convergence des efforts pour le maintien de la stabilité monétaire ».<sup>67</sup> Les « déséquilibres dans les balances des paiements » sont à éviter de manière à ne pas freiner l'expansion économique. Un peu d'économie politique accompagne les recommandations : « La surévaluation d'une monnaie avantage l'importation et désavantage l'exportation ; la sous-évaluation produit l'effet contraire ».<sup>68</sup>
- 19 Comment alors répondre à d'éventuelles dévaluations destinées à assurer des avantages compétitifs ? Les auteurs du rapport préconisent d'accorder à la Commission de la Communauté « le droit d'accorder aux autres Etats des clauses de sauvegarde pour contrebalancer les effets d'une telle action unilatérale ».<sup>69</sup> Ils écartent toute coopération monétaire au sens strict du terme.

- 20 De toute façon, le but, auquel sont plus particulièrement attachés les Allemands et les Beneluxiens, reste purement et simplement le retour à la convertibilité des monnaies. Ils en font même un préliminaire du Marché commun.<sup>70</sup> Pourquoi alors formuler en la matière des propositions d'intégration ? L'heure n'est pas à une union monétaire.
- 21 Le traité de Rome ne manque pas d'aborder la question monétaire. Mais en raison de fortes oppositions, qui tiennent à la souveraineté des Etats, aux politiques monétaires différentes et à l'existence des accords de Bretton Woods et de l'UEP, il ne comporte au bout du compte que des formules lâches qui ne mènent pas très loin.
- 22 L'article 105 prescrit la promotion de la coordination des politiques économique et monétaire des Etats membres et la création d'un « comité monétaire de caractère consultatif » et l'article 107 invite les Etats membres à traiter leur politique en matière de taux de change « comme un problème d'intérêt commun » de manière à ne pas fausser gravement au sein de l'union douanière les conditions de concurrence entre les Six par des dévaluations excessives. Quelques dispositions portent sur les politiques économiques. L'article 3 du traité mentionne « l'application de procédures permettant de coordonner les politiques économiques des Etats membres et de parer aux déséquilibres dans leurs balances des paiements ». Et l'article 104 dit ceci : « Chaque Etat membre pratique la politique économique nécessaire en vue d'assurer l'équilibre de sa balance globale des paiements et de maintenir la confiance dans sa monnaie, tout en veillant à assurer un haut degré d'emploi et la stabilité du niveau des prix. » Plutôt qu'une politique économique commune, le traité recommande une coordination des politiques économiques nationales et une coopération avec les institutions communautaires. En outre, l'article 207 fait référence à une unité de compte destinée à l'établissement du budget de la Communauté. Voilà tout.
- 23 De fait, le facteur monétaire est pour ainsi dire écarté du traité. « Si la monnaie a été exclue du champ d'application du Traité, c'est que de tout temps, elle a relevé du droit régalien » commente un expert dans la *Revue du Marché commun*.<sup>71</sup> En la matière comme en d'autres, la souveraineté nationale est sacrée.
- 24 La question de fond, qui est de savoir si un marché unifié peut être conçu avec des monnaies différentes, n'est pas abordée. « Si le traité doit conduire peu à peu la Communauté à une union économique générale, il reste à mi-chemin, du moment qu'il maintient la monnaie dans le domaine de compétence des Etats membres » observe l'économiste Salomon Wolff.<sup>72</sup> Le traité est basé sur l'hypothèse du maintien de l'Union européenne des paiements ou de son remplacement par l'Accord monétaire européen. Seule la politique commerciale relève de la Communauté. Les politiques économique, fiscale, monétaire, régionale restent du ressort des Etats. Or comment préserver, sinon accroître le degré d'intégration acquise sans unifier davantage les politiques économique et monétaire ? Il est à peine concevable, pour reprendre les termes de l'expert déjà cité, « que la mécanique du désarmement tarifaire et contingentaire montée dans tous les domaines par le Traité de Rome, y compris celui des mouvements de capitaux, puisse s'accommoder à la longue d'un système monétaire qui ne comporterait pas également une certaine dose d'intégration ».<sup>73</sup> C'est « l'uniformité maximale » des politiques économiques des Etats membres que réclame, à terme, la construction d'un marché commun.<sup>74</sup> Comment y parvenir sans union politique ? Un immense point d'interrogation est suspendu sur la construction de l'Europe.

---

## NOTES DE BAS DE PAGE

48. Nestlé Alimenta Company. Unilac Incorporated, Rapports annuels, 1950, p. 6.
49. Lucien Sermon, « Qu'attend-on d'un Marché commun ? », in Raymond Racine (sld. de), *Demain l'Europe sans frontières ?*, Paris, Plon, 1958, p. 2.
50. Jean Chardonnet, *L'économie mondiale au milieu du xx<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie Hachette, 1951, p. 311.
51. « Il programma delle liberalizzazioni in Europa », in *Relazioni internazionali*, 17 janvier 1953.
52. M. van der Goes van Naters, *Rapport préliminaire sur le développement de l'intégration économique de l'Europe*, 2<sup>e</sup> section, *Les obstacles et leur élimination*, CECA, Assemblée commune, mars 1956, p. 9.
53. Voir article 52 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier.
54. Article 86, alinéa 3 du traité.
55. Nestlé Alimentaria Company, Unilac Incorporated, Rapports annuels, 1954, p. 6.
56. Edouard Bonnefous, *L'Europe face à son destin*, Paris, Editions du Grand Siècle, Presses universitaires de France, 1952, p. 223.
57. Guy de Carmoy, *Fortune de l'Europe*, Paris, 1952, p. 224.
58. *Relazioni internazionali*, 14 février 1953.
59. Union européenne de paiements, *Cinquième rapport annuel du Comité de direction. Exercice 1954-55*, Paris, 1956, p. 53.
60. Michael A. Heilperin, « European integration: commercial and financial postulates », in C. Groves Haines (éd.), *European Integration*, Baltimore, The John Hopkins Press, 1957, p. 135.
61. *Le Monde*, 29-30 septembre et 3-4 novembre 1957.
62. Paul Delouvrier, « Economic integration: problems and possibilities », in C. Grove Haines, op. cit., p. 117.
63. *Journal de Genève*, 4 janvier 1955.
64. Tibor Scitovsky, *Economic Theory and Western European Integration*, Londres, George Allen and Unwin Ltd, 1958, p. 15.
65. Jean Monnet, *Les Etats-Unis d'Europe ont commencé. La Communauté européenne du charbon et de l'acier. Discours et allocutions 1952-1954*, Paris, Robert Laffont, 1955, p. 121.
66. *Le Monde*, 4 juin 1955.
67. Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine, *Rapport des chefs de délégation aux ministres des affaires étrangères*, Bruxelles, 21 avril 1956, p. 23.
68. Ibid., p. 71.
69. Ibid., p. 72.
70. Voir ainsi *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 2 juin 1955.
71. « Aspects monétaires du Marché commun », in *Revue du Marché commun*, octobre 1958, p. 335.
72. Salomon Wolff, « Die Wirtschaft macht den Anfang. Europas Gemeinsamer Markt », in *Der Monat*, mai 1957, p. 37.
73. « Aspects monétaires du Marché commun », in *Revue du Marché commun*, octobre 1958, p. 343.
74. O. D'Alauro, « Il 'Mercato comune europeo.' Caratteristiche e problemi del processo integrativo », *Economia internazionale*, vol. X, n° 2, mai 1957, p. 287.

### III. La ruée vers l'or (1958-1969)

p. 35-53

---

- 1 La réussite du Marché commun dépend, dans l'immédiat, de l'évolution de la situation en France. Le retour du général de Gaulle dénoue la crise. Les mesures de redressement financier prises à Paris en décembre 1958 balisent la voie à de nouveaux développements. Les Communautaires peuvent pousser un soupir de soulagement. Le président de Gaulle déclare le 28 décembre 1958 : « [...] tout en remédiant au désordre fondamental, nous devons placer notre franc sur une base telle qu'il soit inébranlable. Nous le faisons donc, regrettant d'en abaisser le taux, mais tirant les conséquences de négligences prolongées. Du même coup, notre monnaie devient convertible au-dehors en toutes monnaies étrangères, en même temps et au même titre que plusieurs de nos partenaires européens le font pour leur livre, leur mark, leur florin, etc. »<sup>75</sup> La liberté des changes est restaurée un peu partout en Europe occidentale. Tous les pays membres de l'UEP, à l'exception de la Grèce, de la Turquie et de l'Islande, rétablissent la convertibilité externe – limitée aux avoirs des non-résidents au sens de l'article VIII des statuts du FMI – des devises. Il devient clair que le président de la République n'a pas l'intention de modifier les traités de Paris et de Rome. Le 1<sup>er</sup> janvier 1959 a lieu la première baisse de tarifs. La Communauté est sur les rails.
- 2 A l'UEP, qui est dissoute, succède l'Accord monétaire européen. Un fond doté de six cent millions de dollars est mis en place en vue de fournir des crédits à court terme à ses membres. La même unité de compte que celle de l'UEP est introduite.
- 3 Les nouvelles mesures répondent aux objectifs de 1944. Bretton Woods n'est pas loin de trouver enfin ses marques. Durant presque dix ans, l'ordre monétaire répond plutôt bien aux attentes. La stabilité des taux de change élimine quasiment les risques de distorsion entre les Six. En outre, dix Etats – en réalité onze avec la Suisse – mettent à disposition du FMI des ressources destinées à aider les uns et les autres à surmonter des difficultés temporaires dans le cadre des Accords généraux d'emprunt. Ces onze Etats, qui deviendront le G10, sont l'Allemagne, la Belgique, le Canada, la France, les Etats-Unis, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse.
- 4 L'ordre monétaire d'alors suffit au bonheur des Six. Le contexte économique de croissance soutenue et d'inflation modérée influence le climat ambiant. Et la stabilité qui caractérise momentanément les relations monétaires internationales ne rend pas

nécessaires des mesures de concertation. Les Communautaires sont liés par les règles de Bretton Woods, en particulier par la fixité des taux de change qui les met à l'abri – théoriquement – de turbulences monétaires, exception faite des cas où, en raison d'un déséquilibre fondamental de la balance des paiements, le recours à une dévaluation est autorisé. L'Amérique, *de facto*, exerce tutelle et contrôle sur les liquidités internationales. Ce qui peut le mieux assurer l'identité monétaire entre les Six, déclare Hermann J. Abs, président de la *Deutsche Bank*, c'est « l'observation des principes de saine politique financière et monétaire qui sont inscrits dans le traité de Rome, peut-être avec une précision encore insuffisante. »<sup>76</sup> Il exclut de manière typique toute politique monétaire commune, tout fonds européen de réserve, toute institution centralisée.

- 5 Pourquoi alors aller plus loin dans l'unification monétaire ? Les Six de la Communauté économique européenne (CEE) montrent au début un intérêt plus que distrait à des mesures d'intégration monétaire plus européanisées. Seule institution monétaire commune, le Comité monétaire assure un minimum de coopération au sein de la Communauté. Ses statuts, arrêtés par le Conseil des ministres le 18 mars 1958, limitent à l'extrême ses compétences. Examiner la situation monétaire et financière des Etats membres, prévoir « les difficultés susceptibles d'affecter les balances des paiements », étudier le régime général des Etats membres et adresser des avis au Conseil.
- 6 Les premières perturbations de change ne mettent pas en cause la position des Communautaires. La dévaluation du franc en décembre 1958 prélude à sa convertibilité. Les réévaluations du mark allemand et du florin hollandais en mars 1961 passent sans trop de mal. Les difficultés que traverse l'Italie en 1963 éveillent à peine plus d'aspiration à une harmonisation des politiques monétaires. Les autres Six sont tout de même étonnés, sinon choqués, que l'Italie ait fait appel aux Etats-Unis plutôt qu'à l'Europe pour la sortir de l'ornière.
- 7 Les remèdes aux turbulences empruntent encore le plus souvent aux méthodes classiques de rachats et de ventes de devises – au comptant ou à terme – d'élévation du taux d'intérêt, de contrôle des changes et de mise en place d'un double marché monétaire.
- 8 Le système de Bretton Woods n'échappe cependant pas à toute interrogation. La détérioration continue de la balance américaine des paiements et la diminution constante des réserves d'or – malgré les efforts entrepris depuis 1959 par les administrations Eisenhower et Kennedy en vue de renforcer la position des Etats-Unis en matière de paiements – alimente les premiers doutes. L'insuffisance des ressources du FMI en suscite d'autres. Les innombrables études et articles qui paraissent là-dessus dès le début des années soixante reflètent les préoccupations du moment.
- 9 Dans l'immédiat, toute réforme du système est exclue.<sup>77</sup> Dévaluation du dollar, revalorisation de l'or, passage au flottement sont écartés par Washington pour ne pas compromettre la position internationale de la monnaie américaine et introduire l'incertitude dans les affaires monétaires. Le résultat, c'est que les remboursements de dollars en or réduisent rapidement les réserves de Fort Knox. Cent millions de dollars en février 1965 contre quinze milliards neuf cent millions en décembre 1957. C'est le commencement de la fin de l'étalement de change or instauré en 1944.<sup>78</sup>
- 10 Dans la Communauté, les lacunes du traité en matière monétaire ne passent pas inaperçues. A l'Assemblée parlementaire européenne, la commission de la politique

économique à long terme, des questions financières et des investissements soulève les premières interrogations relatives aux insuffisances des dispositions sur la politique monétaire dans le traité de Rome. « L'unité économique de l'Europe doit être établie dans tous les domaines. La politique monétaire est l'un des plus importants. C'est pourquoi il est d'autant plus regrettable que les dispositions du traité qui la concernent soient très succinctes » note le rapporteur.<sup>79</sup>

- 11 La réalisation de l'union douanière amène d'autres réflexions sur un rapprochement des politiques économique et monétaire. Le banquier français Jean Guyot observe en 1959 que l'avenir du Marché commun dépend étroitement de l'harmonisation progressive de la politique financière et monétaire des pays européens, ajoutant qu'au bout de la route, « l'unité monétaire apparaîtra comme le couronnement indispensable de l'union économique européenne ».<sup>80</sup> L'instauration du Marché commun, destiné à mettre en concurrence les économies des Six, la libéralisation des mouvements de capitaux, l'élaboration de la politique agricole commune (PAC), caractérisée, entre autres, par l'établissement de prix communs pour les principaux produits, n'impliquent-elles pas, à terme, une coordination entre les Communautaires de manière à empêcher ou, du moins, à contenir des distorsions préjudiciables aux bons rapports entre les Six ? Autrement dit, une communauté économique ne suppose-t-elle pas une certaine cohésion interne et des vues communes sur l'état de la balance des paiements, la définition de l'équilibre des finances publiques et l'inflation pour fonctionner ? L'économiste américain d'origine belge Robert Triffin observe : « Une véritable intégration suppose l'acceptation par les Etats membres de profondes renonciations à leur souveraineté nationale. »<sup>81</sup> La Communauté en est loin. Mais la logique est dessinée.
- 12 Le thème de l'union monétaire tombe très tôt dans le domaine communautaire.<sup>82</sup> En 1959, Pierre Wigny, ministre belge des affaires étrangères, suggère une coordination des politiques économique, monétaire et financière, un rapprochement des systèmes fiscaux et budgétaires et l'introduction d'une unité de compte européenne, tout en excluant une monnaie commune. « Une intégration économique et plus poussée requiert une contrepartie sur le plan monétaire et financier. A son tour, un début d'intégration monétaire permettrait de renforcer les avantages acquis sur le plan économique. »<sup>83</sup>
- 13 En raison de l'interpénétration économique qu'entraîne l'entrée en vigueur du Marché commun, il apparaît nécessaire de s'accorder dans tous les domaines qui influencent l'équilibre de la balance des paiements. Seul comité à vocation économique qui ait été créé par le traité de Rome, le Comité monétaire prend l'habitude de se réunir régulièrement à partir de juin 1958. De son côté, la Commission met en place une Direction générale chargée des questions monétaires et financières. Des liens étroits sont établis entre les deux organes. En 1960, le Conseil, sur recommandation de la Commission, établit un Conseil de politique conjoncturelle.
- 14 La lutte contre l'inflation retient aussi l'attention. Elle intéresse directement les Six comme tels en vue d'éviter des disparités entre eux. Les Allemands en font plus particulièrement un article de dogme. « En fait, la valeur de la stabilité est de plus en plus appréciée » déclare Ludwig Erhard, ministre allemand de l'économie, à l'hebdomadaire américain *US News and World Report*.<sup>84</sup>
- 15 Le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe que préside Jean Monnet recommande dès 1959 des mesures de coopération monétaire. Elles englobent la réalisation d'une

politique financière et de crédit commune, la libération des mouvements de capitaux à l'intérieur de la Communauté en vue « d'aboutir à la création d'un véritable marché européen des capitaux », une coordination des politiques budgétaires et des politiques de crédit des Six destinées à éviter « un mouvement erratique de capitaux et de marchandises » et à « contribuer à une expansion économique d'ensemble dans la stabilité des prix ». Elles prévoient aussi la création d'un fonds européen de réserve concentrant « au moins en partie les réserves monétaires des Six ».<sup>85</sup>

- 16 Lié à Jean Monnet, l'économiste Robert Triffin se fait l'avocat inlassable d'un Fonds monétaire placé sous le contrôle des Six.<sup>86</sup> Quant au ministre luxembourgeois Pierre Werner, il propose en 1960 de créer une monnaie de compte européenne sous le nom d'euror appelée non seulement à rendre comparables les charges et les contributions budgétaires mais aussi à assumer un rôle sur les marchés privés de manière à accoutumer progressivement l'opinion à une monnaie collective.<sup>87</sup> En 1962, il revient à la charge avec un Institut monétaire communautaire appelé à mettre en œuvre et diriger la politique monétaire commune.<sup>88</sup>
- 17 Informé par Jean Monnet de l'idée d'un Fonds de réserve européen, le Hollandais Emile van Lennep, président du Comité monétaire, réagit de manière « prudemment positive », comme il le raconte dans ses mémoires.<sup>89</sup> Dans une étude consacrée aux instruments de la politique monétaire, le Comité monétaire et la Commission prennent position en faveur d'une politique monétaire commune dans des termes encore très retenus. Il est nécessaire, disent-ils, « de perfectionner les instruments et d'élaborer les modalités de leur application de façon à pouvoir atteindre l'objectif commun d'une politique monétaire coordonnée : une expansion compatible avec la stabilité interne et externe des monnaies ».<sup>90</sup> Mais aller plus loin, c'est aller trop loin. Les Banques centrales ne sont pas prêtes, comme le relève Emile van Lennep, à remettre en cause le *statu quo*.
- 18 Dans le cadre institutionnel, le Parlement adopte en octobre 1962 une résolution – inspirée par le rapport de sa commission économique et financière que préside le député néerlandais van Campen – sur une « coordination des politiques monétaires dans le cadre de la Communauté économique européenne ».<sup>91</sup> « Pour parvenir à une politique monétaire commune, recommande-t-il, il importe d'instituer progressivement une organisation fédérale des banques d'émission de la Communauté économique européenne avec une institution centrale chargée de la politique monétaire commune. »<sup>92</sup>
- 19 Répondant au Parlement, la Commission évoque, dans le « programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape », la préparation accélérée, au cours de la deuxième étape de la période de transition, d'une union monétaire et de son achèvement au cours de la troisième étape, sans que soit mise en cause la souveraineté des Etats. « Quant à la politique monétaire, elle est d'une importance vitale pour le marché commun. L'union économique implique, en effet, au moins après la période de transition, la fixité des taux de change des monnaies des Etats membres, sous réserve de variations dans des limites très étroites. »<sup>93</sup> Dans l'intervalle, elle suggère d'entreprendre les premiers pas en direction d'une politique monétaire concertée. La *Revue du Marché commun* commente ainsi le document : « Les conditions paraissent donc réunies pour que les projets d'union monétaire, loin de représenter la poursuite d'une utopie, deviennent l'amorce d'une construction plus ambitieuse encore mais tout aussi réaliste que l'Union douanière et l'Union économique. »<sup>94</sup>

- 20 Dans l'ensemble, il faut bien le dire, l'écho de ces propositions est faible. Les spéculations sur l'avenir monétaire de l'Europe sombrent bientôt, pour citer le premier ministre luxembourgeois, dans les vicissitudes politiques et les controverses institutionnelles.<sup>95</sup> Les nations ne sont pas mortes sous l'intégration. Le commissaire Marjolin observe en 1963 : « Le marché commun est un ensemble de règles pour la bonne gestion des intérêts nationaux. »<sup>96</sup> La formule se passe de commentaires.
- 21 En la matière, le débat reste ouvert. L'unification monétaire requiert-elle une uniformisation totale des niveaux nationaux des prix, des coûts, des salaires, de la productivité, des niveaux de vie ? Réclame-t-elle aussi une uniformisation des politiques budgétaires, économiques, fiscales et sociales des Etats membres ? Les ministères des finances et les banques centrales sont encore loin d'être acquis à un rapprochement substantiel et institutionnel. L'idée d'un Fonds de réserve européen continue de rencontrer doutes et résistances.
- 22 Coordination monétaire, convergence des politiques économiques et harmonisation fiscale constituent la trame de possibles nouveaux développements. Elles reposent sur quelques convictions qui font leur chemin parmi les Européens. Premièrement, l'unification monétaire met l'Europe à l'abri de fluctuations qui nuisent au bon fonctionnement du marché intérieur, y compris celui des marchés agricoles. Deuxièmement, elle représente la seule possibilité de réaliser un ensemble assez vaste pour sortir de la tutelle du dollar. Troisièmement, elle est de nature à faire avancer la Communauté plus rapidement dans la voie de l'unité. Les arguments de base en faveur de l'union économique et monétaire sont sous toit.
- 23 La réalisation de la politique agricole commune donne un coup d'accélération à la réflexion sur la mise au point d'instruments monétaires communs. L'établissement de prix uniques fixés en unités de compte européennes – équivalant à un dollar – implique la stabilisation des taux de change et donc le renoncement à des dévaluations ou à des réévaluations unilatérales susceptibles d'entraîner des perturbations dommageables. De là l'idée d'une double politique de cohésion, monétaire et économique, comportant, entre autres, l'harmonisation des politiques budgétaires et la concertation des politiques monétaires – et cela en vue d'endiguer autant que faire se peut les tensions inflationnistes dans la Communauté.
- 24 Mais, divisés entre eux, les Six ne suivent pas. Le 8 mai 1964, le Conseil se borne à établir trois comités : un comité de politique budgétaire, un comité sur la politique économique à moyen terme et un comité formé des gouverneurs des banques centrales.<sup>97</sup> Il introduit aussi un système de consultation préliminaire en matière monétaire. En revanche, il s'oppose à des taux de change fixés de manière permanente ainsi qu'à la création d'une monnaie de réserve européenne.
- 25 La Commission reconnaît l'importance nouvelle de la coopération monétaire tout en mesurant les difficultés qu'elle soulève. En octobre 1964, elle mentionne *expressis verbis* l'enjeu de l'union monétaire dans une brochure destinée au grand public.<sup>98</sup> Le vice-président de la Commission Marjolin s'en fait l'écho en mars 1965 dans une intervention devant le Parlement européen, où il recommande l'adoption de règles et de normes dans les domaines qui continuent de relever de la souveraineté nationale. « L'unité monétaire [...] est déjà une réalité, mais elle peut encore être remise en question. [...] Notre tâche consiste maintenant à rendre impossibles et inutiles des changements de parité internes qui ne sont aujourd'hui que difficiles et improbables. »<sup>99</sup> Tandis que la Communauté entreprend d'unir ses prix agricoles, il

importe d'assurer le « mouvement vers l'union monétaire ». Mais le commissaire européen évite toute proposition sacrilège, ne mentionnant ni monnaie unique, ni embryon de Banque centrale, ni Fonds européen de réserve. Un commentateur observe : « En tout état de cause, il apparaît clairement que l'adoption de prix agricoles communs fait de la conduite d'une politique monétaire tout à fait autonome d'un pays à l'intérieur de la Communauté une entreprise de plus en plus difficile et contestable. »<sup>100</sup> Et d'ajouter : « Ceci revient à dire que les six pays sont entrés dans une Union monétaire de fait qui ne saurait être que le prélude à une union monétaire officiellement proclamée, précédant elle-même la naissance d'une monnaie européenne. »<sup>101</sup>

- 26 Loin d'être assis sur des bases solides, l'ordre monétaire international commence à vaciller. Ses insuffisances deviennent criantes. L'émission sans limites de dollars et le maintien artificiel du prix de l'or dénaturent le système de Bretton Woods. Le temps du *dollar shortage* est fini. La situation est plutôt caractérisée par une accumulation de devises dans tous les pays du Marché commun. Dès 1964, la France, qui commence à convertir ses dollars en or, met en cause publiquement la conformité du système monétaire international aux réalités. Lors de sa conférence de presse du 4 février 1965, le général de Gaulle préconise une vaste réforme « dans l'intérêt du monde entier ». Il déclare : « [...] la convention qui attribue au dollar une valeur transcendante comme monnaie internationale ne repose plus sur sa base initiale, à savoir la possession par l'Amérique de la plus grande partie de l'or du monde [...] ».<sup>102</sup> Condamnant l'étalement de change or, qui présente désormais trop d'inconvénients, il propose que le système soit changé. Et donc, tout à fait logiquement, il demande aux Six de s'entendre en vue d'« élaborer entre eux et faire valoir au dehors le système solide que recommande le bon sens et qui répond à la puissance renaissante de notre Ancien Continent. »<sup>103</sup> Lors de la Conférence monétaire de Tokyo, la France recommande « la création d'une unité internationale de réserve monétaire reliée aux réserves d'or et soumise à des règles strictes destinées à en ajuster l'émission aux besoins réels nés de la croissance économique ».<sup>104</sup>
- 27 Quelques réflexions font leur chemin dans les esprits. Et, parmi ces réflexions, l'idée qu'il existe une sorte de lien entre la stabilité monétaire et le fonctionnement du Marché commun. Dans *Le socialisme et l'Europe*, un essai publié en 1965 sous le nom collectif de Claude Bruclain, les auteurs observent : « Les dévaluations monétaires auxquelles la France a si souvent recouru par le passé deviennent impossibles dès lors que les échanges commerciaux intracommunautaires s'effectuent quasi librement et que des prix communs ont été fixés pour les principaux prix agricoles. »<sup>105</sup> En juillet 1966, la Fédération de la gauche démocrate et socialiste publie à Paris un programme où figure une proposition de monnaie commune.
- 28 L'escalade de la guerre au Vietnam et les coûts qu'elle engendre accentuent encore le déséquilibre de la balance américaine des paiements et l'accélération de l'inflation. L'encaisse or des Etats-Unis diminue à vue d'œil. De plus, la masse d'eurodollars qui submerge l'Europe désoriente les banques centrales qui ne savent comment y répondre.
- 29 A Rome, en février 1967, le professeur Raymond Barre, vice-président de la Commission, recommande aux ministres des finances de la Communauté de renoncer à modifier les parités sans commun accord et à supprimer la marge de 0,75 % de fluctuation des parités des Six entre eux. Mais les Six ne font rien. Jelle Zijlstra, le

- ministre néerlandais des finances, est même opposé à toute entité monétaire européenne.
- 30 Les secousses monétaires qui ont lieu à partir de 1967 font apparaître plus clairement les défauts de la cuirasse. Atteinte de plein fouet par la spéculation en novembre 1967, la livre est dévaluée – et avec elle la couronne danoise, la livre irlandaise, la peseta espagnole et la couronne islandaise. Il est vrai que la Communauté réussit à conserver un minimum de cohésion malgré quelques hésitations initiales de Paris.<sup>106</sup>
- 31 L'avenir du système monétaire international est de plus en plus en question. Quelle formule retenir pour faire face aux désordres monétaires ? Comme les Américains ne sont pas prêts à réformer le système, il revient aux Européens de prendre l'initiative. Le retour à l'or comme fondement du système monétaire international a peu d'adeptes. Le général de Gaulle fait mine de s'y rallier. Il n'est pas exclu, dit-il en novembre 1967 lors d'une conférence de presse, que les turbulences monétaires aboutissent « au rétablissement du système monétaire international fondé sur l'immuabilité, l'impartialité, l'universalité, qui sont les priviléges de l'or. »<sup>107</sup>
- 32 L'Europe monétaire réunit plus de suffrages. Des économistes, des hommes politiques en défendent la cause. Et parmi ceux qui le font avec le plus de conviction, le premier ministre luxembourgeois Pierre Werner qui esquisse le 24 janvier 1968, à Sarrebruck, un programme d'action monétaire comportant la définition de l'unité de compte, une organisation du concours mutuel et un fonds de coopération mutuelle.<sup>108</sup> Il défend la même approche devant une réunion des ministres des finances qui se tient à Rotterdam.<sup>109</sup>
- 33 En mars 1968, le pool de l'or, instauré en 1960 par les Banques centrales, est dissous et le cours du métal jaune sur le marché libre cesse d'être régularisé. Le prix de l'or à trente-cinq dollars l'once est mis à mal. La plus grande incertitude règne sur l'avenir du système.
- 34 En France, les événements de mai 1968 entraînent une crise de paiements qui accentue encore le malaise ambiant. Comment faire face sans prendre des mesures de sauvegarde – avec l'autorisation de Bruxelles – et instaurer le contrôle des changes sur le flux des capitaux des résidents ? Sous la secousse, le Marché commun est mis en cause. Paris rétablit momentanément des quotas sur certaines importations et des subventions aux exportations qui s'appliquent à tous les pays membres ou non de la Communauté.
- 35 Au cours de l'été, le franc français et le mark allemand entrent dans les turbulences. En automne, des mesures de compensation sont prises aux frontières en vue d'endiguer les effets de la surévaluation du mark allemand. Elles vont entrer dans les mœurs communautaires devant la répétition des mouvements erratiques sous la forme des montants compensatoires monétaires (MCM) qui répondent surtout aux effets directs sur la politique agricole commune qu'entraînent les désordres monétaires.
- 36 La situation critique de l'ordre monétaire international appelle une réponse des Communautaires. L'urgence de mesures communes tombe sous le sens. « La crise monétaire, écrit Jean Monnet à Raymond Barre, a mis en évidence l'insuffisance de la coopération pratiquée jusqu'à présent et la nécessité d'une institution monétaire européenne, comme le Fonds européen dont nous avons parlé au début de cette année. »<sup>110</sup>

- 37 La révision des parités est dans l'air. Il en est question à Bonn lors d'une conférence du G10 en novembre 1968. Mais rien n'est arrêté. Le président de Gaulle, sur le moment, décide de ne pas dévaluer le franc. Et l'Allemagne n'est pas prête à réévaluer le mark.<sup>111</sup>
- 38 Des économistes recommandent de quitter le système des parités fixes et d'adopter celui des changes flexibles. D'autres économistes conseillent, au contraire, de renforcer la stabilité monétaire.
- 39 En avance d'un an et demi sur le calendrier établi par le traité de Rome, la réalisation anticipée de l'union douanière à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1968 ouvre de nouvelles perspectives à la Communauté. L'intégration économique des Etats membres appelle une relance des politiques communes dans toute une série de secteurs d'activité.
- 40 La Commission – en la personne de son commissaire Raymond Barre – va dans ce sens. En février 1968, elle adresse aux ministres des finances des Six un mémorandum, où elle suggère des concertations avant tout changement de parité, l'élimination entre les monnaies des Etats membres des fluctuations journalières de change autour des parités et l'adoption de marges de fluctuations identiques à l'égard des pays tiers, ainsi que la mise en place dans le cadre de la Communauté d'un dispositif de concours mutuel et la définition d'une unité de compte européenne, qui serait utilisée dans tous les domaines de l'action communautaire requérant un dénominateur commun.
- 41 Mais, dans l'esprit de Barre, il est hors de question d'aller plus loin – ou d'aller trop loin. Ainsi exclut-il, à la différence d'autres économistes, toute introduction d'une monnaie européenne de réserve. A Bruxelles, en octobre 1968, il déclare : « Je ne crois pas personnellement qu'il y aurait intérêt à ce qu'aux anciennes monnaies de réserve vienne s'ajouter une nouvelle monnaie de réserve, qui soit une monnaie de réserve européenne. »<sup>112</sup> C'est dans le cadre des institutions existantes qu'il invite les Européens à conjuguer leurs efforts et à exercer leur influence. En attendant, des mesures de convergence en matière économique et monétaire, comme le maintien des équilibres fondamentaux des économies, suffisent.
- 42 Les ministres des Six le comprennent bien ainsi. En décembre 1968, ils reconnaissent la nécessité d'une convergence accrue des politiques économiques au sein de la Communauté et recommandent l'examen des « possibilités d'une intensification de la coopération monétaire ».
- 43 En février 1969, la Commission de Bruxelles présente à son tour un plan – le premier plan Barre, qui tend à mieux assurer la concertation et le rapprochement des politiques économiques des Etats membres et, parallèlement, à amorcer une coopération monétaire en recourant à « un mécanisme communautaire ».<sup>113</sup> Le plan vise à établir un mécanisme de soutien monétaire à court terme, assorti d'une aide financière à moyen terme, à soumettre les changements de parité à l'accord préalable des autres pays membres et à examiner la possibilité de supprimer complètement les marges de fluctuation entre monnaies européennes. Destiné à aider des Etats en difficulté, le mécanisme n'est pas une alternative aux structures internationales existantes. Le mémorandum est très clair là-dessus : « Le mécanisme de coopération monétaire communautaire ne se substitue pas aux mécanismes de la coopération monétaire internationale, mais, tel qu'il est conçu, il peut s'y insérer sans difficulté. »<sup>114</sup> En mars 1969, Valéry Giscard d'Estaing déclare à *L'Expansion* : « Il faut se soumettre à la logique du processus et comprendre qu'il ne peut pas y avoir unification économique sans unification monétaire. »

- 44 Mais quelle unification monétaire ? Entre Européens, les points de vue restent très différents, sinon très divergents. L'harmonisation des politiques économique et financière est encore dans les limbes. Comment alors construire ensemble une unification qui mette la Communauté à l'abri des soubresauts des contingences monétaires en l'absence d'« unité de vue sur les objectifs dans les questions économiques essentielles », pour reprendre les termes de Karl Blessing, président de la Bundesbank ?<sup>115</sup> Il est ainsi hors de question, en Allemagne, d'admettre à la longue un taux d'inflation, même modéré.<sup>116</sup>
- 45 En juillet, le plan Barre est entériné par le Conseil des ministres. Mais des interrogations subsistent. Les délégations italienne et néerlandaise réservent leur position sur le système proposé jusqu'à ce que ses modalités de fonctionnement soient connues.<sup>117</sup> Dans la Communauté, tout émane du Conseil des ministres. C'est dire qu'une percée en matière d'intégration monétaire est improbable. Dans tous les cas, les Six continuent de faire partie du bel ordre de Bretton Woods, qui leur impose des taux de change fixes, des définitions des monnaies nationales en termes d'or et de dollar et la convertibilité.
- 46 De tout côté fusent des idées, des projets, des initiatives. L'enchaînement est assez rapide. Plan belge, assez proche du plan luxembourgeois, qui esquisse une union économique et monétaire. Projet allemand qui reprend l'idée, défendue par Jean Monnet et Robert Triffin, d'un fonds européen de réserve.
- 47 La Commission entre à sa manière dans le jeu en décidant de refuser au printemps 1969 de prolonger la période de transition – ce qui a entraîné d'après Jean Rey, le président de l'institution, un « choc psychologique ». <sup>118</sup>
- 48 Dans les milieux européens, les secousses monétaires relancent les réflexions sur la coopération monétaire. Jean Monnet, président du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, revient sur la création d'un Fonds commun de réserve doté au départ d'un dixième des réserves monétaires de chaque pays membre mais destiné à atteindre par étapes la totalité des réserves confiées à la Banque européenne fédérale au sein d'une union monétaire de l'Europe. Il réussit à convaincre le chancelier Willy Brandt de soumettre le plan en question, qui doit beaucoup au professeur Triffin, au sommet de La Haye.
- 49 Les remous reprennent en été 1969. En août, le franc est dévalué – sans concertation entre la France et ses partenaires – et, en septembre, le deutsche Mark soumis au flottement – une avant-première – avant d'être réévalué en octobre. Quant à la monnaie américaine, elle poursuit sa course incertaine, alors que les dollars déposés dans des banques européennes – les eurodollars – constituent un véritable marché international parallèle aux marchés nationaux de capitaux. Tout cela ne dit rien qui vaille. En juillet 1969, l'introduction des droits de tirage spéciaux (DTS) qui représentent un nouvel actif international – après des années de discussions – destiné à remédier à l'insuffisance des liquidités internationales ne change rien à l'affaire.
- 50 Après la démission du général de Gaulle en avril 1969, son ancien premier ministre Georges Pompidou lui succède en juin. L'événement ouvre de nouvelles perspectives à l'Europe – et plus particulièrement à la relance de l'adhésion britannique. Le nouveau président n'est certainement pas le plus Européen des Européens. D'un naturel plutôt méfiant, il cultive une vision très interétatique de la Communauté. Mais il pèse très clairement le risque d'une Europe bloquée. Il entend réaliser le Marché commun

définitif à l'échéance prévue.<sup>119</sup> Le 10 juillet, lors de sa première conférence de presse, il déclare : « L'Europe n'est pas un couvent supposant une série de voeux que l'on prononcerait les uns après les autres, ce n'est pas non plus une chimère, cela doit être une réalité ».<sup>120</sup> Et la réalité commande tout d'abord de terminer la période transitoire. C'est le premier objectif. Le deuxième objectif, c'est d'assurer l'approfondissement de la Communauté en vue d'aboutir « à une véritable Communauté, c'est-à-dire à un ensemble économique qui soit un tout, véritablement un tout ».<sup>121</sup> Et le troisième objectif concerne l'élargissement. Le président Pompidou ne voit pas, dit-il, d'objections de principe à l'adhésion éventuelle de tel autre pays à la Communauté. C'est assez prometteur – à défaut de l'être trop. Et pour relancer l'Europe, quelle autre méthode que de réunir une conférence au sommet ? Annoncée à Paris au début de juillet, elle est évoquée par Pompidou lors de sa conférence de presse.<sup>122</sup>

- 51 Au début, le scepticisme règne encore parmi les partenaires de la France. Mais le travail de la diplomatie élimine les réserves. Le 15 septembre, le Conseil des ministres arrête le programme du sommet. Le 19 novembre, dans un aide-mémoire destiné à la Conférence, la Commission invite à compléter l'union douanière par la mise en place d'une union économique et monétaire au cours des prochaines années.<sup>123</sup>
- 52 Le 16 juillet 1969, lors de la réunion du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, qu'anime Jean Monnet, l'Italien Guido Carli et le Belge Robert Triffin démontrent l'urgente nécessité de créer une véritable zone monétaire européenne indépendante de la zone monétaire américaine.<sup>124</sup> La déclaration commune du Comité d'action plaide pour la réalisation de l'union économique et monétaire, jugée indispensable pour transformer à terme le Marché commun en un vaste et véritable marché intérieur comparable à celui des Etats-Unis.<sup>125</sup> Pierre Werner, qui en a reçu copie, répond que la résolution « traduit largement ses propres idées notamment à propos de l'union économique et monétaire ».<sup>126</sup> De leur côté, les gouvernements, échaudés par les turbulences monétaires répétées qui secouent la Communauté, commencent à échafauder des scénarios de coopération plus poussée.
- 53 Tout cela sur la base d'un compromis entre les Six, et principalement entre la France et l'Allemagne, qui comporte une double convergence des politiques économiques et monétaires. Raymond Barre, vice-président de la Commission, observe : « Ces deux plans sont, à l'évidence, complémentaires : la solidarité monétaire et financière n'est acceptable que si chacun a son mot à dire sur ce que font ses partenaires. Inversement les contraintes qu'implique la coordination des politiques économiques ne sont tolérables que si elles sont compensées par la certitude, pour tout pays en difficulté, de trouver auprès de ses partenaires aide et soutien immédiats. »<sup>127</sup>
- 54 Le tabou de l'intégration monétaire disparaît. Le climat invite à des initiatives. L'Europe baigne encore dans la méfiance. Désillusions et inquiétudes dominent les réflexions sur la situation de la Communauté. Les comportements des Etats restent commandés par leurs structures, leurs orientations, leurs intérêts et leurs visions propres. La coordination des politiques économiques et monétaires est très théorique. Devant le Parlement européen, le ministre néerlandais des affaires étrangères Josef Luns évoque « les proportions inquiétantes » qu'a prises la crise dans laquelle se trouve l'Europe.<sup>128</sup> Ce n'est pas seulement « l'acquis communautaire » qui est menacé. C'est tout le processus d'intégration. La dévaluation du franc et la réévaluation du deutsche Mark, qui secouent la Communauté, illustrent les limites de la cohésion communautaire. « Les manipulations monétaires en France et en Allemagne ont montré que l'hypothèse d'un

- développement parallèle des économies des Etats membres n'est pas vérifiée » constate le député allemand Lücker.<sup>129</sup> La cohésion n'est pas acquise. Il est maintenant prouvé, déclare à Londres Josef Luns, que la consultation préalable « ne peut être assurée dans l'état actuel du Marché commun. »<sup>130</sup>
- 55 L'important, c'est d'aller de l'avant pour sortir de la crise. Pour ce faire, il faut déjà se réunir. Rendez-vous est pris à La Haye d'abord aux 17 et 18 novembre 1969, puis aux 1<sup>er</sup> et 2 décembre. Le terrain est préparé, comme il se doit, par les experts, les diplomates et les ministres. Le 3 novembre, au cours d'une session extraordinaire, le Parlement européen définit les enjeux et positions en vue du sommet.<sup>131</sup> La Commission n'est pas en reste. Le 1<sup>er</sup> octobre, dans un avis, elle met en avant la poursuite parallèle de l'élargissement et du renforcement de la Communauté. Et, en novembre, elle accouche d'un aide-mémoire qu'elle destine à la Conférence. Elle y fait part de ses constats et de ses attentes. En bref, ce qu'elle attend de la Conférence, après des années difficiles, c'est « un nouvel élan politique à la construction européenne ».<sup>132</sup> En matière monétaire, elle invite à « compléter l'union douanière par la mise en place d'une union économique et monétaire au cours des prochaines années » sans en dire plus.<sup>133</sup> Le triptyque constitué par l'achèvement, l'approfondissement et l'élargissement entre dans le langage courant des Communautaires.
- 56 Le débat sur l'Europe monétaire va bon train. Toutes les divergences ne sont pas surmontées. L'incertitude accompagne la rencontre. Que va-t-il en résulter malgré les bonnes intentions affichées ? Les doutes surplombent l'enjeu.
- 57 A l'ordre du jour figurent, entre autres, le règlement financier de la politique agricole commune, la question de l'élargissement, les perspectives d'évolution de la Communauté. Des tensions subsistent le premier jour. Le président Pompidou demande : « Les troubles que les changements de parité monétaire ont provoqués dans le domaine des prix mettent-ils en danger l'avenir du marché commun agricole ? »<sup>134</sup> « Dans l'affirmative, entendons-nous ou non progresser dans la coordination des politiques économiques et monétaires ? »
- 58 Mais la bonne volonté prend le dessus le lendemain. En matière monétaire, les dirigeants des Six, qui vont plus loin que le plan Barre, préconisent des politiques monétaire et économique communes. « Au sein du Conseil [...], un plan par étapes sera élaboré au cours de l'année 1970 en vue de la création d'une union économique et monétaire. »<sup>135</sup> Entre la priorité à la convergence des politiques économiques que défendent les Allemands et la priorité à l'unification monétaire que soutiennent les Français, ils tranchent selon leur habitude par un compromis qui additionne les deux positions. « Le développement de la coopération monétaire devrait s'appuyer sur l'harmonisation des politiques économiques ».<sup>136</sup> Enfin, les Six sont convenus de faire examiner « la possibilité d'instituer un Fonds de réserve européen, auquel devrait aboutir une politique économique et monétaire commune ».<sup>137</sup> C'est donner suite à la proposition du chancelier Brandt sans lui donner trop de consistance.
- 59 Après des années de tension, les résultats de La Haye détendent l'atmosphère. L'Italien Mariano Rumor, président du Conseil, déclare : « Il est urgent de mettre un terme à une période d'incertitude et de stagnation et de faire en sorte que les peuples de l'Europe démocratique se rendent compte qu'ils sont de nouveau maîtres de leur destin. »<sup>138</sup> Les amertumes récentes ne sont pas effacées. Mais elles sont quelque peu adoucies. A défaut de trop d'espoir, c'est, en définitive, une période d'intense activité qu'ouvre la Conférence de La Haye.

---

## NOTES DE BAS DE PAGE

75. Charles de Gaulle, *Discours et messages*, t. III, *Avec le renouveau mai 1958-juillet 1962*, Paris, 1970, p. 67.
76. Hermann J. Abs, extrait traduit en français du Bulletin économique n° 4, 1959, de la Deutsche Bank, AMK C 11/1/1, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne.
77. Henry S. Reuss, *The Critical Decade. An Economic Policy for America and the Free World*, New York, 1964, pp. 74-75.
78. Robert Triffin, "The international monetary system", in R. Triffin et alia, *International Monetary Problems*, Londres, 1965, p. 2.
79. Assemblée parlementaire européenne, *Rapport fait au nom de la commission de la politique économique à long terme, des questions financières et des investissements [...] par M. Ph. C. M. van Campen, rapporteur*, décembre 1958, p. 28.
80. Jean Guyot, « Le Marché commun et les mouvements de capitaux intra-européens », in *Les problèmes européens*, 4-5, 1959, pp. 31-34.
81. Robert Triffin, « La monnaie et le Marché commun – Politiques nationales et intégration régionale », in *Cahiers de l'Institut de science économique appliquée*, n° 74, décembre 1958, p. 1.
82. *Les problèmes de l'Europe*, n° 1, 1958.
83. Considérations sur le développement de la coopération entre les six pays des Communautés européennes et sur leurs relations extérieures, octobre 1959, p. 12, AMK C 12/1/171, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne.
84. *US News and World Report*, 11 juillet 1960.
85. Pascal Fontaine, *Le Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe de Jean Monnet*, Lausanne, Centre de recherches européennes, 1974, p. 92.
86. Voir Robert Triffin, "Die Währungsordnung des XX Jahrhunderts", in Jacques Rueff et al., *Inflation und Weltwährungsordnung*, Erlenbach-Zurich et Stuttgart, 1965, pp. 165 et ss.
87. Pierre Werner, *Itinéraires luxembourgeois et européens. Evolution et souvenirs 1945-1985*, t. II, Luxembourg, Editions Saint-Paul, 1992, p. 30.
88. *Ibid.*, p. 118.
89. Emile van Lennep, *In de wereldeconomie. Herinneringen van een internationale Nederlander*, Leiden, Stenfert Kroese, 1991, p. 100.
90. Communauté économique européenne, *Les instruments de la politique monétaire dans les pays de la Communauté économique européenne*, Bruxelles, 1962, p. 12.
91. *Bulletin de la Communauté économique européenne*, décembre 1962, p. 67. Voir Parlement européen, *Documents de séance 1962-1963*, 7 avril 1962, Document 17, *Rapport fait au nom de la Commission économique et financière sur la coordination des politiques monétaires dans le cadre de la CEE*.
92. *Bulletin de la Communauté économique européenne*, décembre 1962, p. 67.
93. « Mémorandum de la Commission sur le programme d'action de la Communauté pendant la deuxième étape », in *Bulletin de la Communauté économique européenne*, 12-1962, p. 9.
94. « La monnaie européenne est-elle une utopie ou la réalité de demain ? », in *Revue du Marché commun*, décembre 1962, p. 462.
95. Pierre Werner, conférence sur « L'union monétaire de la Communauté économique européenne » (1971), in AMK C 5/12/29, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne.
96. Robert Marjolin, « Note », in ARM 25/1/15, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne.
97. Décisions du Conseil du 8 mai 1964.

- 98.** Ufficio stampa e informazione delle Comunità europee, *Iniziativa 1964*, Rome octobre 1964, p. 3.
- 99.** *Bulletin de la Communauté économique européenne*, 5-1965, p. 8. Voir aussi *Le Monde*, 25 mars 1965.
- 100.** Gilles Gozard, « Les incidences monétaires des accords agricoles du 15 décembre », in *Revue du marché commun*, avril 1965, p. 177.
- 101.** *Ibid.*, p. 178.
- 102.** Charles de Gaulle, *Discours et messages*, t. IV, *Pour l'effort 1962-1965*, Paris, Plon, 1970, p. 332.
- 103.** *Ibid.*, p. 334.
- 104.** Jean-Paul Palewski, « Le système monétaire actuel n'est pas étranger à l'inflation qui secoue l'Europe », in *L'intérêt européen*, mai 1965.
- 105.** Claude Bruclain, *Le socialisme et l'Europe*, Paris, Seuil, 1965, p. 113. Claude Bruclain cache un certain nombre de membres du Club Jean Moulin.
- 106.** E. van Lennep, op. cit., p. 152. Voir aussi Bureau d'information des Communautés européennes, « De l'union douanière à l'union économique : l'étape du 1<sup>er</sup> juillet 1968 », Paris, mai 1968, p. 14.
- 107.** *Le Monde*, 29 novembre 1967.
- 108.** Pierre Werner, *Itinéraires luxembourgeois et européens. Evolutions et souvenirs 1945-1985*, t. 2, op. cit., p. 121.
- 109.** *Ibid.*, p. 121.
- 110.** Lettre de Jean Monnet à Raymond Barre, 22 novembre 1968, AMK C 33/1/117, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne.
- 111.** *Akten zur Auswärtigen Politik der Bundesrepublik Deutschland 1968*, t. 2, 1. Juli bis 31. Dezember 1968, Munich, R. Oldenbourg Verlag, 1999, p. 1 533. Voir aussi François Seydoux, *Dans l'intimité franco-allemande. Une mission diplomatique*, Paris, Editions Albatros, 1977, p. 130.
- 112.** Raymond Barre, « L'ordre monétaire européen », in *Aussen-wirtschaft*, mars 1969, p. 7.
- 113.** Mémorandum de la Commission au Conseil sur la coordination des politiques économiques et la coopération monétaire au sein de la Communauté (Présenté le 12 février 1969), p. 13.
- 114.** *Ibid.*, p. 13-14.
- 115.** Karl Blessing, lettre à Kurt Birrenbach, 19 mars 1969, AMK C 11/1/92, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne.
- 116.** *Ibid.*
- 117.** *Bulletin des Communautés européennes*, 9/10-1969, p. 110.
- 118.** *Bulletin des Communautés européennes*, 5-1970, p. 5.
- 119.** *Le Monde*, 3 juillet 1969.
- 120.** *Le Monde*, 12 juillet 1969.
- 121.** *Ibid.*
- 122.** *Le Monde* 6/7 et 12 juillet 1969.
- 123.** *Bulletin des Communautés européennes*, 1-1970, p. 17.
- 124.** Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, *Rapport de M. Guido Carli, gouverneur de la Banque d'Italie, sur les problèmes de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun en ce qui concerne les questions monétaires*, Bruxelles, juillet 1969, ARM 32/1/60, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne.
- 125.** Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, *Déclaration commune*, quinzième session, Bruxelles, 15-16 juillet 1969, AMK 22/7/46, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne.
- 126.** Lettre de Pierre Werner à Jean Monnet, 29 juillet 1969, in AMK C 5/12/18, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne.
- 127.** Raymond Barre, « Les bases de l'Union économique et monétaire », in *Bulletin des Communautés européennes*, 3-1970, p. 5.
- 128.** *Bulletin des Communautés européennes*, 12-1969, p. 102.

129. *Ibid.*, p. 100.
130. Josef Luns, conférence au European Luncheon Club, à Londres, 20 novembre 1969, AMK C 19/1/170, Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Lausanne.
131. *Bulletin des Communautés européennes*, 12-1969, pp. 100 et ss.
132. Aide-mémoire de la Commission destiné à la Conférence, in *Bulletin des Communautés européennes*, 1-1970, p. 17.
133. *Ibid.*, p. 17.
134. *Bulletin des Communautés européennes*, 2-1970, p. 35.
135. « Communiqué final de la conférence (2 décembre 1969) », in *Bulletin des Communautés européennes*, 1-1970, p. 15.
136. *Ibid.*, p. 16.
137. *Ibid.*, p. 16.
138. *Bulletin des Communautés européennes*, 2-1970, p. 45.

## IV. Bonjour tristesse (1969-1978)

p. 55-78

---

- 1 Le 31 décembre 1969, c'est la fin de la période transitoire du Marché commun. Il reste à mettre en musique les résolutions de La Haye.
- 2 Dans les faits, les Six ne sont pas unis sur la nature de l'union économique et monétaire. A Paris, il est hors de question de s'aventurer dans un projet trop intégrationniste. Coordination et concertation certes, mais sous la stricte supervision d'instances intergouvernementales. Le président Pompidou est là-dessus tout à fait clair.<sup>139</sup>
- 3 Alors que l'interpénétration des économies continue son chemin, les politiques d'intervention restent essentiellement nationales. Quand des crises surviennent de l'extérieur, c'est le désarroi. « La conversion des esprits » – pour paraphraser Raymond Barre – n'est pas près de se réaliser. Les Six ne sont pas au bout de leurs différences et de leurs contradictions. Les intérêts nationaux l'emportent habituellement sur l'intérêt commun. Raymond Barre observe : « Nos six pays ont des structures différentes, des intérêts qui ne sont pas naturellement convergents, des priorités économiques et sociales qui ne sont pas identiques. »<sup>140</sup> Les réunions européennes ressemblent encore trop souvent à des journées de dupes.
- 4 Conformément au mandat de La Haye, la Commission émet quelques premières propositions sur « l'élaboration d'un plan par étapes vers une union économique et monétaire » qu'elle soumet en mars 1970 au Conseil des ministres.<sup>141</sup> C'est le second plan Barre. Quelques principes sont indiqués et trois étapes définies. Dans le domaine monétaire, le document reste dans le vague, tout en envisageant « un renforcement des Institutions de la Communauté en matière économique et financière ».<sup>142</sup> Création d'un Conseil des gouverneurs des Banques centrales « en vue de la mise en place d'un Système européen de Banques centrales ». Constitution d'un Fonds européen de réserve. Elimination en deux étapes des marges de fluctuation des monnaies des pays membres et fixation irrévocabile des parités. Possibilité d'un concours financier à moyen terme. Rien de plus. Nulle mention d'une banque centrale européenne et d'une monnaie unique – qui déplaisent à Raymond Barre et à d'autres de ses collègues. Quant à la date, « l'année 1978 » est retenue « à titre de première approximation ». <sup>143</sup> Quelques autres projets accompagnent le mouvement. Plan belge du 27 janvier 1970. Plan

- allemand du 12 février. Plan luxembourgeois du 23 février. Tous invitent, bien entendu, à de nouvelles mesures.
- 5 Qu'attendre du Conseil des ministres, sinon qu'il décide de constituer un comité d'experts chargé d'élaborer un projet ? C'est ce qu'il fait le 6 mars 1970 en confiant la présidence au président du Conseil et ministre des finances luxembourgeois Pierre Werner, en vue d'« élaborer un rapport comportant une analyse des différentes suggestions et permettant de dégager les options fondamentales d'une réalisation par étapes de l'Union économique et monétaire de la Communauté ».
- 6 Dans un rapport intérimaire, qu'il adresse au Conseil en mai, le comité d'experts présente la trame de l'union économique et monétaire, telle qu'il la conçoit déjà. Quelques premières idées en ressortent, celles d'un renforcement des compétences communautaires, de la mise en œuvre d'une zone monétaire unie et d'un fonds de stabilisation des changes et de l'introduction au terme du processus d'une monnaie unique.<sup>144</sup>
- 7 En octobre, le comité d'experts remet son rapport final.<sup>145</sup> Le projet est ambitieux et ample. « Une union monétaire implique à l'intérieur la convertibilité totale et irréversible des monnaies, l'élimination des marges de fluctuation des taux de change, la fixation irrévocabile des rapports de parité et la libération totale des mouvements de capitaux. Elle peut s'accompagner du maintien de signes monétaires nationaux, mais des considérations d'ordre psychologique et politique militent en faveur de l'acceptation d'une monnaie unique qui garantirait l'irréversibilité de l'entreprise. »<sup>146</sup> Fruit d'un compromis entre monétaristes et économistes, entre Français et Allemands, le principe qui prévaut consiste dans la progression parallèle de la convergence des politiques économiques et de l'harmonisation monétaire.
- 8 Reconnaissant la nécessité de la solidarité monétaire, le comité recommande la création d'une union économique et monétaire selon un plan en trois étapes, comportant la libération complète des mouvements de capitaux et l'instauration de la convertibilité totale des monnaies à des parités fixées de manière irrévocabile. Seule la première étape, d'une durée de trois ans est détaillée. Elle prévoit l'instauration d'une politique monétaire, budgétaire et fiscale, ainsi que la libre circulation des capitaux.
- 9 Le projet inclut le transfert à des organismes communautaires de responsabilités et de compétences jusqu'ici assumées par des organismes nationaux. « Ces transferts de responsabilité et la création des institutions communautaires correspondantes représentent un processus de signification politique fondamentale qui entraîne le développement progressif de la coopération politique. »<sup>147</sup> Il mentionne encore la création – entourée de précautions oratoires – d'un Fonds européen de coopération monétaire. Sans cacher les difficultés de la tâche, le rapport estime l'objectif accessible d'ici 1980. « L'union économique et monétaire est un objectif réalisable dans le courant de la présente décennie, dès lors que la volonté politique des Etats membres de réaliser cet objectif, exprimée solennellement à la Conférence de La Haye, est présente. »<sup>148</sup>
- 10 L'entreprise est complexe. Le rapport en rend compte. L'unification suppose toute une série de mesures qui relèvent de politiques monétaire et économique, voire budgétaire, fiscale et sociale. Pierre Werner, son président, note ceci : « J'étais fondamentalement convaincu qu'un tel marché commun à ambition d'union n'offrait pas de chances égales pour tous, si l'échange économique et financier se déroulait dans un espace monétaire incohérent et instable. »<sup>149</sup> Autres propositions qui figurent dans le rapport, celles

d'une monnaie unique en 1980 et d'un gouvernement économique européen. Quelques suggestions concernent la politique budgétaire, le financement des déficits, la fiscalité et les marchés financiers. Et surtout, ce qui compte, c'est la volonté politique. Sans elle, que peut-on espérer ? C'est là que la Communauté est attendue au contour.

- 11 La Commission fait sienne l'essentiel du rapport tout en émettant un certain nombre de réserves et de critiques.<sup>150</sup> En décembre, le Parlement européen donne un avis favorable aux propositions de la Commission.
- 12 Au cours de sa session des 8 et 9 février 1971, le Conseil des ministres examine le dossier et marque son accord sur un compromis qui noie en partie le projet. Réalisation par étapes d'une union économique et monétaire, notamment de sa première étape. Accroissement d'ici là de la coordination des politiques budgétaire, conjoncturelle et fiscale. Renforcement de la coopération monétaire entre les banques centrales. Mise en place d'un « mécanisme de concours financier à moyen terme ».<sup>151</sup> C'est un minimum. Les échéances qui concernent les transferts de compétences sont reportées à 1973. La référence à la réalisation de l'union économique et monétaire – qui devient un leitmotiv – cache mal les hésitations et les résistances parmi les Six, en particulier en France et en Allemagne. La souveraineté monétaire, l'importance et la stabilité d'une monnaie nationale sur les marchés financiers internationaux méritent-elles d'être sacrifiées sur l'autel de l'intégration monétaire ? Ce n'est ni l'intérêt de Paris, ni l'intérêt de Bonn de confier le soin de décider la politique monétaire à d'autres banques centrales ou à une banque centrale européenne. Quant aux Néerlandais, ils font du renforcement des institutions communautaires, en particulier de la création d'un véritable exécutif européen, la condition de l'unification monétaire. Reste que « le Conseil a jeté les bases d'une organisation économique et monétaire de la Communauté » – pour citer Raymond Barre.<sup>152</sup>
- 13 Acquiesçant aux conclusions du rapport Werner, le Conseil des ministres décide en mars 1971 la création d'une union économique et monétaire. Il invite les Banques centrales à réduire les marges de fluctuation entre les six monnaies, à coordonner leurs politiques monétaires et à adopter des positions communes dans les différentes instances internationales spécialisées. En outre, il convient de renforcer la coordination des politiques économiques à court terme et d'établir un mécanisme d'aide financière à moyen terme.
- 14 Les circonstances amènent l'échec du plan. Les tumultes monétaires internationaux reprennent au printemps 1971. En raison de nouvelles vagues spéculatives, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas ferment temporairement leurs marchés des changes le 5 mai 1971. Après avoir consulté les pays membres, la Commission propose de maintenir les parités monétaires entre les Six et d'élargir les marges de fluctuation envers le dollar. Alors que la France, qui craint les incidences des turbulences sur la politique agricole commune, soutient la mesure, l'Allemagne, qui voit dans la proposition de la Commission une mesure trop interventionniste, suggère que les différentes monnaies de la Communauté flottent parallèlement par rapport au dollar tout en conservant entre elles des marges très étroites de fluctuation. Le 9 mai, le Conseil autorise certains pays confrontés à une situation exceptionnelle à laisser fluctuer leur taux de change tout en confirmant que le système des taux de change flottants est incompatible avec le fonctionnement normal du Marché commun.<sup>153</sup> Ce qui ressort de la crise de mai, c'est bien « la pénurie persistante de moyens d'action » à disposition de la Communauté devant les perturbations du système monétaire international.<sup>154</sup>

- 15 La crise rebondit en août 1971. La surévaluation du dollar, qui contribue au déficit énorme de la balance américaine des paiements, appelle des mesures draconiennes. D'après le président Nixon, la demande que Londres adresse dans la deuxième semaine d'août à Washington de convertir trois milliards de dollars en or précipite le processus.<sup>155</sup> Le 15 août 1971, les Etats-Unis suspendent la convertibilité du dollar en or. Quelques mots suffisent à démolir le système. Le président Nixon déclare : « J'ai donné l'instruction à M. John Connally, secrétaire au trésor, de suspendre temporairement la convertibilité du dollar en or ou en autres instruments de réserve, sauf pour certains montants, et dans des conditions jugées être dans l'intérêt de la stabilité monétaire et dans les meilleurs intérêts des Etats-Unis. »<sup>156</sup> L'ordre monétaire international est remis en cause. « Avec la pleine coopération du Fonds monétaire international et de ceux qui commercent avec nous, nous réclamerons les réformes nécessaires pour mettre sur pied de toute urgence un nouveau système monétaire international » ajoute encore le président Nixon.<sup>157</sup> C'est un encouragement à de nouvelles parités en vue « d'amener, selon Henry Kissinger, les valeurs des différentes monnaies à un niveau plus conforme à leur pouvoir d'achat réel ».<sup>158</sup> Le libre flottement des monnaies, dont le secrétaire américain au trésor John Connally se fait l'avocat, n'est pas encore à l'ordre du jour.<sup>159</sup> Mais les fondements du système monétaire sont bien ébranlés. C'est la fin d'une tranche d'histoire – celle de l'étalon or-dollar.
- 16 Les Européens réagissent, comme il se doit, par le chacun pour soi malgré l'irritation commune que suscitent les mesures spectaculaires de Washington. A Bruxelles, le 19 août, le Conseil des ministres éteint ses divisions. *Le Monde* titre : « Echec à Bruxelles. Les Six ont dû renoncer à définir une attitude commune face aux décisions monétaires américaines ».<sup>160</sup> L'économiste belge Albert Kervyn de Lettenhove relève : « De mai à décembre 1971, chaque recommandation de la Commission est restée lettre morte, chaque réunion du Conseil des ministres s'est soldée par un échec. »<sup>161</sup> Seul le Benelux réussit à préserver sa solidarité dans l'immédiat.
- 17 Quelle action conjointe mettre en route pour prévenir de plus grands malheurs ? Lors d'une réunion du Conseil, le Benelux propose un flottement commun de toutes les monnaies par rapport au dollar, tout en maintenant en l'état les fluctuations entre elles, alors que les autres pays membres se montrent réticents. Résultat de la mésentente : la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas introduisent leur propre système, l'Allemagne et l'Italie laissent flotter librement leurs monnaies et la France instaure un double marché des changes, qu'elle soumet à un strict contrôle (la France abrogera son double marché des changes le 21 mars 1974 ; l'Italie, qui l'avait introduit le 22 janvier 1973, prendra une mesure identique un jour plus tard). Ainsi, pour citer le ministre allemand Karl Schiller, « une vaste gamme d'expédients est appliquée sur les marchés des changes ».<sup>162</sup> Cela montre les limites de la coopération entre les Six.
- 18 Le 22 septembre 1971, le Parlement européen, « à son très vif regret », constate l'absence de réponse communautaire aux questions de politique économique et monétaire qui résultent des turbulences récentes et invite les institutions communautaires à réintroduire des parités fixes et à réduire les marges à l'intérieur de la Communauté et à faciliter la flexibilité vers l'extérieur.<sup>163</sup>
- 19 La seule idée qui surnage – sans doute parce qu'elle ne mène pas très loin – est celle d'un Fonds européen de réserve. Le président Pompidou s'en fait l'écho lors de sa conférence de presse du 23 septembre 1971 : « Ce qu'il faut, c'est que, sous le contrôle des gouvernements et par l'intermédiaire du conseil des gouverneurs de banques

- centrales, on organise la défense en commun contre les afflux de capitaux flottants en même temps que la gestion concertée des réserves. »<sup>164</sup>
- 20 Combien de réunions de ministres des finances, dans le cadre de la Communauté ou dans celui du Groupe des Dix, formé par les pays les plus riches, n'aboutissent-elles pas à une impasse ? C'est le choc des irréconciliabilités. « Un changement fondamental a eu lieu, observe l'économiste Joseph Gold. Mais ni les Etats-Unis ni aucune autre autorité monétaire n'étaient prêts, à ce moment-là, à proposer une alternative au système monétaire international. »<sup>165</sup>
- 21 Tout arrangement limité n'est pas impensable. En décembre, aux Açores, les présidents Nixon et Pompidou négocient – bilatéralement – une issue à la crise monétaire. Hors de question d'introduire le flottement. C'est contraire à la position du président français. L'arrangement consiste dans une révision des parités qui fait la part entre les exigences des uns et des autres. L'Américain Henry Kissinger observe : « Ce qu'il y avait d'extraordinaire dans cette rencontre, c'était que les Etats-Unis et la France aient pris sur eux d'établir les taux de change pour chacune des plus importantes devises du monde. »<sup>166</sup> Le résultat de la rencontre est apparemment plutôt positif.
- 22 La conférence qui a lieu à Washington, au Smithsonian Institute, en décembre, clôt momentanément le contentieux. Les Six, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, le Canada, la Suède et le Japon parviennent à un accord sur une dévaluation de 8 % du dollar par rapport à l'or, sur une nouvelle grille des monnaies européennes par rapport au dollar et une nouvelle structure des changes entre les monnaies des principaux pays industrialisés occidentaux qui comporte le respect d'une marge élargie de fluctuation de 2,25 % de part et d'autre des parités ou des taux centraux. Cela signifie qu'à l'intérieur du tunnel monétaire, la fluctuation entre deux monnaies européennes peut atteindre 9 %, à condition qu'elles passent de leur minimum à leur maximum par rapport au dollar.
- 23 C'est un moindre mal. De grandes incertitudes subsistent. Le cumul des fluctuations que l'accord rend possible risque de relancer les désordres monétaires. Loin de marcher vers un rétrécissement des marges de fluctuation, c'est plutôt vers une forme de flottement qu'évoluent les monnaies européennes malgré les réserves de Paris. *De facto*, le système instauré par les accords de Bretton Woods est révolu. Tout retour à la convertibilité du dollar en or est exclu. Reste un point essentiel : la primauté du dollar n'est pas mise en cause.
- 24 Reste à revoir la situation à l'intérieur de la Communauté européenne. Dans le prolongement des décisions de Washington, les ministres des Six introduisent, le 7 mars 1972, le serpent monétaire européen en vue de circonscrire les fluctuations de change trop amples qui résultent des nouvelles marges. En substance, ils mettent en place un mécanisme qui vise à réduire de moitié la marge de fluctuation entre leurs monnaies prises deux à deux (le serpent), tout en conservant la marge de plus ou moins 2,25 % définie en décembre 1971 à Washington pour la parité de leurs monnaies par rapport au dollar (tunnel).
- 25 Réunis à Bâle, le 10 avril, les gouverneurs des banques centrales des Six entérinent la mesure.<sup>167</sup> C'est en quelque sorte le « serpent dans le tunnel » – pour paraphraser les experts.

- 26 C'est sans doute mieux que rien. Mais c'est loin d'être parfait. Deux questions vont se poser : comment maintenir les monnaies communautaires à l'intérieur du serpent et comment maintenir le serpent à l'intérieur du tunnel ?
- 27 En septembre 1972, les ministres des finances décident la création du Fonds européen de coopération monétaire (FECOM) – avant le lancement de la deuxième étape de l'UEM – sans s'assurer du transfert du 10 % des réserves des banques centrales vers le fonds. Comment alors le faire fonctionner en l'absence de moyens suffisants pour intervenir sur les marchés ? En octobre, les chefs d'Etat ou de gouvernement réaffirment leur intention de réaliser d'une façon irréversible l'union économique et monétaire et de « prendre les mesures nécessaires pendant l'année 1973 pour permettre le passage à la deuxième étape de l'Union économique et monétaire au 1<sup>er</sup> janvier 1974 », redisent leur attachement à « des parités fixes mais ajustables entre leurs monnaies » et confirment la création du FECOM.<sup>168</sup> D'une certaine façon, les jeux de la rhétorique font écran aux carences de la volonté commune d'aller plus loin dans la cohésion et le rapprochement.
- 28 La trêve est de courte durée. Les turbulences ne tardent pas à reprendre. Le désordre monétaire tourne au chaos. Les Six – qui seront neuf à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1973 – y font face dans la cacophonie. A peine entrés dans le serpent, la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège en sortent entre le 23 et le 27 juin, le Danemark y réentrant en octobre. La lire sort à son tour du système. Les Pays-Bas et la Norvège réévaluent leurs monnaies. Sous la pression des marchés, la France sort une première fois du serpent en janvier 1974. La Norvège et la Suède font de même. C'est la peau de chagrin. En janvier 1974, il ne reste que cinq rescapés : l'Allemagne, le Danemark et les trois du Benelux. Le serpent monétaire équivaut à une zone mark. Entre 1973 et 1976, douze changements de parité ne résolvent rien.
- 29 Au début de 1973, la Commission propose un système de flottement conjoint des monnaies européennes vis-à-vis du dollar ou, en d'autres termes, le maintien du serpent mais sa sortie du tunnel. Les progrès sont inexistant malgré le bilan en demi-teinte que tire la Commission.<sup>169</sup>
- 30 En février 1973, la tempête spéculative précipite la chute du système de Bretton Woods. Le scénario est connu. Fortes spéculations. Dévaluation du dollar. Interventions massives qui diminuent les réserves. Décrochage. Même les monnaies du Benelux, reliées entre elles par un accord qui prévoit des marges de fluctuation de 1,5 %, reviennent à l'écart maximum autorisé par le système communautaire, soit 2,25 %, afin d'alléger les pressions sur le franc belge. Face à l'afflux de dollars, la plupart des pays les plus industrialisés renoncent à soutenir la parité.<sup>170</sup> A l'étau de change or succède le système des taux de change flottants – libre ou dirigé. Outre le dollar, la livre sterling, la livre irlandaise, la lire italienne flottent librement sur le marché des changes.
- 31 Est-ce provisoire ? Dans l'immédiat, un retour au système des parités fixes n'est pas totalement écarté. Le 9 mars 1973, les ministres et gouverneurs des banques centrales des neuf pays de la CEE, des Etats-Unis, du Canada, du Japon, de la Suède et de la Suisse affirment « leur volonté d'assurer ensemble un système ordonné de relations de change ». <sup>171</sup> Réuni sous l'égide du Fonds monétaire international, le Groupe des Vingt réfléchit à une formule renouvelée de « parités stables mais ajustables ». Les esprits ne sont pas encore totalement prêts à passer par-dessus bord les règles de 1944.

- 32 Mais moins d'une semaine plus tard, la crise met à bas l'ordre ancien. L'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Union belgo-luxembourgeoise et le Danemark décident de faire flotter ensemble leurs monnaies. Helmut Schmidt, le ministre allemand de l'économie, déclare que c'est la fin de l'ère de Bretton Woods. Le système monétaire international vit désormais sans règles.<sup>172</sup> La « démonétarisation » de l'or et la légalisation du flottement seront entérinées lors de la conférence du FMI à Kingston, Jamaïque, en janvier 1976.
- 33 Le choc pétrolier, en automne 1973, anéantit tout espoir de redressement. Le quadruplement du prix du baril bouleverse l'économie mondiale. Récession, inflation, excès d'endettement dramatisent le mal européen. C'est le temps de la stagflation – pour utiliser un terme qui tombe alors dans le domaine public. Les Neuf naviguent dans la confusion. Les ressources de l'espoir sont limitées. A quoi peut rêver la Communauté, alors que l'intérêt national ne cesse de prévaloir sur toute autre considération ? Il ne se passe guère de semaines, sans que la conduite des Etats ne montre les limites de la construction européenne. L'extension et l'achèvement du marché intérieur sont encore loin du compte et les politiques communes à peine esquissées.
- 34 Du côté communautaire, la mésentente exclut toute riposte unie. Les « épreuves de solidarité » tournent court. Les Etats-Unis ont beau jeu de souligner l'absence d'interlocuteur européen capable de discuter et de traiter. Le modèle monétaire européen – au sens mathématique du terme – recherché par Valéry Giscard d'Estaing, ministre français des finances, ne sort pas du brouillard.
- 35 De fait, ne sachant trop comment empoigner la crise, les Neuf réagissent en ordre dispersé, alors que le bon fonctionnement du marché unique et de la politique agricole commune requiert le maintien de parités fixes. Cacophonie entre les Neuf. Cascade de dévaluations. Divergences de doctrine. La désunion monétaire l'emporte sur l'unité.
- 36 Longtemps masquée par la croissance régulière des économies, les différences de structures et de comportements réapparaissent au grand jour sous le coup de la crise. Même le Marché commun est remis en cause. Des droits de douanes et des barrières techniques sont introduits par quelques Etats membres en vue d'assurer la défense de secteurs menacés.
- 37 Et l'Amérique, malgré ses difficultés, reste maîtresse du jeu. Le dollar continue d'assumer son rôle de monnaie internationale. Cela fait sa force durable en l'absence d'alternative crédible du côté européen. François-Xavier Ortoli, le président de la Commission, relève le 18 février 1975 au Parlement européen : « L'amitié, l'alliance, la reconnaissance de grands intérêts communs, n'empêchent pas de voir la réalité : celle d'une puissance propre des Etats-Unis qui leur confère un poids particulier dans leurs relations avec nous ; celle d'une volonté de régler les problèmes qui devant nos faiblesses ou nos hésitations prend volontiers, sans se cacher, l'allure d'un leadership. »<sup>173</sup> Où est la défense des intérêts communs des Européens devant la stratégie américaine ?
- 38 La cause des parités fixes – relativisée par l'Allemagne dès 1969 – cède du terrain. Des thèses plus libérales influencent désormais la position américaine – celle de l'économiste Milton Friedman, de Chicago, qui voit dans la flexibilité des changes l'expression des forces du marché, et celle de Friedrich von Hayek, qui fait valoir les mérites de la concurrence entre monnaies et les inconvénients de politiques monétaires trop rigides. D'autres économistes continuent de considérer, à l'instar de

l'Américain Robert Mundell, que « le régime de taux de change flexibles est le plus instable de tous les systèmes parce qu'il livre la politique monétaire en otage aux hommes politiques [...] ».<sup>174</sup>

- 39 La coopération monétaire en Europe ne résiste pas aux mouvements spéculatifs qui balaient les marchés. Les objectifs intermédiaires décidés par les Six en 1971 ne sont pas atteints. La division entre zones monétaires mal coordonnées se perpétue. Réduit à quatre monnaies, le serpent a presque perdu sa raison d'être. L'Europe monétaire est scindée en deux : d'un côté les Etats qui ont rejoint le serpent, de l'autre ceux qui sont restés en dehors ou qui en sont sortis. Qui plus est, la cacophonie compromet l'unité des prix des produits agricoles et leur libre circulation. En vue d'annuler les effets des variations de change et de rétablir les conditions d'un marché unifié, les Neuf font ample usage des montants compensatoires.
- 40 Il n'est nullement étonnant que dans un contexte aussi délétère, qui incline les Européens au pessimisme et au défaitisme, les progrès vers l'union économique et monétaire soient presque dérisoires. Il n'existe ni volonté politique ni intérêt commun communautaire ; il n'existe pas plus de solidarité qui lie les Etats. Comment alors défendre ensemble les parités fixées et ajustées ensemble ? Comment définir une politique commune de crédits pour faire face aux attaques spéculatives ?
- 41 Prévu pour 1974, le passage à la deuxième étape de l'UEM reste dans les tiroirs. Les tumultes monétaires infligent à l'union entre Européens de douloureuses désillusions. Tout l'édifice communautaire subit le contrecoup des mouvements erratiques des monnaies européennes entre elles. Les batailles qu'occasionne, dans le domaine agricole, la fixation des montants compensatoires aux frontières pour rééquilibrer les effets des variations de change illustrent les tensions ambiantes. Les difficultés économiques alimentent un climat délétère qui fait douter de l'avenir de l'Europe. La très forte poussée inflationniste met à mal les rapports entre les différentes économies nationales. En 1975, près de 30 % d'inflation en Angleterre, en France, en Italie et en Allemagne. La stagflation n'a jamais si bien mérité son nom. La Communauté semble à bout de course. « Le capitalisme peut-il, cette fois, s'en sortir ? » demande en juin 1975 l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur*.<sup>175</sup> Combien ne sont pas convaincus, à l'instar de l'économiste néerlandais Jan Tinbergen, que l'Occident est condamné à appliquer des solutions socialistes ?<sup>176</sup> Voilà tout le discours sur la décadence qui repart de plus belle. *L'Europe, c'est fini*. C'est le titre que le journaliste José-Alain Fralon donne en 1975 à un essai, où il examine par le menu les impasses de la construction.<sup>177</sup> Ce sont même les résultats acquis qui semblent mis en cause. Le strict respect des dispositions du traité n'est plus assuré. Les plaintes sur les cas d'infraction submergent la Commission.<sup>178</sup>
- 42 En outre, la présence de la Grande-Bretagne accentue encore l'immobilisme. C'était déjà difficile avant les Anglais. C'est combien plus difficile après ! Les Britanniques sont entrés dans l'Europe à reculons – pour reprendre l'expression consacrée. Tous les projets de relance sont bloqués. Union économique et monétaire. Politique énergétique. Union politique. Et l'alignement de Londres sur Washington n'arrange rien à l'affaire.
- 43 La situation a de quoi préoccuper les esprits, même si elle ne les préoccupe pas trop. L'anarchie des changes met en cause le fonctionnement même du Marché commun. Et le Marché commun est le cœur de la construction européenne. Quelques propositions tracent le chemin de la relance. Résolution du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe invitant au développement du FECOM en instrument d'action commune en 1973. Plan de flottement concerté de toutes les monnaies de la Communauté vis-à-vis

du dollar formulé par le ministre français Jean-Pierre Fourcade en septembre 1974.<sup>179</sup> Instauration « d'un pouvoir de décision centralisé » dans le domaine monétaire et, à cette fin, mise en place d'une banque centrale propre recommandée par la Commission en 1975.<sup>180</sup> Création d'une monnaie parallèle européenne (MPE) préconisée par le rapport *Optica* 1975 en vue d'accélérer l'évolution vers l'unification monétaire européenne.<sup>181</sup> Projet de consultation et de surveillance des politiques de taux de change dans le cadre d'une « *target zone* » conçu par le ministre des finances des Pays-Bas Wim Duisenberg en juillet 1976.<sup>182</sup> Et proposition de consolidation et d'extension du serpent et de renforcement du FECOM contenue dans le rapport que le premier ministre belge Leo Tindemans adresse au Conseil en décembre 1975.<sup>183</sup>

- <sup>44</sup> Ce qui apparaît à beaucoup d'Européens, c'est que les réalisations de la Communauté européenne ne sont pas à la hauteur des espérances. Faute d'institutions fortes, l'Europe reste hors du coup. Créée par la Commission au début de 1974, le groupe de réflexion « Union économique et monétaire 1980 » conclut à l'échec des efforts entrepris depuis 1969 en matière d'intégration monétaire. « Le serpent a éclaté et le rétrécissement des marges de fluctuation ne subsiste plus qu'entre les monnaies qui sont plus ou moins étroitement liées au Deutsche Mark ; le Fonds de coopération monétaire ne joue qu'un rôle mineur dans les affaires monétaires de l'Europe. »<sup>184</sup> C'est même plutôt par un recul que se caractérise l'évolution depuis 1969 en raison des politiques économiques et monétaires strictement nationales « sans référence à l'ensemble » que mènent les Etats membres.<sup>185</sup> Discordances et divergences entre les Six, puis les Neuf, ont profondément affecté « l'acquis communautaire », notamment la politique agricole commune et la libération des mouvements de capitaux.<sup>186</sup> Le président Valéry Giscard d'Estaing observe en février 1976 : « L'Europe est vacante, elle ne prend pas part au déroulement des événements. Le plus frappant, c'est que personne n'a l'air de croire qu'elle puisse y prendre part. »<sup>187</sup> En bref, ces années passées ont été caractérisées par « une débandade générale » ! Quel constat ! Et quelle condamnation ! Sont imputées, outre les vicissitudes internationales, l'absence de volonté politique et la défaillance intellectuelle « qui a fait que l'on s'est engagé dans la voie de l'Union économique et monétaire sans avoir une idée précise de ce que l'on entreprenait. »
- <sup>45</sup> Deuxième monnaie de réserve du monde, la livre sterling atteint le fond en 1975. Criblée de dettes, la Grande-Bretagne est presque en état de cessation de paiements.<sup>188</sup> Les tempêtes qui se déchaînent sur la livre, la lire et le franc en février et en mars 1976 amènent la France à ressortir de nouveau du « serpent. » L'Europe apparaît de plus en plus en morceaux. Les « mouvements erratiques sur le marché monétaire » continuent d'échapper au contrôle des Européens malgré les incantations rituelles. Les Etats membres de la CEE, qui ne tirent pas les leçons des secousses auxquelles ils sont soumis depuis des années, se trouvent encore une fois confrontés au même choix : accepter l'idée que l'union monétaire restera partielle et limitée, comme elle l'est aujourd'hui ; ou faire le saut dans l'intégration, en modifiant et en renforçant considérablement les mécanismes du système de changes européen, ce qui implique par ailleurs une plus étroite coordination des politiques économiques nationales.<sup>189</sup>
- <sup>46</sup> Au bout du compte, le peu d'unité qui reste entre Communautaires se fait autour de l'Allemagne, seule puissance qui dispose encore d'une balance des paiements excédentaire. Une zone mark à quatre ou cinq se met en place en raison des convergences particulières qui existent entre le deutsche Mark d'un côté, le franc

belge, le florin néerlandais et la couronne danoise de l'autre. C'est tout ce qui reste de l'union monétaire entre les Communautaires.

- <sup>47</sup> Néanmoins, les enjeux monétaires européens ne passent pas totalement à l'arrière-plan. Le 18 mars 1975, le Conseil tombe d'accord sur la définition d'une unité de compte européenne destinée à « exprimer des montants » dans la convention de Lomé qui lie la Communauté et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.<sup>190</sup> Une mesure quelque peu annonciatrice de la suite. Un sujet de contentement – et un seul – est l'entrée en vigueur de l'unité de compte européenne en avril 1975. Sa valeur est égale à l'addition des neuf monnaies de la Communauté affectée chacune d'un certain coefficient qui tient compte à la fois de l'importance du produit intérieur brut (PIB) et du commerce extérieur de chacun des pays membres de la CEE. Elle est définie comme un panier de monnaies européennes, dont la valeur est égale à la somme des quantités fixes de chaque monnaie communautaire calculées en fonction de l'importance économique de chaque pays. François-Xavier Ortoli, le président de la Commission, commente : « Il ne s'agit certes que d'un premier pas dans la voie d'un progrès de la construction monétaire européenne. Mais c'est un pas, et c'est un progrès. »<sup>191</sup>
- <sup>48</sup> A Bruxelles, la Commission continue sans trop de succès à insister sur la nécessité de réaliser à terme – à quel terme ? – l'union monétaire de manière à poursuivre l'intégration économique et à assurer, comme elle dit, « la cohésion de l'Union vers l'extérieur. »<sup>192</sup> Reprises en partie du Rapport Werner, les idées de base restent intangibles. Pouvoir de décision centralisé. Banque centrale propre ou système commun de banques centrales. Monnaie commune ou convertibilité des monnaies des Neuf « à des taux fixes et irréversibles ».<sup>193</sup> L'idéal de l'union économique et monétaire n'est pas mort – du moins en théorie. Mais il n'est pas suivi de réalisation. La Commission en est tout à fait consciente.
- <sup>49</sup> Car en réalité, les Neuf continuent d'être divisés sur tout. Conceptions. Intérêts. Politiques monétaires et économiques. Quelle solidarité attendre en pareilles circonstances, alors que « le caractère d'urgence » qu'évoque la Commission ne fait pas de doute ? Le premier ministre de Belgique Leo Tindemans s'en fait l'écho dans son rapport sur l'Union européenne adressé aux chefs d'Etat et de gouvernement des Neuf en décembre 1975. Malgré ses précautions de langage qui ne sont pas trop précautionneuses, il expose clairement le manque de consensus entre Européens au minimum dans deux domaines : d'abord en matière de politique économique et monétaire commune faute de « confiance réciproque suffisante, dit-il, pour transférer à des organes communs de gestion les compétences qu'il serait indispensable de leur conférer », ensuite sur la manière de conduire la politique économique et monétaire.<sup>194</sup> « Dans l'état actuel des choses aucun progrès réel n'est en vue, dit-il. Cette situation ne peut se prolonger sans mettre en question la crédibilité de nos gouvernements lorsqu'ils affirment leur attachement à l'Union européenne. »<sup>195</sup> Comment alors aller de l'avant ? Tindemans propose des formules réalistes, entre autres, une approche à deux vitesses, une consolidation du serpent et son extension « aux éléments clés de la politique économique et monétaire et le renforcement du Fonds européen de coopération monétaire qui doit devenir l'embryon d'une banque centrale européenne ».<sup>196</sup> Mais aussi réalistes soient-elles, les formules de Tindemans sont encore trop audacieuses. Le climat n'est pas mûr. Les compliments du président Giscard d'Estaing n'excluent ni les réserves ni les réticences des chefs d'Etat et de gouvernement.<sup>197</sup> Ainsi le Néerlandais Joop Den Uyl ne veut-il pas d'engagements qui

- bloquent la liberté d'action des Pays-Bas. Et, de fait, le rapport du premier ministre belge n'a pas plus de suite que d'autres rapports qui ont précédé.
- 50 Tandis que les économies de la CEE retrouvent lentement leur santé à partir de 1976, de nouveaux projets de coopération monétaire voient le jour. En avril 1976, le président de la Commission François-Xavier Ortoli présente lors d'un Conseil européen à Luxembourg un mémo de deux pages et demie sur l'urgence de nouveaux efforts dans le domaine monétaire. La discussion est plutôt positive. A défaut de décisions majeures, la convocation, longtemps différée, d'un Conseil des ministres en vue d'un débat sur les orientations budgétaires des Etats atteste la bonne volonté ambiante.<sup>198</sup> De son côté, le ministre néerlandais des finances Wim Duisenberg, à l'initiative du président de la Banque centrale des Pays-Bas, Conrad Oort, soumet au Conseil un plan qui prévoit l'association progressive de pays non-membres du serpent à l'Allemagne et à ses partenaires monétaires.
- 51 L'échec du serpent est évident. Réduit à quatre monnaies, il a presque perdu son sens. « Ce serpent, déclare en 1977 le ministre belge des affaires étrangères, Henri Simonet, est en passe de devenir un orvet, et un orvet hypertrophique, représenté par la République Fédérale d'Allemagne, et avec de minuscules petits anneaux » que sont la Belgique et les Pays-Bas.<sup>199</sup>
- 52 Devant l'échec du serpent et le désappointement commun que suscite la politique de Washington, le président de la Commission Roy Jenkins reprend à son compte l'idée d'une union économique et monétaire revue et corrigée qu'il expose à ses plus proches collaborateurs au cours de l'été 1977.<sup>200</sup> Par la suite, il s'en ouvre auprès du chancelier Helmut Schmidt et du président Valéry Giscard d'Estaing et en présente les grandes lignes devant le Conseil des ministres en octobre 1977.<sup>201</sup>
- 53 En novembre, la Commission adopte une « communication sur les perspectives d'union économique et monétaire » qui n'est guère explicite. Elle y recommande « une meilleure convergence, le retour à une plus grande cohésion des monnaies européennes ». La direction est indiquée mais le programme d'action – prudence oblige – sort à peine des sentiers battus. Pas question de changer de formule. « Le serpent demeure un élément essentiel de stabilisation au sein de la vaste zone d'échanges européenne. »<sup>202</sup> La Commission prévoit dans un premier temps la réintégration de toutes les monnaies dans « un système communautaire de discipline et de solidarité. » Elle se propose également « d'étudier l'intérêt d'une monnaie parallèle qui étendrait l'usage de l'unité de compte européenne à d'autres domaines que les finances communautaires ».
- 54 La communication ne fait pas l'unanimité parmi les commissaires. Le Français François-Xavier Ortoli juge que les conditions générales d'une relance, en particulier l'achèvement du marché intérieur et les équilibres entre pays membres, ne sont pas encore réunies.<sup>203</sup> De leur côté, l'économiste Robert Triffin et le ministre Pierre Werner se font les avocats d'une monnaie européenne parallèle.<sup>204</sup>
- 55 Le Comité des gouverneurs des banques centrales est consulté. Le président de la Bundesbank Otmar Emminger, qui est très réticent, finit par se rallier à la proposition de la Commission à la condition qu'en cas de nécessité la politique monétaire nationale l'emporte sur celle du Système. C'est encore et toujours à la lutte contre l'inflation que les Allemands accordent la priorité.

- 56 Il va de soi que les circonstances contribuent souvent à l'évolution des choses. La baisse du dollar au cours de l'hiver 1977-1978 ne manque pas d'alarmer les Européens, alors que l'économie sort à peine d'une situation calamiteuse. Elle entraîne notamment une demande accrue de deutsche Mark, déterminant ainsi son renchérissement. En avril 1978, au Parlement européen, le président de la Commission Roy Jenkins relève « qu'il n'est plus acceptable que les Etats-Unis jouissent encore du monopole et des avantages que leur procure la gestion de l'unique grande monnaie internationale, alors qu'ils se sont libérés des obligations que leur imposait le régime de Bretton Woods et que les dollars, tels des légions sans commandement central, continuent de dominer les transactions du monde entier. »<sup>205</sup>
- 57 La « réflexion constructive » – pour citer la Commission prend une orientation plus concrète dès le début de 1978.<sup>206</sup> Roy Jenkins commente : « Une fois que le SME entre dans la phase des discussions entre gouvernements, il devient essentiellement la création des Conseils européens. »<sup>207</sup> Plutôt réticents jusqu'alors, le président Valéry Giscard d'Estaing et le chancelier Helmut Schmidt, contre l'avis de leurs experts, endossent l'idée d'un nouveau système destiné à garantir la stabilité monétaire en Europe fondé sur une *European currency unit*, une unité monétaire européenne (l'écu), dont la valeur serait fixée à partir d'un panier constitué de différentes monnaies nationales.<sup>208</sup> Le 7 avril 1978, à Copenhague, Giscard et Schmidt réaffirment d'une même voix leur volonté de restaurer la stabilité perdue de la Communauté. L'affaire est rondement menée malgré les doutes et réserves qui l'entourent. La France et l'Allemagne sont au centre du jeu, le Royaume-Uni à l'écart.
- 58 En juillet 1978, le Conseil européen de Brême examine un projet de « coopération monétaire plus étroite (par la création d'un système monétaire) aboutissant à une zone de stabilité en Europe ». <sup>209</sup> Les résistances sont fortes, surtout celles du Royaume-Uni, les progrès limités. Mais le plan est retenu. C'est le plus important.<sup>210</sup>
- 59 Dans les semaines qui suivent, l'élaboration du projet poursuit sa route. Rien n'est encore acquis. Le Royaume-Uni continue son obstruction. L'Italie ne sait pas trop bien quelle voie choisir. L'Irlande demande une contribution au titre de l'aide régionale de manière à assurer la transition entre le lien établi depuis longtemps avec la livre sterling et l'appartenance au Système monétaire européen (SME). Et la France soulève au dernier moment la question du démantèlement des montants compensatoires monétaires. Quant aux Banques centrales, elles renâclent devant un projet qui ne les rassure guère. En novembre 1978, devant les réserves de la Buba, le chancelier Schmidt se rend lui-même auprès de la Banque centrale pour y défendre le SME et n'hésite pas à brandir la menace d'une diminution de l'autonomie de la Buba pour obtenir son acquiescement.
- 60 Le 4 décembre, à Bruxelles, le Conseil européen aborde « le système de Brême » comme l'appelle Giulio Andreotti, le président du Conseil italien.<sup>211</sup> L'atmosphère est lourde et tendue. Quelques points délicats restent à traiter. Techniques. Economiques. Institutionnels. Quelle réunion européenne n'inclut-elle pas des discussions de marchands de tapis ? La Communauté est l'école du marchandage. Au bout du compte, les discussions achoppent sur les mesures parallèles. Le développement des fonds régionaux, auxquels tiennent les Italiens et les Irlandais, enflamme les discussions.<sup>212</sup> Finalement, le Conseil européen entérine l'instauration d'un Système monétaire européen et en adopte les modalités de fonctionnement. « Nous sommes fermement résolus à assurer au SME une réussite durable en adoptant des politiques qui

permettent de réaliser une meilleure stabilité à l'intérieur comme à l'extérieur tant pour les pays déficitaires que pour les pays excédentaires. »<sup>213</sup> Essentielle au marché intérieur, la stabilité est le but premier à atteindre. D'une certaine façon, il se suffit à lui-même. Point n'est besoin de rêver à un « bloc monétaire ». <sup>214</sup>

- 61 Les « conclusions de la présidence » font tout de même référence à la réalisation de progrès dans la voie de l'union économique et monétaire, à l'attachement à l'objectif de l'UEM et au renforcement de la solidarité monétaire. Enfin, selon une terminologie qui cache des réserves, « il [le Conseil européen] a pris note avec satisfaction de la communication de la Commission sur les perspectives de l'UEM et l'a accueillie favorablement. »<sup>215</sup>
- 62 La marge d'innovation est étroite. La culture de la souveraineté, l'utilisation de la monnaie dans le cadre de politiques macro-économiques, la dimension symbolique des monnaies limitent l'étendue de la démarche. Des oppositions attendues se manifestent dans les administrations directement concernées, les banques centrales et les milieux nationalistes.
- 63 La recette est connue. Stabilité des monnaies européennes entre elles par l'introduction de taux de change fixes mais ajustables ; libre convertibilité des monnaies ; augmentation du volume de crédits disponibles dans le cadre des mécanismes communautaires ; amélioration de la coordination des politiques économiques nationales. Plus que dans le mécanisme de change, somme toute assez classique, et dans les mécanismes d'intervention des banques centrales en vue de secourir des monnaies en proie à des turbulences, l'innovation majeure consiste surtout dans la création de l'« unité monétaire européenne » (l'écu) comme monnaie européenne – dont la valeur est déterminée par un « panier » des neuf monnaies de la Communauté, où la part de chaque monnaie est pondérée par le produit national brut (PNB) et le commerce extérieur du pays correspondant.
- 64 Les Neuf attendent au moins trois résultats de leur initiative : la réduction des variations de change entre leurs monnaies, la protection de leurs économies contre les variations excessives du dollar et l'introduction de disciplines communes.
- 65 Le succès n'est pas total. C'est Roy Jenkins, le président de la Commission, qui le dit. Et il a sans doute raison. Les résultats ne sont pas à la hauteur des enjeux. Devant le Parlement européen, le président de la Commission commente : « Le succès a été limité, d'une part, par le fait que les neuf Etats membres ne participeront pas entièrement au système et, d'autre part, parce que même huit Etats membres ne sont pas parvenus à expliquer clairement leurs intentions au cours du Conseil européen lui-même. »<sup>216</sup> Il faut se résigner. Dans la Communauté, le minimum équivaut souvent au maximum.
- 66 Dans l'immédiat, trois Etats font bande à part. L'Italie et l'Irlande, qui ont demandé un délai de réflexion, et le Royaume-Uni qui ne se considère pas en mesure de participer au mécanisme prévu de taux de change et d'intervention. Mais l'Italie et l'Irlande ne tardent pas à faire savoir qu'elles comptent adhérer dès le début au SME.<sup>217</sup> Au bout du compte, huit pays y entreront. C'est un premier pas symbolique qui compte dans l'édification d'une intégration monétaire plus complète.<sup>218</sup> Le SME exprime d'une certaine façon la détermination des Européens à ne plus faire reposer l'avenir sur le seul étalon dollar laissé au libre cours du flottement. Karl Otto Pöhl, le président de la Bundesbank, déclare : « L'objectif final du SME, nous ne devons pas l'oublier, est de créer non seulement une zone externe et internationale de stabilité monétaire mais

- aussi une monnaie européenne émise et contrôlée par une banque centrale européenne. »<sup>219</sup>
- 67 Comment alors faire face à la baisse de l'une ou l'autre monnaie ? C'est par des remèdes usuels – et usés – que les gouvernements continuent de répondre aux tumultes monétaires. Majoration du taux d'escompte. Intervention sur le marché des changes. Et réduction du déficit budgétaire.
- 68 Le SME ne laisse pas indifférent. Sa nature suscite des commentaires et des jugements très contrastés. Initiative prématuée. Absence de coordination des politiques économiques nationales. Europe monétaire sous la domination de la Bundesbank. Voilà le spectre de la domination allemande rebrandi dans l'une ou l'autre capitale. Il est vrai que Bonn fait tout pour imposer des engagements stricts en matière de discipline budgétaire et ainsi renforcer la convergence. Cela n'enchantait pas tous ses partenaires habitués à plus de laxisme en matière budgétaire et monétaire.
- 69 Le 13 mars 1979, le SME entre en vigueur. Fixant des marges assez étroites de variation des changes intercommunautaires, il vise à la stabilisation des taux de change entre les monnaies des Neuf, de manière à favoriser les échanges entre partenaires et à lutter contre l'inflation. Concrètement, les Communautaires décident la fixation de taux de change autour d'un cours pivot rattaché à l'écu, tout en autorisant des modifications des taux-pivots en cas de tensions trop vives. L'établissement de taux de change fixes suppose un certain abandon de souveraineté au bénéfice du pays dont la monnaie est la plus forte, à savoir l'Allemagne.
- 70 Quelques règles complémentaires accompagnent le système. Lorsqu'une monnaie atteint son cours limite par rapport à une autre, les banques d'émission des deux monnaies en question sont appelées à intervenir sur leur marché respectif en vue de maintenir ces monnaies à l'intérieur de leur marge de fluctuation autorisée. Pour le reste, le SME est fondé sur une décision politique du Conseil européen et non pas sur un acte juridique communautaire.
- 71 Dans l'opinion publique, l'intérêt est limité. Articles et émissions consacrés aux questions monétaires sont plutôt rares. Seuls les fédéralistes européens et les milieux européanistes sont depuis longtemps acquis à l'union monétaire.<sup>220</sup>

---

## NOTES DE BAS DE PAGE

- 139.** Eric Roussel, *Georges Pompidou (1911-1974). Nouvelle édition, revue, augmentée, établie d'après les archives du quinquennat (1969-1974)*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1994, p. 341.
- 140.** Raymond Barre, « Perspectives de la construction européenne après La Haye », in *Bulletin des Communautés européennes*, 2-1970, p. 12.
- 141.** Commission des Communautés européennes, *Communication de la Commission au Conseil au sujet de l'élaboration d'un plan par étapes vers une union économique et monétaire*, Bruxelles, 4 mars 1970.
- 142.** Ibid., p. 17.
- 143.** Ibid., p. 10.

144. Conseil-Commission des Communautés européennes, *Rapport intérimaire concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire*. « Rapport Werner », in *Bulletin des Communautés européennes*, 7-1970. *Supplément*.
145. *Rapport au Conseil et à la Commission concernant la réalisation par étapes de l'union économique et monétaire dans la Communauté*, Luxembourg, 8 octobre 1970.
146. Ibid.
147. Ibid.
148. Ibid., p. 27.
149. Pierre Werner, *L'Europe monétaire reconsidérée*, Lausanne, 1977, p. 9. Voir aussi P. Werner, *Itinéraires luxembourgeois et européens. Evolutions et souvenirs*, t. II, op. cit., p. 124.
150. Commission des Communautés européennes, *Communications et propositions de la Commission au Conseil relatives à l'institution par étapes de l'union économique et monétaire (présentées au Conseil le 30 octobre 1970)*, Bruxelles.
151. *Bulletin des Communautés européennes*, 4-1971, p. 27.
152. Raymond Barre, « La construction de l'union économique et monétaire », in *Bulletin des Communautés européennes*, 3-1971, p. 9.
153. *Bulletin des Communautés européennes*, 6-1971, p. 26.
154. Franco Maria Malfatti, exposé devant le Parlement européen, 18 mai 1971, in *Bulletin des Communautés européennes*, 6-1971, p. 11.
155. Richard Nixon, *Mémoires*, Paris, Alain Stanké, 1978, p. 377.
156. *Le Monde*, 17 août 1971.
157. Ibid.
158. Henry Kissinger, *A la Maison blanche 1968-1973*, t. 2, Paris, Fayard, 1979, p. 1 010.
159. Margaret G. De Vries, *The International Monetary Fund 1966-1971: The System under Stress*, vol. 1 : *Narrative*, Washington DC, International Monetary Fund, 1976, p. 545.
160. *Le Monde*, 21 août 1971.
161. Albert Kervyn de Lettenhove, « L'Europe et le système monétaire international », in Max Kohnstamm et Wolfgang Hager (éd.), *L'Europe avec un grand E. Bilan et perspectives*, Paris, 1973, p. 103.
162. Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Société financière internationale, Association internationale du développement, *Assemblées annuelles 1971 des conseils des gouverneurs. Compte rendu sommaire*, Washington (DC), 27 septembre-1<sup>er</sup> octobre 1971, p. 4.
163. « Résolution sur la situation économique et monétaire adoptée par le Parlement européen (22 septembre 1971) », in *Bulletin des Communautés européennes*, 9/10-1971, p. 36.
164. Georges Pompidou, *Entretiens et discours 1968-1972*, Paris, Plon, 1975, t. 2, p. 46.
165. Joseph Gold, *Legal and Institutional Aspects of the International Monetary System. Selected Essays*, Washington (DC), International Monetary Fund, 1979, p. 95.
166. Henry Kissinger, op. cit., p. 1 016.
167. *Le Monde*, 12 avril 1972.
168. *Bulletin des Communautés européennes*, 10-1972, pp. 15 et ss.
169. Communication de la Commission au Conseil relative au bilan des progrès accomplis au cours de la première étape de l'Union économique et monétaire [...], in *Bulletin des Communautés européennes. Supplément 5/73*.
170. La France y renonce le 9 janvier 1975.
171. *Le Monde*, 11 mars 1973.
172. Valéry Giscard d'Estaing, *Le pouvoir et la vie*, Paris, Compagnie 12, 1988.
173. *Bulletin des Communautés européennes*, 2-1975, p. 7.
174. Robert A. Mundell, “The ‘New inflation’ and flexible exchange rates”, in Mario Monti (sld. de), *The “New Inflation” and Monetary Policy*, Londres et Basingstoke, 1976, p. 145.
175. *Le Nouvel Observateur*, 9 juin 1975.

176. Jan Tinbergen, « L'Occident condamné à appliquer des solutions socialistes », in *Le Nouvel Observateur*.
177. José-Alain Fralon, *L'Europe, c'est fini*, Paris, Calmann-Lévy, 1975.
178. Voir Dixième rapport général sur l'activité des Communautés européennes en 1976, Bruxelles, Luxembourg, février 1977, pp. 80 et ss.
179. *Bulletin des Communautés européennes*, 9/74, pp. 22-24.
180. Rapport de la Commission sur l'Union européenne, in *Bulletin des Communautés européennes. Supplément 5/75*, p. 18.
181. *Rapport Optica 1975* (rapport rédigé par un groupe d'experts indépendants constitué par la Commission).
182. Niels Thygesen, "The emerging European monetary system: precursors, first steps and policy options", in *Bulletin de la Banque nationale de Belgique*, avril 1979, p. 104-105.
183. « Déclaration de M. Tindemans », in *Bulletin des Communautés européennes*, 12-1975, p. 6.
184. Rapport du groupe de réflexion « Union économique et monétaire 1980 », Bruxelles, mars 1975, p. 1.
185. Ibid., p. 1.
186. Ibid.
187. *Le Monde*, 14 février 1976. Propos tenus au terme des entretiens avec Helmut Schmidt les 12 et 13 février 1976.
188. Voir *Le Nouvel Observateur*, 17 mai 1975.
189. Claude Delmas, « Tempêtes sur l'Europe », in *Le monde moderne*, printemps 1976, p. 23.
190. *Bulletin des Communautés européennes*, 3-1975, p. 33.
191. *Bulletin des Communautés européennes*, 3-1975, p. 34.
192. *Bulletin des Communautés européennes. Supplément 5/75, Rapport de la Commission sur l'Union européenne*, p. 17.
193. Ibid., p. 18.
194. Leo Tindemans, *L'Union européenne. Rapport au Conseil européen*, Bruxelles, décembre 1975, p. 28.
195. Ibid., p. 28.
196. Ibid., pp. 31 et 33.
197. Entretien de l'auteur avec Leo Tindemans, 9 février 1999.
198. François-Xavier Ortoli, *L'Europe au carrefour*, Bruxelles, Fondation Paul-Henri Spaak, 1977, p. 34.
199. Henri Simonet, *Quel sera le visage des Communautés européennes en 1980 ?*, Bruxelles, Fondation Paul-Henri Spaak, 1978, p. 18.
200. Roy Jenkins, *European Diary 1977-1981*, Londres, Collins, 1989, p. 135. Entretien avec Renato Ruggiero, 27 janvier 1998.
201. Roy Jenkins, op. cit., p. 152.
202. *Bulletin des Communautés européennes*, 10-1977, p. 19.
203. Entretien avec François-Xavier Ortoli, 28 novembre 1997.
204. Pierre Werner, *L'Europe monétaire reconstruite*, Lausanne, Centre de recherches européennes, 1977, pp. 36 et ss.
205. JOCE (229), Annexe : Débats du Parlement européen, du 12/4/78, p. 141, D-292.
206. *Bulletin des Communautés européennes. Supplément 1/79, Union européenne. Rapports annuels 1978*, p. 12.
207. Roy Jenkins, op. cit., p. 198.
208. Helmut Schmidt, *Die Deutschen und ihre Nachbarn. Menschen und Macht*, Berlin, 1990, p. 223.
209. *Bulletin des Communautés européennes*, 6-1978.
210. Henri Froment-Meurice, *Vu du Quai. Mémoires 1945-1983*, Paris, Fayard, 1998, p. 476.
211. Giulio Andreotti, *Diari 1976-1979*, Milan, Rizzoli, 1981, p. 285.

212. G. Andreotti, *op. cit.*, p. 285.
213. *Bulletin des Communautés européennes*, 12-1978, p. 10.
214. Ralf Dahrendorf, « Politique, économie et politique économique : entre le désarroi et la facilité », in R. Dahrendorf (éd.), *La crise en Europe*, Paris, 1982, p. 28.
215. *Bulletin des Communautés européennes*, 12-1977, p. 26.
216. *Journal officiel des Communautés européennes. Débats du Parlement européen*, n° 237, décembre 1978, p. 117.
217. G. Andreotti, *op. cit.*, p. 289.
218. Valéry Giscard d'Estaing, *Le pouvoir et la vie*, Paris, 1988, pp. 147-150 ; Guido Carli, "From the European Payments Union to European Monetary System", in Richard N. Cooper et al. (sld. de ), *The International Monetary System under Flexible Exchange Rates. Global, Regional, and National. Essays in Honor of Robert Triffin*, Cambridge (Mass.), 1982, p. 167.
219. Karl Otto Pöhl, *Le Système monétaire européen : un modèle pour un ordre monétaire international plus stable ?*, Bruxelles, Fondation Paul-Henri Spaak, 1987, p. 13.
220. Movimento Europeo, *L'Unione economica e il problema de la moneta europea*, Milan, 1978.

## V. L'espoir (1978-1991)

p. 79-104

---

- 1 Les débuts du SME suscitent des sentiments mélangés. Fluctuations moindres mais ajustements périodiques de monnaies menacées. Et tensions dans le Système lors des périodes de baisse du dollar. Ce n'est pas encore l'idéal.<sup>221</sup> « Si vraiment le moment est venu, comme on le dit fréquemment, de relancer et développer l'union monétaire de l'Europe, qu'on évite les ornières du passé et que l'on trouve le courage d'adopter des formules neuves », observe le professeur Pascal Salin en 1980.<sup>222</sup> En septembre 1979 ont lieu les premiers ajustements de cours-pivots. Le mark est réévalué de 5 % par rapport à la couronne danoise et de 2 % par rapport aux autres monnaies. Est-ce la preuve que « la nouvelle solidarité » tient ses promesses, comme le prétend la Commission ?<sup>223</sup>
- 2 Qui plus est, les Européens sont confrontés aux insuffisances des institutions européennes. Mécanismes et procédures ne sont pas à la hauteur des nécessités. La Communauté est en panne d'elle-même. L'élection du Parlement au suffrage universel en 1979 améliore à peine le climat ambiant. Les doutes reviennent comme une mauvaise herbe.
- 3 De fait, l'attachement au caractère national des politiques économiques, financières et monétaires exclut toute modification des traités.<sup>224</sup> Les Neuf – et bientôt les Dix avec l'adhésion de la Grèce en 1981 – ne sont pas prêts à un bond en avant. Comment alors renforcer la Communauté sans renforcer les institutions ? Les Européens ne sont jamais à un paradoxe près.
- 4 Le retournement de conjoncture qui fait suite au second choc pétrolier réveille le pessimisme. « La crise pétrolière continue de peser de tout son poids sur l'économie de la Communauté » note la Commission.<sup>225</sup> La situation est plutôt critique. Croissance lente. Taux d'inflation élevés. Chômage important. Investissements insuffisants. Balances des paiements mises à mal. En janvier 1980, Roy Jenkins déclare devant le Parlement européen : « Ce qui nous menace, c'est rien moins que la rupture de l'ordre économique et social sur lequel l'Europe de l'après-guerre a été construite. »<sup>226</sup> Les perspectives sont plutôt sombres.
- 5 Les Etats-Unis continuent d'être les maîtres du jeu. Comme ils n'ont pas à obéir à la contrainte de l'équilibre de la balance des paiements en raison du statut de leur

- monnaie, ils forcent les banques centrales européennes à racheter des dollars pour maintenir la parité des changes.
- 6 Quant à l'écu, il passe plutôt bien la rampe. C'est déjà en écus qu'est calculé le budget de la Communauté. De nombreuses entreprises multinationales commencent à tenir leurs comptes en écus. Son usage est très tôt élargi. En Belgique, sous l'impulsion de banquiers et d'hommes d'affaires, les premiers emprunts en écus sont émis sur le plan privé. Des contrats internationaux sont libellés en écus.
- 7 Mais il est encore loin d'une véritable monnaie. Et il n'est pas près de le devenir. Trop de conditions font défaut – avant tout, comme ne cesse de le répéter Karl Otto Pöhl, président de la Bundesbank, le manque de convergence des politiques économiques qui entraîne des écarts importants de taux d'inflation entre les pays membres de la CEE.
- 8 Dans l'immédiat, les difficultés qu'occasionne un retour de récession attisé par le deuxième choc pétrolier empêchent la pleine réalisation du SME. L'explosion des pétrodollars en circulation déroute les marchés monétaires. La création d'un fonds monétaire européen, mentionné par la résolution du Conseil européen du 5 décembre 1978, est reportée aux calendes grecques. En décembre 1980, à Luxembourg, le Conseil européen décide de passer à la phase institutionnelle « au moment opportun ». La stabilisation des changes entre les Communautaires subit de nombreux accrocs. Et « la convergence accrue des réalisations économiques » que recherchent les Neuf reste lettre morte. La réalité n'obéit pas aux intentions.
- 9 Il ne fait pas de doute que le dérèglement monétaire international est une « source additionnelle d'instabilité et d'inflation ».<sup>227</sup> Les premières années du SME sont plutôt turbulentes. Treize réalignements monétaires ont lieu de 1979 à 1987. En France, les belles heures du « socialisme à la française » sont aussi celles de la crise du franc. La première dévaluation – tardive – a lieu en octobre 1981, la deuxième en juin 1982. Quant à la troisième dévaluation, elle intervient en mars 1983 dans des circonstances dramatiques caractérisées par la détérioration des finances publiques, la spéculation contre le franc, le gonflement du déficit commercial – en particulier vis-à-vis de l'Allemagne – la montée de l'inflation et la détérioration de la balance des paiements. Le dilemme est dramatique. Dévaluation ou sortie du SME et flottement du franc. Les avis sont partagés. Finalement, le président Mitterrand tranche. Il choisit la première solution. Le principe reste le même. Il consiste dans un compromis laborieux qui se traduit par une réévaluation de quelques monnaies – le deutsche Mark, le florin néerlandais, la couronne danoise et le franc belge – et la dévaluation du franc français, de la lire italienne et de la livre irlandaise. Du côté de Paris, le réaménagement est accompagné d'un plan d'assainissement destiné à redresser la balance des paiements. Existence de marge élargie de plus ou moins 6 % dans le cas de l'Italie, alors que les fluctuations des autres monnaies participantes sont enfermées dans les limites de plus ou moins 2,25 %. Et divergences profondes entre les politiques économiques et monétaires des Etats membres qui traduisent, entre autres, les écarts considérables dans les rythmes d'inflation.<sup>228</sup> Cela donne à réfléchir. La Communauté n'échappe pas à ses vieux démons.
- 10 Des doutes entourent la viabilité du SME. Le système est-il seulement en mesure d'établir une plus grande stabilité des changes ? La question est posée en 1982 par la direction générale des affaires économiques et financières de la Commission.<sup>229</sup> En mai 1983, au Parlement européen, le commissaire européen Narjes déclare : « L'union

- douanière en tant qu'institution demeure instable et menacée dans ses effets concrets tant que l'Europe ne disposera pas d'une monnaie unique. »<sup>230</sup>
- 11 Mais le SME a déjà le mérite d'assurer un minimum de cohésion et de convergence à l'ensemble. A Stuttgart, le 19 juin 1983, le Conseil européen en appelle au renforcement du système monétaire « qui contribue à la consolidation en Europe d'une zone de stabilité monétaire et à la création d'un environnement économique international plus stable en tant qu'élément clé de progrès vers l'Union économique et monétaire et la création d'un Fonds monétaire européen. »<sup>231</sup> Des Etats, qui n'ont pas toujours été aussi bien inspirés, commencent à prêter plus d'attention à la rigueur monétaire et à la réduction du déficit public. Le laxisme en la matière est de plus en plus mal vu. La lutte contre l'inflation est devenue prioritaire. Le tournant intervenu en France en 1983, après deux ans de socialisme plutôt doctrinal, rassure plus d'un Européen. Le mot d'ordre de convergence des politiques économiques nationales est en passe de récolter ses premiers fruits malgré les différences de conception qui demeurent. C'est ce même principe de discipline budgétaire et financière que le Conseil européen fait valoir en mars 1984 à Bruxelles et réaffirme à Fontainebleau en juin 1984. Il n'a rien de très sorcier. « La politique des dépenses est à terme le moyen essentiel de résoudre la question des déséquilibres budgétaires. »<sup>232</sup>
- 12 Le déclin – réel ou supposé – de l'Europe alimente le scepticisme ambiant. C'est un leitmotiv qui traverse toutes ces années noires, où les Européens ne savent plus quoi penser d'eux-mêmes. Michel Albert observe en 1983 : « L'Europe est déjà menacée par un déclin porteur de grandes souffrances. »<sup>233</sup> Faute de cohésion entre les Communautaires, l'édifice branle sur ses bases.
- 13 Tout cela, qui est inquiétant, suppose de nouvelles initiatives. Mais lesquelles ? Les Communautaires naviguent à vue. La déclaration solennelle sur l'Union européenne, que signe le Conseil européen à Stuttgart en juin 1983, correspond à un catalogue de bonnes intentions qui conservent un caractère très vague. Si vague qu'elles cachent à peine le spectacle des divisions entre Européens. A Athènes, en décembre 1983, les Dix étaient leurs manques et leurs limites. « L'Europe sait en toute clarté qu'elle est en crise, il faut maintenant tirer le meilleur parti de la crise » déclare le président Mitterrand devant le Conseil européen.<sup>234</sup>
- 14 En 1984, la Communauté sort de l'impasse budgétaire à laquelle le contentieux soulevé par la Grande-Bretagne depuis 1979 l'a condamnée. L'affaire est réglée à Fontainebleau, en juin, lors d'un Conseil européen.<sup>235</sup> L'accord entre Margaret Thatcher et ses partenaires européens libère les esprits. Et surtout il ouvre la perspective d'une révision des traités.
- 15 Les comités chargés d'étudier les moyens de mettre en œuvre les réformes invitent à un saut qualitatif. Le projet de traité instituant l'Union européenne voté par le Parlement européen en 1984 comporte quelques dispositions sur la réalisation d'une union monétaire complète, qui reprennent les perspectives dessinées par le rapport Werner.<sup>236</sup>
- 16 A partir de 1985, l'amélioration de la conjoncture économique, la diminution de l'inflation et la relance de la construction européenne réveillent l'intérêt pour l'union économique et monétaire. A peine installé, Jacques Delors, président de la Commission, donne le ton devant le Conseil et devant le Parlement européen. En janvier, à Strasbourg, il invite les Communautaires à renforcer la coopération monétaire dans la

Communauté : « Du point de vue du grand marché, le système monétaire européen, en interdisant de fait le dumping monétaire, a facilité l'accroissement des échanges intercommunautaires. »<sup>237</sup> Ce ne sont pas là des « figurations du songe » pour paraphraser Saint-John Perse. Delors montre de la suite dans les idées. Il est un Européen convaincu.

- 17 La partie n'est pas facile. L'intérêt de la coopération monétaire n'est pas mis en cause. Mais son renforcement continue de diviser les Communautaires. La Commission observe : « Le domaine des affaires monétaires, qui doit être sur la voie de l'intégration économique, peut être un champ de mines. »<sup>238</sup> A partir de 1986, la situation, sous l'influence de la reprise économique, évolue plus favorablement. Le taux d'inflation, contrairement aux craintes des Allemands, diminue. Les taux d'intérêts demeurent stables. La stabilisation des changes parmi les pays qui ont adhéré au système est atteinte et la coordination des politiques monétaires est esquissée.
- 18 Néanmoins, tout n'est pas rose. La longue absence du Royaume-Uni – qui n'entrera dans le système qu'en 1990 – la non-participation de la Grèce et du Portugal, l'échec du passage à la deuxième étape du SME et de la création du fonds monétaire européen illustrent les difficultés de l'entreprise.
- 19 Du côté de l'écu, le bilan est contrasté. Comme réserve de liquidités et moyen de règlement dans le commerce international, l'écu n'a pas décollé. En revanche, il est pleinement reconnu comme monnaie de compte et comme numéraire pour les opérations financières. Il progresse dans la gestion de fortunes et dans le financement d'entreprises. Des obligations libellées en écus existent depuis quelques années. Il est désormais coté en permanence sur le marché des changes.
- 20 En juin 1985, à Milan, le Conseil européen, à la majorité, décide la convocation d'une conférence intergouvernementale destinée à réviser et à compléter les traités existants.<sup>239</sup> La coopération monétaire figure parmi les thèmes débattus lors des négociations.
- 21 Les Communautaires sont loin d'être unis en la matière. A Luxembourg, les 2 et 3 décembre 1985, « après trente heures de discussions acharnées », le Conseil européen tombe d'accord sur le renforcement de la coopération monétaire, non sans que Britanniques et Danois ne repoussent toute mention explicite de monnaie unique et d'union économique et monétaire.<sup>240</sup> Les Allemands ne sont pas plus chauds. A l'encontre de la Commission qui recommande l'inscription d'une référence à l'union économique et monétaire dans le texte même de l'Acte, le chancelier Kohl en limite la mention dans le seul préambule – ce qui n'a pas la même portée juridique.<sup>241</sup>
- 22 Dans l'Acte unique, c'est de manière anodine qu'est évoquée la « capacité monétaire » de la Communauté. A l'article 20, le nouveau chapitre qui est inséré dans le traité de Rome est intitulé « la coopération en matière économique et monétaire (union économique et monétaire) ». Le SME et l'écu y sont reconnus formellement, le Comité des gouverneurs des Banques centrales y est consacré et « la convergence des politiques économiques et monétaires nécessaire pour le développement ultérieur de la Communauté » mentionnée. De fait, les dispositions de l'Acte sur « la capacité monétaire » restent minimalistes. L'idée d'introduire le vote à la majorité qualifiée dans le domaine monétaire est passée à la trappe.
- 23 Commentant devant le Parlement européen les résultats du Conseil européen, le premier ministre luxembourgeois Jacques Santer, président du Conseil européen, note

à propos de la capacité monétaire : « Le Conseil a là vraisemblablement entamé un tournant » tout en reconnaissant que les « idées retenues à Luxembourg ne se signalent ni par leur audace, ni par le langage du concret. »<sup>242</sup> Bettino Craxi, président du Conseil italien, exprime plus clairement encore son insatisfaction en faisant état « des obstacles opposés à la définition claire d'une dimension monétaire de la coopération économique européenne ».<sup>243</sup> Le 28 février 1986, Giulio Andreotti, ministre italien des affaires étrangères, exprime les mêmes critiques et réserves lors de la signature de l'Acte.<sup>244</sup> L'enthousiasme n'est pas au rendez-vous. C'est le moins que l'on puisse dire.

- 24 L'heure n'est pas à des projets trop ambitieux. Même les fédéralistes, dans le « Manifeste pour l'Union européenne » qui paraît lors du trentième anniversaire du traité de Rome, se bornent à demander l'instauration d'une « politique économique qui assure la réalisation d'un système monétaire européen englobant toutes les devises des Etats membres et développant le rôle de l'Ecu comme monnaie commune ».<sup>245</sup> Un SME amélioré en quelque sorte. Rien de plus. « Après tout, observe l'Allemand Walter Schütze, chaque gouvernement poursuit d'abord et avant tout ses intérêts nationaux et s'inspire de l'état d'esprit de ses électeurs ou de celui des puissants groupes de pression. »<sup>246</sup> Aux Pays-Bas, en Italie, au Royaume-Uni, le thème de l'intégration monétaire est à peine abordé.
- 25 Néanmoins, l'avancement du marché intérieur invite à plus de stabilité monétaire. Comment y parvenir sans dépasser le stade existant ? C'est surtout en France que l'idée d'un renforcement du SME fait son chemin.
- 26 De manière presque insensible, les principes commencent à influencer les comportements et les positions. La convergence des politiques économiques et monétaires fait des progrès. Le Programme de la Commission pour 1986 relève : « Une politique monétaire orientée vers la stabilité – intérieure et extérieure – demeure une base essentielle pour la relance communautaire. »<sup>247</sup> L'avenir implique un renforcement du SME, « garant de stabilité et de prévisibilité monétaire en Europe ».<sup>248</sup> L'argumentation en faveur de l'unification monétaire prend forme. Elle insiste principalement sur l'efficacité et la croissance, la stabilité des prix, le redressement des finances publiques, l'accroissement de l'emploi, l'amélioration de la position de la Communauté sur la scène internationale, ainsi que sur la simplification de la vie quotidienne du citoyen. Elle implique aussi la libéralisation des marchés de capitaux qui représente une composante essentielle du marché intérieur.
- 27 Le 6 avril 1986, les nouveaux ajustements du franc français – qui est dévalué – du mark allemand, du florin néerlandais, du franc belgo-luxembourgeois et de la couronne danoise – qui sont réévalués – montrent l'importance des concertations et des coordinations entre Communautaires. La cause de la monnaie unique et de la stabilité monétaire rencontre un écho croissant auprès des milieux d'affaires. En 1987 est créée, à l'instigation de quelques chefs d'entreprise, une Association pour l'union monétaire de l'Europe (AUME) qui travaille en parallèle avec le Comité pour l'union monétaire de l'Europe qu'animent l'ancien président Valéry Giscard d'Estaing et l'ancien chancelier Helmut Schmidt. En 1988, plus d'une centaine des plus grandes entreprises européennes soutiennent l'introduction d'une monnaie unique et la disparition des frontières monétaires.
- 28 La crise du franc au cours de l'hiver 1986-1987 entraîne un nouvel aménagement au sein du SME. Ce dernier, qui a lieu le 12 janvier 1987 dans de bonnes conditions, donne du SME une image plutôt positive qui offre la possibilité d'aller plus loin.

- 29 Mais les Européens ne sont jamais à l'abri des surprises. La marche est semée d'embûches. Et les premières d'entre elles viennent des Etats qui ont tendance à multiplier les préalables et les objections. A Copenhague, en 1987, le Conseil marque plutôt un temps d'arrêt. Lord Cockfield, vice-président de la Commission, note en 1988 : « L'opposition à la monnaie unique vient principalement d'une peur d'une perte de la souveraineté nationale. »<sup>249</sup>
- 30 Plus particulièrement poussée par la France, la relance de la construction monétaire continue de mûrir, alors que la réforme du système monétaire international tourne en incantation sans suite. Il est de plus en plus question de charger les gouverneurs des banques centrales de réfléchir à la création d'une Banque centrale européenne et d'une monnaie unique malgré le scepticisme de l'Allemand Karl-Otto Pöhl.<sup>250</sup>
- 31 La conjoncture donne un coup de fouet au marché de l'écu. Depuis le lancement en mars 1981 du premier emprunt, un montant de cinquante-cinq milliards d'écus a été mobilisé jusqu'à la fin de 1988. Même la Grande-Bretagne émet en 1988 des bons du trésor à court terme en écus.<sup>251</sup>
- 32 La collaboration entre banques centrales favorise aussi l'embellie de l'écu. Conclus en septembre 1987, les accords de Bâle-Nyborg contribuent à renforcer la capacité de réaction du SME, lorsqu'un déséquilibre vient de l'extérieur. Ils améliorent la procédure de surveillance multilatérale, élargissent la possibilité d'interventions intra-marginales par le biais de facilités de crédits additionnelles et atténuent les effets des oscillations du dollar sur le système.<sup>252</sup>
- 33 En même temps, sous la pression des Français, un Conseil franco-allemand de l'économie et des finances est mis en place en novembre 1987 dans le cadre d'un accord bilatéral en vue d'harmoniser les politiques économiques des deux pays.<sup>253</sup>
- 34 Autre front auquel la Communauté s'attaque, celui de la libération des mouvements de capitaux et donc du décloisonnement des marchés financiers. Là encore, le climat nouveau inspire des pas en avant. Le 4 novembre 1987, la Commission présente ses propositions sur la libération des mouvements de capitaux.<sup>254</sup> En décembre 1988, les ministres de l'économie et des finances des Douze édictent des règles communes sur les fonds propres des banques, ainsi que sur la publicité à donner aux émissions de valeurs mobilières. Le processus complète la construction du marché unique. La création d'un espace financier européen, qui comporte la libération des mouvements de capitaux et la libre prestation effective des services financiers, est mise en route.
- 35 Qu'est-ce qui motive Paris ? Ce n'est certainement pas la seule construction de l'Europe comme telle. La France n'est pas la plus européenne des Douze. L'intérêt national influence directement la conception des autorités françaises. Ce qui importe, c'est de consolider la propre position du pays et de miner celle de l'Allemagne en liant le destin du *deutsche Mark* à celui des autres monnaies européennes. Cela n'est pas très dicible. Et cela n'est pas dit. Mais combien d'experts n'en sont pas convaincus ?
- 36 A Hanovre, en juin 1988, les Douze, rouvrant la voie à l'union économique et monétaire, confient à un comité que préside Jacques Delors et dont font partie les présidents des banques centrales des Douze « la mission d'étudier et de proposer les étapes concrètes devant mener à l'union. »<sup>255</sup> Seule la Grande-Bretagne fait clairement bande à part. Notoirement attachée à la souveraineté nationale, M<sup>me</sup> Thatcher rappelle même qu'il n'est pas urgent de lier la livre sterling au SME. Mais elle laisse faire – sans cacher son

- scepticisme. « Je ne crois pas que j'assisterai de mon vivant à la naissance d'une banque centrale européenne », déclare-t-elle à l'issue du Conseil européen.<sup>256</sup>
- 37 Les circonstances monétaires sont plutôt favorables. Le SME tient la route. En mars 1989, lors de son dixième anniversaire, les ministres de l'économie et des finances saluent sa contribution à la création d'une zone de stabilité monétaire propice à la reprise de la croissance. Depuis le 21 septembre 1989, toutes les monnaies des pays membres de la Communauté font partie du panier écu.
- 38 C'est en avril 1989 que sort le rapport sur l'union économique et monétaire dans la Communauté européenne, dit rapport Delors. Le comité aboutit à l'unanimité à un schéma très proche du plan Werner – y compris Lord Robin Leigh-Pemberton, gouverneur de la Banque d'Angleterre – soit une construction en trois étapes.<sup>257</sup> Solidement étayée par le bon sens, l'argumentation est classique. Nécessaire équilibre entre les composantes économiques et monétaires de l'union. Apport de la coordination des politiques monétaires à l'intégration des marchés financiers après la libération complète des mouvements de capitaux. « La création d'une zone monétaire renforcerait les avantages potentiels d'un espace économique élargi, car elle supprimerait les incertitudes de change dans la Communauté, diminuerait le coût des transactions, éliminerait la variabilité des taux de change et réduirait la sensibilité de la Communauté aux chocs extérieurs. »<sup>258</sup> Le comité juge nécessaire à la réalisation de l'union monétaire la réunion de trois conditions : la garantie d'une convertibilité totale et irréversible des monnaies entre elles ; la libéralisation complète des mouvements de capitaux et l'intégration des marchés financiers ; et l'élimination des fluctuations et la fixation irrévocable des taux de change. Le reste suit. Il consiste dans la mise en place du système européen de banques centrales chargé de la formulation et de l'application d'une politique monétaire commune, dans le passage à des parités irrévocablement fixées et dans l'introduction d'une monnaie communautaire unique. Le comité propose d'y parvenir en trois étapes sans donner de précision sur le calendrier. En revanche, il est hors de question d'europeaniser les politiques économiques. Elles doivent rester nationales. Souveraineté oblige. Les Etats sont appelés à conserver la maîtrise du budget conformément au principe de subsidiarité, auquel le rapport Delors tient beaucoup. Tout au plus une double coordination des politiques économiques entre les Etats membres et entre les politiques coordonnées et la politique monétaire commune est-elle prévue.<sup>259</sup>
- 39 Cependant, l'ambitieux projet de Jacques Delors est loin de convaincre tous les Communautaires. Lors du Conseil européen de Madrid en juin 1989, des divergences de conceptions politique, économique et technique à propos de l'Europe et de l'union monétaire séparent les Douze.<sup>260</sup> Deux lignes de clivages qui se recoupent en partie apparaissent. D'une part, les libéraux opposés aux dirigistes ; d'autre part, les partisans de la Confédération d'Etats, défenseurs acharnés de la souveraineté nationale, opposés aux fédéralistes ou aux supra-nationalistes acquis à des transferts de compétences, sinon de souveraineté, à la Communauté.
- 40 Du point de vue monétaire, deux thèses ou hypothèses entrent en collision, celle que défendent les Britanniques, à savoir la possibilité de concilier l'achèvement du marché unique avec des monnaies différentes, et celle que soutiennent, outre Delors, les Français, qui associent étroitement l'achèvement du marché unique à une union monétaire appuyée sur une monnaie commune et qui voient dans l'unification

monétaire la conséquence naturelle de la libéralisation des capitaux à l'intérieur de la Communauté européenne.

- 41 Au terme de débats acharnés, les Douze finissent par tomber d'accord sur une solution minimaliste qui laisse ouvert l'avenir de l'union monétaire. Accord sur l'entrée en vigueur de la première étape à la date du 1<sup>er</sup> juillet 1990, dont le contenu reste dans le flou, et sur la convocation d'une conférence intergouvernementale destinée à la mise au point du traité. Comme le chancelier Kohl est moins pressé que le président Mitterrand d'ouvrir les négociations, les conclusions de la présidence n'indiquent aucune date pour la convocation de la conférence intergouvernementale. Aucune référence aux deuxième et troisième phases. Il est dit ceci : « L'union économique et monétaire doit se situer dans la perspective de l'achèvement du marché intérieur et dans le contexte de la cohésion économique et sociale. »<sup>261</sup> Et plus loin : « Le Conseil européen estime que sa réalisation devra tenir compte du parallélisme entre les aspects économiques et monétaires. » C'est déjà beaucoup.
- 42 En réalité, l'union économique et monétaire, comme expression, est trompeuse. Elle recouvre une union monétaire et une union économique, l'une et l'autre dotée de leurs propres structures. Alors que la première suppose des institutions propres, en particulier une Banque centrale européenne, la seconde est appelée à fonctionner avec les institutions existantes. Il n'est pas question de créer, à côté d'un centre de décision monétaire, un centre de décision économique. Ce qui est proposé est déjà beaucoup. Comment alors assurer le parallélisme entre l'évolution monétaire et l'évolution économique, la convergence des politiques monétaire et économique ? La réponse reste dans les brumes.
- 43 L'intégration monétaire est une affaire trop délicate pour ne pas provoquer doutes, inquiétudes, interrogations, controverses et conflits. L'incertitude est entretenue par les acteurs eux-mêmes. Combien de doubles langages, de calculs cachés, de chaussetrappe dans la bataille de l'UEM ! Tout un travail de sape est mené en coulisses pour miner l'entreprise à l'intérieur de la Communauté – et à l'extérieur.
- 44 C'est en Allemagne, à la Bundesbank, que les réserves sont le plus ouvertement affichées. L'accord éventuel est assorti de conditions qui équivalent, au fond, à une fin de non-recevoir. Devant les risques – réels ou supposés – de l'UEM, Karl Otto Pöhl évoque même l'éventualité d'une Europe monétaire à deux vitesses, l'Europe la plus rapide réunissant l'Allemagne, la France et le Benelux, alors que les autres pays, qui n'auraient pas atteint le même degré de convergence, resteraient momentanément en dehors.
- 45 En France, l'enjeu de l'union monétaire rencontre aussi de notables résistances. Alors que l'inflation est domptée, c'est la déflation, soit la baisse du niveau général des prix, qui inquiète plus d'un économiste, dans la mesure où elle est souvent accompagnée d'un recul de l'activité économique, tandis qu'un peu d'inflation favorise les ajustements, du moment que la réduction des coûts bute sur la rigidité des salaires.
- 46 De son côté, l'Europe du Sud craint d'être recalée. Empruntée au football, la métaphore des deux divisions ou des deux *serie* sert à illustrer les appréhensions ambiantes. Dans un article qui paraît en juin 1990 sous le titre : « Quest'Italia mezza in A », cette Italie à moitié en première division, le professeur Mario Monti, de Milan, démontre la nécessité de réformes intérieures profondes en vue de faire partie de la première division.<sup>262</sup> « Si tout ceci n'était pas accompli assez rapidement, l'Italie, malgré les importants progrès

- réalisés dans les années 1980, pourrait vraiment se retrouver dans une deuxième division européenne. »<sup>263</sup>
- 47 Dans les faits, l'hétérogénéité de la Communauté laisse planer des doutes sur la faisabilité du projet. Les rapprochements qui sont intervenus en matière de politique budgétaire sont encore limités. Les Etats restent séparés par des conceptions et des conduites économiques très différentes qui hypothèquent l'unification monétaire.
- 48 Les controverses reprennent à l'automne 1989. Les Allemands ne sont pas très chauds et les Britanniques plutôt hostiles. Le 2 novembre, la Grande-Bretagne formule une contre-proposition où, à l'approche trop volontariste et administrative de Jacques Delors, elle substitue une approche « évolutive » qui tient compte du marché et de la concurrence entre les monnaies et, bien sûr, de l'attachement à la souveraineté monétaire.<sup>264</sup> Trois conditions à la réalisation de l'union monétaire sont tout d'abord clairement énoncées, primo la diminution de l'inflation au Royaume-Uni, secundo la libération totale des capitaux à l'intérieur de la Communauté et, tertio, l'accomplissement de véritables progrès dans le sens de l'achèvement du marché unique. Plutôt qu'un Système européen de banques centrales que Londres trouve trop indépendant des Etats, M<sup>me</sup> Thatcher préfère une approche évolutive, centrée sur les autorités monétaires nationales. « Décider dès maintenant que l'union monétaire doit avoir une monnaie unique exclut la possibilité de tout débat et ôte tout rôle au marché en faveur d'un plan central ».
- 49 A Londres, l'extrême résistance qu'oppose M<sup>me</sup> Thatcher au SME suscite des réactions dans son entourage même. Après avoir démissionné du ministère de l'économie et des finances, Nigel Lawson ne cache pas son conflit avec la dame de fer à propos de l'union monétaire. Mais, au bout du compte, non sans surprise, le gouvernement britannique annonce en octobre 1990 l'entrée de la livre dans le mécanisme de change européen à la grande satisfaction de Bruxelles.
- 50 Les événements en Allemagne de l'Est précipitent, en quelque sorte, le mouvement. La disparition du Mur et la perspective de la réunification qui en résulte renforcent encore les intentions de la France. Lourde d'histoire, la méfiance envers l'Allemagne reste en alerte. Les dix points sur l'unité allemande que le chancelier Kohl rend publics le 28 novembre 1989 irritent au plus haut point Paris. En décembre 1989, à Strasbourg, le Conseil européen est orageux. Le chancelier Kohl est sur la sellette. La réunification est au centre des débats. Les chefs d'Etat ou de gouvernement sont convenus de mettre en place les mécanismes de la première phase de l'unification monétaire et de convoquer en décembre 1990 une conférence intergouvernementale destinée à élaborer le traité sur l'union économique et monétaire.
- 51 Le processus est en marche. En mai 1990, Jacques Delors déclare à Luxembourg : « L'Union économique et monétaire est étroitement liée à la stratégie que nous poursuivons depuis 1985. »<sup>265</sup> Pas à pas, les institutions communautaires préparent l'emballage final malgré d'épiques accrochages. Forte de son rôle moteur, la Commission poursuit l'élaboration de l'UEM selon le strict parallélisme entre discipline monétaire et convergence économique qui est à la base de l'entreprise. « La Commission poursuivra donc très activement la mise en place de la surveillance multilatérale pour la convergence des politiques et des performances économiques. »<sup>266</sup> Elle appuie sa politique sur des études économiques qui montrent la pertinence et la faisabilité du projet.<sup>267</sup>

- 52 En juin 1990, à Dublin, le Conseil européen décide de convoquer avant la fin de l'année la conférence intergouvernementale sur l'UEM « en vue de fixer les étapes finales de l'union économique et monétaire dans la perspective de l'achèvement du marché intérieur et dans le contexte de la cohésion économique et sociale. »<sup>268</sup> Il donne encore quelques indications générales sur le contenu de la première étape. Sinon, rien d'autre.
- 53 Essentielle à l'achèvement du marché intérieur, la libéralisation des mouvements de capitaux, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1990 dans huit Etats membres, alors que l'Espagne, la Grèce, l'Irlande et le Portugal bénéficient de mesures transitoires jusqu'en 1993, donne encore plus de crédit au processus d'intégration monétaire. Elle ouvre la voie à l'unification monétaire des marchés financiers. « Il ne faut pas qu'il y ait une Europe à deux vitesses, déclare Martin Bangemann, vice-président de la Commission, devant le Parlement européen. Mais il ne faut pas non plus que l'absence, à un moment donné d'une solution uniforme nous contraigne à renoncer à faire avancer les choses. »<sup>269</sup>
- 54 Le 1<sup>er</sup> juillet 1990 débute également la première phase de l'union économique et monétaire, qui est censée déboucher sur la participation – aux conditions usuelles – de tous les Etats membres du SME. En octobre 1990, à Rome, le Conseil européen déclare : « La Communauté aura une monnaie unique, un écu fort et stable, expression de son identité et de son unité. » Est-ce un signe d'encouragement ? Le 8 octobre 1990, le Royaume-Uni décide de participer au mécanisme de change et d'intervention du SME. A l'exception de la Grèce et du Portugal, tous les Etats membres de la Communauté font désormais partie dudit mécanisme de change (en janvier 1990, l'Italie renonce à la bande de fluctuation de 6 % qui lui a été accordée lors de la mise en œuvre du SME, opte pour la bande normale de 2,25 % et obtient un cours pivot de la lire qui équivaut à une dévaluation de 3 % par rapport à l'ancien cours pivot).
- 55 A Rome, le 28 octobre 1990, les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté fixent au 15 décembre le début des deux conférences intergouvernementales sur l'union économique et monétaire et sur l'union politique.<sup>270</sup>
- 56 De son côté, le Parlement européen appuie le mouvement par des prises de position répétées en faveur de l'intégration monétaire.
- 57 De plus, « un très grand consensus » existe à propos de l'UEM dans le patronat européen. A Rome, en octobre 1990, c'est un message tout à fait clair que François Périgot, président de l'UNICE, transmet au Conseil européen.<sup>271</sup> A cause de l'intégration économique croissante, note l'économiste Pascal Salin, « de plus en plus d'agents économiques souhaitent que l'on puisse travailler en Europe avec la même monnaie. »<sup>272</sup>
- 58 Ce qui fait défaut dans le projet, c'est une autorité politique. Le professeur Maurice Duverger observe : « Pour l'équilibre de l'Europe, l'extension de l'OTAN vers la RDA est certainement moins urgente et moins importante que la substitution d'une monnaie communautaire à un mark national qui tendrait vers une hégémonie allemande. »<sup>273</sup> En d'autres termes, le but est de limiter l'impact de la réunification en remplaçant le mark par l'écu. L'intention est claire, le raisonnement impeccable et les apparences sauves. Somme toute, l'UEM est une cause qui se défend par elle-même.
- 59 A la fin novembre 1990, le Comité des gouverneurs des banques centrales de la Communauté européenne présente un projet de statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, qui prévoit expressément

- comme objectif prioritaire, à l'article 2, la stabilité des prix, et comporte des dispositions qui visent à garantir l'autonomie de la Banque centrale.
- 60 Mais, peu après, le calendrier est déjà remis en cause par les Allemands. La Bundesbank et le ministère des finances font savoir qu'ils n'entendent pas autoriser l'établissement d'une Banque centrale européenne avant 1996 – au plus tôt. Et depuis lors, le chancelier Kohl se montre bien plus circonspect en matière d'union monétaire qu'il ne l'était précédemment.
- 61 Le 15 décembre 1990, la conférence intergouvernementale commence ses travaux à Rome, sous la présidence du ministre italien Gianni De Michelis, en vue de réviser le traité de Rome.<sup>274</sup> Toutes les délégations souhaitent, bien entendu, que la conférence débouche sur un succès. Mais la tâche est rude. Comme la Communauté en a l'habitude. Les violons sont loin d'être accordés. Sur le principe. Sur le modèle. Sur les techniques. Et sur le calendrier. Le président de la Commission Jacques Delors, qui participe à la réunion d'ouverture, joue en quelque sorte les Cassandre en attirant l'attention sur cinq points qui lui paraissent essentiels : le contenu de l'union économique, les handicaps de quelques pays européens et les risques qu'ils font peser sur l'UEM, le rôle de l'écu, « la façon de passer de la situation actuelle à la phase définitive » et la crédibilité démocratique de la Banque centrale. Mais le point de vue du président Delors n'est pas nécessairement celui des ministres. Les vues ne sont pas unanimes malgré les déclarations de bonnes intentions.
- 62 Ce sont, bien sûr, les avantages – supputés – de l'euro qui justifient l'opération. Assénés comme des vérités, ils entrent en quelque sorte dans la vulgate communautaire. Elimination des coûts que représentent les opérations et la couverture des risques de change. Accroissement de la transparence des échanges et des prix. Stimulation de la concurrence. Amélioration de la qualité des produits. Baisse des prix. Autre article du dogme, la thèse selon laquelle « l'euro sera une monnaie forte et stable, de référence pour les transactions internationales. » Et pour finir, l'affirmation que « grâce à l'élimination des fluctuations de change, à la basse inflation, et aux bas taux d'intérêt, la zone euro sera caractérisée par une grande stabilité, fondement indispensable pour une croissance soutenue de l'économie et de l'emploi ». <sup>275</sup> En bref, le complément indispensable à l'achèvement du marché intérieur communautaire.
- 63 Tout ne va pas sans autre. D'abord, les conditions économiques et monétaires sont loin d'être réunies. La Commission observe : « L'absence de progrès dans le domaine de la consolidation budgétaire est une source de préoccupations et ce, d'autant plus que la première étape de l'Union économique et monétaire implique une convergence renforcée en matière de prix et de coûts, de soldes budgétaires et de soldes extérieurs. »<sup>276</sup>
- 64 Ensuite, d'importantes divergences de vue séparent les Douze. Première ligne de fracture : celle qui concerne le principe même de l'UEM. Le refus britannique d'une monnaie commune ramène d'office le nombre éventuel d'Etats participants à onze. Encore deux Etats ne font-ils pas partie du SME – le Portugal et la Grèce. Alors que le premier paraît prêt à entrer dans le mécanisme de change avant l'achèvement du marché intérieur, le second est loin de répondre aux conditions requises. Devant les difficultés que rencontrent l'Italie et l'Espagne, ne convient-il pas alors de concevoir une union monétaire sous la forme d'un noyau dur, quitte à l'élargir par la suite ? L'idée rencontre – déjà – certains échos du côté allemand, alors que la majorité des Etats la rejettent catégoriquement. Deuxième ligne de fracture : celle qui porte sur le degré de

convergence requis pour mettre en œuvre l'UEM. Là encore, les positions sont tranchées entre l'Allemagne, particulièrement attachée à des conduites strictes, et d'autres Etats, plus portés à la souplesse. Troisième ligne de fracture à propos des phases deux et trois. Quel rôle attribuer à l'écu et à l'Institut monétaire européen au cours de la deuxième phase ?

- 65 Autre ligne de fracture : le degré d'indépendance de la future Banque centrale européenne. Quel modèle suivre ? Celui de la Bundesbank ? Celui de la Réserve fédérale américaine ? Ce qui ressort, c'est qu'en Europe fait défaut une tradition commune d'indépendance de la banque d'émission. Et complémentairement, pour faire pendant à la Banque centrale, ne convient-il pas de prévoir un gouvernement économique européen ? Et puis, l'instauration de l'UEM implique, à terme, des abandons importants de souveraineté nationale. Les Etats – et les opinions publiques – y sont-ils prêts ?
- 66 Désormais, les réunions succèdent aux réunions, les tables rondes aux tables rondes et les rapports aux rapports. Beaucoup d'acteurs entrent en scène. Les institutions de la Communauté. Les Etats membres. Les groupes de pression. Les médias. Les économistes. Le tempo est rapide et, comme il se doit, un peu incertain. C'est un bon feuilleton, dont la fin reste un peu brumeuse.
- 67 En janvier 1991, le gouvernement britannique présente quelques premières propositions sur l'union économique et monétaire.<sup>277</sup> La Commission est loin de rester à l'écart. En février 1991, elle soumet à la conférence intergouvernementale son propre projet de traité sur l'union économique et monétaire, où elle recommande l'introduction d'une monnaie unique conduite par une politique monétaire unique. Pas question donc de monnaie parallèle, de "hard Ecu", comme le défendent les Britanniques et les Espagnols.
- 68 La bataille reste ouverte. Des divergences sur la nature de l'union et sur le calendrier sont apparues entre le Royaume-Uni et l'Allemagne d'un côté et les autres Douze de l'autre. D'autres divergences séparent l'Allemagne et ses partenaires à propos de la troisième phase, de l'indépendance et de la mise en place de la Banque centrale, des conditions ou des critères d'accompagnement, voire de la création d'une Europe monétaire à deux vitesses.
- 69 L'Allemagne n'est pas en reste. Sous l'influence du président de la Bundesbank, Karl Otto Pöhl, elle a émis des réserves sur le calendrier. Alors que la majorité des Etats de la Communauté et la Commission réclament la mise en place d'une Banque centrale européenne dès 1994, l'Allemagne plaide pour un report de quelques années. Selon les économistes et financiers de Bonn, l'union monétaire suppose au préalable une sorte de discipline économique commune entre les Douze qui risque de faire défaut pendant encore longtemps. Hans Tietmeyer, le nouveau vice-président de la Bundesbank, ne mâche pas ses mots, « L'Allemagne perdrat beaucoup, c'est-à-dire l'une des constitutions monétaires les plus réussies du monde ».<sup>278</sup> De toute façon le chancelier Kohl n'arrête de dire et de répéter que, dans son esprit, l'union monétaire et l'union politique forment un couple indissoluble et, donc, que l'un ne va pas sans l'autre.
- 70 Tout parallélisme entre l'union monétaire et l'union économique est écarté. Il n'est pas question de transférer à la seconde les mêmes compétences qu'à la première. Même la Commission le reconnaît très tôt. Tandis que la politique monétaire requiert, selon le commissaire européen Henning Christophersen, une structure fédérale, « l'union économique n'appelle en aucun cas une politique économique unique ».<sup>279</sup> Il en résulte

d'emblée le côté bancal de l'union économique et monétaire que consacre le refus opposé par certains Etats membres à toute coordination renforcée des politiques économiques nationales. Cela, le président de la Commission a de la peine à l'admettre. Faute d'équilibre entre le volet économique et le volet monétaire, c'est l'efficacité et le crédit de l'entreprise qui sont menacés. Jacques Delors considère même comme nécessaire d'adoindre aux quatre critères de convergence, dont le respect ou l'irrespect conditionnent l'entrée dans l'UEM, deux critères supplémentaires qui concernent le chômage des jeunes et le chômage de longue durée et préconise un pacte sur la coordination des politiques économiques.<sup>280</sup>

- 71 Dans un rapport de 1991, le *Round Table of European Industrialists* observe que la bataille du marché intérieur n'est qu'à moitié gagnée aussi longtemps que le marché unique n'est pas complété par une monnaie unique.<sup>281</sup> L'unification du marché des capitaux, que facilite la directive de 1990, motive plus particulièrement la relance de l'union économique et monétaire.
- 72 Mais en filigrane ressort une réalité assez évidente : l'Europe est à la remorque des Etats-Unis en matière monétaire. Et le deutsche Mark dépend au bout du compte plus de Wall Street et de Washington que de Francfort.
- 73 A la veille du sommet européen de Luxembourg, en juin 1991, Jacques Delors relève que trois grands sujets restent à approfondir, soit le volet économique, le rôle de l'écu, la conception de la transition. La commune reconnaissance de la nécessité est contrebalancée par des divergences sur les structures, les compétences et le calendrier.
- 74 Le président de la Commission défend l'idée d'une Banque centrale européenne dotée de compétences étendues. Politique monétaire, donc celle de l'émission et des taux. Qui va assumer la politique du change extérieur ? Comment concilier l'union monétaire avec l'indépendance des Etats en matière budgétaire ? Il s'agit à terme d'interdire les endettements excessifs. Il s'agit aussi de parvenir à un minimum de convergence dans les politiques économiques. Il y a le problème de la dette publique italienne et celui de l'inflation en Espagne.
- 75 Du côté britannique, les hésitations et résistances l'emportent sur l'adhésion pleine et entière à l'union monétaire. Norman Lamont, le chancelier de l'échiquier, qui craint, à l'instar de M<sup>me</sup> Thatcher, l'érosion de la souveraineté nationale, ne cesse de répéter sa conviction qu'avant au moins dix ans, l'Europe n'aurait pas de monnaie unique.
- 76 Alors comment sortir de l'impasse ? Karl-Otto Pöhl, le président démissionnaire de la Bundesbank, propose de limiter à l'Allemagne, à la France, aux trois pays du Benelux et éventuellement au Danemark, l'union monétaire, en attendant que les autres pays de la Communauté européenne aient mis de l'ordre dans leurs politiques économiques et aient dominé leur réticence. Mais Pöhl n'en reste pas là. Il réclame encore l'indépendance de la Banque centrale et la priorité au renforcement de la stabilité monétaire dans la Communauté.
- 77 Malgré les réserves du ministère des finances et de la direction du trésor, le président Mitterrand a fini par rallier les thèses de Bonn.
- 78 Mais des difficultés demeurent. En raison de la multiplicité des intérêts et des conceptions contradictoires, l'Europe ne peut pas se faire par de grands bonds en avant mais par des progrès successifs qui n'excluent jamais des pannes, des blocages. C'est un cheminement long, quelquefois chaotique, souvent semé d'embûches. Les politiques économiques sont loin d'être harmonisées. Politique de dépenses publiques, lutte

contre l'inflation, politique de la masse monétaire sont encore définies sans commun accord. Le commissaire européen aux affaires économiques, le Danois Henning Christoffersen, manifeste ainsi son inquiétude en juillet 1991 à propos des progrès lents du rapprochement entre les Douze en matière monétaire. Comment atteindre l'objectif d'une monnaie commune à défaut de rapprochement des performances économiques ? La Grèce, le Portugal, l'Italie, la Belgique restent à la traîne, que ce soit à propos de l'inflation, du déficit budgétaire, de l'importance de la dette publique, de la situation externe ou de l'alignement des politiques économiques.

- 79 Même en l'état, la situation monétaire est loin d'inspirer confiance. L'écu, malgré son « plus haut profil » tarde à entrer dans les mœurs.<sup>282</sup> Ni auprès du public ni auprès du monde des affaires, il ne rencontre de soutien sans faille. Rares sont encore les institutions qui traitent en écus. Certaines administrations nationales et banques centrales, en particulier la Bundesbank, continuent d'élever des obstacles à l'utilisation plus large des écus en dépit des interventions de la Commission. Et les instituts bancaires eux-mêmes tardent à faciliter l'usage quotidien de la devise européenne.<sup>283</sup>
- 80 Que faire alors pour avancer dans l'union ? La présidence néerlandaise propose une solution à deux vitesses, ne fixe pas de date pour l'entrée dans la troisième phase de l'UEM. Entre les Douze, les points de vue sont loin d'être concordants. Réticences extrêmes du côté britannique et danois. Réserves du côté néerlandais. Et du côté allemand, souci d'entourer le processus du maximum de garanties – et de parvenir à un traité où soient équilibrées l'UEM et l'union politique. C'est l'idée qu'une union monétaire ne survit dans le temps qu'à la condition d'être cimentée dans une union politique.
- 81 Le 9 septembre, le Conseil des ministres de l'économie et des finances (ECOFIN) aborde quelques questions qui opposent entre eux les Douze.<sup>284</sup> Date de début, nature et durée de la phase transitoire. Création au début de la phase transitoire d'un Institut monétaire européen et fonctions à lui attribuer. Opportunité de définir des critères de convergence. Objectifs pour le passage à la phase finale de l'UEM et pour la participation des différents Etats membres à cette phase. Nature et modalités de la décision à prendre pour la fixation de la date de ce passage.
- 82 En octobre, la présidence néerlandaise dépose un projet de traité sur l'UEM rédigé en bonne et due forme, accompagné de déclarations et d'annexes.<sup>285</sup> Convainc-t-elle ? La présidence a préféré ainsi éviter d'indiquer précisément la date d'entrée dans la troisième phase, ne mentionnant que la date du 1<sup>er</sup> juillet 1994 pour le passage à la deuxième phase. En revanche, elle énumère les critères très stricts qui conditionnent l'entrée dans la troisième phase ainsi que le nombre minimum de pays requis remplissant ces critères. Et elle évoque le statut d'exception du Royaume-Uni (le fameux « optingout » cher à Londres) sous forme d'article. De fait, les Douze sont encore loin du compte. Les Britanniques rejettent toute mention de l'« optingout » dans le corps du traité. Et les Allemands et les Français se montrent encore assez prudents dans leur jugement.<sup>286</sup>
- 83 A la fin novembre, le projet est presque mûr. Les Allemands soutiennent les Néerlandais. Quelques questions sont encore sans réponse. Ni le lieu du siège de la future Banque centrale européenne n'est choisi, ni le rôle de l'Institut monétaire européen au cours de la deuxième étape de l'UEM n'est défini. L'institution chargée du contrôle de la politique du taux de change externe dans le cadre de l'UEM n'est pas trouvée. Et la clause de désistement demandée par le Royaume-Uni n'est pas sous toit.

- Il reste aussi à trouver la date de l'avènement de la monnaie unique. L'union monétaire n'est pas encore acquise. Mais elle est en quelque sorte inscrite dans les nécessités.
- 84 Les divergences entre les Douze sont loin d'être surmontées. Alors que l'Institut monétaire européen n'a de sens, comme le relève le député européen Valéry Giscard d'Estaing le 23 octobre 1991 à Strasbourg, devant le Parlement européen, que « s'il est conçu comme l'embryon de la future banque centrale, avec un gouverneur, un siège, des services et des compétences propres », certains Etats, très réservés sur l'extension de ses compétences en l'absence de monnaie unique, ne voient en lui que le prolongement du comité des gouverneurs.
- 85 Les 9 et 10 décembre 1991, les Douze se retrouvent à Maastricht. Quelques points restent en suspens. Les Britanniques et les Danois obtiennent des dérogations. Et les Allemands des clauses qui assurent la crédibilité de l'entreprise devant leur opinion publique. Le résultat, c'est un certain nombre de dispositions et de protocoles qui portent sur la « politique économique et monétaire ». Condition requise, selon le traité, à l'adoption de la monnaie unique et à l'entrée en vigueur de l'UEM, la réalisation « d'un degré élevé de convergence durable » supposant la conformité à quatre critères : la réalisation d'un degré élevé de stabilité des prix, la limitation des déficits publics (déficits annuels et taux d'endettement), le respect des marges normales de fluctuation prévues par le mécanisme de change du SME, enfin la convergence des taux d'intérêt à long terme.
- 86 Conclu le 10 décembre 1991, le traité sur l'Union européenne – ou traité de Maastricht – représente un tournant capital dans l'histoire de l'union monétaire de l'Europe. Fruit du dialogue complexe entre l'Allemagne et la France, il consacre la volonté politique des Communautaires – en dehors des Britanniques et des Danois – de réaliser de manière irréversible dans un laps de temps relativement court la complète unification de leurs monnaies.
- 87 Ce traité et les protocoles qui l'accompagnent comportent de manière relativement détaillée un certain nombre de dispositions sur l'établissement de l'union économique et monétaire. D'abord, un but – l'UEM – affirmé dans le préambule et répété aux articles B et G (articles 2 et 3A). Ensuite un calendrier en trois phases, la première, qui a déjà commencé, du 1<sup>er</sup> juillet 1990 au 31 décembre 1993, la deuxième du 1<sup>er</sup> janvier 1994 au 31 décembre 1998 et la troisième, caractérisée par l'introduction d'une « monnaie unique et stable », à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 – au plus tard. Puis des institutions appelées à conduire l'union : durant la deuxième phase un Institut monétaire européen (IME) et, dès le début de la troisième phase, une Banque centrale européenne (BCE) indépendante, en quelque sorte supranationale, intégrée à un Système européen de banques centrales (SEBC) pour assurer la direction de l'UEM. Le Directoire de la Banque déroge le plus aux traditions communautaires : formé de six membres seulement, il échappe à la règle, qu'incarne la Commission, de comporter au moins un représentant de chaque Etat membre. Quant au Conseil des gouverneurs, il réunit les gouverneurs de toutes les banques centrales nationales, ainsi que les membres du Directoire. Enfin des règles du jeu sous la forme de quatre critères de convergence macroéconomique appelés à encadrer le processus d'unification de manière à fonder sur des bases aussi solides que possibles la future monnaie européenne. Le tout « dans le respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre. »
- 88 *De jure*, le traité de Maastricht introduit un transfert de souveraineté monétaire au niveau de la Communauté. Seuls les Britanniques et les Danois ont obtenu des

dérogations sous forme de déclarations annexées au traité. L'objectif est celui de la stabilité des prix. Ce sont quatre critères qui déterminent le passage à la troisième et dernière phase, au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 1997, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 1999. C'est presque une Europe monétaire à trois vitesses que l'on voit s'ébaucher. Etats qui entendent rester en dehors, Etats qui ne rempliront pas les conditions requises, enfin Etats qui sont en mesure de jouer le jeu.

- 89 Le Parlement européen salue dans l'institution d'une monnaie unique « en 1999 au plus tard et 1997 au plus tôt » une « décision historique ».<sup>287</sup> L'entreprise est audacieuse. Elle ampute les Etats d'une partie de leurs prérogatives traditionnelles en transmettant à des institutions européennes autonomes la conduite de la politique monétaire. C'est bien à devenir une zone monétaire intégrée et stable comme contrepoids au dollar qu'aspire l'Europe.
- 90 L'union monétaire de l'Europe en 1999 ? La question est ouverte sans l'être. Enoncé noir sur blanc dans le traité de Maastricht, l'objectif reste officiellement inscrit au calendrier de l'Union européenne. Mais les doutes et les peurs encombrent le climat ambiant. C'est toute l'opinion qui, attachée à la préservation de la valeur de la monnaie, n'est pas nécessairement très rassurée par la perspective d'une monnaie unique. D'une certaine façon, l'insuffisante confiance dans l'Union – et son insuffisante popularité – influence le sentiment des Européens.

## NOTES DE BAS DE PAGE

221. Wolfgang Hager, "Little Europe, Wider Europe and Western Economic Cooperation", *Journal of Common Market Studies*, vol. XXI, n° 1-2, septembre-décembre 1982, p. 173.
222. Pascal Salin, *L'unité monétaire européenne : au profit de qui ?*, Paris, Economica, 1980, p. 80.
223. Union européenne. Rapports annuel 1979, in *Bulletin des Communautés européennes. Supplément 9/79*, p. 13.
224. Voir *Rapport sur les Institutions Européennes présenté au Conseil européen par le Comité des Trois*, octobre 1979. Le Comité est formé par Barend Biesheuvel, Edmund Dell et Robert Marjolin.
225. Rapport de la Commission sur l'Union européenne, in *Bulletin des Communautés européennes. Supplément 4/80. Union européenne. Rapports annuels 1979*, p. 15.
226. « Programme de la Commission pour l'année 1980 », *Bulletin des Communautés européennes*, 2-1980, p. 8.
227. Raymond Barre, intervention, in Fondation du futur, « Colloque sur le commerce extérieur », table ronde organisée à l'Assemblée nationale le 2 décembre 1980, p. 15.
228. Voir G. Carli, op. cit., p. 168.
229. *Economie européenne*, Dossier sur le Système monétaire européen, n° 12, juillet 1982, p. 23.
230. Débats du Parlement européen. JOCE (I-299) du 20/5/83, p. 349, D-535.
231. *Bulletin des Communautés européennes*, 6-1983, p. 29.
232. Conclusion de la présidence sur les travaux du Conseil européen, in *Bulletin des Communautés européennes*, 6-1984, p. 10.
233. Michel Albert, *Un pari pour l'Europe*, Paris, 1983, p. 7.
234. *Bulletin des Communautés européennes*, 12-1983, p. 7.

235. Voir Michael Butler, *Europe: More than a Continent*, Londres, Heinemann, 1986, pp. 91 et ss.
236. Articles 51 et 52 du Projet de traité instituant l'Union européenne.
237. Jacques Delors, « Déclaration sur les orientations de la Commission des Communautés européennes », in *Bulletin des Communautés européennes. Supplément 1/85*, p. 11.
238. Press Office of the Commission of European Communities, *The Intergovernmental Conference: the Background and the Issues*, novembre 1985, p. 15.
239. *Bulletin des Communautés européennes*, 6-1985, pp. 13 et ss.
240. *Bulletin des Communautés européennes*, 11-1985, p. 7.
241. Assemblée nationale, *Conclusions sur l'Acte unique européen et la réforme institutionnelle*, rapport de M<sup>me</sup> Catherine La lumière, députée, juin 1986. p. 5.
242. *Bulletin des Communautés européennes*, 12-1985, p. 8.
243. *Bulletin des Communautés européennes*, 11-1985, p. 19.
244. Conseil des Communautés européennes, *Allocutions et déclarations faites à l'occasion de la signature de l'Acte unique européen*, Bruxelles, 1986, p. 28.
245. Intergroupe fédéraliste pour l'union européenne, « L'Europe est notre avenir. Manifeste pour l'Union européenne », Rome, le 14 mars 1987.
246. Walter Schütze, “Franco-German relations and European cooperation”, in *European Affairs*, n° 4/87, p. 61. L'auteur dirige alors le comité franco-allemand de l'Institut français de politique étrangère.
247. *Programme de travail de la Commission - 1986*, p. 8.
248. Ibid., p. 9.
249. Lord Cockfield, “Beyond 1992 – The single European economy”, in *European Affairs*, n° 4/88, p. 69.
250. Jacques Attali, *Verbatim*, t. 3, *Chronique des années 1988-1991*, Paris, 1995, p. 30.
251. Dresciner Bank, n° 6, juin 1996.
252. *Bulletin des Communautés européennes*, 9-1987, p. 12.
253. David Marsh, *La Bundesbank, aux commandes de l'Europe*, Paris, Belin, 1993, p. 45.
254. Commission des Communautés européennes, *Communication de la Commission, Création d'un espace financier européen*, Bruxelles, novembre 1987.
255. *Bulletin des Communautés européennes*, 6-1988, p. 184.
256. *The Economist*, 2 juillet 1988, p. 24.
257. Comité pour l'étude de l'union économique et monétaire, *Rapport sur l'union économique et monétaire dans la Communauté européenne*, Luxembourg, 1989, pp. 34 et ss.
258. Ibid., p. 19.
259. Ibid.
260. Jacques Attali, *Verbatim. III 1988-1991*, Paris, 1995, p. 269-270.
261. *Bulletin CE-6-1989*, p. 11.
262. Voir Mario Monti, *Il governo dell'economia e della moneta. Contributi per un'Italia europea : 1970-1992*, Milan, 1992, p. 485.
263. Ibid., p. 487.
264. *Le Monde*, 4 novembre 1989.
265. Jacques Delors, intervention lors du symposium célébrant le 40<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration Schuman, 8 mai 1990, Luxembourg.
266. Commission des Communautés européennes, *Programme de travail de la Commission pour 1990*, Bruxelles, 1990, p. 23.
267. Commission des Communautés européennes. Direction générale des affaires économiques et financières, « Marché unique, monnaie unique », in *Economie européenne*, n° 44, octobre 1990.
268. *Bulletin des Communautés européennes*, 6-1990, p. 10.
269. *Journal officiel des Communautés européennes. Débats du Parlement européen. Session 1990-1991. Compte rendu in extenso des séances du 9 au 13 juillet 1990*, n° 3-392/118.

270. *Bulletin des Communautés européennes*, 12-1990, p. 11.
271. Entretien avec François Périgot, 19 mars 1999.
272. Pascal Salin, « Quelles monnaies pour le Marché unique européen ? », in *Revue d'économie politique*, janvier-février 1991, p. 101.
273. *Le Monde*, 30 juin 1990.
274. *Bulletin des Communautés européennes*, 12-1990, p. 24.
275. Dépliant de la Deutsche Bank, *L'Europa si muove insieme all'euro. Conoscere l'euro moneta unica europea*, 1997.
276. Commission des Communautés européennes, Rapport économique annuel 1990-91. Version révisée, Bruxelles, 23 mai 1991, p. 2.
277. Union économique et monétaire – au-delà de la phase I. Clauses éventuelles du traité et statuts d'un fonds monétaire européen (propositions du gouvernement britannique), *Europe Documents*, 10 janvier 1991.
278. *Financial Times*, 17 juillet 1991.
279. Intervention by vice-president Henning Christophersen, Colloque de Maastricht sur la subsidiarité, 21-22 mars 1991, p. 6.
280. Jacques Delors, *Mémoires*, Paris, Plon, 2004.
281. Round Table of European Industrialists, Reshaping Europe, Bruxelles, septembre 1991.
282. *Financial Times*, 28 janvier 1991 et 11 juin 1991.
283. *Libération*, 25 février 1991.
284. Conseil des Communautés européennes. Secrétariat général, Communication à la presse, 7<sup>e</sup> réunion ministérielle de la CIG sur l'UEM, Bruxelles, 9 septembre 1991.
285. *Europe/Documents*, n° 1740/1741, 1<sup>er</sup> novembre 1991.
286. *Financial Times*, 30 octobre 1991.
287. Parlement européen, *Maastricht. Le traité sur l'Union européenne. La position du Parlement européen*, Luxembourg, 1992, p. 9.

## VI. Les conquérants (1991-1998)

p. 105-140

---

- 1 Le scénario est en place. A Bruxelles, l'atmosphère est sereine. La construction continue sur sa lancée. Le SME donne satisfaction. Stabilité monétaire. Réintégration de la lire dans la bande étroite de fluctuation en janvier 1990. Entrée de la livre et de la peseta dans la bande large. Rapprochement et réduction des niveaux d'inflation. « En enregistrant ces nets progrès, le SME a aussi démontré sa capacité à s'adapter aux événements internationaux » observe la Commission en février 1992.<sup>288</sup>
- 2 En juillet 1992, dans une « Déclaration commune pour l'Union économique et monétaire », cinquante-quatre éminents économistes de toute l'Europe, excluant toute alternative, apportent leur soutien à l'UEM.
- 3 Quelques mois plus tard, patatras ! Les événements brisent la belle confiance. Les assauts de la spéculation ébranlent les monnaies. En juillet 1992, la Buba relève ses taux directeurs. En août, le Comité monétaire européen publie un communiqué « Un changement dans la structure présente des taux pivots ne constituerait pas une réponse appropriée aux tensions actuelles dans le SME ».<sup>289</sup> A Bath, les 5 et 6 septembre, les ministres des finances des Douze ne savent trop comment répondre aux doutes ambiants. Anglais et Allemands se disputent comme chien et chat. Au centre des débats, la double question des taux d'intérêts très – trop ? – élevés de la Bundesbank et de la dévaluation de la livre. En septembre, c'est le premier couac. La peseta est dévaluée de 5 %. La livre sterling et la lire sont décrochées du SME. La disparité des économies européennes exclut-elle le maintien de parités stables ? C'est en tout cas la conclusion que tirent – sans doute un peu rapidement – nombre de commentateurs. La mort de la monnaie unique est annoncée.
- 4 Ce qui ressort, c'est que les deux systèmes monétaires européens successifs, celui du serpent et celui du SME, n'ont jamais bien résisté aux tempêtes. Loin de constituer un îlot de stabilité dans la Communauté européenne, le premier système a fini sous forme de zone mark à cinq. Quant au SME, il fait la preuve de son insuffisance face aux vagues spéculatives et aux politiques désordonnées des Etats. C'est dire que si les crises monétaires font le bonheur des eurosceptiques, elles donnent aussi raison aux partisans de la monnaie unique.

- 5 L'édifice de Maastricht est encore secoué par les débats mouvementés que déchaînent au Danemark et en France les référendums sur le traité. Rarement, l'Europe a suscité autant d'incompréhensions, de déchirements et de tensions. Le non des Danois en juin 1992 déclenche « une vague croissante de perturbations sur les marchés des changes de la Communauté ».<sup>290</sup> Le oui très serré en France – 51,05 % lors du référendum du 20 septembre 1992 – alourdit encore le climat. Le retentissement est énorme dans toute l'Europe. La réussite du marché unique à la date butoir du 31 décembre 1992 efface à peine la mauvaise impression laissée par les turbulences de l'été et de l'automne 1992.
- 6 En même temps, la poussée d'inflation et l'accroissement de l'endettement et des déficits publics en Allemagne érodent la confiance dans le roc allemand. Il en résulte un vide momentané de la coopération monétaire. L'avenir de l'Europe monétaire paraît compromis.<sup>291</sup> Prise par la spéculation, la livre irlandaise est dévaluée en janvier 1993. Le franc français est aux prises à de nouvelles attaques. Qui est derrière ? Des fonds anglo-saxons ? C'est presque certain. Raymond Barre, l'ancien premier ministre, n'hésite pas à incriminer « des cercles anglo-saxons », qui poussent à la rupture entre le franc et le mark.<sup>292</sup> La *Neue Zürcher Zeitung* demande en avril 1993 : « Peut-on encore sauver le système monétaire européen ? »<sup>293</sup>
- 7 De plus en plus, une double situation semble prévaloir, l'existence d'un noyau dur de monnaies stables – le franc français, le mark allemand, le florin – et un certain nombre de monnaies plus faibles, davantage soumises à des secousses. Que faire ? Réviser les critères de Maastricht ? Ralentir la marche vers l'intégration ? Arrêter tout ? C'est bien un « *annus horribilis* » que traverse la Communauté européenne. Les doutes sur la viabilité du SME dominent les réflexions. Combien d'économistes ne prédisent-ils pas la chute de la maison écu ? Une sorte de rage de condamnation semble même en habiter beaucoup.
- 8 Les divergences entre les économies des Etats membres sont-elles appelées à conditionner l'entrée dans l'UEM ? Le taux de chômage représente, en particulier, un point d'interrogation. En février 1993, le président Delors déconseille à l'Espagne, touchée par un chômage très important, de rejoindre l'UEM, pour qu'elle n'ait pas à supporter les effets d'austérité qu'entraîne le respect des critères de Maastricht.
- 9 La tempête spéculative de l'été 1993 accentue encore les doutes. En août, l'Europe est sous le choc. *Libération* titre « L'Europe flottante »,<sup>294</sup> Le *Figaro* : « Les Douze sur une poudrière ».<sup>295</sup> Le *Corriere della Sera* : « Le suicide de l'Europe ».<sup>296</sup> Mal inspirée, la France va jusqu'à demander le retrait – provisoire ? – du mark du mécanisme de change. Et le Royaume-Uni relance l'idée d'un « hard écu », d'un écu dur. Pour répondre aux turbulences, l'Union élargit, le 2 août, les bandes du mécanisme de change du SME de 2,25 à 15 % autour des cours pivots bilatéraux, révisant ainsi la nature même du SME. Le communiqué rapporte : « Cette mesure de durée limitée répond à des mouvements spéculatifs exceptionnels tant par leur ampleur que par leur nature. »<sup>297</sup> Le chancelier Kohl admet un éventuel décalage du calendrier de l'UEM d'un à deux ans.<sup>298</sup> De son côté, le premier ministre Edouard Balladur fait part des mêmes interrogations sur le respect des délais de la troisième phase de l'UEM. Qui ne demande pas, à un moment ou à un autre, le report des échéances ? La liste est longue. Il va sans dire que le premier ministre britannique John Major juge le calendrier de Maastricht « totalement irréaliste ».<sup>299</sup> Le député allemand Karl Lamers, de la CDU, observe en été 1993 : « Pour rendre possible au moins un noyau d'union monétaire, il faut avant tout que les deux

positions allemande et française soient accordées. »<sup>300</sup> Sont-elles seulement accordées ? Tout cela n'incline pas à l'optimisme. *The Economist* demande en octobre : « Est-ce que quelque chose peut être sauvé des ruines du Système monétaire européen ? »<sup>301</sup> La crise semble prouver la non-viabilité des mécanismes communs, alors même qu'elle appelle une coordination renforcée des politiques monétaires. De toute façon, il n'est pas question de mettre en cause la libération des mouvements de capitaux pour enrayer les vagues spéculatives. Il va de soi que les marchés financiers n'ont ni toujours raison ni toujours tort. Le mal est ailleurs. Il est dans les disparités économiques trop marquées entre pays membres de l'Union et dans des politiques monétaires encore trop peu uniformisées. Il y a de quoi douter de l'avenir.<sup>302</sup>

- 10 C'est la jubilation du côté des adversaires de l'intégration monétaire. Les troubles prouveraient bien la non-viabilité des mécanismes communs. L'élargissement de la marge de fluctuation des taux de change adopté par la Communauté accroît *de facto* les risques de changes et accentue l'incertitude qui pèse sur les transactions libellées dans les monnaies des pays partenaires.<sup>303</sup> L'Allemand Rüdiger Dornbusch, qui enseigne au MIT, déclare au *Spiegel* : « L'enterrement du SME a été le meilleur de ce qui s'est passé en Europe depuis longtemps. »<sup>304</sup> L'historien britannique Alan S. Milward se demande s'il y aura une union monétaire européenne dans les dix ans à venir.<sup>305</sup> L'économiste américain Paul Samuelson est catégorique : « Il n'y a ni place ni motif pour une union monétaire. Pas maintenant. »<sup>306</sup> Ce sont là des déclarations parmi beaucoup d'autres.
- 11 Mais on est un peu trop pressé de se réjouir. Le mal est limité. La France continue de mener une politique de strict alignement sur le mark qui exclut, de fait, tout usage des marges et donc tout écart préjudiciable au crédit du franc. Ceci contre l'avis de tout un courant qui dénonce la soumission trop forte aux exigences allemandes et le cadre trop contraignant du traité de Maastricht.
- 12 Autre pierre d'achoppement, presque dérisoire, celle de la future dénomination de la monnaie européenne. Alors que la France tient à écu, vieille monnaie d'une vieille histoire, l'Allemagne ne s'y fait toujours pas. La raison ? C'est Hans Tietmeyer, le président de la Bundesbank, qui la donne en novembre 1994 à Francfort devant des banquiers : écu évoque trop un panier de monnaies qui n'a pas cessé de se dévaluer face au mark depuis dix ans.<sup>307</sup>
- 13 En Allemagne, économistes, politiciens, commentateurs mettent en cause le bien-fondé de l'union monétaire. Ils ont tendance à penser que le sacrifice du mark n'en vaut pas la chandelle. Sans trop le dire, c'est bien l'affaiblissement de leur pays qu'ils redoutent, alors que les autres pays membres ont peu à perdre dans l'opération. Des critiques, beaucoup de critiques. De la méfiance, beaucoup de méfiance. Bien avant Maastricht, les Allemands ont émis des doutes. Ceux-ci persistent malgré les arrangements conclus. L'abandon du mark brouille l'avenir en quelque sorte. Ils voient le symbole de leur puissance disparaître. Cela n'a rien d'enthousiasmant ni de rassurant. L'Europe, c'est aussi la bataille des intérêts nationaux. Il faut se le rappeler pour comprendre les ressorts des attitudes.
- 14 A Bruxelles, en octobre 1993, le Conseil européen, lors d'une réunion extraordinaire, confirme et le calendrier et les critères de convergence. Et surtout il décide que l'Institut monétaire européen aura son siège à Francfort et que le baron Alexandre Lamfalussy en assumera la direction.<sup>308</sup> Ce n'est pas de trop. Toute avancée a l'air d'être arrachée au forceps. Les enjeux communs sont continuellement court-circuités par la défense des intérêts nationaux. Donnés en pâture au public, les conflits entre les Quinze

- sont des secrets de polichinelle. Des questions de lieu et de personne dramatisent les empoignades.
- 15 Le 1<sup>er</sup> janvier 1994 débute la deuxième phase de l'UEM. C'est sans préparation que l'Institut monétaire européen commence à fonctionner. Des incertitudes subsistent sur les fonctions effectives du dit Institut. Alors que la France plaide pour la mise en place d'une institution forte, l'Allemagne entend cantonner le rôle de l'Institut à la préparation de la phase III de l'union monétaire.
- 16 De toute manière, l'avenir reste encore ouvert. Le règlement de questions fondamentales est repoussé à la troisième étape. La création de la Banque centrale, le lancement de la monnaie unique, les conditions de participation à l'union monétaire et la mise en œuvre d'une politique économique commune sont à peine abordés.
- 17 Les doutes sur la faisabilité demeurent. Même la politique de la Bundesbank est entachée d'incertitudes. L'expansion de la masse monétaire dépasse la norme fixée et l'inflation reflué plus lentement que prévu. De là des propositions d'assouplissement des normes. En mai 1993, Philippe Maystadt, le ministre belge des finances, évoque une possible modification des critères de Maastricht en l'absence d'un redémarrage économique significatif. Devant les difficultés de l'heure - et d'abord celles que traverse son propre pays - le ministre grec des affaires étrangères Théodore Pangalos propose, en février 1994, la révision du calendrier de l'union monétaire.<sup>309</sup> En octobre 1994, le baron Lamfalussy propose l'introduction en deux phases de la monnaie unique européenne de manière à surmonter certaines difficultés que comporte l'entrée en vigueur de l'UEM : tout d'abord l'adoption de taux de change fixes, puis l'introduction de la monnaie unique. En novembre 1994, le ministre italien des affaires étrangères Antonio Martino, plutôt eurosceptique, recommande l'introduction d'une monnaie unique sans critères de convergence ni stabilité des changes pour prévenir une nouvelle division de l'Europe.
- 18 La récession dissuade les Etats d'obéir totalement aux contraintes de Maastricht. Le déficit budgétaire est monté pour l'ensemble des Etats membres de 4,5 % en 1992 à 6,4 % en 1993. Seul le Luxembourg est resté en dessous du plafond de 3 % du déficit budgétaire. La Commission observe en décembre 1993 : « Les progrès réalisés en matière de convergence économique et monétaire au cours de la première phase, qui a commencé au 1<sup>er</sup> juillet 1990, ont été divers ; alors que l'évolution enregistrée sur le front de l'inflation est positive, il n'en va pas de même des finances publiques. »<sup>310</sup>
- 19 En janvier 1994, le président de la Commission, Jacques Delors, conclut à la faillite de la première phase de l'UEM.<sup>311</sup> La cohésion est loin de régner entre Européens. Dans l'Union européenne, seuls dix Etats membres font partie du SME. En avril 1994, aucun Etat membre ne satisfait aux cinq critères. Le désordre domine le marché des changes. La convergence des performances économiques entre les Douze, puis les Quinze, est encore embryonnaire. L'inflation moyenne est trop élevée, les disparités entre l'Europe du Sud, où les taux sont trop hauts, et le reste de l'Union européenne, sont considérables. En novembre 1994, dix Etats membres présentent des déficits publics excessifs. En France, en Italie, en Belgique, les déficits budgétaires et les dettes publiques ont à peine diminué depuis 1992. Même l'Allemagne ne remplit pas les conditions de Maastricht. Selon la Commission, les indicateurs de confiance ont atteint un palier. Emile Noël, secrétaire général honoraire de la Commission, observe : « Parler des perspectives de développement de l'Union européenne - dans le concret - n'est pas chose aisée aujourd'hui. La Communauté ou l'Union est en effet en crise, une crise

- latente, peu spectaculaire, mais qui n'a cessé de la miner depuis bientôt deux ans. »<sup>312</sup> C'est bien un point critique de son évolution qu'atteint le processus d'intégration.
- 20 Interrogations et doutes sont compréhensibles. L'aventure a de quoi susciter des insomnies. Beaucoup se demandent ce qui va se passer. Les points de repères sont inexistant - ou presque. L'union économique est affligée d'un flou dans la conception qui met en cause son crédit et sa réalisation. L'élargissement à quinze rend encore plus nécessaire une réforme institutionnelle.
- 21 Pourquoi l'UEM ? Cette dernière repose sur quelques arguments qui forment une nouvelle vulgate. Amélioration du fonctionnement du marché unique. Plein achèvement de l'unification économique de l'Europe communautaire. Elimination des surcoûts dus aux transactions. Suppression du risque de change. Facilitation de la comparaison des prix et des bilans. Baisse des prix du fait de l'accroissement de la concurrence. Stimulation de l'emploi et de la croissance. En outre, la libre circulation des capitaux et l'achèvement du marché intérieur réclament plus de cohésion et de cohérence parmi les Douze.
- 22 De fait, les raisons économiques, qui servent de justification à l'entreprise, en cachent de plus politiques. Pour l'essentiel domine la préoccupation, surtout du côté de Paris, alors que la réunification allemande vient d'avoir lieu, d'arrimer plus étroitement l'Allemagne à l'Europe et d'affaiblir sa force de frappe monétaire par la substitution de la monnaie unique au mark. C'est un peu trivial, pas très avouable mais parfaitement établi. Et puis, l'UEM, qui suppose l'abandon de la souveraineté monétaire par les Etats membres, ne rend-elle pas nécessaire, à plus ou moins long terme, l'union politique ? En comparaison, le souci de renforcer la puissance de l'Europe face à l'Amérique a peu pesé dans les considérations.
- 23 L'enjeu est disputé. L'UEM est loin de faire l'unanimité. Presque partout, des réserves sont exprimées, des inquiétudes manifestées. A la vulgate des partisans fait pendant celle des adversaires. Elle est tout aussi cousue d'arguments convenus répétés à satiété que l'autre. Qu'est-ce qui prouve le bien-fondé de l'UEM ? demandent les sceptiques. Quel apport à l'économie européenne ? Limitation de la flexibilité des économies nationales. Affaiblissement des démocraties européennes du fait des ajustements économiques très stricts qu'elle exige. En avril 1992, le *Luxemburger Wort* titre : « Aucune peur devant la monnaie européenne ».<sup>313</sup> Aucune peur ? D'une certaine façon, l'insuffisante confiance dans la Communauté pèse sur le climat ambiant. En France, en Allemagne, elles prennent même plus de relief - pour ne pas parler de l'Angleterre et du Danemark, qui se sont mis d'eux-mêmes à Maastricht entre parenthèses. En France, c'est lors de la campagne référendaire de septembre 1992 que les salves prennent un tour plus venimeux. Les adversaires de Maastricht dénoncent à qui mieux-mieux l'UEM à laquelle ils prêtent tous les défauts. En Allemagne, la perspective du remplacement du deutsche Mark par l'écu nourrit des appréhensions dans tous les milieux. D'après des sondages, les trois-quarts des Allemands rejettent en 1992 l'abandon du mark.
- 24 Les critiques sont de tous ordres. Du point de vue politique, ce qui est surtout en question, c'est la perte de souveraineté nationale et la menace sur l'autorité de l'Etat qu'entraîne le transfert de pouvoirs à la Banque centrale européenne. En France comme ailleurs, c'est l'argument principal contre l'UEM. L'argument complémentaire tient dans l'instauration d'un véritable Etat fédéral européen qui naîtrait de l'union économique et monétaire contrairement à la volonté des peuples. Le député d'Epinal Philippe Séguin observe dans le *Figaro* : « Sous couvert de trouver une solution à la

- domination du mark, le véritable dessein de Maastricht est de lancer, avec l'abolition d'un attribut essentiel de notre souveraineté, un formidable levier pour l'Europe fédérale. »<sup>314</sup> C'est une sorte d'antienne qui traverse tout le discours critique contre le nouveau traité.
- 25 Du point de vue économique, les réserves sont encore plus nombreuses. Perte d'un instrument utile en cas de difficultés. Absence de mobilité de la main d'œuvre et de flexibilité des salaires en Europe pour faire face à des chocs asymétriques. Précipitation du processus. Ce qui en chiffonne plus d'un – en particulier du côté allemand – c'est la date retenue, celle du 1<sup>er</sup> janvier 1999, que le chancelier Kohl a acceptée au dernier moment sous la pression du président Mitterrand. De plus, le traité ne mentionne aucun transfert de paiement en vue de compenser les écarts de croissance entre pays membres. Là encore, les thèses extrêmes viennent d'Angleterre. Le florilège est souvent piquant. L'eurosceptique Alan Sked considère ainsi que le marché unique « n'a pas plus besoin d'une monnaie unique que l'humanité n'a besoin d'un sexe unique. »<sup>315</sup>
- 26 D'après la Fédération bancaire de l'Union européenne, le coût minimum de l'introduction de la monnaie unique rien que pour le secteur bancaire est de l'ordre de huit à dix milliards d'écus.<sup>316</sup>
- 27 Dans le débat, c'est de la nature de l'Europe à venir qu'il est question : Europe avançant au même rythme ? Europe à plusieurs vitesses ? En été 1994, la CDU allemande déchaîne les polémiques en formulant l'idée d'un noyau dur européen autour de l'Allemagne, de la France et du Benelux. « L'union monétaire est le noyau dur de l'union politique » déclare le document.<sup>317</sup> Il convient donc d'en limiter l'accès aux Etats qui remplissent à la lettre les conditions de Maastricht. Concert de protestations du côté italien, espagnol, portugais, britannique. Le tumulte dure des mois. Même parmi les pays retenus, la tiédeur des réactions montre les réserves de fond. Qui veut, en France, d'une Europe politique dotée d'institutions fortes ? Le débat sur l'Europe n'arrête pas de buter sur des visions contradictoires de la construction européenne et sur la méfiance assez répandue envers la Commission et le Parlement européen.
- 28 Les questions posées par la CDU ne manquent pas de pertinence. Depuis 1979, l'écu a perdu près de 40 % de sa valeur par rapport au deutsche Mark. Cela influence les attitudes. Hans Tietmeyer ne cesse de répéter l'attachement de la Buba aux critères de Maastricht, conditions *sine qua non* de son soutien à l'union monétaire. Ce n'est pas tout. Le président de la Buba mentionne encore deux autres conditions : que l'indépendance des banques centrales soient réalisée le plus tôt possible en vue d'apprendre comment fonctionne ce processus et l'adoption en 1996 de réformes institutionnelles qui assurent l'Union de pouvoirs réels pour limiter les déficits des pays membres.
- 29 Les critères de Maastricht relèvent du bon sens. L'unification monétaire suppose une convergence préalable des normes de comportement. Poursuite régulière de la stabilité des changes, recherche systématique de l'équilibre budgétaire, lutte conséquente contre l'inflation représentent les conditions minimales d'une éventuelle participation à l'UEM. Autre condition que requiert l'unification monétaire, le renforcement et la reconnaissance de l'indépendance des instituts d'émission, de manière à limiter l'influence de la politique sur la stratégie monétaire et à instaurer un climat général de confiance. Aussi les positions contradictoires entre les Douze et, depuis janvier 1995, entre les Quinze annoncent-elles l'Europe à deux vitesses – dont le traité de Maastricht prévoit de toute façon la possibilité.

- 30 Mais tant que les Européens restent unis, le projet n'est pas menacé. En août 1994, le *Financial Times* observe : « Ne sous-estimez jamais la peur de l'échec qui existe parmi les Européens et la tyrannie de la date butoir. »<sup>318</sup> Les controverses menées dans le monde politique, en milieu académique, dans les médias, n'ont pas d'incidence sur l'avancement des travaux. Des ralliements ont lieu en cours de route. Les obstacles sont surmontés les uns après les autres.
- 31 Les contraintes de Maastricht conditionnent le resserrement des disciplines. La dette publique commence à diminuer, l'inflation à baisser ; l'amélioration des finances publiques se dessine dans l'un ou l'autre pays membre.
- 32 Bien sûr, tout le monde n'est pas convaincu. Des doutes sur le respect du calendrier ne cessent d'accompagner l'entreprise. Et le pacte de stabilité que demandent les Allemands pour assurer l'avenir de la monnaie européenne. Là encore, les discussions vont bon train. Les positions sont tranchées. La décision est reportée de Conseil en Conseil. Mais l'entente finit par prévaloir. C'est bien la vision allemande de l'UEM qui l'emporte. Pas de déficit budgétaire qui dépasse le 3 % du PIB, pas d'endettement qui se situe au-delà de 60 % du PIB – sauf circonstances exceptionnelles strictement définies. Les commentaires sont souvent acides. Pourquoi un pacte de stabilité plutôt qu'un pacte de croissance ? demande le *Nouvel Observateur* en septembre 1996.<sup>319</sup>
- 33 La crédibilité de l'Union européenne interdit tout recul. De conseil en réunion, la même détermination imprègne déclarations et conclusions. Tous les signaux sont orientés dans la même direction.
- 34 Devant l'amélioration de la situation monétaire, les Douze vont-ils revenir à des marges plus étroites ? En décembre 1994, ils tranchent par la négative en maintenant les marges de 15 % introduites en août 1993 auxquelles ils donnent un caractère définitif jusqu'au passage à la monnaie unique.
- 35 La doctrine demeure celle de Maastricht. Le Luxembourgeois Jacques Santer, successeur de Jacques Delors à la présidence de la Commission, ne cesse de répéter la nécessité de la convergence et le respect strict des critères de Maastricht. A peine entré en fonction, le commissaire européen Yves-Thibault de Silguy ne dit rien d'autre.
- 36 Le 17 janvier 1995, le président Mitterrand réaffirme, devant le Parlement européen, son attachement à l'introduction de la monnaie unique dès 1997 – conformément au calendrier prévu. Mais quel crédit accorder au président Mitterrand ? Alexandre Lamfalussy, à Bruxelles, déclare : « Il me semble peu probable que nous ayons suffisamment de pays pour former une monnaie unique en 1997. »<sup>320</sup> Huit Etats membres sur quinze seront-ils prêts ? Cela paraît hautement improbable.
- 37 De toute manière, les Allemands continuent de faire dépendre l'entrée dans l'UEM du respect strict des critères de convergence, comme le répète *urbi et orbi* Hans Tietmeyer, le président de la Bundesbank. Le 30 janvier 1995, il dit tout haut que « l'union monétaire en Europe telle qu'elle est prévue nécessite une communauté politique supérieure à celle décrite dans le traité de Maastricht. »<sup>321</sup> C'est dire que l'union monétaire n'est pas seulement affaire de monnaie.
- 38 Tout cela montre le décalage entre les réalités et la poursuite, somme toute assez volontariste, de la construction de l'Europe monétaire. L'irréversibilité n'est pas remise en cause par les remous qui secouent l'Europe monétaire. La doctrine de base reste celle de Maastricht. L'Union de banques suisses commente en mars 1995 : « En dépit des critiques fréquentes dont elle fait l'objet, la monnaie unique européenne suscite de

nouveau un intérêt accru ces derniers temps, notamment parce que les forces politiques, économiques et institutionnelles de l'UE n'ont pas faibli, même après la crise monétaire européenne. La réalisation d'une union monétaire composée d'un noyau dur en 1999 devient dès lors plus plausible. »<sup>322</sup>

- 39 Mais la voie est-elle la bonne ? La question ne cesse d'être discutée. D'une manière générale, les économistes sont plutôt réservés sur l'UEM. Bon nombre d'entre eux insistent sur l'absence de mobilité de la main d'œuvre et de flexibilité des salaires en Europe et l'importance réduite des transferts entre Etats via le budget de l'Union européenne, alors qu'aux Etats-Unis c'est le contraire qui prévaut. A Stockholm en mai 1994, le professeur Paul De Grauwe, de l'Université de Louvain, est catégorique : la stratégie proposée par le traité de Maastricht ne peut en aucun cas conduire à l'union économique et monétaire.<sup>323</sup>
- 40 Les inquiétudes et les réserves continuent d'encombrer la route. L'Allemagne est au centre du malaise. Du côté des autorités d'abord. Le ministère des finances et la Bundesbank ne sont pas chauds. Hans Tietmeyer ne cache pas ses réserves devant l'aventure de l'euro et ses doutes à propos du scénario d'introduction de la monnaie commune proposé par la Commission.<sup>324</sup> Dans les milieux politiques ensuite, où c'est en quelque sorte la force motrice du chancelier Kohl qui fera passer le train. La SPD, qui est dans l'opposition, émet des doutes sur l'entreprise. Propos très critiques d'Oskar Lafontaine à l'encontre de l'UEM. Position presque aussi critique de Gerhard Schröder, alors ministre président de Basse-Saxe. D'une certaine façon, la SPD, face à la CDU, essaie de se présenter comme le parti du mark. Enfin, dans l'opinion publique, la méfiance ne désarme pas. L'idée du report ne quitte pas la scène. C'est l'espoir à peine secret des Allemands. Intellectuels et universitaires ne montrent pas plus d'indulgence. Le plus critique d'entre eux, le professeur Ralf Dahrendorf, qui dénonce sans retenue la nocivité de la monnaie unique, argue dans une interview au *Spiegel*, en novembre 1995, que par le biais de la monnaie c'est en définitive à une guerre pour la suprématie nationale que se livrent les Etats. L'économiste allemand Roland Vaubel prophétise : « Tout gouvernement allemand qui, au début de 1998, accepterait d'entrer dans la troisième phase de l'UEM selon le calendrier envisagé actuellement commettrait un suicide politique. »<sup>325</sup>
- 41 L'UEM n'est pas le seul enjeu du moment. L'élargissement de l'Union européenne en est un autre. L'ampleur des enjeux que sont l'unification monétaire et l'élargissement à 15 rend plus que jamais nécessaire un renforcement des institutions. Mais lesquelles ?
- 42 Au Royaume-Uni, l'euroscepticisme trouve dans l'UEM de quoi alimenter ironie, sarcasme, accent apocalyptique. Le culte de la livre sterling, qui a fait la gloire de l'Empire, obnubile les attitudes. La salve est massive. Elle s'exprime par des arguments qui cachent mal les sentiments qui les sous-tendent et, parmi les sentiments, la peur d'une mise en cause de la livre, d'un déclin de la place financière de Londres et – ce n'est pas le plus honorable – l'anti-germanisme. Editorialiste du *Daily Telegraph*, Noel Malcolm commente dans la célèbre revue américaine *Foreign Affairs* : « Comme décrite dans le traité de Maastricht, l'idée est de créer un mark euro-allemand, dirigé par un organisme construit d'après le modèle de la Bundesbank et situé à Francfort. »<sup>326</sup> C'est la répétition des accents anti-allemands exprimés par Londres lors de la réunification. Des intellectuels de renom n'hésitent pas devant les prévisions fracassantes. L'historien d'Oxford Timothy Garton Ash déclare dans *Le Monde* : « Le problème est qu'un tel projet est très vraisemblablement voué à l'échec. L'union monétaire elle-même pourrait bien,

à l'évidence, capoter au premier ou au deuxième obstacle, parce que les économies mêmes qui composent son noyau ne sont pas assez proches pour résister aux tensions, et que l'opinion publique – en France comme en Allemagne – y est résolument opposée. »<sup>327</sup>

- 43 En France, alors que frappe la récession, c'est la politique du franc fort qui alimente le débat. A quoi conduit-elle sinon à un arrimage au mark allemand et ce faisant, à un ralentissement des investissements, à une diminution de la croissance et, donc, à une montée du chômage, par suite de la surévaluation monétaire de la zone mark ? C'est souvent à la boîte de Pandore que l'UEM est comparée. Là aussi, l'attachement à la souveraineté monétaire motive la montée aux barricades. Nationalisme politique et nationalisme économique se liguent contre la monnaie unique. Ailleurs encore, le chœur des adversaires accompagne le processus. De fait, la construction monétaire n'est pas une partie qui se joue à fleurets mouchetés.
- 44 De tout côté, des doutes sur la détermination des uns et des autres à tenir leurs engagements entourent la marche vers l'UEM. Doutes en France sur l'attitude des Allemands ; doutes en Allemagne sur la volonté des Français. En novembre 1996, *Le Monde* titre : « L'Allemagne s'inquiète de l'évolution du débat français sur l'Europe. »<sup>328</sup> Que de propositions aussi en vue de réviser les conditions de Maastricht ! Les unes tendent à un assouplissement des critères de Maastricht – au point de provoquer quelques turbulences sur les marchés financiers à la fin 1995 – les autres à un renforcement des critères. A peine entré en fonction, le commissaire européen Neil Kinnock, qui considère le lancement de la troisième étape en 1999 comme non réaliste, recommande l'adjonction de quelques nouveaux critères, parmi lesquels l'emploi, les investissements et la productivité.<sup>329</sup> Une autre manière de condamner l'entreprise.
- 45 La conjoncture monétaire subit encore quelques soubresauts. En mars 1995, les autorités des Quinze décident, « en dehors de toute situation de crise » comme le précise le commissaire de Silguy, la dévaluation des taux-pivots de la peseta espagnole – de 7 % – et de l'escudo portugais – de 3,5 %.<sup>330</sup> Le commissaire de Silguy déclare que ces turbulences ne compromettent pas la réalisation de la monnaie unique. Commentant la nouvelle, le démocrate-chrétien allemand Karl von Wogau estime qu'une répartition du SME en trois catégories se dessine : un premier groupe, formé de l'Allemagne, l'Autriche, les Pays-Bas et la Belgique, caractérisé par des monnaies stables, un deuxième groupe réunissant la France, l'Irlande et le Danemark, doté de monnaies à moitié stables et un troisième groupe, dont font partie l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Grèce et le Royaume-Uni, qui doivent encore « faire leurs devoirs avant de se qualifier pour la monnaie unique. »<sup>331</sup>
- 46 Le flottement de la livre britannique – en lieu et place d'un changement de parité – ajoute encore au désordre. Presque tous les observateurs sont d'accord là-dessus : la stabilité des changes vaut mieux que la flexibilité pour assurer le développement des échanges entre les Communautaires. Le vieux débat est réactualisé.
- 47 En même temps, l'Union poursuit la construction de l'UEM sans trop d'hésitation. La volonté politique ne diminue pas. Forte conviction du chancelier Kohl qui, imperturbablement, réaffirme son credo européen. Conversion à l'euro du candidat à la présidence de la République Jacques Chirac, élu en 1995. Appuis apportés à l'entreprise par la plupart des chefs de gouvernement européens. Et ferme détermination de la Commission à aller de l'avant.

- 48 En mai 1995 sort le livre vert de la Commission sur l'UEM. Il commence par une déclaration : « Avant la fin de ce siècle, l'Europe aura une monnaie unique. Elle sera forte et stable. Ainsi l'ont voulu ses dirigeants et ses peuples, en signant puis en ratifiant le Traité sur l'Union européenne. »<sup>332</sup> Il indique des choix et des recommandations élaborés de conserve avec les milieux intéressés et propose un scénario de passage à la monnaie unique en trois étapes intermédiaires entre le « big bang », où tout se fait dès le premier jour de la phase III, et une transition trop progressive. L'idée de base en est celle de masse critique. Première étape institutionnelle qui comporte l'instauration de la Banque centrale européenne et l'adoption des textes législatifs nécessaires d'une durée de six mois à un an ; deuxième étape, de nature monétaire et financière, qui prévoit le gel des parités, la mise en œuvre d'une politique monétaire unique en écus, ainsi que le basculement des marchés interbancaires et des systèmes de paiements transfrontaliers dans la monnaie unique, de manière à rendre irréversible le processus d'unification ; troisième étape consistant dans l'introduction, deux ou trois ans plus tard, de pièces de monnaie et de billets. Selon ses auteurs, l'avantage du scénario est d'assurer la crédibilité de la nouvelle monnaie européenne et le caractère irrévocable de l'UEM.
- 49 Le 19 juin 1995, les ministres des finances de l'Union européenne tirent un trait sur la date de 1997. Trop rares sont les Etats qui remplissent les critères de convergence économique. Mais l'objectif n'est pas remis en cause.<sup>333</sup> Tout au plus, la substitution de la monnaie unique aux anciennes devises dans le portefeuille des particuliers n'interviendrait-elle que deux ou trois ans plus tard.
- 50 En juin 1995, le Conseil européen de Cannes confirme la réalisation de l'union économique et monétaire d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 1999 « au plus tard » et charge le Conseil des ministres de définir, de conserve avec la Commission et l'Institut monétaire européen, « un scénario de référence qui garantirait le plein respect du traité, condition de l'irréversibilité nécessaire à l'entrée en troisième phase ».<sup>334</sup> Ainsi, du côté de la Commission, du Conseil des ministres et du Conseil européen, le cap sur 1999 est-il maintenu tel quel. En novembre, l'Institut monétaire européen sort à son tour son rapport sur « le passage à la monnaie unique », qui confirme les orientations de la Commission.
- 51 Interrogées sur l'UEM, la plupart des banques de l'Union européenne se sont prononcées en faveur du scénario de la Commission. Longtemps opposée à l'idée d'une période de transition, la Bundesbank a fini par s'y rallier. A la fin août 1995, l'Association des banques allemandes fait savoir son intérêt à une mise en œuvre de la monnaie unique européenne et demande aux responsables de l'UE une décision rapide sur le nom de la monnaie européenne et sur le calendrier d'introduction des pièces et billets.
- 52 Dans les opinions publiques, les avis favorables à la monnaie unique semblent prédominer : 51 % de moyenne en juillet 1995, d'après l'institut de sondage Euroopinion. Ils sont majoritaires en Italie, en Belgique, au Luxembourg, en France, en Irlande, en Espagne, aux Pays-Bas, en Grèce et au Portugal, alors qu'en Suède, en Finlande, au Danemark, en Grande-Bretagne, en Autriche et en Allemagne, ils sont encore largement minoritaires.<sup>335</sup>
- 53 En août 1995, l'Italie annonce son intention de rentrer dans le SME, après l'avoir quitté en septembre 1992, de manière à conserver la possibilité de participer à la monnaie unique dès le 1<sup>er</sup> janvier 1999, cela supposant une stabilité de la lire à l'intérieur des

marges convenues durant trois ans. De son côté, la France poursuit, vaille que vaille, la politique du franc stable.

- 54 Mais les opposants ne désarment pas. C'est surtout du côté britannique que les critiques continuent de pleuvoir. La moindre réserve porte déjà – c'est le point de vue du chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke – sur l'instauration trop hâtive d'une monnaie unique qui saperait l'unité politique entre les Quinze. En septembre 1995, Bernard Connolly, un fonctionnaire de la Commission, publie un livre qui fait sensation et scandale. Son titre donne déjà le ton : *The Rotten Heart of Europe*, le cœur pourri de l'Europe. Il y décrit l'union monétaire comme une construction économique monstrueuse et la monnaie unique comme une escroquerie dangereuse.<sup>336</sup> De son côté, le professeur Alan Walters, de la *London School of Economics*, n'arrête pas de réclamer le renoncement au plan de marche du traité de Maastricht en raison des nombreuses difficultés administratives, techniques et comptables que comportent l'unification monétaire et du risque de chaos qui peut en résulter. De fait, argumente-t-il, l'union monétaire existe déjà, elle est centrée autour du deutsche Mark et de la Bundesbank, qui exerce une influence déterminante sur bien des banques centrales de l'Union européenne. De là sa conviction que le processus de Maastricht débouchera sur un système de changes fixes sous la direction de la Bundesbank.<sup>337</sup> Dans le *Wall Street Journal*, l'économiste David Roche, du bureau de conseil *Independent Strategy*, présente l'UEM comme « une folle chimère » sur la base d'arguments déjà connus : critères de convergence trop stricts, croissance européenne trop faible pour que la majorité des Etats de l'Union puissent se retrouver sous la même bannière de la monnaie unique.<sup>338</sup> Faisant fi de toute objectivité, la City, *The Economisa* le *Times*, le *Daily Telegraph*, la droite conservatrice continuent de tirer à boulet rouge sur l'UEM. Ce n'est sans doute pas seulement l'attachement à la livre qui explique l'attitude mais aussi la peur d'un déclin de la place financière de Londres.
- 55 Plus perversement, les eurosceptiques britanniques agitent, à côté des risques économiques, le spectre de conflits politiques, de nouvelles guerres et d'une domination allemande. Bernard Connolly, qui n'est pas à un excès près, va jusqu'à évoquer l'éventualité d'un conflit entre la France et l'Allemagne.
- 56 Doutes et critiques ne cessent d'accompagner la construction de l'Europe monétaire. Périodiquement, des crises de pessimisme, occasionnées par les secousses qui mettent à mal le SME et les empoignades homériques qui déchirent Conseils européens et Conseils des ministres, secouent la Communauté. Il faut sans doute y voir les inquiétudes légitimes que causent l'importance et la complexité de l'enjeu. Ainsi le journal italien *l'Unità* titre-t-il en février 1996 : « L'Europe malade de scepticisme ».<sup>339</sup> Cela n'est pas excessif. La lutte est mémorable. L'incertitude se présente sous les aspects les plus variés depuis le nombre de pays appelés à entrer dans la zone euro jusqu'au respect du calendrier. Les anges de mauvais augure sont nombreux. Les marchés, qui jouent sur les fluctuations, ne portent pas l'UEM dans leur cœur. Souvent très critiques vis-à-vis de l'euro, les médias allemands, britanniques, Scandinaves et américains contribuent à dramatiser l'ambiance. Et certaines administrations tentent plutôt de miner le terrain. C'est bien assez pour créer une atmosphère un peu trouble autour de l'entreprise. Malgré la claire détermination des Communautaires, sceptiques et adversaires distillent jusqu'à la dernière minute leurs réflexions vénéneuses sur l'introduction de la nouvelle monnaie.

- 57 L'argument de l'écu/euro fort est servi *urbi et orbi* pour justifier la pertinence de la démarche communautaire. Dans une brochure officielle de la Commission destinée à informer le grand public figure la formule incantatoire suivante : « La monnaie unique sera l'une des plus fortes monnaies du monde ».<sup>340</sup>
- 58 De toute façon, les dévaluations de la livre sterling, de la lire, de la couronne suédoise, de la peseta, qui ont secoué le SME depuis 1992, ont eu des conséquences limitées sur le marché unique. Les commerces de l'Allemagne, de la France, du Danemark, des pays du Benelux n'ont pas eu à souffrir, en termes globaux, du surcroît de concurrence à l'exception de quelques secteurs particuliers.
- 59 Les marchés financiers finissent par reconnaître la nouvelle donne. Depuis 1995, le franc échappe aux tourmentes. Les quelques soubresauts qui entraînent les nouvelles dévaluations de la peseta et de l'escudo en mars 1995 ne touchent pas le noyau dur. C'est plutôt la crainte d'une monnaie unique surévaluée qui commence à tourmenter l'opinion. L'écu/euro fort en lieu et place du mark/franc forts pour ainsi dire.
- 60 La cause de l'UEM est d'une certaine façon favorisée par le mauvais fonctionnement du système monétaire international. L'instauration d'un rempart face aux vicissitudes du dollar, en partie dues à l'endettement des Etats-Unis, à l'insuffisance de l'épargne et à la poursuite des déficits courants, paraît nécessaire. La révision du système monétaire est restée dans les limbes. Dominée par les Américains, la commission de Bretton Woods, qui a examiné en 1994 la réforme du SMI, n'a abouti à rien – ou presque. Trop de réserves et de résistances barrent la route, en particulier à Washington, à la réinvention d'un ordre mondial.
- 61 Les milieux économiques poussent plutôt à la roue. L'Association pour l'Union monétaire de l'Europe et l'Association bancaire pour l'écu poursuivent leur campagne en faveur de l'union monétaire. Coup sur coup sortent en 1994 des brochures d'information.<sup>341</sup>
- 62 Ouvertes par le rapprochement des politiques économiques et monétaires au sein de l'Union, les perspectives sont plutôt bonnes. Mais elles restent soumises aux aléas que représentent les performances encore insuffisantes d'un certain nombre d'Etats membres. Comment faire alors pour rassurer les pays les plus réservés ? Devant le scepticisme qui règne en Allemagne, Theo Waigel, le ministre des finances, demande en septembre 1995 des « engagements supplémentaires » en vue de renforcer les critères prévus par le traité de Maastricht. En novembre 1995, l'Allemagne transmet aux ministres des finances des Quinze un mémorandum, où elle propose la conclusion d'un pacte de stabilité entre les pays qui entreront dans la troisième phase en vue d'assurer « une politique durable de stabilité budgétaire » après l'introduction de la monnaie unique.<sup>342</sup> L'Allemagne suggère de ne pas dépasser dans les périodes ordinaires un déficit d'un pour-cent du PIB, de diminuer ou de maintenir durablement l'endettement en dessous de la barre des 60 % du PIB et propose en conséquence la mise en place d'un conseil de stabilité appelé à contrôler le respect des engagements.<sup>343</sup>
- 63 Les réactions sont mélangées. Du côté de la Commission, Jacques Santer et Yves-Thibaut de Silguy déclarent : « La Commission a accueilli avec intérêt la proposition de Pacte de stabilité faite par M. Waigel. Elle partage ses préoccupations quant à la nécessité de maintenir une convergence forte et durable au sein de l'union monétaire. La Commission a pris note que M. Waigel ne souhaite aucune modification du Traité de Maastricht ni aucune condition supplémentaire pour l'entrée dans l'Union économique

- et monétaire. »<sup>344</sup> Dans la presse, quelques commentateurs prêtent au ministre allemand l'intention d'introduire de nouvelles conditions d'entrée dans la phase finale.
- 64 De toute façon, beaucoup d'Etats se sentent pris à contre-pied. La peur d'être recalé domine les esprits. Les critères de Maastricht obsèdent l'Europe. Tableau très éloquent que celui que publie le journal italien *La Repubblica* en avril 1995. Le titre tout d'abord : « Promus et rejetés à l'examen de Maastricht ». Toute la structure du tableau ensuite, qui fait apparaître très clairement le classement des bons et mauvais élèves. Ainsi quatre étoiles pour la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Luxembourg et aucune pour la Grèce, l'Espagne et le Portugal.<sup>345</sup> *L'Unità* titre en octobre 1995 : « Sur l'Italie, le cauchemar de la Série B ».<sup>346</sup> Les Italiens tentent même de constituer un front méditerranéen pour contrer l'Allemagne. En septembre 1996, le président du Conseil Romano Prodi essaie sans succès de rallier à son jeu le premier ministre espagnol José Maria Aznar lors d'une rencontre à Valence. De toute façon, les Allemands se montrent intraitables. C'est aux conditions assez draconiennes posées par Bonn et Paris que la lire réintègre le SME en novembre 1996. Il ne fait pas de doute que la confiance envers l'Italie est loin de régner dans les sphères européennes. En Allemagne, les réserves sont exprimées à demi-mot. Il en va de même aux Pays-Bas par la voix du ministre des finances Gerrit Zalm. Le futur président de la Banque centrale européenne Wim Duisenberg, a, d'après l'hebdomadaire *L'Espresso*, une « réputation solide et démontrée d'anti-italien ».<sup>347</sup>
- 65 Alors 1999 ou non ? La recherche de la stratégie optimale ne va pas sans difficultés. L'entreprise est en partie psychologique. C'est l'adhésion du plus grand nombre qui fera le succès de la future monnaie européenne. Il importe donc d'introduire une monnaie qui rassure et convainque – faute de provoquer le moment venu turbulences, spéculations et fuite des capitaux. Aux défenseurs de l'union économique et monétaire de démontrer contre la cohorte de ses détracteurs les mérites de la future monnaie européenne dans les délais impartis.
- 66 En attendant, l'architecture de la troisième étape continue de prendre forme. Lors du Conseil européen de Madrid, en décembre 1995, la détermination de l'Union est confirmée par toute une série de décisions qui consolident la construction en cours, alors que la question d'un éventuel report n'est même pas évoquée. Fixation au 1<sup>er</sup> janvier 1999 du commencement de la troisième phase. Etablissement de la liste des pays élus au cours de l'année 1998. Confirmation du calendrier de Maastricht, en particulier de la double circulation des monnaies nationales et de la monnaie unique du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 2002 et de la substitution de la monnaie unique aux monnaies nationales à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2002. Et désignation du nom de la future monnaie européenne.<sup>348</sup> L'euro sort triomphant de la joute. Le journal madrilène *El País* titre : « L'euro, monnaie unique de l'UE, naît à Madrid ».<sup>349</sup> Autre décision importante qui est prise par les Quinze, celle de ne pas limiter le respect des critères de Maastricht dans le temps et de soumettre les Etats membres à un contrôle constant. Voilà en quelque sorte une première réponse à l'invitation des Allemands. Cela n'est pas de trop pour répondre – selon le *Bulletin quotidien Europe* – au scepticisme, à la désinformation et à la « propagande sournoise qui attribue aux "critères de Maastricht" la responsabilité des mesures d'austérité ».<sup>350</sup>
- 67 En août 1996, de nouvelles turbulences troublent le marché des changes. Attaques contre le franc. Baisse de la lire et de la peseta. Hausse des taux d'intérêt. Est-ce le prélude à une nouvelle crise ? Entre Européens, les controverses reprennent. A propos

- du laxisme des Banques centrales du Sud de l'Europe. A propos de l'immobilisme de la Bundesbank. A propos de la manipulation des politiques budgétaires. L'hebdomadaire *Der Spiegel* observe : « Avec des artifices douteux, les ministres des finances de l'Europe essaient de manipuler le nouvel endettement de leur pays. »<sup>351</sup>
- 68 Cela n'est pas totalement faux. Ni totalement juste. Un peu partout, des efforts sont entrepris en vue de ramener les dépassements à des proportions acceptables. La Commission observe : « Il y aura sans doute un nombre significatif d'Etats membres qui respecteront les conditions nécessaires pour participer à l'euro dès le 1<sup>er</sup> janvier 1999. »<sup>352</sup> Un « large consensus » existe sur les objectifs du pacte, comme l'illustrent les réunions des ministres de l'économie et des finances. Et le soutien de la Commission au processus de convergence est continuellement concrétisé par des propositions de mesures qui répondent aux pressantes demandes des gouvernements. En outre, les rapports annuels sur la convergence dans l'Union européenne qu'élabore la Commission conformément à l'article 109 J du traité de Maastricht servent à faire le point sur la conduite des politiques menées par les Etats membres et à établir des recommandations à l'attention du Conseil.
- 69 En septembre 1996, le Conseil déclare : « Les ministres ont considéré à l'unanimité le Pacte de stabilité comme absolument nécessaire pour assurer la crédibilité de l'euro. »<sup>353</sup> Le président Tietmeyer déclare à la *Neue Zürcher Zeitung* en novembre 1996 : « Nous sommes pour une union monétaire dure et contre une union monétaire douce. »<sup>354</sup> Après d'âpres polémiques, qui mettent à jour les malentendus et les incompréhensions entre Européens, le Conseil européen, réuni à Dublin en décembre 1996, parvient à un accord sur le pacte de stabilité et de croissance qui enterre le contentieux.<sup>355</sup> Il s'agit du fruit d'un compromis entre les thèses plutôt rigides de Bonn et les positions plus flexibles de Paris. Un nouveau président de l'Institut monétaire européen est nommé en la personne du Néerlandais Wim Duisenberg. En janvier 1997, devant le Parlement européen, le président de la Commission Jacques Santer déclare : « J'ai toujours dit que la monnaie unique se ferait. Et qu'elle se ferait dans les délais prévus. Le Conseil de Dublin a encore aplani la route qui nous y conduit. C'est un message très positif. »<sup>356</sup>
- 70 De plus en plus, l'unification monétaire est considérée comme acquise. La longue marche vers un ordre monétaire européen bien serré autour de l'euro est en voie d'aboutissement. Ce n'est pas seulement l'Europe qui est concernée. L'euro concurrencera le dollar et le yen sur le marché international. C'est un défi mondial que les Européens se lancent à eux-mêmes.
- 71 Au printemps 1997, la campagne électorale en France tourne en partie autour de l'euro. Le débat souvent n'a plus rien à faire avec la réalité. Ce sont des images toutes faites qui remplacent les réalités. Le franc contre la monnaie unique. La France contre l'Europe. Le protectionnisme contre le libre-échange – ou la mondialisation. C'est la faute aux critères de Maastricht si la France va mal. Partout les critères de Maastricht sont érigés en père fouettard.
- 72 En juin 1997, le pacte de stabilité et de croissance est définitivement adopté par les chefs d'Etat ou de gouvernement réunis à Amsterdam. En octobre, le commissaire européen de Silguy déclare : « Les efforts de convergence économique commencent à porter leurs fruits. »<sup>357</sup> Assainissement des finances publiques, maîtrise de l'inflation, diminution de la dette sont en bonne voie. Les prévisions sont plutôt prometteuses.

- 73 Mais malgré les efforts consentis, l'hypothèse d'une Europe à deux vitesses n'est pas écartée. L'idée du noyau dur, lancée par la CDU en septembre 1994, continue d'alimenter les réflexions. Faute de cohésion suffisante entre les Etats concernés, l'existence même de l'UEM semble menacée.
- 74 Et puis se pose la question des distorsions entre les pays de la zone euro et les autres. Le CEPR *Bulletin* commente en automne 1996 : « La relation entre les "Ins" et "Outs" est d'une évidente importance pour la conduite de l'union monétaire et pour la conduite de la politique économique en Europe. ».<sup>358</sup> Rien n'est encore très sûr en la matière. Forgé par le Conseil des ministres en avril 1996, le dispositif destiné, à partir de 1999, à stabiliser les taux de change entre les monnaies faisant partie de la zone euro et les autres n'exclut pas tout écart malencontreux. « Tout le monde sera le bienvenu à condition de remplir les critères » déclare le président Santer en octobre 1996.<sup>359</sup>
- 75 D'autres questions restent pendantes. Celle de la politique fiscale, qu'aborde la Commission dans une communication en octobre 1997. L'enjeu est clair : il s'agit d'enrayer la concurrence dommageable. Le point a déjà été abordé dans le passé. Il comporte une interrogation plus fondamentale : comment réaliser la stabilité monétaire sans harmoniser les politiques fiscales ?
- 76 Le mieux n'est-il pas encore de reporter l'exercice à plus tard ? C'est du moins ce que demandent avec insistance beaucoup d'adversaires de l'UEM – à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne. Combien de déclarations, d'articles qui vont dans ce sens presque jusqu'à la dernière minute ! L'Italien Luca Paolazzi, du journal *Il Sole 24 Ore*, observe : « L'hypothèse du renvoi continue à exercer une certaine attraction et a gagné en approbations en Allemagne. ».<sup>360</sup> Qu'en juge. En faveur du report, le social-démocrate Gerhard Schröder, le chrétien-démocrate Kurt Biedenkopf et le chrétien-social bavarois Edmund Stoiber. Le professeur Manfred Neumann pose la question en janvier 1997 : « Est-ce que l'Union monétaire doit être imposée à tout prix ? ».<sup>361</sup> Le ban et l'arrière-ban des eurosceptiques continuent de dénoncer la malaisance de l'entreprise. Les académiques, entre autres les professeurs Wim Kosters, de Bochum, Manfred J. M. Neumann, de Bonn, Renate Ohr, de Hohenheim, et Roland Vaubel, de Mannheim, font encore un *show médiatique* fort en publant à leurs frais dans le *Financial Times* et la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* en février 1998 une lettre, où ils critiquent sévèrement l'entreprise d'union : moment mal trouvé en raison de la situation de l'économie, réduction des déficits budgétaires insuffisante, pacte de stabilité inapte à garantir la discipline budgétaire et la stabilité des prix, risque d'un euro faible. Donc, en toute logique, ils demandent le « report ordonné » de l'euro.<sup>362</sup> Evoquant en février 1998 « l'euro et ses dangers momentanés », le professeur Michael Stürmer déclare : « Aujourd'hui, la question n'est plus de savoir si l'euro vient mais s'il tient. ».<sup>363</sup> Et d'énumérer toutes les incertitudes qui entourent son développement. Même Wolfgang Schäuble, le lieutenant du chancelier Kohl, fait part de son scepticisme. Décidément, la « monnaie Camembert », comme on appelle l'euro dans les couloirs de Bonn, n'a pas bonne presse. Ce cher symbole qu'est le mark attache encore les âmes. Une grande partie de l'opinion, qui ne jure que par lui, ne veut pas de la monnaie unique. C'est le philosophe Jürgen Habermas qui a inventé les termes de « nationalisme deutschemarkien » pour désigner le rayonnement de la monnaie allemande auprès des Allemands.<sup>364</sup>
- 77 En France, la levée d'oppositions ne comporte ni les mêmes forces ni la même insistance durable. Mais elle compte ses courants et ses ténors. Antimaastrichtiens de

longue date, « souverainistes » – comme les appellent depuis peu les médias – protectionnistes. C'est dans le cadre de certains cercles intellectuels que la mobilisation trouve des tons plus idéologiques. Le tir contre l'Europe de Bruxelles n'est jamais assez critique. Le procès d'intention puise dans l'habituel stock de clichés qui inspirent les commentaires sur l'Europe communautaire. Centralisme. Technocratie. Toute-puissance de la BCE. Absence de contrôle démocratique. Construction d'une Europe à deux vitesses constituée par les pays qui répondent aux conditions du traité et les « pays à dérogation. » Sacrifice de l'intérêt national. Ainsi des attaques au vitriol lancées contre l'UEM par l'économiste Gérard Lafay, par l'écrivain Régis Debray ou par le démographe Emmanuel Todd : « Le traité de Maastricht veut abolir des peuples et des nations par une fusion monétaire. »<sup>365</sup> C'est clair comme de l'eau de roche. Dans *L'erreur européenne*, le professeur Jean-Jacques Rosa voit dans la création de la monnaie unique, l'euro, « la plus grave erreur économique commise par les gouvernements européens depuis les politiques déflationnistes qui ont transformé la crise boursière de 1929 en une décennie de dépression mondiale, tout au long des années 1930. »<sup>366</sup> D'une certaine manière, choisir la monnaie unique et le très grand Etat, dont elle est l'antichambre, revient à renoncer à la prospérité. Et tous les sceptiques de balayer d'un revers de la main les arguments en faveur de l'euro.

- 78 En Angleterre, les mêmes réserves aboutissent aux mêmes propositions. Arrêt du processus. Ou, du moins, selon David Marsh, de la *Flemings Bank*, report constructif.<sup>367</sup> Au printemps 1998, Timothy Carton Ash lance une dernière philippique contre l'union monétaire, où il fait flèche de tout bois pour dénoncer l'entreprise.<sup>368</sup> C'est presque caricatural.
- 79 La salve est continue aux Etats-Unis. Les économistes libéraux américains Robert Solow, Milton Friedman, Lawrence Klein, Paul Samuelson, Paul Krugman, Martin Feldstein, Merton Miller considèrent que l'Europe paie cher – trop cher ? – la réalisation de la monnaie unique. Le *Wall Street Journal*, *l'International Herald Tribune*, *Foreign Affairs* répandent la même acidité. A la moindre alerte, le concert recommence. Il est assez tonitruant. « L'union monétaire européenne arrive, mais marchera-t-elle ? » titre *l'International Herald Tribune* en avril 1997.<sup>369</sup> Même l'histoire est utilisée contre l'entreprise. Le *Wall Street Journal* titre en janvier 1998 : « Les unions monétaires passées suscitent des doutes sur l'UEM ».<sup>370</sup> Les critiques et réserves masquent sans doute des inquiétudes. Et parmi ces inquiétudes, celle d'une redistribution des investissements futurs au bénéfice de l'*Euroland* et celle d'une moindre attraction du dollar. C'est ce son de cloche que quelques sénateurs et représentants américains font entendre haut et fort. L'éditeur de l'agence *Europe* Ferdinando Riccardi commente : « Jusqu'à la dernière minute, les adversaires de l'euro continueront à saisir toutes les occasions possibles pour semer le doute et la confusion. »<sup>371</sup>
- 80 L'esprit de croisade inspire les eurosceptiques. Rien n'est bon dans l'Europe de Maastricht. A commencer par l'UEM. Et donc tout est à jeter. Le fait est que les critiques sont facilitées par l'écart entre les performances économiques et monétaires des Onze et les normes de Maastricht et par la perte de vitesse de l'Europe face aux Etats-Unis. En décembre 1997, seuls la Finlande, le Luxembourg et le Portugal remplissent tous les critères. L'impression prévaut que rares seront les Etats aptes à entrer dans la troisième phase.
- 81 L'euro compte aussi ses partisans. Le professeur Jacques Généreux observe à l'encontre des thèses des détracteurs de la monnaie unique : « Elle va recréer une marge de

manœuvre considérable pour les politiques budgétaires et sociales. »<sup>372</sup> Les milieux industriels sont, dans l'ensemble, acquis à l'union monétaire, dans laquelle ils voient « un développement essentiel du marché unique »<sup>373</sup>. En novembre 1995, la *European Round Table of Industrialists* demande aux chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne « un ferme engagement à lancer l'Union monétaire le 1<sup>er</sup> janvier 1999 sans aucun affaiblissement des critères de Maastricht. »

- 82 De toute façon, le train est lancé. L'union économique et monétaire va de l'avant. Rien ne doit interrompre le processus en cours d'exécution. Et rien ne l'interrompt. Chaque nouvelle étape prend valeur de test. Yves-Thibault de Silguy déclare en mai 1997 : « La marche arrière n'est plus possible : elle serait beaucoup trop coûteuse et périlleuse. Il n'est donc plus temps de s'interroger sur la création de l'euro, ses conditions et son calendrier. »<sup>374</sup>
- 83 Les progrès intervenus dans le processus de convergence depuis le début de la deuxième phase consolident l'entreprise. Des efforts, souvent lourds de sacrifices, ont été accomplis depuis 1992 pour répondre aux critères de Maastricht. Même l'Italie, longtemps incertaine en raison de sa dette et de son déficit publics, finit par réduire ses carences et « rompre avec les vieux démons ». <sup>375</sup>
- 84 Tous les chiffres ne sont certes pas sûrs. Quelques résultats sont un peu forcés. Mais un minimum d'accommodement est admis. L'important réside non pas dans le respect absolu de tous les critères mais dans la commune orientation des politiques.
- 85 Les rapports de la Commission sur les progrès réalisés en matière de convergence économique et monétaire en rendent clairement compte. Maintien de l'inflation à un niveau historiquement bas. Réduction progressive des déficits publics. Diminution du niveau moyen de la dette publique. Amélioration de la situation économique. Et retour à la stabilité des changes que confirme la rentrée, en novembre 1996, de la lire dans le SME.<sup>376</sup> Le Rapport général sur l'activité de l'Union européenne de 1997 relève : « Dans un contexte caractérisé par le renforcement de la convergence nominale, par des taux d'intérêt et d'inflation exceptionnellement faibles et par la stabilité des taux de change, une amélioration générale de la situation des finances publiques a été observée, permettant d'envisager le passage à l'euro d'une majorité d'Etats membres dès 1999. »<sup>377</sup> Ce qui importe, c'est que l'euro soit une monnaie crédible dès son lancement.
- 86 Les préparatifs de la troisième phase sont menés tambour battant.<sup>378</sup> De tout côté sont lancées des initiatives. Le pacte de stabilité et de croissance, le nouveau SME, le statut juridique de l'euro sont sous toit en 1997. Les administrations nationales ne sont pas en reste. En février 1998, onze d'entre elles ont établi des plans nationaux ou des projets de loi de basculement. A l'initiative de la Commission, des recommandations sont adressées par le Conseil aux Etats membres qui n'ont pas encore mis fin à des situations de déficits publics excessifs. L'irréversibilité du « grand boum » est inscrite dans les faits. Le commissaire européen Yves-Thibault de Silguy relève à Lisbonne en janvier 1997 : « Il y a deux ans, rares étaient ceux qui croyaient à la possibilité de créer l'union économique et monétaire. Je me souviens de réunions, au début de l'année 1995, où mes interlocuteurs affichaient un sourire poli, voire amusé, quand je leur expliquais que l'euro verrait le jour le 1<sup>er</sup> janvier 1999, conformément au calendrier prévu par le traité de Maastricht. Et pourtant, les sceptiques et les europessimistes se sont une nouvelle fois trompés. »<sup>379</sup> En dépit des difficultés, les progrès dans la convergence attestent les changements de conduite qui caractérisent la politique des Etats membres.

- C'est presque un saut qualitatif. L'euro arrive. La troisième étape est sur les rails. A l'automne 1997 démarrent un peu partout les campagnes d'information sur l'euro.
- 87 Malgré les dernières incertitudes, c'est le nombre, somme toute important, de onze pays adhérents à l'euro qui paraît de plus en plus probable. En mars 1998, presque toutes les monnaies européennes sont proches de leurs cours pivots à l'exception de la livre irlandaise, qui est au-dessus. Quelques mesures d'assainissement monétaire éclaircissent la route. En vue d'assurer la stabilité des prix, le taux central de la livre irlandaise est réévalué de 3 %. La drachme grecque, qui est dévaluée de 13,8 %, est même en mesure de rejoindre le SME. La crise asiatique touche à peine les marchés financiers européens.
- 88 Les critères de Maastricht nécessitent des disciplines plutôt sévères. Dans l'ensemble, ils sont respectés par les Onze. A l'exception de la Grèce, le taux d'inflation est inférieur à 2 % dans tous les pays de l'Union. Les déficits budgétaires répondent de la même manière à l'objectif de 3 % du PIB. Quant aux taux d'intérêts à long terme, ils se situent en dessous du niveau maximum de 7,6 %. Qui plus est, presque tous les pays affichent une courbe descendante de l'endettement public. C'est bien une culture de la stabilité, pour citer le ministre allemand des finances Theo Waigel, qui se met en place.<sup>380</sup>
- 89 Il n'est pas question de retarder l'introduction de l'euro. En la matière, les Onze évitent toute fausse note – à une seule exception près, celle du ministre italien des affaires étrangères Lamberto Dini qui, en septembre 1997, évoque la possibilité de reporter d'une année l'entrée en vigueur de l'euro.<sup>381</sup> L'affaire fait du bruit. De la part d'un ministre en fonction, la déclaration est un peu malvenue. Interrogé par la presse, le premier ministre du Luxembourg, Jean-Claude Juncker observe : « Je ne comprends pas ce genre de déclarations spéculatives. Tous les jours, il y a une idée nouvelle sur l'euro ; je trouve que c'est déjà assez difficile de respecter ce qui a été décidé. »<sup>382</sup>
- 90 Les batailles de dernière minute ne mènent à rien. L'appel de cent-cinquante-cinq économistes allemands qui paraît en février 1998 dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* et dans le *Financial Times* reste sans effet. Le chancelier Kohl, les ministres Kinkel et Waigel, et Oskar Lafontaine, président de la SPD, excluent tout report.
- 91 Le tournant n'a pas lieu sans émotion. L'abandon des monnaies nationales touche des cordes sensibles. Les peuples sont attachés à leurs monnaies. C'est un moment fort au Bundestag, à Bonn, que celui où les députés presque à l'unanimité, à l'exception d'une trentaine d'élus du PDS, votent en avril 1998 le passage à l'euro au 1<sup>er</sup> janvier 1999. Le chancelier Kohl déclare qu'il s'agit de l'une des décisions historiques les plus importantes du siècle.
- 92 L'euroïsation de l'Europe suppose une avancée rapide vers l'Europe politique – pour renforcer la crédibilité et la légitimité de l'entreprise, assurer la cohésion de l'ensemble. Encore dans l'opposition en Allemagne pour quelques mois, Gerhard Schröder déclare au *Monde* en février 1998 : « Le lancement d'une Union monétaire nous contraint à faire le plus vite possible des progrès vers l'Union politique. » Et d'ajouter : « Sinon les difficultés seront trop grandes. »<sup>383</sup> L'idée est claire. Mais la voie pour y parvenir plus obscure. Comment construire l'unité politique sans mettre en cause les souverainetés nationales ? Les Européens ne sont pas loin de la quadrature du cercle.
- 93 Le moment est venu d'adopter les dernières mesures avant de couper le fil. Le 25 mars 1998 tombe les recommandations de Bruxelles. La Commission estime que « la Belgique,

l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal et la Finlande remplissent les conditions nécessaires pour l'adoption d'une monnaie unique ».<sup>384</sup> Il ne fait pas de doute que le respect des critères de convergence a été tempéré par des considérations politiques. Sinon l'Italie aurait-elle été retenue ? Le Danemark et le Royaume-Uni font état de leur droit de ne pas participer à l'UEM ; la Suède, qui n'a pas encore assuré à sa banque centrale l'indépendance requise, reste en dehors. Quant à la Grèce, elle ne remplit pas – et de loin – les critères de Maastricht. Le même 25 mars, l'Institut monétaire européen rend public son rapport sur l'état de la convergence en 1998. Tout en émettant des réserves – assez élimées – sur les finances de certains Etats membres, en particulier de la Belgique et de l'Italie, il approuve l'introduction de l'euro au 1<sup>er</sup> janvier 1999. Le 27 mars, c'est au tour de la Bundesbank de faire connaître sa position sur le lancement de la monnaie unique. Très critique, elle met en cause plus particulièrement l'Italie et la Belgique, qui sont loin de respecter leurs engagements.<sup>385</sup>

- 94 Mais qu'y faire ? Les combats d'arrière-garde de la Bundesbank ne mènent nulle part. Son patron, Hans Tietmeyer, le sait trop bien : « La sélection des participants (à la monnaie unique) reste en fin de compte une décision politique » déclare-t-il devant la presse.<sup>386</sup>
- 95 La « terriblement grande aventure » – pour citer *The Economist* – ne souffre pas de retard.<sup>387</sup> La lourde machine avance l'horaire. En avril, les ministres des finances des Quinze sont convenus de mettre en vigueur le pacte de stabilité et de croissance dès 1998 déjà – et non plus en 1999 comme prévu initialement.
- 96 Le 3 mai 1998, le Conseil, réuni au niveau des chefs d'Etat ou de gouvernement – c'est une première – confirme à l'unanimité la liste des Onze établie en mars par la Commission. Ce qui retient le plus son attention, c'est la nomination du président de la future BCE. L'affaire empoisonne la réunion. Disons qu'elle n'honore pas le président Chirac qui concentre toutes ses forces pour imposer son candidat, le gouverneur de la Banque de France Jean-Claude Trichet. Au bout de longues heures de tractations difficiles, sinon ridicules, les Communautaires parviennent, selon l'usage, à un compromis qui sauve la situation – et l'honneur des uns et des autres. La solution retenue illustre l'imbroglio des attitudes. Le Néerlandais Wim Duisenberg est nommé pour huit ans.<sup>388</sup> Mais, dans une déclaration personnelle qu'il lit devant le Conseil européen, il annonce qu'en raison de son âge, il n'a pas l'intention de couvrir tout son mandat. Un accord entre les Quinze désigne alors un Français pour assurer une période de huit ans. Et le président Chirac de mentionner Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, comme successeur du Néerlandais.<sup>389</sup> Vive l'intérêt particulier dans la construction de l'Europe !
- 97 En même temps, le Conseil des ministres des finances arrête les taux de conversions des devises nationales en euro, qui correspondent aux cours pivots bilatéraux en vigueur au sein du mécanisme de change européen (MCE). Le communiqué qui clôture la réunion observe : « Ces cours sont conformes aux données économiques fondamentales et sont compatibles avec une convergence durable entre les Etats membres qui participeront à la zone euro. »<sup>390</sup> La travailliste britannique Pauline Green, députée au Parlement européen, commente : « Si l'euro vient, alors naît réellement l'Europe. »<sup>391</sup>
- 98 Dans l'ensemble, les marchés financiers tiennent les taux déterminés et les déclarations des ministres des finances et des autorités monétaires européennes pour crédibles et confirment à leur manière l'*Euroland* comme « île de stabilité ».

- 99 Les réactions de clocher ne sont pas absentes. Le ministre français des affaires étrangères Hubert Védrine déclare au *Monde* : « La monnaie unique est une idée française dont les racines se trouvent dans les réflexions de Pierre Mendès France et de Gaulle sur le système international. Plus tard, on peut parler d'une impulsion française constante. »<sup>392</sup> Que cela ne corresponde pas exactement à la réalité importe peu. Ce qui compte, c'est l'effet d'attribution. Et le ministre Védrine ne manque pas de revendiquer la paternité du nouveau-né.
- 100 La Banque centrale européenne et le Système européen de banques centrales voient le jour le 1<sup>er</sup> juin 1998. Lors de l'inauguration des institutions, le 3 juin, le président Santer pose une question essentielle : « Il faut enfin prouver qu'une Banque centrale européenne à caractère fédéral peut fonctionner en l'absence d'un gouvernement fédéral. »<sup>393</sup> C'est, d'une certaine façon, une première dans l'histoire qu'intronise l'Union européenne.
- 101 Le cadre législatif continue d'être complété par tout un train de mesures qui sont prises au cours de l'été et de l'automne. Les rumeurs de report, qui reprennent, ne font plus recettes. Les attaques spéculatives disparaissent. Fondée sur la stabilité des prix, la marche irréversible vers l'euro rassure les milieux financiers. En Allemagne même, où l'attachement au mark revêt un caractère émotionnel, le climat évolue. En novembre, d'après un sondage IPSOS-AFP, 51 % des Allemands jugent de manière positive l'euro, contre 63 % des Français, 65 % des Espagnols et 71 % des Italiens.<sup>394</sup>
- 102 Des progrès restent encore à faire. Le cadre institutionnel laisse à désirer. Le contrôle politique est lacunaire. Lors d'une table ronde, le député européen José Barros Moura se demande en octobre 1998 comment rétablir « la primauté du politique dans une Union européenne qui a accompli de telles avancées dans le domaine monétaire. »<sup>395</sup> Des incertitudes entourent aussi la valeur de l'euro. Fort ou faible ? La parité euro/dollar fait l'objet de toute sorte de pronostics. La question est posée à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne. Ainsi la *Neue Zürcher Zeitung* titre-t-elle en décembre 1998 : « Incertitude autour du caractère de l'euro. La monnaie commune sera-t-elle forte ou faible ? »<sup>396</sup> L'accord sur la politique monétaire n'est pas total. Des voix demandent, en Allemagne et en Italie, un assouplissement du pacte de stabilité. A peine entré en fonction, le 28 octobre 1998, le ministre allemand des finances Oskar Lafontaine recommande des dépenses supplémentaires et la baisse des taux d'intérêts pour relancer l'activité économique. Et, à Rome, le nouveau premier ministre Massimo D'Alema récuse toute mise en œuvre « fondamentaliste » du pacte de stabilité. De son côté, Wim Duisenberg déclare : « La stabilité d'une monnaie découle de la confiance que lui témoigne la population. »<sup>397</sup> Le discours de Bruxelles est clair. Le but, c'est une union économique et monétaire stable, fruit des efforts de convergence des Etats membres.<sup>398</sup>
- 103 Les crises financières qui frappent en 1998 l'Asie, la Russie, l'Amérique latine influencent la conjoncture dans tous les pays. Le commerce et les marchés financiers en subissent les effets. En Europe même, la diminution des exportations vers les marchés extérieurs ralentit un tant soit peu la croissance, alors que le marché monétaire conserve sa stabilité. Dans l'immédiat, c'est plutôt bon signe. En septembre 1998, lors d'une réunion informelle des onze ministres des finances, le commissaire de Silguy qualifie même l'euro de « pôle de stabilité ». <sup>399</sup>
- 104 Le 3 décembre 1998, les banques centrales européennes abaissent d'un commun accord leurs taux directeurs à 3 % – à la seule exception de l'Italie, où un taux de 3,5 % est retenu jusqu'à la fin décembre – en vue de consolider le passage à l'euro. Les Onze ont

pris la mesure pour répondre à la décélération de la croissance. L'événement ne passe pas inaperçu. Les banques centrales de l'*Euroland* baissent d'un commun accord leur taux de référence. C'est une première. Et elle est révélatrice du climat de coopération. Qui plus est, les taux atteignent leur niveau le plus bas depuis 1970. En Espagne, ce taux est descendu à 3 %, alors qu'il dépassait les 9 % en novembre 1995. Wim Duisenberg, le président de la BCE, décrit la mesure, qui facilite la transition en douceur vers l'euro, d'« unique et sensationnel ». <sup>400</sup>

105 Pour le reste, le calendrier est respecté à la lettre. Le 22 décembre 1998, l'annonce ses taux d'intérêt en vue d'asseoir sur des bases solides le démarrage de la troisième phase.

<sup>401</sup> Le 31 décembre, le Conseil arrête les taux de conversion fixes et irrévocables entre l'euro et les monnaies des Etats membres de la zone. <sup>402</sup> Le dispositif de lancement est achevé. Un convertisseur est désormais disponible sur le site internet de la Commission.

106 Vient le 1<sup>er</sup> janvier 1999. La troisième phase de l'UEM démarre. C'est le couronnement de la construction économique européenne. L'euro, qui remplace l'écu, devient une monnaie à part entière. C'est désormais la BCE qui met en œuvre et conduit la politique monétaire unique de l'Union. L'Europe est en train de changer de nature. La convergence est entrée dans les mœurs. Le commissaire européen Mario Monti compare l'événement à « une guerre de libération », « une guerre du peuple on pourrait presque dire ». <sup>403</sup> Le président Jacques Santer déclare de son côté : « Si l'engagement n'a pas failli à travers toutes ces années, au cours desquelles nous avons été confrontés à des incertitudes, parfois même à des remises en cause, c'est que notre foi dans la qualité intrinsèque du projet ne s'est jamais démentie. » <sup>404</sup> Dans le *Washington Post*, l'économiste américain Fred Bergsten observe : « Un réel rival engendrera une saine concurrence pour les Etats-Unis. » <sup>405</sup> Le G7, en février, salue le lancement réussi de l'euro parmi les Onze. Un symbole d'union se met en place. « Touchez-moi : vous voyez que ce n'est pas un rêve » chante le poète Patrick de la Tour du Pin.

107 L'Europe est-elle pour autant tout sourire ? L'euro ne suffit pas à faire le bonheur de tous. Il en faut beaucoup plus. Et c'est ce beaucoup plus qui interpelle aussi l'opinion. Trop d'enjeux divisent les Européens. Le financement de l'Union européenne. La réforme de la politique agricole commune et des fonds structurels. L'élargissement. La révision des traités. « L'euro triomphe, mais l'Europe dépérit, observe le député européen Jean-Louis Bourlanges dans *Le Monde*. Le découplage de l'économie et du politique est total. » Cela va sans dire : l'introduction de l'euro n'épuise pas l'avenir de l'Union.

## NOTES DE BAS DE PAGE

**288.** Commission des Communautés européennes, *De l'Acte unique à l'après Maastricht. Les moyens de nos ambitions*, Bruxelles, le 11 février 1992, p. 10.

**289.** *Le Monde*, 29 décembre 1992.

290. Rapport annuel du Comité des gouverneurs des banques centrales des Etats membres de la Communauté européenne, 20 avril 1993, in *Europe Documents*, 21 avril 1993, p. 3.
291. *Corriere della Sera*, 30 juin 1993.
292. *Le Monde*, 2 février 1993.
293. *Neue Zürcher Zeitung*, 3-4 avril 1993.
294. *Libération*, 3 août 1993.
295. *Le Figaro*, 2 août 1993.
296. *Corriere della Sera*, 3 août 1993.
297. *Bulletin des Communautés européennes*, 7/8-1993, p. 22.
298. *Financial Times*, 10 août 1993.
299. *Financial Times*, 3 août 1993.
300. Karl Lamers, “Deutschlands aussenpolitische Verantwortung und seine Interessen”, document interne de la fraction CDU/CSU du Bundestag, 1993.
301. *The Economist*, 23 octobre 1993.
302. Voir Stanley Hoffmann, “Goodbye to a united Europe?”, in *New York Review of Books*, 27 mai 1993.
303. Commission des Communautés européennes, Rapport. Progrès réalisés en matière de convergence économique et monétaire et progrès accomplis dans l'achèvement de la mise en œuvre de la législation communautaire relative au marché intérieur, Bruxelles, 8 décembre 1993, p. 61.
304. *Der Spiegel*, 32/1993.
305. Alan S. Milward, *The European Rescue of the Nation-State*, Londres, Routledge, 1994, p. 435.
306. *La Repubblica*, 4 août 1993.
307. *Le Monde*, 20 novembre 1994.
308. *Bulletin des Communautés européennes*, 10-1993, p. 8.
309. *Les Echos*, 14 février 1994.
310. Commission des Communautés européennes, Rapport. Progrès réalisés en matière de convergence économique et monétaire et progrès accomplis dans l'achèvement de la mise en œuvre de la législation communautaire relative au marché intérieur, Bruxelles, 8 décembre 1993, p. 1.
311. *L'Unitá*, 7 janvier 1994.
312. Emile Noël, « Perspectives de développement de l'Union européenne », exposé tenu à l'Académie de droit européen, à Florence, le 27 juin 1994.
313. *Luxemburger Wort*, 6 avril 1992.
314. *Le Figaro*, 6 août 1992.
315. Alan Sked, « Réflexions d'un eurosceptique anglais », in *Le Figaro*, 3 août 1993.
316. Fédération bancaire de l'Union européenne, Enquête sur l'instauration de la monnaie unique : première contribution sur les aspects pratiques, avril 1995, p. 5.
317. CDU/CSU Fraktion des deutschen Bundestages, Ueberlegungen zur europäischen Politik, 1<sup>er</sup> septembre 1994, p. 7.
318. *Financial Times*, 1<sup>er</sup> août 1994.
319. *Nouvel Observateur*, 26 septembre 1996.
320. *Le Monde*, 20 janvier 1995.
321. *Le Monde*, 1<sup>er</sup> février 1995.
322. *Notices économiques UBS*, mars 1995, p. 3.
323. *OEPR Bulletin*, été 1994, p. 15.
324. Voir ainsi “Tietmeyer split with Brussels on Emu”, in *Financial Times*, 15 juin 1995.
325. Roland Vaubel, “The battle over the EMU”, *Economic Affairs* 16, n° 3, p. 18.
326. Noel Malcolm, “The case against ‘Europe’”, in *Foreign Affairs*, mars-avril 1995, p. 61.
327. Timothy Carton Ash, « Ne pas se tromper d'urgence », in *Le Monde*, 27 mai 1995.
328. *Le Monde*, 23 novembre 1996.

329. *Neue Zürcher Zeitung*, 29 novembre 1995 ; *Europe*, 27/28 novembre 1995.
330. *Bulletin quotidien Europe*, 6/7 mars 1995.
331. *Ibid.*
332. Commission des Communautés européennes, *Livre vert sur les modalités de passage à la monnaie unique*, Bruxelles, 31 mai 1995.
333. *Bulletin quotidien Europe*, 20 juin 1995.
334. *Bulletin de l'Union européenne*, 6-1995, p. 13.
335. *Bulletin quotidien Europe*, 28 juillet 1995.
336. Bernard Connolly, *The Rotten Heart of Europe*, Londres, 1995. Version française : *La sale guerre de la monnaie européenne*, Paris, 1996.
337. *Neue Zürcher Zeitung*, 13 septembre 1995.
338. *Wallstreet Journal*, 8 septembre 1995.
339. *L'Unitá*, 4 février 1996.
340. Commission européenne, *Union économique et monétaire*, Luxembourg, 1996, p. 15
341. Association pour l'Union monétaire de l'Europe, *Preparing the transition to the single currency*, Paris, mai 1994 ; Association bancaire pour l'écu, *The Impact of the EMU on bank's activities*, Paris, juin 1994.
342. Le « Pacte de stabilité » proposé par le ministre allemand des finances Theo Waigel, in *Europe Documents*, 24 novembre 1995, p. 2.
343. *Le Monde*, 12 novembre 1995, pp. 1-3.
344. *Bulletin quotidien Europe*, 13/14 novembre 1995.
345. *La Repubblica*, 12 avril 1995.
346. *L'Unitá*, 1<sup>er</sup> octobre 1995.
347. *L'Espresso*, 19 mars 1998.
348. *Bulletin de l'Union européenne*, 12-1995, pp. 11-12.
349. *El País*, 16 décembre 1995.
350. *Bulletin quotidien Europe*, 18/19 décembre 1995.
351. *Der Spiegel*, 41/1996.
352. Note interne de la Commission, Bruxelles, 19 septembre 1996.
353. Conclusions du Conseil informel ECOFIN à Dublin le 21 septembre 1996.
354. *Neue Zürcher Zeitung*, 15 novembre 1996.
355. *Bulletin de l'Union européenne*, 12-1996, p. 10.
356. Discours de M. Jacques Santer, président de la Commission européenne. Bilan de la présidence irlandaise et du Conseil européen de Dublin, Parlement européen, Strasbourg, le 15 janvier 1997, p. 2.
357. Conférence de presse de M. de Silguy. Présentation des prévisions d'automne 1997, Bruxelles, 23 octobre 1997, p. 1.
358. *CEPR Bulletin*, automne 1996, p. 3.
359. Conférence de presse conjointe du président Santer et de M. de Silguy - verbatim, Note aux bureaux nationaux, Bruxelles, 16 octobre 1996.
360. Luca Paolazzi, *Euro. La nuova moneta europea*, Milan, 1997, p. 31.
361. *Neue Zürcher Zeitung*, 25/26 janvier 1997.
362. 9 février 1998.
363. Michael Stürmer, “Der Euro und seine momentanen Gefahren”, in *Neue Zürcher Zeitung*, 20 février 1998.
364. Cité par Ulrich Wickert, *Comment peut-on être allemand*, Paris, Seuil, 2000, p. 271.
365. Emmanuel Todd, *L'illusion économique. Essai sur la stagnation des sociétés développées*, Paris, Gallimard, 1998, p. 210. Voir Gérard Lafay, *L'euro contre l'Europe ? Guide du citoyen face à la monnaie unique*, Paris, 1997.
366. Jean-Jacques Rosa, *L'erreur européenne*, Paris, Grasset, 1998, p. 289.

367. David Marsh, in W. T. Eijsbouts (sld. de), *Bastard or Monster. Money, Territory and the Constitution of Europe*, Amsterdam, G. K. van Hogendorp, Centre for European Constitutional Studies, 1998.
368. Timothy Garton Ash, "Europe's Endangered Liberal Order", in *Foreign Affairs*, mars-avril 1998, pp. 51-65.
369. *International Herald Tribune*, 10 avril 1997. Article signé par Thomas L. Friedman. Voir aussi Bryan Beeham, "Why Kohl should accept postponement of monetary union", *International Herald Tribune*, 8 avril 1997.
370. *The Wallstreet Journal*, 13 janvier 1998.
371. *Bulletin quotidien Europe*, 4 septembre 1997.
372. *Le Monde*, 24 février 1998.
373. Voir Keith Richardson, *Big Business and the European Agenda*, Sussex European Institute, SEI Working Paper n° 35, septembre 2000, p. 10.
374. Yves-Thibault de Silguy, « Allocution d'introduction aux travaux », table ronde sur les aspects pratiques de l'introduction de l'euro, Bruxelles, 15 mai 1997.
375. *Les Echos*, 24 novembre 1997.
376. *Bulletin quotidien Europe*, 25/26 novembre 1996.
377. Commission européenne, *Rapport général sur l'activité de l'Union européenne 1997*, Bruxelles, Luxembourg, 1998, p. 38.
378. Commission des Communautés européennes, Communication de la Commission. Aspects pratiques de l'introduction de l'euro, Bruxelles, 1<sup>er</sup> octobre 1997.
379. Yves-Thibault de Silguy, « Intervention à l'invitation de l'Instituto Superior de Economia », Lisbonne, le 24 janvier 1997.
380. *Le Monde*, 27 mars 1998.
381. *Europe*, 3 septembre 1997.
382. *Bulletin quotidien Europe*, 4 septembre 1997.
383. *Le Monde*, 3 février 1998.
384. Commission européenne, Rapport sur l'état de la convergence et recommandation associée en vue du passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, Bruxelles, 25 mars 1998, p. 34.
385. "Opinion of the Central Bank Council concerning convergence in the European Union in view of Stage Three of economic and monetary union", in *Deutsche Bundesbank Monthly Report*, avril 1998, p. 38.
386. *Le Monde*, 29 mars 1998.
387. *The Economist*, 11 avril 1998.
388. Pres/98/124, 1998-05-05, 2 088<sup>th</sup> Council meeting-Council of the European Union, meeting in the composition of Heads of State or Government-Brussels, 2/3 May 1998.
389. Voir *Europe* 3 et 7 mai 1998.
390. Réunion des ministres de l'économie et des finances, des gouverneurs des Banques centrales, de la Commission européenne et de l'Institut monétaire européen, communiqué commun, Bruxelles, 3 mai 1998.
391. *Profil*, 11 mai 1998.
392. *Le Monde*, 5 mai 1998.
393. DN : speech/98/145 : M. Jacques Santer, président de la Commission européenne, cérémonie d'inauguration du Système européen des banques centrales, Francfort, 30 juin 1998, p. 2.
394. *Le Temps*, 5 décembre 1998.
395. *Bulletin quotidien Europe*, 31 octobre 1998.
396. *Neue Zürcher Zeitung*, 21 décembre 1998.
397. *Infeuro. Lettre d'information de la Commission européenne*, n° 10 (1998), p. 3.

- 398.** Commission des Communautés européennes, Programme de travail de la Commission pour 1999. Les priorités politiques, 28 novembre 1998, p. 1.
- 399.** *Bulletin quotidien Europe*, 28/29 septembre 1998.
- 400.** *Süddeutsche Zeitung*, 5 décembre 1998.
- 401.** *European Central Bank Bulletin*, janvier 1999, p. 9.
- 402.** *Journal officiel des Communautés européennes*, L 359, 31 décembre 1998.
- 403.** Mario Monti, "Come una guerra di liberazione", *Corriere della Sera*, 2 janvier 1999.
- 404.** Discours de M. Jacques Santer, président de la Commission européenne à l'occasion de l'introduction de l'euro, Bourse de Bruxelles, le 4 janvier 1999.
- 405.** *Washington Post*, 3 janvier 1999.

## VII. La voie royale (1998-2002)

p. 141-188

---

- 1 Depuis le 31 décembre 1998 à minuit, l'*Euroland* n'est plus un territoire mythique. Le grand chambardement a commencé quand l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal sont entrés dans la troisième phase de l'union économique et monétaire telle qu'elle est définie par le traité sur l'Union européenne.<sup>406</sup> La Grèce suivra deux ans plus tard. La révolution monétaire est en marche. La monnaie unique existe selon les taux de conversion qui ont été retenus définitivement en décembre 1998.<sup>407</sup> Et les monnaies nationales ne sont plus que des subdivisions supplémentaires temporaires de l'euro, appelées « unités monétaires nationales », qui s'ajoutent à la monnaie unique pendant la période transitoire.<sup>408</sup>
- 2 Le coup d'envoi de l'euro est bien orchestré. Il se déroule dans l'ordre le plus parfait. Le premier basculement a lieu dès 1999 – celui de l'euroïsation des marchés financiers et des paiements scripturaux. Cependant, comme les billets et pièces en euros n'existent pas durant la période transitoire, les billets et pièces libellés en unités monétaires nationales conservent leur cours légal sur le territoire national.<sup>409</sup> Solidement construit, le cadre juridique arc-boute la construction du système.<sup>410</sup>
- 3 L'euro, monnaie commune de onze pays, devient réalité. Son lancement est comparé à une « révolution », à une « innovation radicale », à « un changement sans précédent historique ». C'est bien, à terme, une alternative à la toute puissance du dollar qui est mise en route. Qui plus est, la création de l'UEM, « énorme saut qualitatif », pour reprendre l'expression du président du Portugal Jorge Sampaio, ouvre la perspective d'une intégration politique plus poussée.<sup>411</sup> Les commentaires sont plutôt euphoriques. Carlo Azeglio Ciampi, ministre italien du trésor, déclare à Bruxelles : « La monnaie, exercice et signe de la souveraineté nationale, devient européenne. C'est une utopie qui devient réalité, un aboutissement sans précédent, qui est un pas décisif vers une union politique et institutionnelle toujours plus étroite entre les pays européens. »<sup>412</sup>
- 4 Tous les médias donnent des informations sur la nouvelle monnaie et les taux de conversion. De manière symbolique, beaucoup de journaux commencent à indiquer un double prix – en monnaie nationale et en euro. La Bundesbank évoque la « nouvelle

- ère » qu'introduit la monnaie commune.<sup>413</sup> Le bulletin de la *Dresdner Bank* observe : « L'euro changera l'Europe. Et il changera la position de l'Europe dans le monde. »<sup>414</sup>
- 5 L'Euro-11, formé des ministres de l'économie et des finances des onze Etats participants, est mis en place. Il deviendra l'Eurogroupe au moment où la Grèce adhérera à la zone euro. Sous la présidence du Néerlandais Wim Duisenberg, la Banque centrale européenne, qui s'est substituée à l'Institut monétaire européen au cours de l'été 1998, construit son identité et son action. Dotée par le traité de Maastricht d'une réelle indépendance, elle vise avant tout à inspirer confiance, à rassurer sur ses intentions et sa stratégie. Première mission prioritaire : le maintien de la stabilité des prix. Deuxième mission : le ravitaillement en liquidités de la zone euro. Troisième mission : la détermination des taux directeurs. Le Conseil des gouverneurs, qui réunit les onze/douze responsables de banques centrales et les six membres du directoire, fixe désormais de mois en mois la politique monétaire unique de la zone euro selon l'objectif principal de stabilité des prix établi par le traité de Maastricht, l'appuyant sur les deux piliers que constituent l'objectif d'inflation de 2 % et la croissance de la masse monétaire M3.<sup>415</sup> Entre la BCE et le Parlement européen, le dialogue monétaire est ancré dans les rendez-vous trimestriels qui réunissent les dirigeants de la Banque centrale et les membres de la Commission économique et monétaire du Parlement, que préside depuis 1999 l'Allemande Christa Randzio-Plath, et dans le rapport annuel que le président de la BCE présente en séance plénière. Dans les Etats membres, les banques nationales, qui disposent – à l'exception du Luxembourg – d'importantes infrastructures, assument les modalités concrètes du système. Ce sont elles qui veillent en particulier à la mise en œuvre des programmes nationaux de passage à l'euro.
- 6 Le Conseil et la Commission, étroitement liés comme il convient, assument les compétences et missions que leur confèrent le traité sur l'Union européenne et le pacte de stabilité et de croissance, entre autres la coordination et le contrôle des politiques économiques des Etats membres, le suivi de leurs politiques budgétaires par l'intermédiaire des programmes de stabilité et de convergence, la surveillance de la mise en œuvre des mesures prises par les Etats en raison de déficits excessifs. Ils apportent aussi leur part à la préparation et la planification de l'introduction de la nouvelle unité monétaire par l'élaboration et l'adoption des actes et mesures nécessaires.
- 7 La Commission a acquis un rôle central dans l'élaboration des « grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté » et l'examen et la surveillance de « l'évolution économique dans chacun des Etats membres et dans la Communauté » et de la conformité « des politiques économiques avec les grandes orientations » selon l'article 103 du traité sur l'Union européenne. Elle assume aussi sa part dans la planification et l'encadrement de l'unification monétaire. Elaboration de règlements. Formulation de propositions, d'avis et de recommandations. Etablissement de « score-boards », de tableaux de bord sur l'introduction des pièces et billets en euro. Campagnes d'information. Enquêtes auprès du public. Coordination de la lutte contre la contrefaçon. C'est la Commission qui est chargée de centraliser les renseignements sur le déroulement du changement de monnaie.
- 8 Chargé de remplacer l'ancien comité monétaire, le Comité économique et financier, dont le Conseil a arrêté le statut le 31 décembre 1998, contribue depuis le début de la troisième phase à la promotion « de la coordination des politiques des Etats membres dans toute la mesure nécessaire au fonctionnement du marché intérieur ». Il intervient

- en particulier dans la préparation et la poursuite du dialogue entre le Conseil et la Banque centrale européenne au niveau des hauts fonctionnaires des ministères, des banques centrales nationales, de la Commission et de la BCE.<sup>416</sup>
- 9 Associé à l'entreprise par ses compétences propres, le Parlement européen a son mot à dire dans la mise en place de l'euro. Il donne son avis sur les questions monétaires et assume un rôle de co-législateur sur tout l'environnement économique de la politique monétaire. Il enrichit encore la connaissance et la maîtrise des dossiers par ses documents de travail et ses rapports. Sous l'égide de la Direction générale des études, près d'une vingtaine d'études sont ainsi parues depuis 1999 dans la série Affaires économiques.
- 10 Enfin, les ministères et administrations des Etats membres, les banques centrales nationales et les établissements bancaires et financiers, les fédérations bancaires, les associations de commerçants et de consommateurs et les médias exécutent en aval les tâches concrètes que requiert l'immense complexité de l'entreprise. Sur la base de recommandations et de communications de la Commission ou de la Banque centrale européenne, ils servent en quelque sorte de relais d'information et d'instruction en direction des entreprises et du public. Des comités nationaux de l'euro, des groupes de concertation de place sur le passage à l'euro (GCPPE) et des comités de pilotage euro d'organisations professionnelles participent à la gestion de la période de transition et à la préparation du basculement.
- 11 L'aventure ne fait que commencer. Il reste beaucoup à faire. Le moteur n'est pas tout à fait au point. Les systèmes de paiements ne sont pas unifiés. Le trafic de chèques continue d'être facturé par les banques. L'harmonisation fiscale et sociale est dans les limbes. L'assainissement des finances publiques n'est pas réalisé partout. Le marché européen des capitaux en est encore à ses débuts. Les procédures budgétaires demeurent largement nationales, même si des disciplines communes ont été introduites. L'égalisation des marchés n'est de loin pas terminée. Et les mauvaises habitudes continuent d'inspirer des conduites. L'Italie est ainsi semoncée en février 1999 par la Commission en raison de l'importance de son déficit budgétaire.
- 12 De plus, les insuffisances institutionnelles de l'*Euroland* invitent à la circonspection. Tout d'abord : la distribution des rôles. Tandis que la politique monétaire est du ressort de la BCE, la politique de change est fixée et par la BCE et par le Conseil de l'euro. Comment séparer politique de change et politique monétaire, alors que le cours des devises dépend de l'une et de l'autre ? La question n'est pas tranchée. Ensuite : l'équilibre des pouvoirs. Face à la Banque centrale européenne, le Conseil de l'euro n'est pas en mesure de mener une politique économique et monétaire commune et de constituer de facto un exécutif économique européen. Et le Parlement européen est dénué de tout droit de contrôle sur la Banque centrale européenne. Enfin : la représentation externe de la zone euro qui reste trop compliquée. La liste n'est pas close. C'est dire le long chemin qui attend les Onze avant le plein achèvement institutionnel de l'UEM.
- 13 Et puis les Etats ne semblent pas déterminés à aller plus avant dans l'intégration. "Euro ma non troppo". Il n'est pas certain que la monnaie unique ait un effet accélérateur sur l'intégration européenne. L'écart entre l'économique et le politique reste énorme. L'union politique balbutie tout comme l'Europe de la défense et de la sécurité. Le bond vers les Etats-Unis d'Europe n'est pas pour demain.

- <sup>14</sup> Enfin, le dollar reste la monnaie internationale par excellence. Sa suprématie est à peine écornée par le lancement de l'euro. Son double rôle de monnaie de réserve et de moyen de règlement est incontesté. Les Etats-Unis disposent encore de la force de frappe suffisante pour dominer le système monétaire international.
- <sup>15</sup> Le fait est que l'euro, contrairement à l'attente, semble plutôt mal assuré à ses débuts face au dollar. Est-ce le résultat indirect de la haute conjoncture qui règne aux Etats-Unis – ou, au contraire, de la situation plutôt morose qui existe en Europe ? Son effritements attise l'alarme des médias. *Le Monde* : « La surprise de l'euro faible ».<sup>417</sup> *Il Sole-24 Ore* : « Le dollar met l'euro dans les cordes ».<sup>418</sup> Seulement, ces fluctuations n'ont rien de très révélateur. A Francfort, le ton est à la dédramatisation. La valeur intrinsèque de l'euro n'est pas remise en cause par la hausse – momentanée ? – du dollar. La volatilité est dans l'ordre du marché monétaire international. Dans l'ensemble, la BCE tire plutôt bien son épingle du jeu. Sa stratégie donne l'impression depuis le début de reposer sur une forte détermination. A la différence de la Bundesbank, la nouvelle BCE, confrontée à une économie européenne relativement mal en point, n'est pas trop obsédée par le taux de change. Quant à la hausse des prix, elle est bien endiguée – malgré l'incertitude qui entoure le calcul de l'indice.<sup>419</sup> Jamais, dans l'histoire récente de l'Europe, le niveau de renchérissement n'a été aussi bas. La « culture de la stabilité » est entrée dans les mœurs.<sup>420</sup>
- <sup>16</sup> La trajectoire a acquis sa propre vitesse. Les institutions sont en place. Mise en œuvre par la BCE, qui est indépendante, une politique monétaire unique est instaurée.<sup>421</sup> L'inflation est bien maîtrisée. L'excédent de la balance des paiements dont dispose la zone euro renforce la crédibilité de l'entreprise.
- <sup>17</sup> Des changements de législation aboutissent à la disparition de toutes les anciennes barrières en vue de réaliser un marché bancaire unique.<sup>422</sup> En février 1999, la Commission adopte les premières recommandations relatives aux programmes de stabilité présentés par les Onze conformément au pacte de stabilité et de croissance. Et les comportements des consommateurs et des investisseurs commencent à évoluer. Les réflexes comparatifs font leur apparition.
- <sup>18</sup> Très vite, la tendance de l'euro est à la baisse. A qui la faute ? Aux pressions du ministre allemand Lafontaine sur la BCE, pour qu'elle baisse les taux ? A la croissance soutenue de l'économie américaine ? Ce sont en tout cas les deux explications que le nouveau patron de la BCE Wim Duisenberg fait valoir à Stuttgart en février 1999.<sup>423</sup> En avril 1999, la BCE décide de baisser le taux d'intérêt à 2,5 % en vue de soutenir les perspectives de reprise. « En bas les taux pour relancer la croissance » titre *la Repubblica*.<sup>424</sup> Une réponse tardive à la demande de l'Allemand Oskar Lafontaine, qui a entre-temps démissionné ? La décision, en tout cas, en surprise plus d'un après que Wim Duisenberg s'est opposé à toute baisse quelques semaines plus tôt. En mai, le Conseil ECOFIN autorise l'Italie à accroître son déficit public en raison de l'évolution critique de la situation dans la péninsule. Le risque d'inflation est-il jugulé ? C'est, du moins, la nouvelle conviction qui fait fureur. L'enjeu est le chômage. En janvier 1999, l'Allemagne compte quatre millions de chômeurs, l'Europe seize. C'est un chiffre énorme. Comment le réduire ? De là le succès momentané des thèses néo-keynésiennes.
- <sup>19</sup> L'euro faible ne représente pas nécessairement un désavantage. En juin 1999, Samuel Brittan, du *Financial Times*, commente : « Le débat autour du soi-disant euro faible a produit beaucoup de prétendants au prix du non-sens économique. »<sup>425</sup> En réalité, l'euro faible profite aux industries d'exportation. En cela, il influence la relance de

l'économie européenne. Des patrons, des hommes politiques mettent même en garde contre une politique de l'euro fort. Mais l'euro faible a aussi ses désavantages. Il entraîne le renchérissement des importations et, par là, il influence le niveau des prix. Et, en cas d'emballée des importations, il risque de provoquer ou d'accroître le déficit de la balance commerciale. D'après les calculs des économistes, une baisse de 10 % de l'euro entraîne une hausse des prix de 0,4 %. C'est dire combien un jugement est difficile à porter.

- 20 De toute façon, les lamentations ne cessent pas. Les médias continuent de jouer sur l'émotion. *Il Gazzettino*, de Venise, commente : « L'euro descend en vrille dans une chute sans fin ».<sup>426</sup> La *Frankfurter Allgemeine Zeitung* : « La chute de l'euro ne veut de toute évidence pas connaître de fin ».<sup>427</sup> Euro fort, euro faible, le débat est dépassé. C'est la crédibilité de la monnaie unique qui est atteinte. Le président de la Bundesbank déclare en mai 2000 : « La faiblesse de l'euro est une cause d'inquiétude. Nous en convenons : cela nous préoccupe tous les jours. »<sup>428</sup> Jusqu'où la chute ? demandent les médias et les milieux financiers. La Banque centrale elle-même n'a pas de réponse. Le Néerlandais Wim Duisenberg reconnaît franchement que les banquiers centraux sont déconcertés par l'évolution de l'euro.<sup>429</sup> En mai 2000, 20 % en dessous du cours initial du 4 janvier 1999. Les explications sont nombreuses. Différentiel de taux d'intérêt entre les Etats-Unis et l'Europe. Décalage de croissance entre l'Amérique et l'Europe. Retard de l'Europe dans les réformes de structure, de la protection sociale, des politiques fiscales et du marché de l'emploi en particulier. Primauté des intérêts nationaux sur l'intérêt commun. Divergence d'objectifs entre la Banque centrale européenne et les pays membres. Surréaction des marchés. Propos mal venus ou maladroits des dirigeants de la BCE ou de la Commission. En mai 2000, le président de la Commission Romano Prodi déclare à l'hebdomadaire britannique *The Spectator* qu'un pays qui a adhéré à l'euro peut toujours décider d'en sortir « s'il y avait des circonstances exceptionnelles et à condition que cela ne soit pas fait d'une manière hostile à l'Union européenne. » « Si un pays de la zone euro ne croit plus en la valeur de la monnaie, il peut partir quand il le veut. A mon avis, il ferait une erreur, mais une chose est sûre, personne ne peut le retenir. »<sup>430</sup> Cela n'est pas plus rassurant. Les effets sont multiples. Hausse du coût des importations et donc effet sur le niveau des prix. Discrédit dans l'opinion publique, perte d'attractivité dans les milieux financiers internationaux, placements massifs en dollars du côté des particuliers. *La Repubblica* relève en mai 2000 : « C'est l'alarme rouge pour la fuite de capitaux et de la lire vers l'étranger et surtout vers le dollar. »<sup>431</sup>
- 21 Mais cela compte-t-il seulement du point de vue économique ? Somme toute, les Etats-Unis ne font pas du niveau du dollar une priorité de leur politique monétaire. Convient-il de faire autrement en Europe ? Sans doute la tradition en Allemagne invite-t-elle à plus d'intransigeance. La mémoire historique hante encore les comportements des Allemands. La défense de la valeur de l'euro repose sur le souci d'en assurer la crédibilité auprès de l'opinion publique.
- 22 Ce qui ressort des chiffres fournis par l'Office statistique de l'Union européenne, c'est que les Quinze poursuivent leur assainissement. Réduction des déficits publics malgré « le manque d'ambitions de la France et de l'Italie » pour citer le commissaire Solbes.<sup>432</sup>
- 23 Comment alors surmonter la tendance baissière de l'euro ? La reprise de la croissance en Europe, même à un bon rythme, ne suffit pas à corriger la tendance. Cela suppose-t-il de nouvelles réformes institutionnelles en vue de donner à l'Europe plus de cohésion, plus de crédit ? Wim Duisenberg écarte l'hypothèse catégoriquement – trop

catégoriquement.<sup>433</sup> Pas question d'établir un gouvernement économique de la zone euro. Les réunions mensuelles des ministres des finances suffisent à son bonheur. Pas question non plus de désigner un « Mister euro ». Il est « Mister euro ». Il ne fait pas de doute que la tendance baissière est liée à la crédibilité de la BCE. Des erreurs ou des fautes ont-elles été commises ? L'attitude plus extravertie du président Duisenberg, qui tranche sur celle plus réservée de l'Américain Alan Greenspan alimente les commentaires. Les coups de la BCE ressemblent quelquefois à des à-coups. Divisions entre les dirigeants. Déclarations intempestives devant la presse. Tout cela ne flatte pas l'image de la BCE.

- 24 L'autre source d'inquiétude, c'est la reprise de l'inflation, alors que l'objectif de la Banque centrale européenne est le maintien du niveau des prix en dessous de 2 %. Pour contenir l'inflation, la Banque centrale recourt à la hausse des taux d'intérêt, contribuant ainsi à freiner l'investissement.
- 25 A Bruxelles, la lutte menée par la Commission n'est pas de tout repos. La triche est universelle. Rares sont les banques qui respectent les modalités imposées par Bruxelles. Des frais excessifs continuent d'être prélevés par les banques dans l'*Euroland*. Un cartel formé de cent dix-neuf banques belges, portugaises, espagnoles, irlandaises et finlandaises est même constitué en vue d'établir un montant de commission uniforme. Avertissements et procédure d'infraction en série sont lancés en été 2000.<sup>434</sup> Mais les résultats se font attendre.
- 26 Entre-temps, en Grèce, la marche à l'euro semble rencontrer ses premiers succès. La conduite apparemment vertueuse de l'économie trouve son expression dans des chiffres, en fait maquillés, qui ouvrent la perspective d'une adhésion à l'*Euroland*. Diminution de l'inflation et des déficits publics, stabilité des taux de change, évolution des taux d'intérêt vont dans le sens de la convergence requise par l'Union. En juin 2000, à Feira, le Conseil européen entérine la prochaine participation de la Grèce à la monnaie unique.
- 27 A la moindre défaillance de l'euro, tous les eurosceptiques donnent de la voix. De quoi la BCE n'est-elle pas accusée ? Manque de transparence. Information désordonnée. Divergences entre Européens à propos d'une intervention sur le marché des changes, des taxes sur les carburants. Défi des lois de l'économie. La baisse de l'euro devient l'affaire de l'euro.
- 28 Que faire ? La hausse du taux directeur ne suffit plus. Celle du 31 août 2000 suscite même un effet inverse. Quelques heures après, la sixième hausse en dix mois, l'euro atteint un nouveau plancher historique. Le 8 septembre, le Conseil ECOFIN, en l'absence de Wim Duisenberg, se prononce pour une intervention. Le rachat d'euros avec le produit des intérêts perçus sur les réserves de changes par la BCE est expérimenté quelques jours plus tard.<sup>435</sup> Mais cela ne mène pas très loin. Alors le 22 septembre 2000, les banques centrales européenne, japonaise, canadienne et britannique et la Réserve fédérale américaine interviennent en commun, pour accroître la masse critique, sur le marché des changes pour défendre la monnaie unique. « Le G7 tente de sauver l'euro » titre le *Financial Times*.<sup>436</sup> L'effet ? Une remontée momentanée de l'euro. Mais le processus est-il enrayé ? Il flotte dans l'air un malaise tangible. Les inquiétudes surgissent de toutes parts. Au Danemark, c'est le « non » qui l'emporte lors du référendum sur l'euro qui a lieu le 28 septembre 2000. En Allemagne, près des deux tiers des Allemands restent, d'après les sondages, opposés à l'introduction de l'euro.<sup>437</sup> Les sceptiques obstinés triomphent déjà. Tout cela confirmerait l'irréalisme de

l'entreprise. Et quelques médias de demander alors s'il est encore possible de sortir de l'euro. L'économiste Charles Wyplosz reproche à Wim Duisenberg de ne pas procéder en même temps à un double achat d'euros sur le marché des changes et sur le marché intérieur en resserrant les taux d'intérêt de manière à gagner en efficacité. « Soit il veut laisser les marchés se dépatouiller avec l'euro, et il le dit tout net, ça se défend. Soit il trouve l'euro faiblard, alors qu'il se donne les moyens de le faire remonter. Entre les deux, il se retrouve par terre à tous les coups. »<sup>438</sup>

29 « Une monnaie sans force symbolique » titre, le 2 septembre, la *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, En septembre 2000, devant l'atteinte à l'image et au crédit de l'euro, les ministres de la zone et la BCE « réaffirment leur préoccupation commune sur le niveau de l'euro, qui ne reflète pas la solidité des fondamentaux de la zone euro. [...] Un euro fort est dans l'intérêt de la zone euro. »<sup>439</sup>

30 Quels sont les maléfices qui pèsent sur l'euro ? L'Amérique est la référence et l'instrument de mesure des commentateurs. « La croissance américaine reste la clé pour l'euro » titre en septembre 2000 la *Börsen-Zeitung*.<sup>440</sup> Beaucoup d'analystes évoquent les faiblesses structurelles de l'euro. L'absence de convergence économique entre les Onze. L'Union européenne souffre aussi d'un « manque d'Europe » – pour citer *Le Monde*.<sup>441</sup> L'absence d'union politique hypothèque plus particulièrement l'intégration monétaire. Les politiques financières et fiscales dépendent encore et toujours des gouvernements nationaux. Otmar Issing, de la BCE, déclare en septembre 2000 : « L'Europe a besoin d'une structure politique qui tienne la route ».<sup>442</sup> Cela paraît tomber sous le sens. Mais cela tombe-t-il sous le sens des Onze ? L'Europe n'est pas l'Amérique. Elle est encore loin de parler d'une seule voix. La construction de l'Europe politique avance très lentement – sans doute trop lentement. Les réformes institutionnelles que discute la conférence intergouvernementale qui prend fin à Nice en décembre 2000 dans la confusion portent sur le minimum. La coordination des politiques économiques, le renforcement du rôle du Conseil de l'euro 11, la création d'une « troïka » pour conduire la zone euro, l'allongement de six mois à un an de la durée de la présidence tournante, la mise en place d'un secrétariat permanent, la désignation d'un « Monsieur euro » sont restés lettres mortes.

31 A l'extérieur, l'image de l'euro reste médiocre. La *Börsen-Zeitung* titre en mars 2000 : « L'image de l'euro en Asie n'est pas positive ».<sup>443</sup> Eisuke Sakakibara, ancien vice-ministre des finances japonais, évoque, dans un entretien accordé au *Monde*, l'incapacité de la BCE à faire preuve de détermination.<sup>444</sup> Mais les critiques qui viennent d'Asie sont aussi influencées par le coût accru des exportations asiatiques en Europe du fait de la baisse de l'euro.

32 Toutes les explications y passent. Du côté des libéraux, l'accent est mis sur la lenteur des réformes institutionnelles. Fiscalité trop haute. *Welfare state* trop coûteux. Marché du travail trop peu flexible. Le comte Otto von Lambsdorff, ancien ministre allemand de l'économie, observe : « Sans ces réformes, on ne doit pas s'étonner si les capitaux prennent le chemin des Etats-Unis et si personne n'investit sur le continent. »<sup>445</sup> Existe aussi l'explication du complot anglo-américain contre l'euro. Otto von Lambsdorff dit : « Ceci est un vieux préjugé français. Erroné. »<sup>446</sup> Et puis la personnalité même du président de la BCE commence à faire l'objet de critiques et d'attaques. Le *Corriere della Sera* évoque « la chute des dieux de l'euro », soit l'actuel président de la BCE Wim Duisenberg, et son successeur désigné Jean-Claude Trichet.<sup>447</sup> L'écrivain espagnol Vicente Verdu, dans *El País*, établit ainsi un parallèle un peu rapide entre la diminution

de l'euro et l'érosion de ses « géniteurs ».<sup>448</sup> C'est très commode. Et Duisenberg semble faciliter la tâche à ses critiques. Le 16 octobre 2000, un entretien au *Times*, où il écarte la perspective d'une intervention des banques centrales, provoque des turbulences et controverses qui le concernent au premier chef. Les interventions ne suffisent pas.<sup>449</sup> La reprise de l'inflation, accélérée par la hausse des prix du pétrole, menace-t-elle directement l'euro, comme le soutiennent des économistes ?

- 33 En décembre 2000, le sort commence à tourner. L'euro remonte. « La revanche de l'euro » titre le *Corriere della Sera* le 27 décembre.<sup>450</sup> D'octobre à décembre, plus de 10 % de reprise sur le dollar. Est-ce la fin de l'“*annus horribilis*” ? L'explication tient-elle au ralentissement économique aux Etats-Unis et aux anticipations qui en résultent du côté des marchés financiers ?
- 34 Le contexte change comme la météo. Mais les controverses demeurent. En janvier 2001, sept instituts de recherche économique remettent en cause le pacte de stabilité et de croissance, auquel ils reprochent de ne pas être forcément « le meilleur cadre » pour assurer une plus forte croissance de l'Union européenne.<sup>451</sup>
- 35 A Nice, en décembre 2000, le Conseil européen note les progrès accomplis dans la préparation de l'introduction de l'euro fiduciaire et indique quelques directions à suivre. Présentation des pièces et billets en euro en septembre 2001. Mise à disposition des particuliers de pièces à la mi-décembre dans les Etats membres qui en auront décidé ainsi. Introduction de la monnaie fiduciaire le 31 décembre à minuit. De plus, « un dispositif efficace de protection de l'euro contre la contrefaçon doit être adopté le plus vite possible en 2001. »<sup>452</sup>
- 36 En janvier 2001, la zone euro passe de onze à douze. La Grèce, qui, peu ou prou, remplit les critères de sélection, fait son entrée dans le club. Cela ne pèse pas trop sur l'ensemble. L'économie hellénique représente moins de 2 % de celle de la zone. Et les incertitudes qui entourent le redressement de la Grèce ne mettent pas en cause le poids de l'euro. Il n'empêche que le pas est symboliquement important. Wim Duisenberg y voit – cela va sans dire – un nouveau « moment historique ».<sup>453</sup>
- 37 Le 30 août 2001, la Banque centrale européenne présente officiellement les sept billets et les huit pièces de monnaie libellés en euro, donnant ainsi le coup d'envoi au compte à rebours de la mise en circulation de l'euro et à la campagne d'information officielle de la zone euro. Une première distribution en pièces débute en septembre 2001 auprès des banques, des transporteurs de fonds et des bureaux de poste dans certains pays de la zone euro. En décembre, c'est au tour des grands magasins, du commerce de détail et des autorités locales d'être alimentés en euros. Le 13 décembre, les premiers “*starter kits*” – ou sachets – en euros métalliques sont vendus à titre de première dans l'*Euroland* par les bureaux de poste, les banques et autres bars-tabac et supermarchés en France, en Irlande et aux Pays-Bas puis, au cours des jours suivants, dans tous les autres pays de la zone euro. L'opération est un succès. C'est en quelque sorte une initiation à la nouvelle monnaie. Les risques de pénurie sont limités. Les banques sont, dans l'ensemble, déjà bien alimentées.
- 38 La monnaie unique est une affaire hautement technique qui comporte des mesures et des mises au point à tous les niveaux. Informatisation de la comptabilité en euro. Adaptation des terminaux de paiement électronique (TPE). Modification et alimentation en euros des distributeurs automatiques de billets (DAB). Double affichage. Approvisionnement en euros proportionnel aux liquidités en circulation.

Distribution des espèces en euros (« la préalimentation ») auprès des banques, des bureaux de poste et des grands magasins dès le 1<sup>er</sup> septembre 2001. Mesures policières pour le transport de la nouvelle unité monétaire. Mutilation et destruction des anciens billets. Dans une brochure, la Banca di Novara note : « La clé pour le succès du changeover est la planification ».<sup>454</sup> Elle consiste en arrangements logistiques complexes à l'intérieur du SME et en consultations et accords entre toutes les parties concernées. En décembre 2001, la Commission met en place un *“Changeover information network”* (CIN), un réseau européen d'informations rapides sur le passage à l'euro en vue de faciliter les échanges d'informations entre tous les acteurs concernés.<sup>455</sup> C'est bien à un défi organisationnel sans précédent auquel répond la zone euro au double niveau européen et national. Pour limiter les risques, les autorités européennes excluent toute mise en circulation anticipée des billets. C'est à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 – et du 1<sup>er</sup> janvier seulement – que leur distribution commence.

- 39 La lutte contre la contrefaçon est mise en route. En amont, elle repose sur les signes de sécurité les plus sophistiqués dont les pièces et billets libellés en euro sont dotés en vue de faciliter la vérification de leur authenticité et de rendre leur imitation difficile. En aval, elle comporte toute une batterie de mesures de contrôle et de répression. Deux règlements relatifs à la protection de l'euro contre le faux-monnayage sont approuvés en février 2001 par le Conseil.<sup>456</sup> Un programme d'action en matière de formation, d'échanges et d'assistance pour la protection de l'euro contre le faux-monnayage, connu sous le nom de programme Pericles, est élaboré. Créé en mars 2001, un groupe de pilotage interinstitutionnel assure la coordination des travaux entre les organes compétents de l'Union européenne, soit la Commission, la Banque centrale et Europol – l'Office européen de police. Des Centres d'analyse nationaux (CAN) et des Centres nationaux d'analyse de pièces (CNAP) sont créés par les Etats membres. A la Banque centrale européenne, une base de données enregistre les informations recueillies sur la fausse monnaie et un laboratoire d'analyse des faux billets établit une sorte de répertoire documenté des contrefaçons. A La Haye, Europol met en place une cellule de crise en vue d'informer les Européens d'éventuels incidents. A Bruxelles, l'Office européen de lutte anti-fraude (OLAF) est chargé de former des policiers et douaniers spécialisés. Enfin, les polices nationales apportent leur contribution à la lutte.
- 40 Transport et stockage ne vont pas de soi. L'alimentation de milliers de points de distribution comporte des risques. La police est appelée un peu partout à renforcer la sécurité des transports de fonds. En France, un plan de sécurité pour le passage à l'euro, qui prévoit la mobilisation de l'armée et de la police, est adopté par le Conseil des ministres en mai 2001.
- 41 D'autres mesures concernent le passage à l'euro à l'extérieur de l'Union européenne.<sup>457</sup> Préalimentation des banques centrales extérieures à la zone euro. Sous-préalimentation assurée par les établissements de crédit. Adaptation des distributeurs, des machines de tri et accepteurs de billets et de pièces. Et campagne d'information ciblée sur les agences de voyage et le secteur bancaire.<sup>458</sup> Par une orientation qui date de septembre 2001, la Banque centrale européenne définit le contenu des actions à mener à l'extérieur de la zone euro. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2001, plus de vingt banques centrales hors de la zone euro ont été préalimentées en euros fiduciaires. La Bundesbank est plus particulièrement sur la brèche. En Europe centrale et orientale, l'utilisation massive du mark rend nécessaire un approvisionnement conséquent des établissements bancaires en euros. D'après la BCE, « 30 à 40 % des billets de banque en

- deutsche Mark en circulation sont détenus hors d'Allemagne, la majorité se trouvant vraisemblablement dans les pays de l'Est et du Sud-Est. »<sup>459</sup>
- 42 Tout cela a son coût. Coût de la production des billets – sensiblement supérieur à celui des billets nationaux en raison de la sophistication des clés de sécurité (ce coût est à la charge des banques centrales nationales). Coût de la préparation. Rien que les dépenses de la campagne d'information Euro 2002 sont chiffrées à quatre-vingts millions d'euros.<sup>460</sup> Coût qu'occasionnent toutes les adaptations techniques à tous les niveaux. Le seul échange des pièces et billets revient aux banques françaises, d'après *Le Monde*, à 11,3 milliards de francs, alors même qu'existe un manque à gagner sur les affaires courantes.<sup>461</sup> En ajoutant le passage à l'euro des marchés financiers en 1999, le montant total avoisine les 30 milliards de francs. En Allemagne, le coût de la conversion est évalué à 20 milliards d'euros. C'est donc « une ardoise », comme on dit, qui pèse plutôt lourdement sur les finances des administrations et des entreprises.
- 43 Le management du système commence sans difficulté particulière.<sup>462</sup> La stabilité des prix est maintenue malgré quelques tensions inflationnistes temporaires. L'encadrement des politiques budgétaires nationales est assuré par le pacte de stabilité et de croissance, que les Quinze ont conclu en 1996, et par des règlements, résolutions et autres déclarations ultérieures.<sup>463</sup> Avalisées par le Conseil sous forme de recommandations, les « Grandes orientations de politiques économiques » (GOPE) qui en découlent balisent d'année en année la route des Européens en donnant un contenu opérationnel aux priorités définies par l'Union. Instaurés par le pacte de stabilité et de croissance, des programmes de stabilité et de convergence actualisés sont soumis par les Etats membres aux instances européennes qui les examinent, les évaluent et, le cas échéant, les critiquent en vue de s'assurer de la conformité des positions budgétaires aux normes établies et de la poursuite de la coordination des politiques économiques.<sup>464</sup> Depuis le début 1999, le renforcement du contenu de la coordination – pour citer la Commission – est progressif et continu.<sup>465</sup> Des rapports sur les progrès réalisés en matière de statistiques dans le cadre de l'union économique et monétaire sont régulièrement établis par le Comité économique et financier. Le marché monétaire est intégré dès le premier jour. TARGET, le système de paiements bancaires, qui connecte les systèmes nationaux de tous les Etats membres de l'Union européenne et rend possible des compensations globales à n'importe quel moment de la journée entre établissements financiers, entre en fonction dès le premier jour en y intégrant la City.<sup>466</sup> Un plan d'action qui concerne les services est échafaudé et lancé, un autre plan qui porte sur le développement des statistiques dans la zone euro est établi en septembre 2000. C'est donc toute une architecture institutionnelle, juridique, politique et technique qui constitue le nouveau système.
- 44 Le tableau de bord des plans nationaux de basculement vers la monnaie unique est aussi suivi de près par la Commission. La sensibilisation continue de rencontrer des résistances. Dans l'opinion publique, qui a du mal à assimiler le changement. Dans les administrations qui tardent à opérer en euro. Dans les PME, qui peinent à introduire les mesures administratives, comptables et fiscales requises – et cela en dépit des efforts d'information des ministères des finances, des banques centrales nationales et des banques privées. Plus rapides en Belgique, au Luxembourg, plus lentes en Allemagne, plus attentistes en France, où beaucoup d'entreprises et d'indépendants attendent le dernier moment pour basculer leurs factures en euros, plus critiques en Italie, où les préparatifs en vue du passage à l'euro accumulent de graves retards. Dans le commerce,

- l'usage de l'euro n'est pas plus avancé. Les paiements par chèques ou par cartes restent limités. *Le Monde* titre en mai 2001 : « Les Français ne sont pas encore prêts à payer en euros. »<sup>467</sup> Ils ne sont pas les seuls.
- 45 Le processus d'acclimatation n'est pas rapide. Somme toute, l'euro est la monnaie légale de l'*Euroland* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999. En avril 2001, dans son premier état des lieux, la Commission dénonce les lenteurs qui caractérisent la mise en œuvre de l'euro. C'est l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2002 qui brusque le rythme.
- 46 Les autorités européennes surveillent aussi le mouvement des prix. La crainte de hausses indues est souvent exprimée du côté des consommateurs. Quelques augmentations ont été enregistrées ici ou là, d'autres ont été annoncées. En juin 2001, les ministres de l'Eurogroupe réaffirment dans une déclaration conjointe que leur souci est, d'une manière générale, de veiller à ce que la conversion de tous les prix, tarifs et redevances relevant de leur gouvernement soit sans effet sur les prix ou ait un minimum de répercussions pour les consommateurs.<sup>468</sup> Des accords lient un peu partout distributeurs et associations de consommateurs. Dans l'ensemble, les renchérissements entraînés par la double étiquette sont limités. Les abus sont rares d'après les observatoires mis en place pour suivre les opérations et arbitrer, le cas échéant, des litiges. La Bundesbank, qui s'est penchée sur la question arrive à la même conclusion. « Dans l'ensemble, observe-t-elle, en novembre 2001, les évaluations qui ont été faites jusqu'à présent ne permettent pas de conclure à des changements de prix qui soient en liaison avec la conversion des prix en euro. »<sup>469</sup>
- 47 Les efforts ne sont pas cantonnés aux préparatifs. Faute de contraintes, Bruxelles éprouve d'énormes difficultés à imposer aux banques la diminution des commissions – souvent prohibitives – sur les transactions transfrontalières, soi-disant dues à la complexité des systèmes existants, ou sur les prélèvements qui remplacent à leur manière les commissions de changes, auxquelles – théoriquement – l'entrée dans la troisième phase de l'UEM a mis fin. La Commission, qui ne baisse pas les bras, poursuit sa lutte contre les coûts excessifs des virements transfrontaliers en vue de réaliser un « espace de paiement unique » qui profite aux consommateurs.
- 48 Ce qui ressort d'une enquête qui paraît en septembre 2001, c'est que le prix moyen d'un paiement transfrontalier de 100 euros à l'intérieur de l'Union est encore de 24,09 euros – contre 23,93 en 1993.<sup>470</sup> De plus, le coût d'une transaction de 100 euros varie de 9,72 euros au Luxembourg, 11,99 en Belgique et aux Pays-Bas à 33,51 euros en Irlande et 43,89 en Grèce. Comme le note la Commission, « un grand nombre de ces virements continuent à faire l'objet d'une double facturation non autorisée ».<sup>471</sup> Dans un communiqué, le commissaire européen Frits Bolkestein observe que l'enquête « montre clairement que, dans de trop nombreux cas, les clients ne reçoivent pas les informations sur les frais auxquelles ils ont droit en vertu de la directive actuelle et qu'ils subissent beaucoup trop souvent des doubles facturations non autorisées. »<sup>472</sup>
- 49 D'autres coûts obèrent les échanges de liquidités. Alors qu'en Allemagne, en Espagne, en France, en Grèce et en Irlande, les banques suivent les recommandations de la Commission en échangeant les liquidités sans frais et sans limites, les banques autrichiennes et certaines banques au Portugal, en Finlande et au Luxembourg ont introduit un plafond.
- 50 En juillet 2001, la Commission entérine un projet de règlement qui obligera les banques à aligner dès janvier 2002 les commissions qui frappent les virements transfrontaliers

- électroniques sur les tarifs des paiements effectués à l'intérieur de l'Etat d'établissement. « Le but du présent règlement est de faire baisser les frais bancaires facturés pour les paiements transfrontaliers en euros afin de les ramener au niveau des tarifs pratiqués au plan national. »<sup>473</sup>
- 51 Le 26 novembre, le Conseil, sur la base d'un texte de compromis de la Présidence, approuve – seule l'Autriche votant contre – le règlement sur les paiements transfrontaliers en euros moyennant quelques concessions : à la demande de l'Allemagne, l'alignement de la tarification des paiements transfrontaliers d'un montant maximum de 12 500 euros sur les tarifs nationaux est reporté au 1<sup>er</sup> juillet 2002.<sup>474</sup> Le 19 décembre, le Conseil et le Parlement arrêtent définitivement ce règlement.<sup>475</sup>
- 52 Le contentieux est-il réglé ? C'est loin d'être sûr. Le bras de fer n'est pas terminé. Les banques menacent de compenser les nouvelles mesures par de nouveaux tarifs sur le retrait des liquidités ou les cartes de crédit internationales. L'affaire reste à suivre.
- 53 Le 9 octobre 2001, la Commission, dans son second rapport sur les préparatifs pour l'introduction des billets et pièces en euros, examine en premier lieu les chantiers en cours, en particulier les plans d'urgence et mesures de sécurité, la lutte contre la contrefaçon, le stockage et le transport, le traitement du risque de hausse des prix et les paiements transfrontaliers en euros. Ce qui ressort, c'est que ces préparatifs varient en fonction des différents acteurs économiques, plus rapides du côté des administrations nationales, moins du côté des collectivités locales, des PME et des particuliers. La Commission note ceci : « L'utilisation de l'euro progresse légèrement, notamment pour les opérations avec les administrations publiques. Mais les entreprises ne se tournent pas facilement vers la devise européenne qui, par ailleurs, reste très peu utilisée par les particuliers. » La Commission énumère en second lieu « quarante bonnes pratiques pour faciliter le passage à l'euro », les unes dont l'application est jugée très importante par la Commission, les autres dont l'application est jugée utile. Quelques exemples en vrac. Fixation immédiate des prix en euro avec contre-valeur en monnaie nationale. Respect par les commerçants de l'engagement de stabilité globale des prix souscrit par leurs représentants européens. Echange gratuit et illimité pour les clients de l'unité monétaire nationale contre des euros au guichet des banques début 2002. Mise en œuvre par les collectivités et associations locales d'actions d'information de proximité à l'intention des publics fragiles.<sup>476</sup>
- 54 Tout n'est pas harmonisé entre les Douze. A commencer par la durée de la double circulation : jusqu'au 28 janvier 2002 aux Pays-Bas, jusqu'au 9 février en Irlande, jusqu'au 17 février en France et, dans tous les autres pays, jusqu'au 28 février. En Allemagne, c'est en quelque sorte un « big bang » en un jour qui a lieu, quand bien même le mark conserve une valeur d'usage durant les deux premiers mois de 2002. C'est le résultat de la décision du Conseil ECOFIN informel de Turku en septembre 1999 qui réduit la durée de la double circulation de six mois (retenue lors du Conseil européen de Madrid en 1995) à huit semaines au maximum tout en laissant aux Etats membres la liberté de déterminer l'échéance ultime entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 28 février 2002.
- 55 En vue de familiariser les Européens à la monnaie européenne, des campagnes d'information couvrent la zone euro et le monde extérieur. Devant le Parlement européen, le président Romano Prodi déclare le 13 février 2001 : « Au cours des onze mois qui viennent, la Commission coopérera très étroitement avec les présidences

suédoise et belge pourachever les préparatifs en vue de cet événement tout à fait majeur. L'effort pour y parvenir sera énorme et sans précédent. L'euro comme monnaie sonnante et trébuchante dans la poche des gens aura un impact énorme sur leur vie. Leur qualité de citoyen européen deviendra une réalité quotidienne tangible. »<sup>477</sup> Il importe donc, ajoute le président Prodi, de « fournir un effort tout particulier pour informer et rassurer le public. »

- 56 L'éducation des consommateurs ne va pas de soi. L'entreprise est compliquée. Calculs de conversion. Double circulation. Calendrier des opérations. Accoutumance à l'euro fiduciaire. Les inquiétudes et incompréhensions ne disparaissent pas comme par enchantement. En mars 2001, l'UNICE observe : « Le monde des affaires est préoccupé par le manque d'intérêt et de confiance du public envers l'euro. »<sup>478</sup>
- 57 A mesure que l'échéance approche, les efforts sont multipliés en vue de faire face à l'épreuve et d'adoucir le saut monétaire. Emissions de radio et de télévision. Dépliants. Brochures. Bandes dessinées. Sites Internet. Placards publicitaires. Lignes téléphoniques. En Irlande, la campagne prend même le tour d'un « bombardement » d'information selon le *Financial Times*.<sup>479</sup>
- 58 Des dizaines de millions de guides explicatifs, riches de renseignements sur l'euro et la vie quotidienne, la monnaie fiduciaire, l'album des fac-similés, sont distribués dans la zone. En Italie, un *Villaggio Euro*, un atelier itinérant, sous le patronage de l'Union européenne et du Ministère du trésor, initie les Italiens à la monnaie unique.<sup>480</sup> Un peu partout, des convertisseurs officiels – qui portent la mention « conforme au règlement CE n° 1103/97 » – sont vendus aux consommateurs. En Italie, 18 876 000 euroconvertisseurs sont même offerts par le président du Conseil Silvio Berlusconi à ses concitoyens.<sup>481</sup> Sous la direction de la Banque centrale européenne et des douze banques centrales de la zone euro, une campagne d'information Euro 2002 informe le public sur les caractéristiques de la monnaie européenne. Tirée à deux cent millions d'exemplaires, une brochure intitulée « Préparons-nous à l'arrivée de l'euro – Votre guide pratique sur les billets et les pièces en euros » présente en détail les pièces et les billets, ainsi que les différents programmes nationaux de passage à l'euro fiduciaire. La mobilisation est énorme du côté des banques, de la poste, des chaînes de distribution.
- 59 Divers dispositifs sont destinés aux « populations sensibles ». Des dizaines de milliers d'animateurs, d'euroformateurs, sont chargés de former les personnes âgées et les malvoyants à la nouvelle monnaie. La campagne d'information est encore étendue aux écoles, où des concours sont organisés. En Allemagne, près de 50 000 établissements scolaires reçoivent de la Bundesbank du matériel « en vue de promouvoir la thématisation de l'euro dans l'enseignement. »<sup>482</sup>
- 60 Des pays ont commencé plus tôt, d'autres plus tard. Certains sont à la traîne. Mais partout, le train est en route. Des mesures législatives et réglementaires sont prises par tous les Etats membres et, suivant les cas, par les Länder et les régions autonomes. Elles traitent de toute sorte d'aspects. Des questions de conversion et d'arrondi. Du double affichage. De la circulation des transporteurs de fonds dans les zones piétonnières. De l'introduction de l'euro et de la pré-alimentation. De l'ajustement des montants de référence. De l'affichage des prix sur les instruments de mesure.
- 61 Cela va de soi : le lancement de l'euro n'est pas seulement une affaire technique. Il comporte des aspects sociologiques, psychologiques, culturels. C'est un nouveau

symbole monétaire qui fait son apparition, une nouvelle échelle qui se substitue à des mesures ancrées dans les habitudes et les cultures, un nouvel environnement qui éveille incertitudes et appréhensions. « La mentalité de l'homme de la rue, comme le note Paolo Legrenzi, de l'Université de Bologne, résiste à lire toute la réalité dans la seule optique d'un froid calcul économique. »<sup>483</sup> Les anxiétés sont compréhensibles. Selon la Commission, les plus réfractaires au changement sont les personnes âgées. Elles ne sont pas les seules. Le psychologue parisien Jacques Birouste évalue à quatre-vingts millions les « potentiels inadaptés monétaires » parmi les Européens.<sup>484</sup> D'une certaine façon, l'euro est un voyage sans retour qui ne laisse pas indifférent. L'entreprise commande le maximum d'encadrement et de surveillance en vue d'assurer et de rassurer les consommateurs. Des mesures d'indemnisation en cas d'escroquerie à l'euro sont prévues, des assurances spéciales introduites pour protéger les souscripteurs contre tout abus.

- 62 Les responsables européens sont-ils tout à fait à la hauteur de l'enjeu ? Rares sont ceux qui participent à la campagne de l'euro. L'enthousiasme n'est pas au rendez-vous. Certains ministres mettent des bémols dans leurs déclarations. Il en va ainsi des ministres italiens Tremonti et Martino. C'est assez déroutant comme l'observent les médias. En octobre 2001, Nicole Fontaine, présidente du Parlement européen, invite même les responsables politiques à un engagement plus fort dans la défense de l'euro au moment de son introduction.<sup>485</sup>
- 63 Au cours des dernières semaines de la transition, l'éveil à l'euro s'accélère et se diffuse sous l'effet vraisemblable du déluge d'informations et du rapprochement de l'échéance. Au bout du compte, après un démarrage lent, c'est presque dans l'enthousiasme, d'après les médias, que le basculement a lieu. Quelques titres parmi d'autres donnent une idée du climat. *El País* : « Les citoyens accueillent l'euro dans l'euphorie ».<sup>486</sup> *Le Monde* : « L'Europe a fait fête à l'euro ».<sup>487</sup> *Le Corriere della Sera* : « Euphorie pour le début (de l'euro) dans les douze pays de l'union monétaire ».<sup>488</sup> *La Süddeutsche Zeitung* : « Marche victorieuse des pièces de monnaies sonnantes et trébuchantes ».<sup>489</sup> En bref, une intronisation plutôt réussie malgré quelques files d'attente dans les banques, les postes, les grands magasins et aux péages des autoroutes.
- 64 L'union économique et monétaire comporte encore des insuffisances. Les plus importantes concernent les institutions. Les doutes ne portent pas sur la BCE et le SEBC qui sont solidement construits. C'est le pendant politique de la BCE qui prête le flanc à la critique. Il faut bien reconnaître que ni la structure, ni les compétences, ni l'identité de l'Eurogroupe ne sont clairement définies. Le décalage n'est pas fortuit. Il reflète la complexité de la construction européenne. Politique monétaire européenne d'un côté ; politique économique nationale de l'autre. En d'autres termes, ce qui fait défaut, c'est une conduite harmonisée des politiques économiques répondant en quelque sorte à la politique monétaire unie de la BCE. L'économiste britannique Robert Skidelsky observe : « A travers toute l'histoire, il y a eu des gouvernements sans banques centrales. Mais jusqu'à la mise en place de la Banque centrale européenne, il n'y a jamais eu de banques centrales sans gouvernements. »<sup>490</sup>
- 65 Voyons de plus près. Enceinte informelle, l'Eurogroupe est un organe où les décisions se prennent par consensus. Les ministres, qui tiennent séance – habituellement – la veille des Conseils ECOFIN depuis l'été 2000, ne disposent ni de pouvoirs financiers et ni de pouvoirs budgétaires propres et continuent donc de dépendre des Quinze du Conseil ECOFIN, où figurent les trois absents de l'UEM, soit le Danemark, le Royaume-Uni et la

Suède. Dans une communication au Conseil, la Commission note ceci : « La coordination des politiques économiques au sein de la zone euro se fait par consensus. Elle ne vise pas à imposer une décision à un Etat membre mais à le convaincre d'appliquer la politique jugée souhaitable. »<sup>491</sup> Le caractère des réunions ne se prête ni à des décisions tranchées ni à des discussions franches. Abordée en mars 2001, la question de la réforme des structures internes a à peine avancé. La responsabilité politique forte de l'Eurogroupe, face à la responsabilité monétaire forte de la Banque centrale européenne, n'est pas établie malgré le coup de pouce du Conseil européen de Nice qui l'a, en quelque sorte, officialisé en évoquant « l'amélioration des travaux et de la visibilité de l'Eurogroupe ».<sup>492</sup> Assumée toute l'année 2001 par la Belgique en raison de la non-participation de la Suède à l'union monétaire, la présidence de l'Eurogroupe manque encore de ressort, de visibilité et d'autorité. En cela, elle ne comble pas le vide institutionnel qui continue de caractériser l'UEM.

- 66 Le défaut de commandement unifié de la zone euro ressort plus fortement dans les moments difficiles. Les Européens continuent de réagir le plus souvent en ordre dispersé, lorsque des événements majeurs surviennent. La prise de décision reste aléatoire comme le montrent de récentes études. Les déclarations d'intention ne remplacent jamais, c'est évident, la cohésion des structures. Et les dissonances entre responsables politiques et monétaires – en particulier celles qui opposent le ministre belge des finances Didier Reynders et le président de la BCE Wim Duisenberg – n'arrangent rien. Quelques déclarations intempestives et contradictoires mises en exergue par les médias ont même pu nuire au crédit de la nouvelle monnaie européenne. *The Economist Intelligence Unit*, de Londres, observe : « Il y a un besoin d'éviter des conflits entre les ministres nationaux des finances et la Banque centrale européenne sur l'équilibre entre la politique monétaire et la politique fiscale, incluant des implications pour la politique de change. »<sup>493</sup>
- 67 De cela, un certain nombre d'Etats sont conscients. L'idée de renforcer la coordination remonte aux débuts de la troisième phase de l'UEM. Le défaut appelle des corrections. La France est particulièrement pressante en la matière. Dès le printemps 2000, elle recommande le renforcement de la coordination de toutes les politiques économiques en Europe, qu'elles soient budgétaire, fiscale ou structurelle. Elle suggère aussi des améliorations institutionnelles. Création d'une troika. Allongement de six mois à un an de la durée de la présidence de l'Eurogroupe. Désignation d'un Monsieur euro. Mise en place d'un secrétariat permanent.
- 68 En février 2001, la Commission soumet au Conseil une proposition en vue d'améliorer la coordination des politiques économiques dans la zone euro. La démarche est raisonnable. Le rapprochement entre les Douze est encore lacunaire. Les méthodes et procédures qui régissent la coordination des politiques économiques répondent imparfaitement aux changements qu'entraînent l'achèvement du marché intérieur et l'unification monétaire. Les « grandes orientations des politiques économiques », qui constituent, selon les Quinze, le pivot de la coordination, ne comportent ni contrainte ni obligation réelles. Et le pacte de stabilité et de croissance, le monitoring qui en découle et les avis et recommandations du Conseil, établis sur la base de rapports de la Commission ne suffisent pas à dissuader dans les faits toute mise en cause ou violation malgré le possible recours à des sanctions.<sup>494</sup> Le fonctionnement de l'Eurogroupe – qui le nie ? – n'est pas satisfaisant. C'est donc une coopération renforcée comportant « des instruments de coordination plus efficaces » que recommande la Commission à

l'attention du Conseil. Il faut plus de dialogue et d'institutions communes. La Commission invite aussi à redéfinir « l'expression externe » de la réorganisation selon une formule de triumvirat associant le président de l'Eurogroupe, le président de la BCE et un représentant de la Commission.<sup>495</sup> Devant la presse, le commissaire européen Pedro Solbes déclare : « Si elles sont mises en œuvre, les propositions de la Commission seront déterminantes pour arriver à une meilleure gestion économique de la zone euro, tout en respectant parfaitement l'indépendance et les compétences des différents acteurs politiques concernés. »<sup>496</sup> Le propos est net et clair sous les précautions oratoires d'usage.

- 69 Le projet n'est pas très ambitieux. Mais il est encore trop ambitieux. Les résistances sont fortes. Les Etats ne sont pas prêts à limiter leurs compétences en matière économique. Pris à contre-pied, les ministres Laurent Fabius et Didier Reynders font part de leurs réserves. Initiative non discutée entre les Douze. Immixtion de la Commission dans des affaires qui ne sont pas de sa compétence. En bref, le projet soulève des vagues. Le ministre Reynders déclare : « Le rôle de la Commission est d'alimenter les travaux de l'Eurogroupe à travers les indicateurs et la coordination des prévisions économiques, mais je souhaite que cela se fasse en respectant la logique d'une autorité politique, qui est celle de l'Eurogroupe. »<sup>497</sup> Ce que Didier Reynders ne dit pas, c'est ce qu'est l'autorité politique de l'Eurogroupe. La Commission, comme il se doit, essuie les plâtres. Ferdinando Riccardi, éditeur du *Bulletin quotidien Europe*, commente : « C'est une révolution ! Ce projet touche directement à la problématique des limites et de la nature de la surveillance européenne sur les politiques économiques nationales, déjà soulevée par l'affaire irlandaise [...] ».<sup>498</sup> Résultat : le Conseil ECOFIN rejette des propositions de la Commission sur une charte des règles budgétaires appelées à orienter les Etats membres dans leurs dépenses publiques. Mais la question ne disparaît pas de la scène. Elle rebondit à l'automne 2001 devant le Parlement européen qui examine à son tour la communication de la Commission.
- 70 Querelle de forme ? Querelle de fond ? Ce qui est sûr, c'est que la structure de l'union économique et monétaire n'est pas adéquate. Le débat n'est pas clos. Les Européens en sont conscients. Le 15 juin 2001, à Göteborg, le Conseil déclare ceci : « Une coopération étroite entre les acteurs de la politique économique ainsi qu'un dialogue constant et fructueux entre le Conseil, l'Eurogroupe et la BCE, associant la Commission et respectant tous les aspects de l'indépendance du SEBC, constituent des éléments essentiels si l'on veut favoriser une évolution harmonieuse de l'économie. »<sup>499</sup> C'est suffisamment vague pour rallier tous les suffrages.
- 71 L'idée la plus logique et, en l'état, la plus utopique, c'est d'instaurer un gouvernement économique de l'Europe en vue d'améliorer la qualité de la politique économique de l'union économique et monétaire et de rééquilibrer l'architecture institutionnelle de l'UEM. Malgré les réserves qu'elle provoque, elle ne perd pas ses droits. En décembre 2001, le ministre français des affaires européennes Pierre Moscovici en défend le principe devant la délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale en disant ceci : « Il faut maintenant créer un gouvernement économique européen capable de mener une policy mix avec la Banque centrale européenne. »<sup>500</sup> De son côté, le ministre Didier Reynders invite la Convention appelée à discuter en 2002 du développement futur de l'Europe à réfléchir à une « formule politique plus large et plus définitive que l'Eurogroupe » pour faire contrepoids à la Banque centrale européenne.

<sup>501</sup>

- 72 Reste qu'il n'est pas question, dans l'immédiat, de mettre en place un gouvernement économique qui fasse contrepoids à la BCE. Les conditions ne sont pas encore réunies. L'union économique n'est pas près d'être réalisée. Positions, intérêts, doctrines continuent d'opposer les Douze. Des déclarations nombreuses du côté britannique, italien, espagnol, Scandinave montrent combien la construction actuelle de l'Europe a atteint ses limites. Demeure l'hypothèse théorique des coopérations renforcées qui ne rencontre que peu d'écho.
- 73 La représentation extérieure des Douze est aussi en question. C'est le président en exercice du Conseil qui l'assume selon l'usage. La formule, qui équivaut à une rotation semestrielle, n'est pas idéale pour assurer la continuité face à la BCE – et face aux Etats membres. Quelle autre formule alors retenir ? Relancée de manière un peu hâtive par le ministre Didier Reynders, l'idée de nommer un Monsieur ou une Madame euro chargé(e) de représenter les Douze à l'extérieur, en particulier auprès du FMI et du G7, suscite une nouvelle levée de boucliers tant du côté de la Banque centrale que du côté de certains ministres. Même Laurent Fabius, qui appelle à l'amélioration de la visibilité de l'Eurogroupe, est réservé. En mars 2001, elle est reportée à d'autres temps. Le président de la BCE continuera de représenter la zone euro, conjointement avec la présidence de l'UE, au cours des réunions des ministres et des gouverneurs de banque centrale du G7.
- 74 Ce qui est encore en question, c'est la coopération entre la BCE et les gouvernements. La répartition des tâches n'est pas bien délimitée. Des ambiguïtés subsistent. Ainsi, d'après l'article 109 du traité sur l'Union européenne (article 111 de la version consolidée) le Conseil peut-il formuler, après consultation de la BCE, « les orientations générales de politique de change » vis-à-vis des monnaies non communautaires, c'est-à-dire les éventuels changements de parité de l'euro, alors que la BCE peut intervenir de son propre chef sur le marché des changes en acquérant et en vendant, « au comptant et à terme, toute catégorie d'avoirs de réserve de change », selon l'article 23 du protocole sur les Statuts du SEBC et de la BCE. De jure et de facto, comme le note le Rapport annuel 1999 de la BCE, la politique des changes « relève de la responsabilité conjointe du Conseil ECOFIN et de l'Eurosystème ».<sup>502</sup>
- 75 Il ne fait pas de doute qu'en matière monétaire, l'Union européenne est – déjà – fédérale. Monnaie administrée par le SEBC et la BCE. Politique monétaire du ressort unique de la BCE, « seule habilitée à autoriser l'émission de billets de banque dans la Communauté ».<sup>503</sup> Et surtout indépendance complète du Système européen de banques centrales qui consiste dans une double indépendance : celle des douze banques centrales par rapport aux institutions nationales et celle de la BCE par rapport aux institutions européennes. C'est écrit noir sur blanc dans le traité sur l'Union européenne : « Les institutions et organes communautaires ainsi que les gouvernements des Etats membres s'engagent [...] à ne pas chercher à influencer les membres des organes de décision de la BCE ou des banques centrales nationales dans l'accomplissement de leurs missions. »<sup>504</sup>
- 76 Voilà qui n'est pas très facile à admettre. Et qui n'est pas admis très facilement. L'indépendance de la BCE ne passe pas très bien. Les critiques pleuvent sur l'institution. Absence de contrôle démocratique. Supranationalité. Opacité. Rigidité de la politique monétaire. Faut-il alors corriger le traité ? En octobre 2001, François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste français, déclare : « Ce qu'il faut changer, c'est le traité

- fondeur de la BCE pour faire en sorte qu'elle ait un autre objectif que la lutte contre l'inflation et qu'elle soit aussi gardienne de la croissance. »<sup>505</sup>
- 77 Mais beaucoup de critiques tombent à côté. La politique monétaire est conforme aux accords conclus entre les Eurozoniens. Le manque de transparence de la BCE est contredit par la politique d'information et de communication. En octobre 2001, le quotidien *De Standaard* conclut que la BCE est « plus transparente que ne l'a jamais été la Bundesbank ».<sup>506</sup> Et elle est sans doute aussi plus transparente que ne l'est la *Federal Reserve* américaine.
- 78 Dans les faits, le marché semble comprendre et interpréter justement, d'après des sondages, les orientations de la BCE. La lutte contre l'inflation représente un repère très visible de la politique monétaire. Ce qui continue d'alimenter le débat, c'est la politique de taux d'intérêt de la BCE. Maintenir les taux ? Les baisser ? Quand des signes de ralentissement apparaissent et que des marchés craquent, presque aussitôt des voix critiquent l'immobilisme de la BCE et réclament une diminution des taux directeurs. Ce sont aussi les prévisions de la BCE qui sont contestées. Trop optimistes – c'est sans doute l'effet de la méthode Coué – en ce qui concerne la croissance, trop pessimistes en ce qui concerne l'inflation. De là le reproche qui lui est fait de réagir trop tard devant le ralentissement économique, alors que la *Federal Reserve* répond plutôt au quart de tour aux mécomptes de la conjoncture par ses baisses répétées des taux.
- 79 Il n'est pas exclu que la BCE soit victime d'un mauvais procès. Que peut-elle faire de plus, d'après le traité de Maastricht, que de veiller à la stabilité des prix ? L'article 105 du traité sur l'Union européenne offre un minimum de marge de manœuvre. En mai 2001, Wim Duisenberg déclare devant la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen : « Sans préjudice de l'objectif de stabilité des prix, le SEBC apporte son soutien aux politiques économiques générales dans la Communauté, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de la Communauté. »<sup>507</sup> A la différence de la *Federal Reserve*, la BCE n'a pas à s'occuper de la croissance ni de l'équilibre de la balance des paiements.
- 80 Les insuffisances de l'union économique et monétaire concernent aussi la conduite des politiques économiques. La capacité de coordination et d'intervention est limitée. Contenir les dépenses publiques ne va pas de soi en période de ralentissement économique. Les autorités européennes ont fort à faire pour endiguer la tendance. En mai 2001, l'Italien Tommaso Padoa Schioppa, membre du Conseil de la BCE, avertit : « Il est essentiel que continue le processus de mise en ordre définitive des comptes publics prévu par Maastricht, quelles que soient les conditions de la conjoncture ».<sup>508</sup> La Commission défend la même position. Ce qui importe, c'est d'inspirer confiance. Et inspirer confiance suppose des convergences durables entre les Douze, sinon les Quinze.
- 81 En janvier 2001, l'Irlande tombe dans le collimateur de la Commission et du Conseil. La raison : la non-conformité du budget irlandais aux « grandes orientations de politiques économiques » convenues entre les Douze. L'affaire fait du bruit. Le bilan de l'Irlande est plutôt positif : à l'actif, une croissance réelle de 10,7 % en l'an 2000, un excédent budgétaire de 4,7 %, un taux de chômage qui est descendu à 4 %, une hausse de productivité d'environ 3 %, un excédent budgétaire représentant 3 % de la richesse nationale ; mais au passif, un taux annuel d'inflation de 5,3 %, alors que la zone euro exige 2 % au maximum. Le risque, c'est la surchauffe – et donc l'envolée des prix. Les règles sont strictes. Et la première d'entre elles, c'est le maintien de la stabilité des prix.

L'article 103.4 du traité sur l'Union européenne autorise le Conseil (article 99.4 de la version consolidée), statuant à la majorité qualifiée, à adresser les recommandations nécessaires à un Etat qui ne s'est pas conformé aux normes, voire à les rendre publiques. Et le couperet tombe en février. Le Conseil demande à l'Irlande de revoir sa copie. Dans une recommandation proposée par la Commission, il reproche à l'Irlande de compromettre par une double politique d'allègement des impôts indirects et d'accroissement des dépenses publiques la compression de l'inflation que commande la cohésion de l'Europe monétaire. « Le gouvernement irlandais doit mettre un terme à la non-conformité du budget pour 2001 avec les grandes orientations des politiques économiques et adopter des mesures budgétaires compensatoires en cours d'année. Selon les hypothèses macroéconomiques retenues dans le nouveau programme de stabilité actualisé, cela devrait permettre d'empêcher toute réduction de l'excédent budgétaire sous-jacent par rapport à 2000. »<sup>509</sup> En même temps, le Conseil insiste une nouvelle fois, dans une invitation adressée à tous les Etats membres, sur la nécessité de poursuivre des politiques budgétaires qui tendent vers « des finances publiques proches de l'équilibre ou excédentaires. »<sup>510</sup> Le commissaire Pedro Solbes observe : « Les pays ne peuvent plus faire ce qu'ils veulent, ils doivent faire preuve de cohérence par rapport aux règles que nous avons adoptées ensemble. »<sup>511</sup> Le président Duisenberg donne raison aux instances européennes tout comme le Fonds monétaire international.

<sup>512</sup>

- 82 Mais l'Irlande comprend mal. Et comme elle comprend mal, elle n'entend pas céder devant les injonctions de la Commission et du Conseil. Le ministre des finances Charlie McCreevy continue de considérer les recommandations de Bruxelles comme excessives en raison des performances de l'économie irlandaise.<sup>513</sup> Il n'est pas le seul. Même au Parlement européen, des députés font état de leur étonnement à propos des mesures prises contre l'Irlande. « Alors que la France ne respecte pas ses engagements, remarque le député Jean-Louis Bourlanges, la Commission a choisi de commencer par l'Irlande, qui respecte l'essentiel des critères. »<sup>514</sup>
- 83 La recommandation opère-t-elle ? La réponse n'est pas nette. Des mesures sont prises par les autorités irlandaises. Mais elles ne suffisent pas à éliminer tous les risques de surchauffe. Le dossier est re-abordé par le Conseil ECOFIN du 6 novembre 2001 sur la base d'un nouveau rapport de la Commission. Ce qui apparaît clair, c'est que la surchauffe en Irlande appelle « une vigilance continue en ce qui concerne l'évolution de la situation budgétaire. » Le Conseil observe que « ses recommandations ont été suivies dans une certaine mesure ». <sup>515</sup> Dans une certaine mesure ? L'expression révèle sans doute les limites de la méthode. L'Irlande est un petit pays qu'il est relativement facile de sermonner. Dans le cas de la France, de l'Italie ou de l'Allemagne, comment faire ?
- 84 L'Europe économique et monétaire est encore en mal d'harmonisation et de direction. Les politiques budgétaires et fiscales restent nationales. Les réformes internes continuent d'être décidées sans concertation. Et cela n'est pas près de changer. La manière assez cavalière dont la France a réglé en septembre 2000 la question des taxes sur les produits pétroliers montre l'énormité de la tâche.
- 85 En mars 2001, le Portugal fait l'objet de quelques réserves et critiques en raison de l'état de ses finances publiques. Dans son avis, le Conseil l'invite à procéder à un resserrement approprié de sa politique budgétaire en 2001. Il est dit ceci : « Le Conseil attend du gouvernement portugais que, dans la prochaine actualisation de son programme, il introduise des mesures concrètes pour mener à bien la politique plus

- ambitieuse qui est la sienne en matière d'assainissement budgétaire. »<sup>516</sup> Mais, à la différence de l'Irlande, le Conseil n'adresse pas d'avertissement formel au Portugal.
- 86 Le rôle de la Commission n'est pas de tout repos. C'est presque une tâche de « père fouettard » qu'elle assume. Le 27 juin 2001, elle épingle la France, l'Allemagne, l'Italie et le Portugal en raison de déficits « largement supérieurs » à l'objectif fixé par le pacte de stabilité et de croissance.<sup>517</sup> Ses communications visent à dissuader les contrevéniens de poursuivre dans la faute. Les dissuadent-elles ? En octobre 2001, le ministre français de l'économie et des finances Laurent Fabius annonce un plan de consolidation de la croissance destiné à soutenir l'activité économique. Et en novembre, le ministre allemand des finances Hans Eichel évoque le report possible – en raison du ralentissement de l'économie allemande – de l'équilibre budgétaire à 2006 au lieu de 2004 comme convenu dans les objectifs de déficit définis par la Commission. *Le Monde* observe : « Les Etats européens mettent en place des stratégies divergentes laissant libre cours à une interprétation dissonante du pacte de stabilité et de croissance qui lie l'orthodoxie budgétaire des Douze. »<sup>518</sup> En novembre 2001, Pedro Solbes fait remarquer que seuls le Luxembourg, la Belgique, les Pays-Bas, la Finlande et l'Autriche respecteront à la lettre les objectifs qu'ils se sont fixés en matière de déficit public.<sup>519</sup> Le 4 décembre, lors du Conseil ECOFIN, une majorité d'Etats membres exclut toute modification des objectifs du pacte, alors que l'Allemagne demande plus de flexibilité.<sup>520</sup>
- 87 De prime abord, Bruxelles rejette la possibilité de mettre en discussion les paramètres du pacte de stabilité et de croissance en dépit de la difficulté que rencontrent des Etats comme la France, l'Italie, l'Allemagne, le Portugal à s'y conformer.<sup>521</sup> Le président Romano Prodi déclare en novembre 2001 à Bruges : « Des politiques budgétaires unilatérales menées par différents Etats membres seront toujours moins efficaces et risqueront au contraire d'avoir des effets négatifs pour l'ensemble de la zone euro et la crédibilité de l'Union économique et monétaire. »<sup>522</sup> A Gand, le 19 octobre 2001, le Conseil européen qui confirme « son attachement au Pacte de stabilité et de croissance », note qu'« une nouvelle amélioration des perspectives concernant l'inflation et le maintien de la modération salariale fourniraient une marge de manœuvre pour la politique monétaire. »<sup>523</sup> Une manière diplomatique d'inviter la BCE à relâcher ses taux en vue de contribuer à la relance de la croissance, alors qu'un projet précédent, d'après l'Agence Europe, évoquait « des initiatives que les autorités monétaires européennes pourraient prendre ». <sup>524</sup> Le premier ministre Lionel Jospin juge « important d'exploiter ces marges de manœuvre, afin d'éviter toute utilisation excessive de l'arme budgétaire. »<sup>525</sup>
- 88 Des inflexions font leur apparition dans des déclarations. A Madrid, Pedro Solbes évoque la possibilité d'une réinterprétation du pacte de stabilité en vue de le rendre plus flexible. Il observe ceci : « On doit tenir compte non seulement des déficits nominaux mais aussi des structures pour être cohérent avec le Pacte de stabilité. »<sup>526</sup> En bref et en clair, il distingue le déficit structurel du « déficit ajouté » qui peut résulter d'une crise passagère et qui peut justifier un assouplissement provisoire. C'est sans doute encore trop tôt. En vertu du pacte, une telle mesure n'est admise qu'en cas de chute de 0,75 % de la croissance durant deux semestres consécutifs.<sup>527</sup> Le 4 décembre 2001, lors de leur réunion, les ministres de l'économie et des finances écartent tout assouplissement du pacte. Et le 18 décembre 2001, le président de la BCE exclut devant la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen toute

- nouvelle baisse des taux d'intérêt et presse les gouvernements de la zone euro de respecter le pacte de stabilité et de croissance.<sup>528</sup>
- 89 L'envolée des prix constitue une autre source d'inquiétude. Au printemps 2001, l'inflation monte presque partout. Faute aux prix du pétrole ? Faute aux intempéries et aux turbulences qui ont frappé l'agriculture ? Faute à la dépréciation de l'euro ? Quoi qu'il en soit, les prix dépassent désormais en Espagne, en Italie, en Allemagne, aux Pays-Bas, le seuil fatidique d'augmentation de 2 % fixé par la BCE. Comment alors juguler la hausse sans mettre à mal la croissance ? C'est le dilemme cornélien auquel la BCE est confrontée dans la hantise d'une nouvelle stagflation. Argent plus cher pour freiner l'inflation ? Argent moins cher pour soutenir l'économie ? Faire comme aux USA, où la Réserve fédérale a abaissé ses taux d'intérêt à répétition depuis le début de 2001 ? Devant « le choc de l'inflation » et la montée des difficultés économiques, la position de la BCE n'est pas commode.<sup>529</sup> L'éternelle question de la politique monétaire – qui alimente des débats à l'infini – ne manque pas de rebondir. En mai 2001, le journal madrilène *El País* relève : « Wim Duisenberg est probablement l'une des personnalités les plus critiquées et les plus mal traitées chaque fois qu'elle apparaît devant le Parlement européen. »<sup>530</sup> Francfort finit par baisser les taux en mai 2001, alors que les responsables politiques et les commentateurs n'y croient plus.
- 90 L'harmonisation de la fiscalité est aussi au centre de controverses et de confrontations. Lancé en 1996, le paquet fiscal appelé à compléter l'UEM, bute sur des conceptions et des intérêts divergents entre les Quinze. A Feira, en juin 2000, le Conseil européen aboutit à un accord presque minimaliste sur l'harmonisation à très long terme de la fiscalité de l'épargne des non-résidents au sein de l'Union. Le dossier est épique. La directive sur la fiscalité de l'épargne que la Commission soumet au Conseil le 20 juillet 2001 rencontre quelques résistances. Le 5 décembre, le Conseil ECOFIN n'est pas en mesure de conclure. Des questions restent en suspens – en particulier celles qui concernent le contenu minimal des informations relatives aux revenus de l'épargne et la détermination de résidence des bénéficiaires effectifs.<sup>531</sup> Autre question qui bloque la décision, celle des mesures équivalentes dans les pays tiers auxquelles l'Autriche et le Luxembourg sont plus particulièrement attachées. Le 13 décembre, le Conseil parvient à un accord qui fait avancer la solution sans la régler définitivement, indiquant ceci : « Ce projet de directive représente l'ensemble des dispositions pour la fiscalité de l'épargne pour les besoins de négociations avec les pays tiers. Lorsque les Etats membres auront évalué les assurances prévues dans les conclusions de Feira en ce qui concerne tant les mesures équivalentes dans les pays tiers que les mêmes mesures dans les territoires dépendants ou associés, le Conseil statuant à l'unanimité décidera, sur la base d'un rapport présentant le résultat de ces négociations, d'un texte final de la directive au plus tard le 31 décembre 2002. »<sup>532</sup> A Laeken, le Conseil européen entérine « le rapport du Conseil ECOFIN sur la taxation de l'épargne ».<sup>533</sup>
- 91 L'intégration des marchés financiers reste encore en souffrance. Lancé en 1999, le plan d'action sur les services financiers (PASF), qui comporte dix priorités, peine à devenir réalité. De là le rapport du comité des sages, que préside le banquier Alexandre Lamfalussy, sur la régulation des marchés européens des valeurs mobilières du 15 février 2001 – entériné par le Conseil européen de Stockholm en mars.<sup>534</sup> Le constat est édifiant. Devant la presse, le baron Lamfalussy dit ceci : « La législation de base que requiert un marché financier intégré fait défaut. Les structures européennes de régulation des marchés composent un véritable patchwork : on en dénombre plus de

quarante, avec une grande hétérogénéité de pouvoirs et de compétences. Le système réglementaire actuel est tout simplement trop lent, trop rigide et mal adapté aux besoins de marchés financiers modernes. »<sup>535</sup> Les institutions européennes sont invitées à en tirer les conséquences. A Stockholm, en mars 2001, le Conseil européen donne son accord à un suivi. Les conclusions de la présidence indiquent ceci : « Le Conseil européen de Stockholm a demandé que le Plan d'action pour les services financiers soit intégralement mis en application d'ici 2005 et que tous les acteurs concernés mettent tout en œuvre pour réaliser un marché intégré des valeurs mobilières d'ici la fin de 2003 en donnant la priorité à la législation en matière de marché des valeurs mobilières prévue par le plan, y compris les mesures approuvées dans le rapport du Comité des sages sur la régulation des marchés européens des valeurs mobilières. »<sup>536</sup> L'idée est de distinguer les principes-cadres, adoptés par codécision, des règles d'exécution confiées à deux comités, un comité européen des valeurs mobilières (ESC) et un comité des régulateurs européens des marchés des valeurs mobilières (ESRC). De là deux premières propositions de directives sur les services financiers concernant l'abus de marché et le prospectus unique pour l'offre de valeurs adoptées par la Commission en mai 2001 destinées à donner « une impulsion à la construction d'un marché intégré d'ici à 2003 ». <sup>537</sup> La lutte contre l'abus de marché qui comporte le délit d'initié et la manipulation de marché et l'établissement d'un prospectus européen qui constituerait « un passeport unique » pour les émetteurs valable dans toute l'Union européenne représentent deux des objectifs visés.<sup>538</sup> De là aussi deux décisions de la Commission, en juin, qui portent sur la création des Comités prévus par la résolution de Stockholm. Le 10 juillet, le Conseil ECOFIN insiste « sur la nécessité de la réalisation la plus rapide d'un marché unique, en suivant les lignes tracées par le rapport Lamfalussy ».<sup>539</sup> C'est du côté du Parlement européen que viennent les ennuis. Des réserves subsistent. Elles concernent essentiellement les mesures d'application dont les modalités d'exécution sont confiées à la Commission. D'une certaine manière, les procédures que recommande le rapport Lamfalussy entraînent une renonciation partielle du Parlement européen aux nouveaux droits que lui donne la co-décision. De là le blocage du projet.<sup>540</sup> L'affaire finit par aboutir en février 2002. Après avoir obtenu de la Commission des assurances en matière de consultation, le Parlement approuve l'instauration d'une procédure législative accélérée en vue d'adopter les directives en question.

<sup>92</sup> Le procès de la monnaie unique n'est pas terminé. Mais il a pris un coup de vieux. A quoi rime encore de dénoncer l'irréversible ? Du côté des intellectuels, quelques accès de mauvaise humeur ou de nostalgie accompagnent la mise en place de la monnaie unique. Réaction devant la conversion en euro quand elle ne correspond pas à une division ou à une multiplication simple. Peur des abus. Regret devant l'abandon de monnaies riches d'histoire, de symbole, de culture. « L'euro, observe l'écrivain espagnol Vicente Verdu, est une devise sans épaisseur, sans épique, ni récit, ni paysage. »<sup>541</sup> Le romancier allemand Martin Walser regrette, dans le quotidien *Die Welt*, la disparition du change des deutsche Mark en francs français, en pesetas, en lires. Le journaliste italien Mario Giordano voit dans l'euro « la seule monnaie au monde qui réussira peut-être à faire regretter la petite lire ». <sup>542</sup> Et Rudolf Augstein, l'éditeur du *Spiegel*, l'hebdomadaire de Hambourg, ne cesse de tonner contre les « euro-gourous ».

<sup>93</sup> Les mêmes arguments continuent d'être ressortis contre l'UEM. Construction bancale, objectifs erronés, absence de légitimité politique de la BCE. Manque de transparence. Institution privée de tout contre-pouvoir politique. Politique monétaire non compréhensible et non prévisible. Insuffisance des arrangements fiscaux. Absence de

réformes économiques. C'est encore et toujours en Angleterre que les salves contre l'euro sont les plus constantes. Les analyses, les arguments, les conclusions en sont fort répétitifs. Quelques attaques aussi dans *l'Euroland*. Mais elles se font plus rares. Le professeur d'économie Jean-Jacques Rosa, de Paris, qui continue sa croisade. Le Français Jean-Pierre Chevènement qui appelle à la conservation du franc qui appartient à la culture nationale, représente un symbole de la souveraineté et constitue « un repère et une référence », annonçant ni plus ni moins une baisse de la consommation de 5 % en cas d'introduction de l'euro et un accroissement des inégalités sociales.<sup>543</sup> Ou encore Bertrand Renouvin et Sylvie Fernoy qui annoncent « le krach de l'euro ».<sup>544</sup> Le professeur Joachim Starbatty, de Tübingen, qui ne désarme pas ses critiques. L'ancien commissaire européen Ralf Dahrendorf, qui n'a de mots assez durs pour tancer l'entreprise. Le ministre italien Antonio Martino qui masque à peine son aversion pour l'union monétaire.

- 94 Les carences de l'Europe suscitent aussi des critiques. Les milieux économiques continuent de reprocher à l'Union européenne de ne pas en faire assez pour rendre l'Europe plus compétitive. Quatre démarches administratives pour démarrer une entreprise aux Etats-Unis, le double en Belgique, pas moins de seize en France. C'est sans doute édifiant. Ce qui est encore plus édifiant, c'est la jungle des réglementations, des fiscalités, des interventions publiques qui caractérisent le marché européen. L'achèvement de l'UEM cache une série de questions économiques et politiques restées sans réponse. Insuffisance de la déréglementation à l'échelon européen. Faible flexibilité du marché du travail. Disparité des politiques économiques et budgétaires. Lenteur du processus d'unification politique. Absence d'harmonisation fiscale. Le Fonds monétaire international commente ainsi : « La conduite de la politique monétaire a été compliquée par des politiques fiscales non ambitieuses, quoi qu'orientées vers la stabilité. »<sup>545</sup> Les régimes fiscaux des Etats membres restent très hétérogènes que ce soit au niveau des taux d'imposition, des assiettes fiscales ou des activités imposées. Cela ne manque pas d'avoir des incidences sur les décisions d'investissement, d'épargne et d'emploi. Bruxelles ne cesse d'attirer l'attention là-dessus : « La Commission constate le besoin d'exploiter pleinement le potentiel du marché unique. Elle constate également que des progrès doivent encore être accomplis dans le domaine des services financiers, ainsi que pour éliminer les règles discriminatoires des régimes fiscaux entravant le bon fonctionnement du marché intérieur. »<sup>546</sup>
- 95 Le cours de la monnaie unique alimente aussi les controverses. Euro fort ? Euro faible ? Le débat est un peu émotionnel. La valeur externe de l'euro est le résultat des forces du marché. Pourquoi alors pleurer à tout bout de champ sur les hausses et les baisses de la monnaie européenne ? Les Américains sont eux-mêmes assez indifférents aux mouvements du dollar et les Britanniques à ceux de la livre. Face à la monnaie unique, les Européens ont une attitude qui est en partie influencée par la nouveauté de l'entreprise. L'expérience est trop extraordinaire pour ne pas réveiller à tout instant le scepticisme. Les médias ne manquent jamais de titrer sur les baisses de l'euro. C'est devenu une sorte de rituel. L'impression que l'euro est rongé par un mal obscur – pour citer *Il Giornale* – est alimentée par les sempiternelles références à la dépréciation de la monnaie européenne, à ses accès de faiblesse.<sup>547</sup> En mars 2001, Cécile Prudhomme évoque même dans *Le Monde* « la malédiction de l'euro ».<sup>548</sup>
- 96 En réalité, nul n'est en mesure de savoir quelle est la parité idéale entre l'euro et le dollar. La fixer à 110 cents pour un euro ou au contraire à 90 cents relève de la

- spéculation intellectuelle. A quoi rime, comme le fait à Davos, en janvier 2001, l'économiste Robert A. Mundell, de recommander une bande de flottement de l'euro entre 95 et 105 cents ?<sup>549</sup> Les expériences passées montrent bien, selon la *Neue Zürcher Zeitung*, combien les accords en la matière sont restés lettres mortes.<sup>550</sup>
- 97 Ce qui compte, c'est d'assurer à tout moment la continuité et la sécurité des échanges. L'enjeu prioritaire est là. Le cours de l'euro ne met pas en cause l'union économique et monétaire. Malgré la hausse des prix à l'importation, la montée de l'inflation à l'intérieur de l'Union européenne reste modérée. Le premier but de la BCE est atteint.
- 98 Quand, en mars 2001, Alan Greenspan baisse les taux, alors que la BCE ne bouge pas, voilà le concert de critiques relancé en Europe et l'accusation d'immobilisme adressée à la BCE, alors que des signes de détérioration de l'économie européenne apparaissent. Le crime de Francfort, c'est de ne pas bouger. *Le Monde* déclare : « Croissance, inflation, euro : tout milite donc pour un changement de stratégie de la BCE et une baisse des taux. »<sup>551</sup> Même les grands argentiers de la zone euro pressent la BCE de lâcher du lest en raison du retournement de la conjoncture.
- 99 La valeur d'une monnaie dépend surtout de la confiance qui est placée en elle. Et la confiance dépend de la cohérence de la politique de la BCE. Trop de flexibilité risque d'hypothéquer le crédit de la nouvelle monnaie. A un journaliste qui l'interroge sur l'Allemagne et l'Italie, le président Duisenberg fait part de son inquiétude – à mots diplomatiques – en juillet 2001 : « Nous voyons quelques glissements dans la détermination d'aller vers un réel équilibre budgétaire ou un certain excédent. C'est une préoccupation que nous avons exprimée. C'est une préoccupation que j'exprimerai encore. »<sup>552</sup>
- 100 L'essentiel est fait du côté de la BCE pour assurer sa crédibilité interne et externe. Le comte Otto von Lambsdorff, ancien ministre allemand de l'économie, n'a sans doute pas tort, quand il attribue la faute de l'euro faible plus aux gouvernements qu'à la Banque centrale européenne.<sup>553</sup> C'est bien dans l'absence de cohésion entre les Etats européens et de réformes structurelles résolument menées que réside en partie le contexte ambigu qui entoure la monnaie unique.
- 101 Le 30 août 2001, la BCE abaisse d'un quart de point son principal taux directeur, le ramenant à 4,25 %. Puis, le 17 septembre, de conserve avec la *Federal Reserve*, la BCE le baisse d'un demi point. En novembre, ce sont les banques centrales américaine, britannique et européenne qui diminuent presque simultanément d'un demi point leurs taux directeurs. Devant les journalistes, le président de la BCE Wim Duisenberg admet que « la situation est extrêmement critique ».<sup>554</sup> La stabilité des prix – à moyen terme – qui représente le seul objectif explicite de la BCE n'interdit pas de prendre en considération l'état de la conjoncture. Onze diminutions de taux depuis le début de l'année du côté américain contre quatre du côté européen. La différence est frappante. Mais pourquoi critiquer plus la Banque centrale européenne que la *Federal Reserve* ? Somme toute, ni les missions des deux instituts, ni les situations ne sont tout à fait identiques. Trop souvent, les critiques relèvent encore du procès d'intention. Ce qui importe, c'est de rassurer sur la politique monétaire. En novembre, le président de la Bundesbank Ernst Welteke déclare au *Hamburger Abendblatt* : « L'euro sera aussi stable que le DM. Garante de cela, la Banque centrale européenne (BCE). Sa tâche est de maintenir la valeur intrinsèque de la monnaie européenne et d'éviter l'inflation dans la zone euro. Jusqu'ici, elle y a réussi remarquablement bien. »<sup>555</sup>

- <sup>102</sup> Il n'empêche. La baisse de l'inflation durant le second semestre de 2001 – conformément aux pronostics de la BCE – autorise « des marges de manœuvre pour la politique monétaire » comme le déclare Wim Duisenberg à Gand après le Conseil européen, alors que les perspectives économiques s'assombrissent.<sup>556</sup>
- <sup>103</sup> La lutte n'est pas commode. Le ralentissement économique invite aux remises en cause du pacte de stabilité et de croissance. Comment relancer la conjoncture sans recourir aux armes keynésiennes traditionnelles ? A défaut de politique monétaire, désormais confiée à la BCE, les Etats conservent malgré les contraintes de convergence leur souveraineté en matière de politique économique. Dans son rapport annuel sur les perspectives de la zone euro, la Commission rappelle son opposition à toute relance budgétaire. La consolidation de l'union économique et monétaire et du marché unique – pour citer le Programme de travail de la Commission pour 2002 – implique encore d'énormes efforts.<sup>557</sup>
- <sup>104</sup> La BCE, malgré quelques critiques, a réussi son rodage. Le système, qui repose sur la décentralisation exécutive, marche bien. L'indépendance de la BCE est établie et reconnue. Devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le président Duisenberg observe en janvier 2001 : « Le poids institutionnel de la BCE s'est accru ; celle-ci a trouvé sa place spécifique dans l'architecture institutionnelle de l'Union et elle développe activement ses relations internationales. »<sup>558</sup> La visibilité et la proximité de l'Europe sont renforcées.<sup>559</sup> L'impact des événements extérieurs sur l'UEM est désormais assez limité. L'essentiel est décidé à Francfort – et non pas à Washington. Et, dans l'ensemble, le transfert de souveraineté qu'entraîne l'achèvement de l'UEM est bien admis par les opinions publiques. Au niveau économique, l'Union a en quelque sorte bouclé la boucle. Jürgen Stark, vice-président de la Bundesbank, déclare en décembre 2001 : « Ma thèse est la suivante : l'Union économique et monétaire a déjà changé l'Europe et elle conduira encore à des changements profonds. Ces changements deviendront économiquement et politiquement sensibles de manière positive à moyen et long terme. »<sup>560</sup> En décembre 2001, le Conseil européen conclut : « L'introduction au 1<sup>er</sup> janvier 2002 des billets et pièces en euros représente le point culminant d'un processus historique d'une importance décisive pour la construction européenne. »<sup>561</sup>
- <sup>105</sup> Tout n'est pas terminé. Loin de là. Les interrogations n'ont pas disparu. L'UEM n'est pas au bout de ses épreuves. Comme l'observe Wilfried Herz, de l'hebdomadaire *Die Zeit*, l'euro et l'union monétaire sont confrontés à d'importantes échéances.<sup>562</sup> L'avenir dépend, en partie, de l'évolution des institutions et des réformes structurelles. La construction reste bancale en raison de l'asymétrie entre l'économique et le monétaire. Point de pouvoir politique qui supervise l'entreprise économique. La BCE indépendante mène le jeu sans réelle contrepartie. L'économiste italien Lorenzo Bini Smaghi observe : « Le redimensionnement des structures nationales en Europe suppose la création de nouvelles structures qui se substituent à elles ou les complètent en vue de construire une nouvelle identité à la mesure des nouveaux défis. »<sup>563</sup> Les marchés européens des actions et obligations ne sont pas harmonisés, pas plus que les fiscalités européennes. Dans certains pays, les statistiques de l'UEM ne sont pas conformes aux normes en vigueur. La disparité des systèmes juridiques, bancaires et fiscaux continue d'hypothéquer l'efficacité de l'Union. Des secteurs communautarisés menacent d'être renationalisés. Le budget européen reste très modeste, représentant au plus 1,27 % du PIB de l'Union européenne. Et son augmentation, en vue d'introduire davantage de politique économique au niveau de l'Union, relève – presque – du tabou. De grandes

incertitudes continuent de peser sur le modèle économique européen. Et l'élargissement à l'Est dramatise la discussion sur les convergences et divergences dans la zone euro. Devant le ralentissement économique, les Douze/Quinze semblent même dépourvus de vues et de ressorts communs. *Le Monde* titre en décembre 2001 : « La politique européenne aux abonnés absents ».<sup>564</sup> Absence de cohésion. Manque de dynamisme. Immobilisme. Voilà quelques traits collés à l'Union européenne. En novembre 2001, Guy Verhofstadt, le premier ministre belge, note ceci : « Les faiblesses de la construction européenne apparaissent en pleine lumière ».<sup>565</sup>

<sup>106</sup> La réponse aux carences de l'Europe ne tombe pas d'elle-même. Et l'élargissement de l'Union complique encore la situation. Le défi est énorme. Hermann Remsperger, du Directoire de la Bundesbank, observe en avril 2001 : « A travers l'élargissement prévu vers l'Est, la discussion sur les convergences et divergences dans l'Union monétaire prend une nouvelle dimension. »<sup>566</sup>

<sup>107</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, l'euro est dans les poches. Huit pièces et sept billets libellés dans la monnaie européenne. En tout, 14,5 milliards de billets et 47 milliards de pièces pour l'ensemble de la zone. Lires, livres irlandaises, florins, drachmes, francs, marks, escudos, pesetas, schillings, markka sont appelés à disparaître d'ici le 28 février 2002 au plus tard. Finis les changes entre pays. D'un bout à l'autre de la zone euro circule désormais la même monnaie. Tout le système bancaire est adapté. Les conversions sont assurées automatiquement par les institutions bancaires. Intégrée au Système européen de banques centrales, la supranationale Banque centrale européenne définit et conduit la politique monétaire. Quelques inquiétudes du côté des changeurs qui prévoient une diminution de leur chiffre d'affaires. Un peu d'inquiétude du côté des consommateurs qui redoutent des hausses de prix par le biais des arrondis, des arnaques et des abus. Des sentiments mélangés du côté des employés de banque et de commerce menacés par « l'eurostress ». Pour le reste, une introduction minutieusement construite qui ne doit rien à la hâte ni au hasard. La progression rapide des transactions en euros depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 révèle l'étendue de la maturité du public. L'euro-catastrophisme a-t-il vécu ? Le débat sur la faiblesse de la monnaie européenne a, en tout cas, baissé d'intensité. De toute façon, les rapports changeants entre les monnaies font partie de la réalité internationale. Pourquoi alors s'en faire ?

<sup>108</sup> L'euro est né. Le grand chambardement a eu lieu sans casse. Les Douze sont désormais unis autour d'une monnaie bien établie. L'Europe n'est plus tout à fait comme avant. Finies les dévaluations et réévaluations continues. Finies les tempêtes monétaires internes. Finis les hauts et les bas des taux d'intérêt. Finis les risques de change. La stabilité des prix est assurée. C'est, pour reprendre l'expression consacrée, le couronnement du marché intérieur. Le journaliste Jean Boissonnat note de manière imagée : « La monnaie unique sort du marché unique comme le papillon de la chrysalide ».<sup>567</sup> L'euro apporte une rationalisation et une transparence nouvelles à l'Europe. La Commission commente : « La grande taille du marché intérieur combinée à la monnaie unique assure une base solide et stable à la croissance interne tout en réduisant la vulnérabilité aux taux de change. »<sup>568</sup>

<sup>109</sup> La portée de l'événement n'est pas limitée à l'Europe. L'euro, après le dollar, est désormais la deuxième monnaie la plus utilisée à l'échelle internationale. Comme monnaie d'émission et de placement, il joue un rôle croissant sur les marchés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, les valeurs mobilières sont cotées exclusivement en euros et les

intérêts et dividendes et le remboursement des obligations libellés dans la même monnaie. Les émissions obligataires en euros font presque jeu égal avec les émissions obligataires en dollars. Dans vingt-quatre pays et régions, l'euro est introduit comme moyen officiel de paiement. C'est évident dans les cas de la République de Saint-Marin, de la Cité du Vatican, de la Principauté de Monaco et d'Andorre. La leva bulgare, la couronne estonienne et le litas lituanien sont basés sur lui. Le Monténégro, le Kosovo passent du deutsche Mark à l'euro. Les autres monnaies des Balkans occidentaux – jusqu'alors alignées sur le DM – sont désormais alignées sur l'euro. Le franc CFA, qui circule dans quatorze pays africains, est attaché à la monnaie européenne par une parité fixe tout comme le franc comorien et l'escudo cap-verdien. Selon *Il Gazzettino*, le journal de Venise, l'euro servira de monnaie de référence à 56 nations.<sup>569</sup> Ernst Welteke, le président de la Bundesbank, déclare en octobre 2001 : « Avec l'euro, l'Europe ne gagne pas seulement en signification ; elle acquiert aussi une plus grande responsabilité dans le monde. »<sup>570</sup> Est-ce la « naissance – pour citer le journaliste néerlandais Frank van Empel – d'une nouvelle superpuissance : l'Union économique et monétaire » ?<sup>571</sup> Ce n'est pas exclu à long terme.

<sup>110</sup> Dans l'immédiat, quelques bémols subsistent encore. En premier lieu, l'euro n'a pas réussi à s'imposer comme monnaie de réserve. Au contraire. D'après une étude de la Caisse de dépôts et consignation, il a même tendu à reculer depuis 1998. Les banques centrales russe, asiatiques, latino-américaines ont accru leurs avoirs en dollars, qui représentent à la fin de l'année 2000 plus des deux tiers des réserves officielles de change des banques d'émission.<sup>572</sup> Dans l'immédiat, la domination du dollar n'est pas près de cesser malgré le grand potentiel de l'euro.

<sup>111</sup> En second lieu, l'euro n'est pas encore la monnaie de tous les Quinze. Le Danemark, le Royaume-Uni et la Suède font bande à part. Alors que le Royaume-Uni et la Suède poursuivent des politiques de change flexible, le Danemark participe au mécanisme de taux de change II (MTCE II) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999 avec une marge de fluctuation étroite de plus ou moins 2,25 % par rapport à l'euro. Cela n'hypothèque pas l'entreprise. Mais, de fait, le poids de la livre sterling manque à la zone euro pour lui donner toute son ampleur.

<sup>112</sup> La question de son élargissement n'est pas close. Au Royaume-Uni, la non-participation à la zone euro ne cesse d'être débattue. Campagne des adversaires de l'union monétaire. Campagne des partisans de l'union monétaire.<sup>573</sup> En février 2001, le premier ministre Tony Blair fait sensation aux Communes en annonçant une décision sur l'euro d'ici 2003. C'est la première fois que le premier ministre avance une date butoir. Il annonce aussi un référendum. Quelles sont alors les chances d'une entrée de la Grande-Bretagne dans l'*Euroland* ? Actuellement, la cause est plutôt compromise. Médias, sondages révèlent une forte opposition à tout abandon de la livre. La culture négative de l'Europe a encore de bonnes assises dans le pays. Des accents anti-allemands dominent un début de campagne des adversaires de l'euro. Le slogan “*Ein Volk, ein Reich, ein Euro*”, un peuple, un empire, un euro, que lance l'acteur comique Rik Mayall dans une vidéo consacrée à la monnaie unique, fait même scandale en été 2002.<sup>574</sup> Et puis Tony Blair ne dit rien – ou presque – sur la conformité de la Grande-Bretagne aux conditions d'adhésion ni sur le cours de la livre au moment de l'entrée dans la zone euro. D'après la banque d'investissement Barclays Capital, quatre des cinq critères ne sont pas remplis. De plus, le chancelier de l'Echiquier Gordon Brown, qui est très réservé sur l'euro, n'est prêt à prendre aucun risque qui mette en cause la stabilité,

malgré l'engagement de principe du gouvernement britannique en faveur de la monnaie unique.<sup>575</sup> De toute façon, de l'avis de beaucoup d'experts, les désavantages d'une adhésion à l'union économique et monétaire l'emportent actuellement encore sur les avantages. Il n'en reste pas moins que les Britanniques se consolent mal de l'existence de l'euro, de l'*Euroland* et du Conseil de l'euro dont ils sont absents. Aussi continuent-ils de défendre les compétences du Conseil ECOFIN même en matière d'euro. Et ils ne cessent de dénoncer leur mise à l'écart des politiques économiques orchestrées par les douze de la zone en vue d'assurer les bases de l'euro. Il va sans dire que la communication du commissaire Pedro Solbes sur le renforcement de la coordination des politiques économiques dans la zone euro soumise au Conseil en février 2001 suscite une levée de boucliers en Angleterre, où prévaut la thèse que toute décision en matière économique doit être prise par les quinze ministres des finances.

<sup>113</sup> Il n'en va pas très différemment du Danemark et de la Suède. D'une certaine façon, c'est de la réussite de l'euro que dépend leur évolution. Les choix, malgré le refus suédois d'adhérer à l'UEM et le « non » danois lors du référendum de septembre 2000, restent ouverts. En décembre 2001, le *Figaro* fait état de sentiments somme toute assez incertains envers la monnaie unique dans les deux pays. La conclusion qui en résulte, c'est qu'un retournement de situation n'est pas exclu.<sup>576</sup> En octobre 2001, d'après des sondages, partisans et adversaires de l'euro sont à égalité, alors que les adversaires dominaient largement un an auparavant dans l'opinion Scandinave.<sup>577</sup>

<sup>114</sup> L'euro est un formidable pari sur l'avenir de l'Europe. Prépare-t-il à plus d'intégration ? Un Etat sans monnaie est à peine pensable. Une monnaie sans Etat ne l'est pas beaucoup plus. Le 2 juillet 2002, à Strasbourg, devant le Parlement européen, Wim Duisenberg déclare : « En vérité, l'euro a créé les fondations susceptibles de faire avancer l'intégration – dans les deux domaines politique et économique. En ce sens, “l'euro notre monnaie” peut fournir une base nouvelle et plus solide, sur laquelle on peut construire une union toujours plus étroite. »<sup>578</sup>

## NOTES DE BAS DE PAGE

**406.** Articles B, 3 A, 4 A, 102 A à 109 M du traité sur l'Union européenne (article 2, 4, 8, 98 à 124 de la version consolidée du traité instituant la Communauté européenne), protocole sur les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne, protocole sur les statuts de l'Institut monétaire européen, protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs, protocole sur les critères de convergence visés à l'article 109 J du traité instituant la Communauté européenne, protocole sur le passage à la troisième phase de l'Union économique et monétaire, protocole sur certaines dispositions relatives au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, protocole sur certaines dispositions relatives au Danemark.

**407.** Règlement (CE) n° 2866/98 du Conseil du 31 décembre 1998 concernant le taux de conversion entre l'euro et les monnaies des Etats membres adoptant l'euro.

**408.** Voir Patrice de Lapasse, « Le régime juridique de la monnaie en France après le 31 décembre 2001 », in *Bulletin de la Banque de France*, n° 90, juin 2001, p. 66.

**409.** Les indications fondamentales sur l'introduction de la monnaie unique, sur son utilisation, sur ses caractéristiques techniques, sur les taux de conversion sont contenues dans quatre règlements communautes : (CE) n° 1103/97 du 17 juin 1997 fixant certaines dispositions relatives à l'introduction de l'euro, (CE) n° 974/98 du 3 mai 1998 concernant l'introduction de l'euro, (CE) n° 975/98 du 3 mai 1998 sur les valeurs unitaires et les spécifications techniques des pièces libellées en euros destinées à la circulation, (CE) n° 2866/98 du 31 décembre 1998 concernant les taux de conversion entre l'euro et les monnaies des Etats membres adoptant l'euro. Ces textes ont été amendés ultérieurement, afin d'étendre leur application à la Grèce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, date de l'entrée de ce pays dans la zone euro.

**410.** A propos des deux premières années de la troisième phase, voir Directorate General Economic and Financial Affairs, *EMU: The First Two Years, Euro Papers*, n° 42, mars 2001.

**411.** *Europe*, 19 février 1998, p. 5.

**412.** *Il Gazzettino*, 2 janvier 1999.

**413.** *Dresdner Bank Aussenwirtschaftsnachrichten*, 2/99.

**414.** *Dresdner Bank Aussenwirtschaftsnachrichten*, 1/99, p. 3.

**415.** Article 105 du traité sur l'Union européenne.

**416.** Article 109 C du traité sur l'Union européenne (article 114 de la version consolidée). Voir aussi décision du Conseil du 31 décembre 1998 portant adoption du statut du comité économique et financier, in *Journal officiel des Communautés européennes*, 9 janvier 1999, L 5/71-73.

**417.** *Le Monde*, 12 février 1999.

**418.** *Il Sole-24 Ore*, 2 mars 1999.

**419.** Voir l'article "Inflazione all'1,7 ? E' une finzione" paru dans *La Nazione*, 6 août 1999.

**420.** *L'Unità*, 31 décembre 1998.

**421.** Commission des Communautés européennes, *Rapport économique annuel 1999*, Bruxelles, 20 janvier 1999, p. 53.

**422.** Francesco Giavazzi, "Will EU banks follow the US model?", in *The Wall Street Journal Europe*, 20 avril 1999.

**423.** *Berliner Zeitung*, 24 février 1999.

**424.** *La Repubblica*, 9 avril 1999.

**425.** *Financial Times*, 10 juin 1999.

**426.** *Il Gazzettino*, 21 avril 2000.

**427.** *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 27 avril 2000.

**428.** *Le Monde* 28/29 mai 2000.

**429.** *Ibid.*

**430.** *Le Temps*, 29 mai 2000. Voir aussi *The Spectator*, 27 mai 2000.

**431.** *La Repubblica*, 7 mai 2000.

**432.** *Bulletin quotidien Europe*, 16/17 octobre 2000.

**433.** *Neue Zürcher Zeitung*, 12 mai 2000.

**434.** *El País*, 15 juillet 2000.

**435.** *Le Monde*, 16 septembre 2000.

**436.** *Financial Times*, 25 septembre 2000.

**437.** *Corriere della Sera*, 4 septembre 2000.

**438.** *Libération*, 23 octobre 2000.

**439.** Communiqué de l'Eurogroupe, in *Bulletin quotidien Europe*, 11/12 septembre 2000.

**440.** *Börsen-Zeitung*, 5 septembre 2000.

**441.** *Le Monde*, 15 septembre 2000.

**442.** *Financial Times Deutschland*, 15 septembre 2000.

**443.** *Börsen-Zeitung*, 16 mars 2000.

**444.** *Le Monde*, 16 mai 2000.

**445.** *Corriere della Sera*, 12 novembre 2000.

- 446.** *Ibid.*
- 447.** *Corriere della Sera*, 18 septembre 2000.
- 448.** *El País*, 28 octobre 2000.
- 449.** *Times*, 16 octobre 2000.
- 450.** *Corriere della Sera*, 27 décembre 2000.
- 451.** *BQE*, 25 janvier 2001.
- 452.** Conseil européen de Nice, 7, 8 et 9 décembre 2000, *Conclusions de la présidence*, p. 6.
- 453.** *Le Monde*, 5 janvier 2001.
- 454.** *Banca Popolare di Novara, Buongiorno Euro !*, Rome, 2001, p. 3.
- 455.** *Bulletin quotidien Europe*, 21 décembre 2001.
- 456.** Conseil ECOFIN, *Conclusions de la Présidence*, Bruxelles, 12 février 2001, p. 5.
- 457.** Voir « Le passage à l'euro fiduciaire sur les marchés situés en dehors de la zone euro », in *Bulletin mensuel de la BCE*, octobre 2001, pp. 65 et ss.
- 458.** *Ibid.*
- 459.** Deutsche Bundesbank. Presse und Information, *Protokoll der Pressekonferenz der Deutschen Bundesbank am 25. Juni 2001*, p. 1.
- 460.** Banque centrale européenne, *Les billets et pièces en euros : réponses aux questions les plus fréquemment posées*, section 3, p. 12.
- 461.** *Le Monde*, 8 février 2001, 2 mars 2001.
- 462.** Voir Directorate General Economic and Financial Affairs, *EMU: The First Two Years*, Euro Papers, n° 42, mars 2001, EMU.
- 463.** Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, *L'euro et la politique économique. Textes juridiques et politiques adoptés par le Conseil de l'Union européenne et par le Conseil européen (janvier 1999)*.
- 464.** Voir règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil du 7 juillet 1997 relatif au renforcement de la surveillance des positions budgétaires ainsi que de la surveillance et de la coordination des politiques économiques ; règlement (CE) n° 1467/97 du Conseil du 7 juillet 1997 visant à accélérer et à clarifier la mise en œuvre de la procédure concernant les déficits excessifs.
- 465.** Commission des Communautés européennes, *Communication de la Commission sur le renforcement de la coordination des politiques économiques au sein de la zone euro*, Bruxelles, 7 février 2001, p. 2.
- 466.** Trans-European Automated Real Time Gross Settlement Express Transfer System (système de transferts express automatisés transeuropéens à règlement brut en temps réel).
- 467.** *Le Monde*, 9 mai 2001.
- 468.** Déclaration conjointe des membres de l'Eurogroupe, 4 juin 2001, in *Conclusions du Conseil ECOFIN*, Luxembourg, 5 juin 2001, p. 16.
- 469.** “Exkurs: Preisbeobachtung in der Phase des Übergangs von der D-Mark zum Euro”, in *Deutsche Bundesbank. Monatsbericht*, novembre 2001, p. 45.
- 470.** Frais bancaires : principales conclusions d'une nouvelle enquête de la Commission, Bruxelles, 20 septembre 2001.
- 471.** Commission européenne. Marché intérieur. Services financiers, *Communiqué de presse*, 20 septembre 2001.
- 472.** *Ibid.*
- 473.** Commission des Communautés européennes, *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les paiements transfrontaliers en euro (présentée par la Commission)*, Bruxelles, 25 juillet 2001, p. 2.
- 474.** Session du Conseil marché intérieur, consommateurs et tourisme, *Conclusions de la Présidence*, Bruxelles, 26 novembre 2001. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, ces montants seront portés à 50 000 euros.

- 475.** Règlement (CE) n° 2560/2001 du 19 décembre 2001 concernant les paiements transfrontaliers en euros.
- 476.** Commission des Communautés européennes, Communication de la Commission au Conseil européen. Second rapport sur les préparatifs pour l'introduction des pièces et billets en euro, Bruxelles, 10 octobre 2001.
- 477.** Romano Prodi, « L'état de l'Union en 2001 », Strasbourg, 13 février 2001.
- 478.** UNICE. *The Voice of Business in Europe*, 8 mars 2001, p. 1.
- 479.** *Financial Times*, 13 décembre 2001.
- 480.** *Europa oggi. Notiziario del Parlamento europeo*, n° 12, décembre 2000, p. 3.
- 481.** *Corriere della Sera*, 30 décembre 2001.
- 482.** Deutsche Bundesbank, *Pressenotiz*, 10 décembre 2001.
- 483.** Paolo Legrenzi, *L'euro in tasca, la lira nella mente e altre storie*, Bologne, Il Mulino, 2001, p. 11.
- 484.** *Corriere della Sera*, 23 août 2001.
- 485.** *Bulletin quotidien Europe*, 20 octobre 2001.
- 486.** *El País*, 2 janvier 2002.
- 487.** *Le Monde*, 2 janvier 2002.
- 488.** *Corriere della Sera*, 2 janvier 2002.
- 489.** *Süddeutsche Zeitung*, 2 janvier 2002.
- 490.** Robert Skidelsky, “The politics of euro economics”, in *Financial Times*, 23 janvier 2001.
- 491.** Commission des Communautés européennes, Communication de la Commission sur le renforcement de la coordination des politiques économiques au sein de la zone euro, Bruxelles, 7 février 2001, p. 2.
- 492.** Conseil européen de Nice, Conclusion de la présidence, 7-11 décembre 2000, p. 5.
- 493.** *The Economist Intelligence Unit, Regional Monitor*, 3<sup>e</sup> trimestre 2001, *European policy analyst. Key issues and developments for business*, p. 110.
- 494.** Voir Banque centrale européenne, Rapport sur la convergence 2000.
- 495.** Commission des Communautés européennes, Communication de la Commission sur le renforcement de la coordination des politiques économiques au sein de la zone euro, Bruxelles, 7 février 2001, p. 7.
- 496.** *Bulletin quotidien Europe*, 8 février 2001.
- 497.** *Bulletin quotidien Europe*, 21 février 2001.
- 498.** *Ibid.*
- 499.** Conseil de l'Union européenne, Recommandation du Conseil du 15 juin 2001 sur les grandes orientations des politiques économiques des Etats membres et de la Communauté, Göteborg, 15 juin 2001, p. 11.
- 500.** Assemblée nationale, Délégation pour l'Union européenne, réunion du 11 décembre 2001, p. 7.
- 501.** *Bulletin quotidien Europe*, 21 décembre 2001.
- 502.** *Rapport annuel de la BCE-1999*, p. 89.
- 503.** Article 105 du traité sur l'Union européenne et de la version consolidée.
- 504.** Article 107 du traité sur l'Union européenne (article 108 de la version consolidée). Article confirmé par l'article 7 (« Indépendance ») du Protocole sur les statuts du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne.
- 505.** *Le Monde*, 20 octobre 2001.
- 506.** *De Standaard*, 22 octobre 2001.
- 507.** Wim Duisenberg, Testimony before the Committee on Economic and Monetary Affairs of the European Parliament, Bruxelles, 28 mai 2001.
- 508.** *La Stampa*, 20 mai 2001.
- 509.** Session du Conseil ECOFIN, 12 février 2001, Irlande : recommandation du Conseil, p. 13. Voir aussi *Journal officiel des Communautés européennes*, 10 mars 2001, L 69/22.

510. *Ibid.*, p. 4.
511. *Le Monde*, 14 février 2001.
512. ECB Press Conference, 1<sup>er</sup> février 2001 ; International Monetary Fund, Concluding Statement of the IMF Mission on the economic policies of the euro area, 30 janvier 2001, p. 2.
513. *Bulletin quotidien Europe*, 12/13 février 2001.
514. *Bulletin quotidien Europe*, 17 février 2001.
515. Session du Conseil ECOFIN, 6 novembre 2001, Irlande : suivi de la recommandation du 12 février 2001 – conclusions (1), p. 7.
516. Session du Conseil ECOFIN, 12 mars 2001, Programme de stabilité actualisé du Portugal pour la période 2001-2004 : avis, p. 17.
517. Commission européenne, « Communication », 27 juin 2001.
518. *Le Monde*, 2 octobre 2001.
519. *Bulletin quotidien Europe*, 7 novembre 2001.
520. *El País*, 5 décembre 2001.
521. *Corriere della Sera*, 19 octobre 2001.
522. *Bulletin quotidien Europe*, 12/13 novembre 2001.
523. Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne et du président de la Commission européenne. Examen de la situation économique, Gand, 19 octobre 2001.
524. *Bulletin quotidien Europe*, 20 octobre 2001.
525. *Ibid.*
526. *El País*, 27 novembre 2001.
527. Résolution du Conseil européen relative au pacte de stabilité et de croissance, Amsterdam, 17 juin 1997 (97/C 236/01).
528. *Financial Times*, 19 décembre 2001.
529. *Financial Times*, 13 juin 2001.
530. *El País*, 29 mai 2001.
531. Session du Conseil ECOFIN, Bruxelles, 4 décembre 2001, conclusions, p. 7.
532. *Bulletin quotidien Europe*, 15 décembre 2001.
533. Conseil européen de Laeken, 14 et 15 décembre 2001, Conclusions de la présidence, p. 3.
534. Rapport final du comité des sages sur la régulation des marchés européens des valeurs mobilières, Bruxelles, 15 février 2001. Un rapport initial a paru en novembre 2000.
535. Texte de la conférence de presse tenue le 15 février par le baron Alexandre Lamfalussy à l'occasion de la publication du rapport final du Comité sur la régulation des marchés européens des valeurs mobilières, p. 1.
536. Conseil européen de Stockholm, 23-24 mars 2001, Conclusions de la présidence, p. 4. Voir aussi Résolution du Conseil européen relative à une régulation plus efficace des marchés des valeurs mobilières dans l'Union européenne, Stockholm, 23 mars 2001.
537. *Bulletin quotidien Europe*, 31 mai 2001.
538. *Ibid.*
539. Session du Conseil ECOFIN, 10 juillet 2001, Conclusions de la Présidence, p. 5.
540. *Bulletin quotidien Europe*, 3-4 décembre 2001.
541. *El País*, 9 juin 2001.
542. Mario Giordano, *L'Unione fa la truffa. Tutto quello che vi hanno nascosto sull'Europa*, Milan, Mondadori, 2001, p. 179.
543. *France culture*, 9 mai 2001.
544. Bertrand Renouvin, Sylvie Fernov, *Le krach de l'euro*, Editions du Rocher, 2001.
545. International Monetary Fund, Concluding Statement of the IMF mission on the economic policies of the euro area, 30 janvier 2001, p. 2.
546. Programme de travail de la Commission pour 2002, p. 11.
547. *Il Giornale*, 4 juin 2001.

548. *Le Monde*, 31 mars 2001.
549. *Neue Zürcher Zeitung*, 27 janvier 2001.
550. *Ibid.*
551. *Le Monde*, 17 mars 2001.
552. *Bulletin quotidien Europe*, 6 juillet 2001.
553. *Corriere della Sera*, 12 novembre 2000.
554. *El País*, 9 novembre 2001.
555. *Hamburger Abendblatt*, 16 novembre 2001.
556. *Bulletin quotidien Europe*, 20 octobre 2001.
557. Programme de travail de la Commission pour 2002, p. 9.
558. Conseil de l'Europe, Direction de la Communication et de la recherche, Intervention de Wim Duisenberg, président de la Banque centrale européenne, Strasbourg, 24 janvier 2001.
559. Déclaration des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Union européenne et du président de la Commission européenne : préparation de la mise en circulation de l'euro. Bruxelles, 19 octobre 2001, p. 8.
560. Jürgen Stark, "Die langfristigen Perspektiven des Euro", in *Deutsche Bundesbank. Auszüge aus Presseartikeln*, n° 54, 12 décembre 2001, p. 6.
561. Conseil européen de Laeken, 14 et 15 décembre 2001, conclusions de la présidence, p. 3.
562. Wilfried Herz, "Der Kampf um den Euro hat gerade erst begonnen", *Die Zeit*, 13 juin 2001.
563. Lorenzo Bini Smaghi, *L'euro*, Bologne, Il Mulino, 2001, p. 120.
564. *Le Monde*, 11 décembre 2001.
565. Lettre de Guy Verhofstadt aux chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Union européenne. Cité par *El País*, 29 novembre 2001.
566. Hermann Remsperger, "Konvergenz und Divergenz in der Europäischen Währungsunion", in *Deutsche Bundesbank. Auszüge aus Presseartikeln*, n° 20, 27 avril 2001.
567. Jean Boissonnat, *La révolution de 1999. L'Europe avec l'Euro*, Paris, Editions Sand, 1998, p. 136.
568. Recommandation de la Commission concernant les grandes orientations des politiques économiques des Etats membres de la Communauté pour 2001 - élaborée conformément à l'article 99, paragraphe 2 du traité instituant la Communauté européenne, 25 juin 2001, p. 3.
569. *Il Gazzettino*, 31 décembre 2001.
570. Ernst Welteke, "Europäische Geldpolitik und der Wirtschaftsstandort Deutschland", Leipzig, 24 octobre 2001, in *Deutsche Bundesbank: Auszüge aus Presseartikeln*, n° 47, 24 octobre 2001, p. 4.
571. Frank van Empel, *Eurodenken. Over de Vereinigde Staten van Europa en geld verdienen met Europese aandelen*, Amsterdam, Uitgeverij Nieuwezids, 1998, p. 33.
572. *Le Monde*, 23 novembre 2001.
573. Voir Roger Beetham (sld. de), *The Euro Debate. Persuading the People*, Londres, Federal Trust for Education and Research, 2001.
574. *La Repubblica*, 4 juillet 2002.
575. HM Treasury, Speech by the Chancellor of the Exchequer Gordon Brown to the CBI Annual Conference dinner, 5 novembre 2001, p. 4.
576. *Le Figaro*, 7 décembre 2001. Voir aussi *Neue Zürcher Zeitung*, 11 janvier 2002.
577. *Le Monde*, 23 novembre 2001.
578. Presentation of the ECB's Annual Report 2001 to the European Parliament. Introductory Statement delivered by Dr. Willem F. Duisenberg, President of the European Central Bank, Strasbourg, 2 July 2002, p. 5.

## VIII. Le métier des armes (2002-2005)

p. 189-199

---

- 1 La construction de l'UEM n'est pas complète. Alors que l'euro circule depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la coordination des politiques économiques de la zone euro continue de faire défaut. Devant les difficultés de la conjoncture, les appels à plus de concertation viennent de tout côté. En octobre 2002, le président de la Commission Romano Prodi invite ainsi, devant le Parlement européen, à la mise en place d'une « autorité forte » pour « la coordination des politiques économiques » à l'échelle européenne, qui pourrait être confiée à la Commission, « candidate naturelle pour exercer le rôle de guide ».<sup>579</sup> Mais qui prête trop d'attention parmi les Quinze à la proposition du président de la Commission ? Les Etats membres entendent conserver la pleine maîtrise de leurs politiques économiques. Et donc ils ne sont pas prêts à céder à l'Union européenne de nouveaux pouvoirs. Les conventionnels qui élaborent le projet de traité constitutionnel évoquent bien la possibilité d'une coordination économique plus poussée mais ils renoncent finalement à toute mention même minimale d'une modification des principes qui règlent l'administration économique de l'Europe. Qui a raison ? Qui a tort ? Le débat n'est pas tranché.
- 2 Le pacte de stabilité divise les Européens depuis le début. Les plus réservés sont évidemment ceux qui ne le respectent pas. Même la Commission ne sait pas très bien où elle en est. L'idée de plus de flexibilité est lancée dès l'été 2002. *El País*, le quotidien madrilène, titre en juillet 2002 : « L'ECOFIN donne le premier pas pour appliquer de manière plus flexible le pacte de stabilité ».<sup>580</sup> Dans les colonnes du *Monde*, le président Prodi – qui n'est pas à une contradiction près – traite le pacte de stabilité « d'instrument stupide, comme toutes les décisions qui sont rigides ».<sup>581</sup> Enorme brouhaha. Interpellation devant le Parlement européen. Surprise des commissaires européens. Mais de son côté le commissaire Pedro Solbes entend rester le gardien attentif du pacte. L'affaire fait long feu.
- 3 L'existence de quinze – et depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004 de vingt-cinq – systèmes fiscaux différents continue d'hypothéquer les activités transfrontalières dans l'Union. La coordination des politiques fiscales que freine, sinon bloque, le vote à l'unanimité au Conseil des ministres, reste dans les limbes. L'harmonisation à très long terme de la

fiscalité de l'épargne des non-résidents que le Conseil européen de Feira, en juin 2000, a décidée, ouvre à peine quelques lueurs à l'intégration des marchés financiers entre Européens. Lourde d'arrière-pensées et de clauses échappatoires, elle reflète l'ombre des intérêts particuliers qui conditionnent la construction européenne.

- 4 A Francfort, la BCE résiste aux pressions. Il n'est pas question d'assouplir le loyer de l'argent pour répondre aux appels. Les engagements sont les engagements. La lutte contre l'inflation est prioritaire. Et si les Etats ont conclu un pacte de stabilité, qu'ils le respectent. Le président de la BCE Wim Duisenberg est même plutôt inquiet devant des dérapages budgétaires qui ouvrent la voie à des remontées d'inflation.
- 5 Mais l'orthodoxie de la BCE et celle de la Commission ne font pas l'unanimité. Elles alimentent le débat, suscitent même des oppositions, alors que la croissance de la zone euro stagne. Les critiques viennent de tout côté. L'UEM ne cesse de baigner dans les doutes et les interrogations.
- 6 L'euro a mauvaise réputation parmi les consommateurs qui sont, par nature, plus sensibles aux hausses qu'aux baisses de prix. Un peu partout, il est accusé d'être à l'origine d'une poussée d'inflation. L'opinion est convaincue que l'introduction de l'euro a entraîné des hausses qui dépassent – et de beaucoup – celles enregistrées par les instituts de statistiques qui établissent le niveau général des prix. C'est même l'intégrité de ces instituts qui est mise en cause par les mauvais coucheurs.
- 7 En vérité, des analyses plus pointues font apparaître dans certains cas des hausses excessives qui accréditent la rumeur. Les arrondis ne sont pas seuls en cause. Des abus ont lieu. En outre, la sous-évaluation de quelques monnaies avant l'introduction de l'euro a entraîné des prix en euros quelque peu plus élevés. Mais dans l'ensemble, l'inflation reste contenue. L'euro cher, le « *teuro* », comme l'appellent les Allemands, de « *teuer* », cher, dans la langue de Goethe, ne résiste pas à l'examen des faits. « L'euro n'est pas un *teuro* » titre la *Neue Zürcher Zeitung* en juillet 2004.<sup>582</sup> La perception des consommateurs ne correspond pas au renchérissement réel.<sup>583</sup> Quelques abus ne font pas la règle. Les rumeurs sont infondées.
- 8 Est-ce le résultat de la politique menée par la Banque centrale européenne ? Il est clair que la lutte contre l'inflation, appuyée sur une politique très stricte des taux d'intérêt, influence le niveau des prix. Mais il n'est pas sûr qu'elle mette en cause la croissance, comme l'en accusent certains. « Il est tout de même frappant de constater la différence entre notre gestion et celle des Etats-Unis, sous l'éminente impulsion de M. Greenspan » déclare le président de la République française lors de son intervention télévisée du 14 juillet 2004.<sup>584</sup> C'est oublier un peu vite le corset qui emprisonne le président de la Banque centrale européenne. Disons-le : la BCE fait un parfait bouc émissaire.
- 9 De toute façon, le débat sur les taux est un peu théorique. Il n'est pas établi que les entreprises empruntent quand les taux d'intérêt sont bas. Le recours au crédit est plutôt dicté par des considérations, où les nécessités du moment ont leur part déterminante.
- 10 Mais peu importe ! La mission et la stratégie de la BCE ne font pas l'unanimité. D'une certaine façon, c'est devenu une constante de l'Europe monétaire. Il est vrai que les deux piliers, les deux critères plutôt techniques, dont tient compte la Banque centrale pour déterminer sa ligne de conduite, n'en facilitent pas la compréhension. Le premier concerne les indicateurs monétaires, comme l'agrégat M3, qui mesure la quantité de

monnaie en circulation ; le deuxième englobe des variables comme le niveau d'activité, l'indice des prix, les salaires. Faut-il alors simplifier le système en vue d'en améliorer le fonctionnement et l'intelligibilité ? C'est une des questions qui alimentent les controverses. De toute façon, pour citer Jean-François Mercier, « l'euro n'est pas un élixir ».<sup>585</sup> Et encore moins un élixir d'amour.

- 11 L'élargissement de l'*Euroland* est un autre défi qui comporte des aléas. En septembre 2003, les Suédois rejettent la participation à l'euro – contre l'avis du gouvernement et des milieux économiques. 56,1 % contre 41,8 % et 2,1 % de bulletins blancs. Ce n'est pas outre mesure étonnant. L'attachement à la souveraineté, à la couronne, à l'Etat social n'est pas tout. L'Europe est aussi en cause. Les réserves envers l'Union européenne – envers l'UEM en particulier – sont de notoriété publique. Et le mauvais état des finances publiques en Allemagne, en France et en Italie sert en quelque sorte de repoussoir. Pourquoi rejoindre un club qui ne respecte pas ses propres règles, alors que la Suède mène une politique budgétaire exemplaire ?
- 12 Très tôt, les règles du pacte de stabilité subissent des accrocs dans l'un ou l'autre membre – en France, en Allemagne, en Italie, au Portugal. Ce sont surtout les déficits publics qui éveillent l'alarme de Bruxelles. Les diminuer suppose une politique budgétaire plus restrictive. Comment l'obtenir en période de récession ? La réponse est plus politique qu'économique ou juridique. Sanctionner la France ou l'Allemagne ne va pas de soi. Dans les faits, c'est bien à un assouplissement du pacte que se rangent les Quinze. Mises en examen par la Commission, l'Allemagne et la France le prennent de très haut. Le pacte de stabilité prévoit un plafond de 3 %. Et l'Allemagne et la France dépassent ce plafond. Que faire ? La réponse est contenue dans le pacte : sanctionner les contrevenants. Mais cela n'est pas si simple. Sanctionner l'Irlande ne soulève pas des vagues. Mais sanctionner l'Allemagne et la France est une autre paire de manches. Et cette autre paire de manches tourne au désaveu de la Commission. L'Allemagne et la France font des efforts pour répondre aux objectifs du pacte. C'est suffisant, de leur point de vue, pour échapper au knout. Le 25 novembre 2003, le Conseil tranche. Contre l'avis de quatre Etats membres – l'Autriche, l'Espagne, la Finlande et les Pays-Bas – il suspend la procédure pour déficits excessifs lancée contre l'Allemagne et la France. Didier Reynders, le ministre belge des Finances, observe : « En Europe, il est évident que le poids économique et politique de certains Etats peut entraîner des traitements un peu particuliers. »<sup>586</sup> C'est tout dire sans le dire. « Six ans après son adoption, le Pacte de stabilité n'est plus qu'un tigre de papier » note *Libération* en novembre 2003.<sup>587</sup>
- 13 Le coup de force de Berlin et de Paris provoque des remous. Du côté de Bruxelles et de Francfort, les critiques fusent. Dans une déclaration, le président Prodi condamne sans équivoque l'attitude du Conseil. De son côté, la Banque centrale européenne n'est pas heureuse de la mesure et le fait savoir. Jean-Claude Trichet, qui a succédé à Wim Duisenberg en novembre 2003, met en garde contre toute réforme du pacte. Lors de sa première intervention devant la Commission du Parlement européen, il déclare que le Conseil des gouverneurs « regrette profondément la décision du Conseil ECOFIN de ne pas agir sur la base des recommandations de la Commission concernant la France et l'Allemagne. »<sup>588</sup> L'avenir est hypothéqué. « Les perspectives d'un euro stable se sont assombries » commente le journal *Die Welt*.<sup>589</sup> « La France et l'Allemagne font voler en éclat le pacte de stabilité » titre *Le Monde*.<sup>590</sup> Les positions de l'Allemagne et de la France font des heureux ailleurs. L'Italie, qui n'est pas plus orthodoxe en ce qui concerne la conduite des ses finances, joint sa voix aux deux autres. Silvio Berlusconi invite à la

révision du pacte de stabilité, en épingleant, au passage, la Commission, que préside son adversaire Romano Prodi. En mai 2004, le tir est groupé. Gordon Brown, Nicolas Sarkozy et Hans Eichel, ministres de l'économie ou/et des finances du Royaume-Uni, de France et d'Allemagne, dans un article commun que publie le *Financial Times*, recommandent un assouplissement des règles du jeu qu'ils jugent manifestement trop rigides.<sup>591</sup> A Londres, le pacte de stabilité – faut-il s'en étonner ? – est appelé « le pacte de stupidité. » Rigide. Impraticable. Nocif à l'économie. Voilà quelques épithètes qu'utilisent à son propos ses détracteurs. C'est flatteur en diable.

- 14 Mais la BCE compte aussi ses défenseurs. Quelques banquiers centraux voient d'un mauvais œil le relâchement de la discipline. C'est l'ouverture de la boîte de Pandore – selon l'expression de Jürgen Stark, vice-président de la Bundesbank.<sup>592</sup> La crédibilité de l'union monétaire repose sur le respect des critères retenus. Les réformer, c'est secouer les bases mêmes de l'entreprise.
- 15 Il est clair que le pacte se retrouve devant une épreuve de force qui met en cause l'union entre les Européens. Il n'existe ni entente sur le pacte ni accord sur les politiques économiques. Devant les aléas de la conjoncture, la désunion montre les limites de l'intégration. Et les écarts de croissance entre les Douze compliquent encore la maîtrise du dossier. Malgré l'introduction de la monnaie unique, d'importantes différences continuent de caractériser les économies de l'eurozone. Et donc d'importantes divergences. Balances commerciales. Niveaux des prix. Comportements des consommateurs. Taux de chômage. Evolution de la productivité. Où est, là-dedans, l'unité de l'eurozone ?
- 16 Finalement, le 13 janvier 2004, la Commission décide d'attaquer le Conseil des ministres devant la Cour de justice. La mesure est diversement appréciée. Est-ce la bonne manière de faire pour ramener les Etats au respect des règles qu'ils ont arrêtées d'un commun accord ? Quelque soit la réponse, le débat sur le pacte de stabilité est lancé – ou relancé. Diverses propositions sont formulées. Maintien tel quel. Assouplissement. Voir suppression. Ce qui est hors de question, c'est de renforcer les compétences de la Commission en la matière. De toute façon, comme le note la *Neue Zürcher Zeitung*, les médecins ne sont pas unis sur la thérapie.<sup>593</sup> Mais la voie qui se dessine est celle de l'adoucissement du pacte. « L'Union européenne envisage d'adoucir le pacte de stabilité pour les pays plus riches » titre *El País* en novembre 2004.<sup>594</sup>
- 17 Reste le cas de la Grèce. En soi, il est dramatique. Les analyses de la Commission font ressortir un déficit constamment supérieur – et souvent de loin – aux normes du pacte. 3,9 en 2000, 4,3 en 2001, 3,8 en 2002, 5,1 en 2003, 6,1 en 2004, alors qu'Athènes fait état de chiffres sensiblement inférieurs. Mais le cas est aussi scandaleux. La Grèce, sous le socialiste Constantin Simitis, a faussé ses comptes publics, entre 1997 et 1999, pour entrer dans la zone euro et, depuis 2000, pour échapper aux foudres de la Commission. Les pires irrégularités statistiques depuis le lancement de l'euro. Cela ressort clairement de deux enquêtes, l'une menée par les autorités grecques, l'autre par l'Office européen des statistiques. Ni les dépenses militaires importantes ni les dépenses des entreprises publiques n'ont été comptabilisées par les autorités de l'époque. La situation est inédite. Pas de sanction prévue en pareil cas, mais un recours possible devant la Cour de justice et le risque éventuel de perdre des fonds de cohésion.<sup>595</sup> Dans l'immédiat, les ministres de l'économie et des finances réunis à Bruxelles à la mi-novembre 2004 adoptent une position plutôt douce vis-à-vis d'Athènes.

- 18 A partir de mai 2004, dix nouveaux Etats membres sont concernés. Six d'entre eux sont dénoncés par la Commission. La République tchèque, Chypre, Malte, la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie. Les critères du pacte doivent être identiques pour tout le monde déclare à Bruxelles le commissaire européen Joaquin Almunia.<sup>596</sup> De fait, aucun d'entre eux n'est en mesure de respecter les normes de Maastricht.<sup>597</sup> L'*Euroland* n'est pas près de s'élargir : c'est seulement le 1<sup>er</sup> janvier 2007 que le premier des nouveaux adhérents – en l'occurrence la Slovénie – fera son entrée dans l'UEM.
- 19 Les controverses sont étendues à la Banque centrale européenne. Sa politique, son indépendance, son pouvoir, son statut. Tout n'est pas clair. Quelques questions sont restées dans l'ombre. La politique de change, par exemple. Qui la conduit ? Le Conseil des ministres ? La Banque centrale européenne ? Dans les faits, la Banque a pris le dessus sur le Conseil. Cela ne laisse pas indifférent ceux qui lui contestent sa toute-puissance. Les critiques sont plus ou moins justifiées. L'institut d'émission européen répond aux dispositions de Maastricht. Ni plus, ni moins. En face d'elle, point de gouvernement européen – mais douze gouvernements nationaux. La situation n'est pas près de changer.
- 20 Dans le projet de traité constitutionnel, les dispositions sur la coordination des politiques économiques de l'Europe sont limitées.<sup>598</sup> Et si elles sont limitées, c'est dû au refus des Etats de modifier les règles du jeu. Ainsi l'Allemagne, la France, l'Italie, la Grèce et la Pologne s'opposent en juin 2004 au renforcement des pouvoirs de la Commission en ce qui concerne le contrôle des déficits publics.<sup>599</sup> Est-ce si étonnant ? Somme toute, les cinq pays en question sont parmi ceux qui comptent les déficits budgétaires les plus élevés. La fiscalité continue de réclamer l'unanimité – sauf la TVA qui relève du domaine communautaire. Il en va de même du budget de l'Union européenne.
- 21 Après l'euro trop bas, voilà le temps de l'euro trop haut. Nouveaux doutes. Nouveaux débats. Les Européens ne savent comment réagir. Et donc ils ne réagissent pas. Dans l'immédiat, la BCE campe sur ses positions. Son président Jean-Claude Trichet repousse tout abaissement du taux. L'ennemi, ne cesse-t-il de dire, reste l'inflation. La politique monétaire européenne est de nouveau dans le collimateur. Axée sur la seule lutte contre la hausse des prix, elle est accusée de ne pas prendre en compte la croissance, alors même que la zone euro – et plus particulièrement l'Allemagne, la France, l'Italie – souffre d'anémie économique. Certains commentateurs évoquent une nouvelle crise monétaire. C'est sans doute aller trop loin. Les fluctuations du dollar résultent du régime du flottement qui a succédé, en 1973, à celui de la fixité des taux de change. Le marché dicte sa loi aux rapports de change. « Les grandes monnaies – en réalité le dollar et l'euro – flottent librement, et c'est très bien ainsi » commente l'économiste Charles Wyplosz en décembre 2004.<sup>600</sup> Mais, comme le note *Le Monde*, l'existence de l'euro atténue les effets des jeux de yo-yo sur les Etats membres.
- 22 Mais la hausse de l'euro met en cause les exportations européennes. Et donc la reprise. Beaucoup dénoncent les « conséquences catastrophiques » qui résultent de la chute du dollar. Comment alors l'enrayer ? En janvier 2004, les ministres de l'économie et des finances de la zone euro font état de leur inquiétude devant les fluctuations qui caractérisent les relations entre le dollar et l'euro. « Dans les circonstances actuelles, nous insistons particulièrement sur la stabilité et nous sommes préoccupés par les mouvements excessifs des taux de change. »<sup>601</sup> Comment alors répondre à la baisse du dollar ? Les moyens sont limités. Pas question d'intervenir sur les marchés faute d'un

- accord avec les Etats-Unis. Pas question de remettre en cause le flottement. Les Américains et les Européens sont divisés. Et les Européens sont divisés entre eux.
- 23 Faut-il alors renoncer à l'euro et réintroduire les monnaies nationales ? Le débat est ouvert en Italie, où il rencontre une résonance particulière. Silvio Berlusconi, qui n'aime pas l'euro, ne ménage pas ses critiques. Tout d'abord, il reproche à l'euro d'avoir provoqué la « chute de la demande privée ».<sup>602</sup> Ensuite, il voit dans l'introduction de l'euro un facteur d'inflation. Enfin, il regrette la disparition d'un instrument monétaire qui, dans le passé récent, a permis à l'Italie de relancer ses exportations par des dévaluations *de facto*. Quelques-uns de ses alliés vont plus loin. Ils réclament purement et simplement le retour à la lire. En juin 2005, deux ministres de la Lega du Nord, Roberto Calderoli et Roberto Maroni, font scandale en remettant en cause l'euro, le premier demandant le retour à la lire, le second l'introduction d'un système de double circulation euro-lire. Cela n'a pas de sens, répondent leurs adversaires. Et cela n'a pas de sens. L'euro n'est pas la cause de tout ce qui va mal dans le « beau pays ».
- 24 En Allemagne, les beaux principes n'ont plus cours devant la montée des déficits et l'aggravation de la situation économique. Comment enrayer les maux qui rongent le pays ? Le pacte de stabilité n'est plus en odeur de sainteté à Berlin. Le mot d'ordre est à sa refonte au nom de la croissance. Tant pis pour le pacte, si le prix à payer pour la reprise est le dérapage du budget. Voilà, en bref, la nouvelle position que défendent le chancelier Gerhard Schröder et le ministre Hans Eichel. En France, le point de vue est assez analogue. Les difficultés économiques, qu'il illustre un taux de chômage très élevé, légitiment une révision. Quelques premières mesures sont évoquées. Soustraction de dépenses d'investissement en matière de recherche et d'innovation au calcul du déficit public. Prise en compte des dépenses liées au vieillissement de la population. Moindre pression sur les Etats peu endettés. Prise en compte de la contribution nette des Etats membres au budget européen. Adoption de pactes de stabilité nationaux.<sup>603</sup> L'Allemagne et la France sont en flèche. Elles poussent en direction de la réforme du pacte. Chirac soutient Schröder qui soutient Chirac qui soutient Schröder. Tout cela est assez ironique. Les mêmes qui ont bataillé pour imposer le pacte le remettent en cause. Devant l'insuffisance de la croissance et la montée du chômage, les disciplines budgétaires prennent l'eau. L'augmentation des dépenses publiques en vue de répondre aux difficultés économiques rappelle la belle tenue du keynésianisme.
- 25 Cela ne va pas sans autre. Les Etats attachés aux critères montent aux barricades. Les critères restent les critères. Et ils légitiment le déclenchement des procédures, quand ils sont violés. « 3 %, c'est 3 % » déclare en février 2005 le ministre autrichien des finances Karl-Heinz Grasser.<sup>604</sup> Et les interventions des chefs d'Etat dans le débat accroissent encore leur irritation.
- 26 Autre enjeu auquel les Douze sont confrontés, l'élargissement de la zone euro est encore entouré d'incertitude. Trois nouveaux Etats membres, l'Estonie, la Lituanie et la Slovénie sont entrés dans le mécanisme de change qui représente une étape préliminaire à toute adhésion. Les autres restent réservés. Les raisons sont diverses. Non-accomplissement des critères de Maastricht. Conservation d'une politique monétaire comme instrument de politique économique. Mais la porte n'est pas fermée. En janvier 2007, c'est la Slovénie qui passe à l'euro. En juin de la même année, Chypre et Malte, qui répondent aux critères, font part de leur intention d'entrer dans le club.
- 27 L'union économique et monétaire est encore loin d'être achevée. C'est le volet économique qui reste bancal. L'absence de « gouvernance économique

communautaire » pour reprendre l'expression du Belge Guy Verhofstadt continue de compromettre la cohésion de la zone euro.<sup>605</sup> Mais voilà : le renforcement de l'Eurogroupe rencontre des résistances qui excluent toute avancée. Les Etats entendent conserver en la matière leur liberté et leur souveraineté. C'est ainsi que cohabitent de manière paradoxale une monnaie commune et des politiques économiques nationales qui varient d'un pays à l'autre.

---

## NOTES DE BAS DE PAGE

- 579.** *La Repubblica*, 22 octobre 2002.
- 580.** *El País*, 13 juillet 2002.
- 581.** *Le Monde*, 18 octobre 2002.
- 582.** *Neue Zürcher Zeitung*, 28 juillet 2004.
- 583.** Statistisches Bundesamt, Pressemitteilung, 27 juillet 2004.
- 584.** *Le Monde*, 16 juillet 2004.
- 585.** *Wall Street Journal*, 7 novembre 2002.
- 586.** *Le Temps*, 27 novembre 2003.
- 587.** *Libération*, 5 novembre 2003.
- 588.** Jean-Claude Trichet, Testimony before the Committee on Economic and Monetary Affairs of the European Parliament, 1<sup>er</sup> décembre 2003. Voir aussi *Börsen-Zeitung*, 2 décembre 2003.
- 589.** *Die Welt*, 2 décembre 2003.
- 590.** *Le Monde*, 26 novembre 2003.
- 591.** *Financial Times*, mai 2004.
- 592.** *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 18 janvier 2005.
- 593.** *Neue Zürcher Zeitung*, 4 décembre 2003.
- 594.** *El País*, 15 novembre 2004.
- 595.** *Financial Times*, 16 novembre 2004.
- 596.** *Bulletin quotidien Europe*, 6 mai 2004.
- 597.** *Le Monde*, 8 mars 2005.
- 598.** Projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe, titre III, chapitre II, Section 1 : la politique économique.
- 599.** *El País*, 12 juin 2004.
- 600.** Charles Wyplosz, « Les grandes monnaies flottent librement, et c'est très bien ainsi », in *Le Temps*, 6 décembre 2004.
- 601.** *Bulletin quotidien Europe*, 21 janvier 2004.
- 602.** *La Repubblica*, 15 novembre 2003.
- 603.** *Bulletin quotidien Europe*, 17 juin 2004.
- 604.** *Le Monde*, 19 février 2005.
- 605.** *Bulletin quotidien Europe*, 1<sup>er</sup> juin 2006.

# Conclusion

p. 201-210

---

- 1 Point d'Europe réellement intégrée sans union monétaire. Les raisons en sont autant économiques que politiques. La logique de l'unification commande l'instauration d'une politique monétaire commune, de manière à renforcer la cohésion et la stabilité de l'ensemble. Mais la commune reconnaissance de la nécessité est contrebalancée par des divergences sur la coordination des politiques économiques, l'harmonisation des régimes fiscaux et le renforcement des instances politiques. Et les discussions sont loin d'être closes.
- 2 L'idée d'une monnaie unique en Europe remonte aux débuts de la construction européenne. Elle est défendue au tournant des années quarante par nombre d'économistes et de financiers acquis à l'union de l'Europe.
- 3 Les rédacteurs du traité de Rome n'ont pas manqué d'aborder la collaboration en matière monétaire. Mais ils n'adoptent en définitive que des formules vagues, qui engagent à peu. L'article 105 du traité prévoit la promotion de la coordination des politiques économique et monétaire des Etats membres et la création d'un « comité monétaire de caractère consultatif » et l'article 107 invite les Etats membres à traiter leur politique en matière de taux de change « comme un problème d'intérêt commun » de manière à ne pas fausser gravement au sein de l'union douanière les conditions de concurrence entre les Six par des dévaluations excessives. Seule la politique commerciale relève de la Communauté. Les politiques économique, fiscale, monétaire, régionale sont du ressort des Etats.
- 4 De 1958 à 1969, l'intégration monétaire en reste au stade des simulacres. Le Conseil se borne à créer en 1964 un Comité des gouverneurs des banques centrales dépourvu, comme il se doit, de réelles compétences. Les sacro-saintes souverainetés nationales, en matière monétaire comme en d'autres matières, excluent toute percée unitaire.
- 5 Devant la montée des troubles monétaires, un virage s'esquisse en 1969. C'est à l'initiative du professeur Raymond Barre, vice-président de la Commission, qu'en février de nouvelles propositions sont formulées. Elles tendent à mieux assurer la concertation et le rapprochement des politiques économiques des Etats membres et, parallèlement, à amorcer une politique monétaire commune. En juillet, le plan Barre est entériné par le Conseil des ministres.

- 6 Lors du sommet de La Haye de décembre 1969, les chefs d'Etat et de gouvernement, qui cherchent à insuffler un nouvel élan à la construction européenne, vont encore plus loin : cédant en quelque sorte à un mouvement de surenchère, ils conviennent de l'élaboration « d'un plan par étapes au cours de l'année 1970 en vue de la création d'une union économique et monétaire ».
- 7 Toutefois, l'entente n'est qu'apparente. Les envolées rhétoriques cachent les divergences de doctrine. Alors que les Allemands font dépendre l'union monétaire de l'harmonisation des politiques économiques, les Français défendent la thèse inverse. Quant aux Néerlandais, ils font du renforcement des institutions communautaires, en particulier de la création d'un véritable exécutif européen, la condition de l'unification monétaire.
- 8 Dans le plan qu'il adresse à la Commission et au Conseil des ministres en 1970, le comité que préside Pierre Werner, le chef du gouvernement luxembourgeois, s'efforce de concilier les trois thèses allemande, française et néerlandaise ; il retient le principe d'une progression parallèle de la convergence des politiques économiques et de l'harmonisation monétaire et l'idée d'un transfert, à terme, de compétences réservées jusque-là aux Etats à des organes communautaires.
- 9 En mars 1971, le Conseil des ministres, saisi du rapport Werner, décide de mettre en place une union économique et monétaire selon un plan par étapes et d'assurer la liberté complète des mouvements de capitaux et la convertibilité totale des monnaies à des parités fixées de manière irrévocabile. Il invite encore les banques centrales à coordonner leurs politiques monétaires et à adopter des positions communes dans les différentes instances internationales spécialisées.
- 10 C'est au mois de février 1972 que naît, d'un accord entre les banques centrales des Six, le serpent monétaire européen, dont l'objectif est d'assurer une certaine stabilité monétaire au sein de la Communauté.
- 11 Cependant, les résultats ne sont pas à la hauteur des espérances. Dans un environnement monétaire et économique international perturbé, le système de contrôle des fluctuations monétaires est tiré à hue et à dia. Cacophonie entre les Neuf. Cascade de dévaluations. La désunion monétaire l'emporte sur l'unité. D'une certaine manière, c'est le triomphe du chacun pour soi.
- 12 Devant l'échec du serpent monétaire européen et le désappointement commun que suscite la politique de Washington indifférente à la dépréciation du dollar, le président Valéry Giscard d'Estaing et le chancelier Helmut Schmidt, contre l'avis de leurs experts, lancent à Copenhague, en avril 1978, l'idée d'un nouveau Système monétaire européen (SME) fondé sur une *European currency unit*, une unité monétaire européenne (l'écu), dont la valeur serait fixée à partir d'un panier constitué de différentes monnaies nationales.
- 13 C'est lors du Conseil européen des 5 et 6 décembre 1978 que sont adoptées les modalités de fonctionnement du SME. En mars 1979, le système entre en vigueur. Il instaure un régime de changes stables mais ajustables, de manière à favoriser les échanges entre partenaires et à lutter contre l'inflation. Une structure d'Europe monétaire à « géométrie variable » est mise en place. Libre aux Etats membres d'en être ou de ne pas en être. Concrètement, les Communautaires décident la fixation de taux de change autour d'un cours pivot rattaché à l'écu.

- 14 Les débuts du SME suscitent des sentiments mélangés. Moindres fluctuations mais ajustements périodiques de monnaies menacées qui attestent les tensions au sein du système. A partir de 1985, la situation, sous l'influence de la reprise économique, évolue plus favorablement. L'inflation diminue. Les taux d'intérêt et les taux de change entre les pays qui ont adhéré au système sont stabilisés et la coordination des politiques monétaires est en bonne voie.
- 15 Cependant, tout n'est pas encore rose. La longue absence du Royaume-Uni et de l'Espagne, la non-participation de la Grèce et du Portugal, l'échec du passage à la deuxième étape du SME et de la création du Fonds monétaire européen révèlent les limites de l'intégration monétaire.
- 16 Quant à l'écu, il a acquis insensiblement crédit et autorité malgré son statut un peu ambigu. Tandis que, comme réserve de liquidités et moyen de règlement dans le commerce international, son rôle reste secondaire, il est pleinement reconnu comme monnaie de compte et comme numéraire pour les opérations financières ; il s'impose de plus en plus dans la gestion de fortunes et dans le financement d'entreprises. Des obligations libellées en écus existent depuis quelques années. Il est désormais coté en permanence sur le marché des changes.
- 17 Alors ? Malgré ses limites, le SME, note Raymond Barre en 1984, est devenu « un instrument efficace au service de l'Union des pays de la Communauté : aussi bien pour la stabilité économique et monétaire qu'il tend à promouvoir au sein de la Communauté et au sein des relations monétaires internationales, que par le rôle que commence à jouer et que semble devoir de plus en plus jouer l'écu ».
- 18 A partir de 1985, les débats sur l'unification monétaire sont relancés. Dans l'Acte unique de 1986, les Douze évoquent la « capacité monétaire » de la Communauté, « la coopération en matière économique et monétaire (union économique et monétaire) », ils reconnaissent formellement le SME et l'écu et prévoient la libre circulation des capitaux et l'accroissement de la capacité monétaire de l'Europe dans la perspective de l'union économique et monétaire.
- 19 C'est en 1989 que sort le rapport sur l'union économique et monétaire dans la Communauté européenne, dit rapport Delors. En bref, il propose une unification monétaire en trois étapes : adhésion des douze monnaies au SME, renforcement du rôle du Comité des gouverneurs des banques centrales et promotion de l'écu tout d'abord ; puis entrée en vigueur, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1993, du nouveau traité instituant l'union économique et monétaire et la mise en place du système européen de banques centrales, chargé de la formulation et de l'application d'une politique monétaire commune ; enfin passage à des parités irrévocablement fixées, accompagné de l'attribution aux institutions communautaires de toutes les compétences économiques et monétaires prévues dans le nouveau traité, en particulier en matière de fixation de la politique de croissance de la monnaie, du crédit et des changes, sans oublier l'introduction d'une monnaie unique (l'écu).
- 20 Toutefois, le très ambitieux projet de Jacques Delors est loin de convaincre tous les Communautaires. Lors du Conseil européen de Madrid en juin 1989, des divergences de nature politique et technique sur l'Europe et l'union monétaire séparent les Douze. Clivage entre les libéraux et les dirigistes ; clivage encore – qui recoupe en partie le précédent – entre les partisans de la Confédération d'Etats, attachés à la souveraineté nationale, et les supranationalistes, acquis à des transferts de compétences, sinon de

souverainetés, à la Communauté. Collision entre les Britanniques, qui croient – ou prétendent croire – à la possibilité de concilier l'achèvement du marché unique avec des monnaies différentes, et les Français, qui associent étroitement l'achèvement du marché unique à une union monétaire appuyée sur une monnaie commune et voient dans l'unification monétaire la conséquence naturelle de la libéralisation des capitaux à l'intérieur de la Communauté européenne.

- 21 Au terme de débats acharnés, les Douze finissent par tomber d'accord sur une solution minimaliste qui laisse ouvert l'avenir de l'union monétaire. Accord sur l'entrée en vigueur de la première étape, dont le contenu reste dans le flou, et sur la convocation d'une conférence destinée à la mise au point du traité. Mais aucune référence à la suite. Les incertitudes, en matière de construction monétaire, demeurent entières.
- 22 La controverse reprend en automne 1989. Le 2 novembre, la Grande-Bretagne formule une contre-proposition où, à l'approche trop volontariste et administrative de Jacques Delors, est substituée une approche évolutive qui tient compte du jeu du marché et de la concurrence entre les monnaies. « Décider dès maintenant que l'union monétaire doit avoir une monnaie unique, déclare Madame Thatcher, exclut la possibilité de tout débat et ôte tout rôle au marché en faveur d'un plan central. »
- 23 Le 1<sup>er</sup> juillet 1990 débute la première phase de l'union économique et monétaire, qui est censée déboucher sur la participation – aux conditions usuelles – de tous les Etats membres au SME.
- 24 A Rome, en octobre 1990, onze chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté – le douzième, le Grec Andréas Papandréou, faisant en quelque sorte bande à part – fixent au 1<sup>er</sup> janvier 1994 la date de passage à la deuxième étape vers l'union économique et monétaire, à la condition toutefois que le grand marché intérieur soit réalisé d'ici là. « La Communauté aura une monnaie unique, un écu fort et stable, expression de son identité et de son unité. »
- 25 A la fin novembre 1990, le Comité des gouverneurs des banques centrales de la Communauté européenne présente un projet de statut du Système européen de banques centrales et de la Banque centrale européenne qui comporte, à la demande de l'Allemagne, des dispositions visant à garantir l'autonomie de la Banque centrale.
- 26 A la mi-décembre 1990, une conférence intergouvernementale, connue désormais sous le sigle de CIG, commence ses travaux à Rome en vue de réviser le traité de Rome et de mettre sur pied un traité sur l'union économique et monétaire d'ici décembre 1991.
- 27 La bataille continue. Des divergences sur la nature de l'Union et le calendrier sont apparues entre le Royaume-Uni et l'Allemagne d'un côté et les autres Etats-membres de l'autre. En juin 1990, le gouvernement britannique avait recommandé la création d'un Fonds monétaire européen et d'un écu « lourd », qui ne pourrait être dévalué par rapport aux monnaies de la Communauté européenne. En janvier 1991, il présente un projet de traité sur l'union économique et monétaire qui édulcore sensiblement les ambitions communautaires.
- 28 L'Allemagne n'est pas en reste. Sous l'influence du président de la Bundesbank, Karl-Otto Pöhl, elle émet des réserves sur le calendrier. Alors que la majorité des Etats de la Communauté et la Commission réclament la mise en place d'une Banque centrale européenne dès 1994, l'Allemagne plaide pour un report de quelques années. De son côté, le chancelier Kohl montre bien plus de circonspection qu'auparavant en matière d'union monétaire. Selon les économistes et financiers de Bonn, l'union monétaire

- suppose au préalable une discipline économique commune entre les Douze qui risque de faire défaut pendant encore longtemps. Ne mâchant ni ses réserves ni ses critiques, Hans Tietmeyer, le nouveau vice-président de la Bundesbank, déclare même publiquement en juillet 1991, qu'avec l'union monétaire, « l'Allemagne aurait beaucoup à perdre – c'est-à-dire une des plus performantes et une des meilleures constitutions monétaires du monde ».
- 29 L'intégration économique, en Europe, est encore loin d'être pleinement réalisée. Les politiques économiques sont conduites en ordre dispersé. Politique de dépenses publiques, lutte contre l'inflation, politique de la masse monétaire sont définies sans commun accord. Comment alors atteindre l'objectif d'une monnaie commune à défaut de rapprochement des performances économiques ?
- 30 En raison de la multiplicité des intérêts et des conceptions contradictoires, l'union monétaire se fait par des progrès successifs qui n'excluent jamais des pannes, des blocages. C'est un long et lent cheminement, quelquefois chaotique, souvent tortueux.
- 31 Que faire pour avancer dans l'union sans sacrifier la rigueur monétaire ? Soutenus par l'Allemagne et la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, qui assurent la présidence de la Communauté durant le second semestre de l'année 1991, proposent une solution qui limiterait l'entrée dans la troisième phase de l'unification aux pays répondant à quatre critères de base, à savoir un « degré élevé de stabilité des prix », un moindre déficit budgétaire, le maintien pendant deux ans de marges normales de fluctuation de change et un « rapprochement important de taux d'intérêt comparables par rapport à ceux des Etats membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix ». Le texte, qui contredit les déclarations communautaires antérieures, introduit, d'une certaine manière, une Europe monétaire à deux vitesses.
- 32 Or d'une pareille solution, un peu mortifiante, les Etats du Sud, directement visés, ne veulent pas. Le Portugal, l'Italie, la Grèce, tous pays qui souffrent de lourds déséquilibres économiques, y sont opposés. Lors du Conseil des ministres du 9 septembre 1991, le ministre italien des finances Guido Carli, soutenu en cela par Jacques Delors, le président de la Commission, dénonce dans les conditions de passage à la troisième étape une « procédure aberrante ».
- 33 Devant l'opposition des Etats du Sud, de la France et de la Commission, les Pays-Bas commencent à faire marche arrière. Mais les Allemands, opposés à tout laxisme envers l'Italie, maintiennent leur exigence de rigueur.
- 34 C'est dire que l'union monétaire n'est pas encore acquise. Mais, voulue par les milieux d'affaires et souhaitée, comme le montrent les sondages, par une grande majorité de citoyens, elle est en quelque sorte inscrite dans les nécessités et la logique de la construction communautaire. De toute manière, l'échéance de décembre 1991, selon la coutume communautaire, condamne les Douze à des progrès lents vers l'union.
- 35 Combien de tentatives de différer l'entrée dans la troisième phase, de revenir sur les critères, d'assouplir les conditions ! Mais la fermeté est au rendez-vous. Ni la Commission ni le Conseil ne flétrissent devant les pressions. L'entreprise est menée dans la plus stricte discipline de manière à lui donner toute la solidité voulue. Doutes et critiques ne cessent d'entourer la marche en avant de l'UEM à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Union européenne.
- 36 Malgré cela, la naissance de l'euro est bien au rendez-vous le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Ses avantages sont connus. Stabilité monétaire absolue. Transparence renforcée du marché

intérieur. Espace financier plus attractif. Rééquilibre des capacités d'influence des monnaies. Désormais, les entreprises nationales de la zone euro sont à l'abri des fluctuations des autres monnaies européennes ; elles sont aussi préservées des turbulences qu'entraînent les erreurs de politique économique et les vicissitudes intérieures des Etats.

- 37 Le débat sur le pacte de stabilité ne cesse d'alimenter la scène européenne. En août 2003, c'est le premier ministre français Jean-Pierre Raffarin qui défend à Bruxelles la primauté de la croissance et de l'emploi sur les déficits, alors que le président de la Commission Romano Prodi, sans exclure « la plus grande souplesse », déclare que la Commission n'a pas d'autre choix que d'appliquer les règles communes.<sup>606</sup>
- 38 Il reste beaucoup à faire. Les insuffisances de la zone euro invitent à des réformes. La monnaie ne met pas l'Europe à l'abri des fluctuations américaines. Et elle n'assure pas la relance de la croissance, qui reste inférieure à celle des Etats-Unis. Face à la Banque centrale européenne, l'Eurogroupe, formé des ministres de l'économie et des finances des douze Etats qui participent à la zone euro, n'est pas en mesure de mener une politique commune structurée et de constituer de facto un exécutif économique européen. La représentation externe de la zone euro reste compliquée. L'économique et le monétaire doivent encore trouver leur équilibre. Les marchés financiers ne sont pas encore unifiés. L'harmonisation fiscale et sociale est dans les limbes. L'assainissement des finances publiques n'est pas réalisé partout. L'excès de dépenses collectives continue d'hypothéquer la compétitivité européenne. Les politiques budgétaires demeurent nationales, même si des disciplines communes ont été introduites.
- 39 De plus l'Europe politique n'a pas encore trouvé de forme adéquate. L'Etat nation n'est plus ce qu'il était. Et l'Union européenne n'est pas encore ce qu'elle devrait être. Le déficit de cohésion continue à hypothéquer la marche des Européens vers plus de régulation. En octobre 2001, dans un appel intitulé « Réveillons l'Europe », douze anciens premiers ministres et dirigeants européens notent : « La plupart des progrès sont le fruit de décisions déjà anciennes. Depuis plusieurs années, l'Union est en panne d'élan et en quête d'identité parce qu'elle n'a plus de projet politique commun en dehors du grand élargissement. »<sup>607</sup>
- 40 L'euro met-il la zone à l'abri de tempêtes monétaires comme nombre de pays membres en ont connu par le passé ? La question n'est pas si simple à trancher.
- 41 De fait, les mouvements de yo-yo entre le dollar et l'euro remplacent en quelque sorte les fluctuations entre les monnaies européennes et le dollar d'avant. Les rapports entre l'euro et le dollar quant à eux restent soumis aux jeux du marché. La volatilité des deux devises n'est pas mise en cause.
- 42 Mais ce que l'euro a éliminé, ce sont les fluctuations entre les monnaies européennes.
- 43 Le but prioritaire de la politique monétaire, c'est la lutte contre l'inflation. Est-il atteint ? Les chiffres sont clairs. Depuis quelques années, la stabilité en la matière est acquise et reconnue. L'économiste allemande Renate Ohr observe que, depuis son lancement, l'euro peut mettre à son actif une stabilité des prix relativement haute, tout en relevant que la tendance concerne l'ensemble des pays industriels.<sup>608</sup> C'est un premier point. Le deuxième point concerne la stabilité monétaire. Dans l'Euroland, elle est acquise. Qui s'en plaint ? En terme de convergence, malgré l'absence de politique économique européenne, l'euro a facilité le rapprochement des conduites économiques nationales. En outre, il représente un moyen de puissance.

<sup>44</sup> L'euro est un formidable pari sur l'Europe. Prépare-t-il à plus d'intégration ? Un Etat sans monnaie est à peine pensable. Une monnaie sans Etat ne l'est pas beaucoup plus. La construction de l'avenir appelle de nouveaux avancements en vue d'asseoir l'Union européenne sur des bases encore plus solides.

---

## NOTES DE BAS DE PAGE

**606.** *Le Monde*, 29 août 2003.

**607.** *Le Temps*, 18 octobre 2001.

**608.** Renate Ohr, "Der Euro im Aufwind – hatten die Skeptiker Unrecht?", in *Neue Zürcher Zeitung*, 25/26 octobre 2003.

# Bibliographie

p. 211-217

---

## 1. Journaux, mémoires

- Andreotti, Giulio, *Diari 1976-1979. Gli anni de la solidarietà*, Milan, Rizzoli, 1981, 367 p.
- Andreotti, Giulio, *De (prima) Re Publica. Ricordi*, Milan, Rizzoli, 1996, 497 p.
- Attali, Jacques, *Verbatim*, 3 t., Paris, Fayard, 1993-1995.
- Barre Raymond, *Mémoire vivante. Entretien avec Jean-Michel Dijian*, Paris Flammarion, 2001, 281 p.
- Beyen, Jan W., *Het spel en de knikkers. Een kroniek van vijftig jaren*, Rotterdam, Ad. Donker, 1968, 304 p.
- Blankenhorn, Herbert, *Verständnis und Verständigung. Blätter eines politischen Tagebuchs 1949 bis 1979*, Francfort, Propyläen, 1980, 624 p.
- Brandt, Willy, *Begegnungen und Einsichten. Die Jahre 1960-1975*, Hamburg, Hoffmann und Campe, 1976, 655 p.
- Brandt, Willy, *Erinnerungen*. Francfort a. M., Propyläen, 1989, 512 p. : *Mémoires*, Paris, Albin Michel, 1990, 430 p.
- Brittan, Leon, *A Diet of Brussels. The Changing Face of Europe*, Londres, Little, Brown and Company, 2000, 211 p.
- Carli, Guido, *Cinquant'anni di vita italiana in collaborazione con Paolo Peluffo*, Bari, Rome, Editori Laterza, 1996, 479 p.
- Couve de Murville, Maurice, *Une politique étrangère 1958-1969*, Paris, Plon, 1971, 507 p.
- Delors, Jacques, *L'unité d'un homme. Entretiens avec Dominique Wolton*, Paris, Odile Jacob, 1994, 397 p.
- Delors, Jacques, *Mémoires*, Paris, Plon, 2004, 511 p.
- Emminger, Otmar, *D-Mark, Dollar, Währungskrisen. Erinnerungen eines ehemaligen Bundesbank-Präsidenten*, Stuttgart, DVA, 1986, 480 p.
- Fitzgerald, Garret, *All in a Life. An Autobiography*, Londres, Macmillan, 1992, 674 p.
- Froment-Meurice, Henri, *Vu du Quai. Mémoires 1945-1983*, Paris, Fayard, 1998, 691 p.

- Gaulle, Charles de, *Mémoires d'espoir*, t. I, *Le renouveau* (1958- 1962), 317 p., t. II, *L'effort* (1962), 224 p., Paris, Plon, 1970-1971.
- Giscard d'Estaing, Valéry, *Le pouvoir et la vie*, Paris, Compagnie 12, 1988, 403 p.
- Groeben, Hans von der, *Aufbaujahre der Europäischen Gemeinschaft. Das Ringen um den Gemeinsamen Markt und die Politische Union* (1958-1966), Baden-Baden, Nomos, 1982, 404 p.
- Groeben, Hans von der, *Deutschland und Europa in einem unruhigen Jahrhundert. Erlebnisse und Betrachtungen*, Baden- Baden, Nomos Verlag, 1995, 507 p.
- Hallstein, Walter, *Der unvollendete Bundesstaat. Europäische Erfahrungen und Erkenntnisse*, Düsseldorf, Econ, 1969, 283 p.
- Heath, Edward, *The Course of my Life. My Autobiography*, Londres, Hodder & Stroughton, 1998, 767 p.
- Jenkins, Roy, *European Diary 1977-1981*, Londres, Collins, 1989, 698 p.
- Jobert, Michel, *L'autre regard*, Paris, Grasset, 1976, 412 p.
- Johnson, Lyndon B., *The Vantage Point. Perspectives of the Presidency, 1963-1969*, Londres, Weidenfeld & Nicolson, 1972, 630 p.
- Kissinger, Henry, *White House Papers 1968-1973*, Londres, Weidenfeld & Nicolson, 1982, 1 521 p. ; *A la Maison blanche 1968-1973*, 2 t., Paris, Fayard, 1979, 1 594 p.
- Kohl, Helmut, *Erinnerungen*, Munich, Droemer, 2004, 2 vol.
- Lawson, Nigel, *The View from N° 11. Memoirs of a Tory Radical*, Londres, Bantam Press, 1992, 1119 p.
- Major, John, *The Autobiography*, Londres, HarperCollins, 1999, 790 p.
- Marjolin, Robert, *Le travail d'une vie. Mémoires 1911-1986*, Paris, Robert Laffont, 1986, 445 p.
- Monnet, Jean, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976, 643 p.
- Nixon, Richard, *The Memoirs of Richard Nixon*, New York, Simon & Schuster, 1990, 1 122 p.
- Rothschild, Robert, *Un phénix nommé Europe. Mémoires 1945-1995*, Bruxelles, 1997, 363 p.
- Rueff, Jacques, *Autobiographie*, Paris, Plon, 1977, 443 p.
- Schmidt, Helmut, *Menschen und Mächte*, Berlin, Siedler, 1987, 474 p.
- Schmidt, Helmut, *Die Deutschen und ihre Nachbarn. Menschen und Mächte II*, Berlin, Siedler, 1990, 592 p.
- Schmidt, Helmut, *Weggefährten. Erinnerungen und Reflexionen*, Berlin, Siedler, 1996, 575 p.
- Thatcher, Margaret, *The Downing Street Years*, New York, HarperCollins, 1993, 914 p.
- Van Lenne, Emile, *In de wereldeconomie. Herinneringen van een internationale Nederlander*, Lediden, Stenfert Kroese, 1991, 335 p.
- Werner, Pierre, *Itinéraires luxembourgeois et européens. Evolutions et souvenirs 1945-1985*, Luxembourg, Editions Saint-Paul, t. 2, 1992, 351 p.
- Wilson, Harold, *The Labour Government, 1964-1970. A Personal Record*, Londres, Weidenfeld & Nicolson, 1971, 1048 p.

## 2. Etudes, essais

- Aeschimann, Eric, Riche, Pascal, *La guerre de sept ans. Histoire secrète du franc fort 1989-1996*, Paris, Calmann-Lévy, 1996, 341 p.

- Allais, Maurice, *La crise mondiale d'aujourd'hui. Pour de profondes réformes des institutions financières et monétaires*, Paris, Editions Clément Juglar, 1999, 237 p.
- Ansiaux, Baron, Dessait, Michel, *Dossier pour l'histoire de l'Europe monétaire 1958-1973*, Bruxelles, Vander Nouwelarts, 1975, 173 p.
- Apel, Emmanuel, *European Monetary Integration 1958-2002*, Londres, Routledge, 1998, XV, 222 p.
- Arestis, Philip, Brown, Andrew, Sawyer, Malcolm C, *The Euro: Evolution and Prospects*, Northampton, Edward Elgar Pub., 2001, 152 p.
- Artus, Patrick, *L'euro et la Banque centrale européenne*, Paris, Economica, 2001, 124 p.
- Balleix-Banerjee, Corinne, *La France et la banque centrale européenne*, Paris, PUF, 1999, 357 p.
- Bandulet, Bruno, *Das Maastricht Dossier. Deutschland auf dem Weg in die dritte Währungsreform*, Munich, Wirtschaftsverlag Langen Müller/Herbig, 1993, 188 p.
- Begg, David, Hagen, Jürgen von, Wyplosz, Charles, Zimmerman, Klaus F. (sld. de), *EMU: Prospects and Challenges for the Euro*, Oxford, Blackwell, 1998, 351 p.
- Békerman, Gérard, Saint-Marc, Michèle, *L'écu*, Paris, PUF, 1991, 128 p.
- Bitsch, Marie-Thérèse, *Histoire de la construction européenne*, Bruxelles, Complexe, 1999, 357 p.
- Bourguinat, Henri, *Marché des changes et crises des monnaies*, Paris, Calmann-Lévy, 1972, 328 p.
- Bourguinat, Henri, *L'euro au défi du dollar. Essai sur la monnaie universelle*, Paris, Economica, 2001, 170 p.
- Breuss, Fritz, Hochreiter, Eduard (sld. de), *Challenges for Central Banks in an Enlarged EMU*, Vienne, Springer, 2005, 292 p.
- Breuss, Fritz (sld. de), *The Stability and Growth Pact. Experiences and Future Aspects*, Vienne, Springer, 2007, 261 p.
- Buti, Marco, Sapir, André (sld. de), *EMU and Economic Policy in Europe. The Challenge of the Early Years*, Cheltenham, Edward Elgar, 2002, 485 p.
- Butler, Michael, *Europe: More than a Continent*, Londres, Heinemann, 1986, 184 p.
- Byé, Maurice, Destanne de Bernis, Gérard, *Relations économiques internationales*, Paris, Dalloz, 1987, XXVI, 1 336 p.
- Cahen, Didier, *L'euro. Enjeux et modalités pratiques*, Paris, Editions d'Organisation, 1998, 461 p.
- Caravelis, G., *European Monetary Union*, Aldershot, Avebury-Gower Publishing, 1994, XIII, 303 p.
- Cocco, Marcello de, Giovannini, Alberto (sld. de), *A European Central Bank? Perspectives on Monetary Unification after Ten Years of the EMS*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, XVII, 371 p.
- Clendenning, E. Wayne, *The Euro-Dollar Market*, Oxford, Clarendon Press, 1970, XI, 235 p.
- Cloos, Jim, Reinesch, Gaston, Vignes, Daniel et Weyland, Joseph, *Le traité de Maastricht. Genèse, analyse, commentaires*, Bruxelles, Bruylants, 1993, 804 p.
- Cohen, Elie, *La tentation hexagonale. La souveraineté à l'épreuve de la mondialisation*, Paris, Fayard, 1996, 458 p.

- Dargens, André, Tomiche, Fernand, *L'or et son avenir*, Paris, Hachette, 1967, 192 p.
- De Grauwe, Paul, *Economics of Monetary Union*, Oxford, Oxford University Press, 2000, 243 p.
- Dehove, Mario, Mathis, Jean, *Le système monétaire international*, Paris, Dunod, 1986, 271 p.
- De Ruyt, Jean, *L'Acte unique européen*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1989, XV, 389 p.
- Dévoluy, Michel, *L'Europe monétaire : du SME à la monnaie unique*, Paris, Hachette, 1998, 160 p.
- Dévoluy, Michel, *La Banque centrale européenne*, Paris, PUF, 2000, 126 p.
- Dickhaus, Monika, *Die Bundesbank im westeuropäischen Wiederaufbau: Die internationale Währungspolitik der Bundesrepublik Deutschland 1948 bis 1958*, Munich, Oldenbourg Verlag, 1996, 286 p.
- Dinan, Desmond, *Ever Closer Union? An Introduction to the European Community*, Londres, Basingstoke, 1994, VIII, 533 p.
- Dyson, Kenneth, Featherstone, Kevin, *The Road to Maastricht. Negotiating Economic and Monetary Union*, Oxford, Oxford University Press, 1999, 859 p.
- Eichengreen, Barry, *Reconstructing Europe's Trade and Payments. The European Payments Union*, Manchester, Manchester University Press, XI, 1993, 147 p.
- Eichengreen, Barry, *European Monetary Unification. Theory, Practice, and Analysis*, Cambridge (Mass.) MIT Press, 1997, 349 p.
- Eijffinger, Sylvester, De Haan, Jakob, *European Monetary and Fiscal Policy*, Oxford, Oxford University Press, 2000, 199 p.
- Emerson, Michael, Huhne, Christopher, *L'ECU*, Paris, Economica, 1991, X, 207 p.
- Frattianni, Michele, Hagen, Jürgen von, *The European Monetary System and European Monetary Union*, Boulder, Westview Press, 1992, XV, 248 p.
- Fries, Fabrice, *Les grands débats européens*, Paris, Seuil, 1995, 529 p.
- Gaddum, Eckart, *Die deutsche Europapolitik in den 80er Jahren. Interessen, Konflikte und Entscheidungen der Regierung Kohl*, Paderborn, Ferdinand Schöningh, 1994, 404 p.
- Gardner, Richard N., *Sterling-Dollar Diplomacy in Current Perspective*, New York, Columbia University Press, 1980, 423 p.
- Garelli, François, *Pour une monnaie européenne*, Paris, Seuil, 1969, 157 p.
- Gerbet, Pierre, *La construction de l'Europe*, Paris, Imprimerie nationale, 1994, 559 p.
- Giovannini, Alberto, *The Debate on Money in Europe*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 1995, XI, 373 p.
- Goodhart, Charles, *The Evolution of Central Banks*, Cambridge (Mass.), MIT Press 1988, IX, 206 p.
- Grant, Charles, *Delors. Architecte de l'Europe*, Chêne-Bourg, Georg, 1995, 411 p.
- Gros, Daniel, Thygesen, Niels, *European Monetary Integration from the European Monetary System to Economic and Monetary Union*, Harlow, Longman, 1998, XIV, 574 p.
- Heisenberg, Dorothee, *The Mark of the Bundesbank: Germany's Role in European Monetary Cooperation*, Londres, Lynne Rienner, 1999, X, 214 p.
- Hirsch, Fred, *Money International*, Londres, Allen Lane, 1967, 443 p.

- Institut Charles de Gaulle, *De Gaulle et le service de l'Etat. Des collaborateurs du général témoignent*, Paris, 1977, 384 p.
- James, Harold, *International Monetary Cooperation since Bretton Woods*, Oxford, Oxford University Press, 1996, XVI, 742 p.
- Jurgensen, Philippe, *L'ECU. Naissance d'une monnaie*, Paris, Lattes, 1991, 345 p.
- Jurgensen, Philippe, *Le guide de l'euro pour tous*, Paris, Odile Jacob, 2001, 504 p.
- Kaplan, Jacobs J., Schleiminger, Günther, *The European Payments Union. Financial Diplomacy in the 1950's*, Oxford, Clarendon Press, 1989, 396 p.
- Kennedy, Ellen, *The Bundesbank, Germany's Central Bank in the International Monetary System*, Londres, Pinter, 1991, 134 p.
- Kindelberger, Charles, *Histoire financière de l'Europe occidentale*, Paris, Economica, 1990, 708 p.
- Kindleberger, Charles, *Histoire mondiale de la spéculation financière de 1700 à nos jours*, Paris, PAU, 341 p.
- Korkman, Sixten, *Economic Policy in the European Union*, Hounds-mills, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2005, 214 p.
- Küsters, H. J., Hofman, D., *Dokumente zur Deutschlands-politik*, Munich, Oldenbourg Verlag, 1998, 670 p.
- Layton, Christopher, *L'Europe et les investissements américains*, Paris, Gallimard, 1968, 255 p.
- Lepage, Henri, Wajsman, Patrick (sld. de), *Vingt économistes face à la crise*, Paris, Odile Jacob, 1999, 404 p.
- Lelart, Michel, *La construction monétaire européenne*, Paris, Dunod, 1994, IX, 252 p.
- Louis, Jean-Victor, *Vers un système européen de banques centrales. Projet de dispositions organiques*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1989, 315 p.
- Louis, Jean-Victor, *Du système monétaire européen à l'union monétaire*, Luxembourg, Commission des Communautés européennes, 1989, 67 p.
- Ludlow, Peter, *The Making of the European Monetary System. A Case Study of the Politics of the European Community*, Londres, Butterworth Scientific, 1992, XII, 319 p.
- Magnifico, Giovanni, *European Monetary Unification*, Londres, Macmillan, 1973, XVIII, 227 p.
- Marsh, David, *La Bundesbank, aux commandes de l'Europe*, Paris, Belin, 1993, 413 p.
- McNamara, Kathleen R., *The Currency of Ideas. Monetary Politics in the European Union*, Ithaca, Cornell University Press, 1998, XI, 185 p.
- Milesi, Gabriel, *Le roman de l'euro*, Paris, Hachette, 1998, 327 p.
- Milward, Alan S., *The Reconstruction of Western Europe, 1945-51*, Londres, Routledge, 1984, XXI, 527 p.
- Monti, Mario, *Il governo dell'economia e della moneta. Contributi per un 'Italia europea 1970-1992*, Milan, Longanesi, 1992, 631 p.
- Monti, Mario, *Intervista sull'Italia in Europa. A cura di Federico Rampini*, Bari, 1998, 211 p.
- Monti, Mario (sld. de), *The "New Inflation" and Monetary Policy*, Londres, Basingstoke, Macmillan, 1976, XVII, 307 p.

- Mosse, Robert, *Le système monétaire de Bretton Woods et les grands problèmes de l'après-guerre*, Paris, Sirey, 1948, 156 p.
- Olszak, Norbert, *Histoire des unions monétaires*, Paris, PUF, 1996, 128 p.
- Padoa-Schioppa, Tommaso, *Europe, monnaie et politique économique*, Bruxelles, Commission des Communautés européennes, 1985, 213 p.
- Paolazzi, Luca, *Euro. La nuova moneta europea*, Milan, Il Sole/24 Ore, 1997, 119 p.
- Pisani-Ferry Jean, Hefeker Carsten, Hallett A. J. Hughes, *The Political Economy of EMU: France, Germany and the UK*, Bruxelles, Centre for European Policy Studies, 1997, 103 p.
- Prate, Alain, *La France et sa monnaie. Essai sur les relations entre la Banque de France et les gouvernements*, Paris, Julliard, 1987, 299 p.
- Prate, Alain, *Quelle Europe ?*, Paris, Julliard, 1991, 438 p.
- Prate, Alain, *La France en Europe*, Paris, Economica, 1995, 367 p.
- Prodi, Romano, *Un'idea dell'Europa*, Bologne, Il Mulino, 1999, 147 p.
- Quattremer, Jean, Klau, Thomas, *Ces hommes qui ont fait l'euro. Querelles et ambitions européennes*, Paris, Pion, 1999, 376 p.
- Rabe, Stephan, Heuser, Simone, *Die Einführung des Euro-Bargeldes* 2002, Bonn, Bundesverband Oeffentlicher Banken Deutschlands, 2001, 229 p.
- Raimbault, Guy, *Le dictionnaire de l'euro*, Paris, Les Editions JV&DS, 1997, 246 p.
- Raymond, Robert, *L'unification monétaire de l'Europe*, Paris, PUF, 1993, 128 p.
- Riboud, Jacques, *Une monnaie pour l'Europe : l'eurostable*, Paris, Editions de la RPR 1975, 239 p.
- Riché, Pascal, Wyplosz, Charles, *L'union monétaire de l'Europe*, Paris, Seuil, 1993, 239 p.
- Rist, Marcel, *La Federal Reserve et les difficultés monétaires d'après-guerre 1945-1950*, Paris, Armand Colin, 1952, 365 p.
- Robson, Peter, *The Economies of International Integration*, Londres, George Allen & Unwin, 1984, XIII, 224 p.
- Scheller, Hanspeter K., *The European Central Bank. History, Role and Functions*, Francfort, European Central Bank, 2004, 227 p.
- Schor, Armand-Denis, *La monnaie unique*, Paris, PUF, 1995, 128 p.
- Schor, Armand-Denis, *Economie politique de l'euro*, Paris, La Documentation française, 1999, 174 p.
- Scitovsky, Tibor, *Economic Theory and Western European Integration*, Londres, George Allen and Unwin Ltd, 1958, 154 p.
- Secchi, Carlo, *Verso l'Euro. L'Unione Economica e Monetaria motore dell'Europa unita*, Venise, Marsilio, 1998, 143 p.
- Servais, Dominique, *Un espace financier européen*, Luxembourg, Commission européenne, 1995, 121 p.
- Shelton, Judy, *Money Meltdown. Restoring Order to the Global Currency System*, New York, The Free Press, 1994, 399 p.
- Silguy, Yves-Thibault de, *Le syndrome du diplodocus. Un nouveau souffle pour l'Europe*, Paris, Albin Michel, 1996, 253 p.
- Silguy, Yves-Thibault de, *L'euro*, Paris, Le Livre de Poche, 1998, 447 p.
- Simonnot, Philippe, *L'avenir du système monétaire*, Paris, Laffont, 1972, 292 p.

- Smits, René, *The European Central Bank. Institutional Aspects*, La Haye, Kluwer Law International, 1997, XXXVIII, 569 p.
- Steinherr, Alfred (sld. de), *30 Years of European Monetary Integration from the Werner Plan to EMU*, Londres, Longman, 1994, XII, 316 p.
- Taylor, Paul, *The European Union in the 1990's*, Oxford, Oxford University Press, 1996, 210 p.
- Tew, Brian, *The Evolution of the International Monetary System, 1945-1977*, Londres, Hutchinson, 1977, 254 p.
- Townsend, Malcolm, *The Euro and Economic and Monetary Union. An Historical, Institutional and Economic Description*, Londres, John Harper Publishing, 2007, 320 p.
- Triffin, Robert, *Europe and the Money Muddle: from Bilateralism to Near Convertibility, 1947-1956*, New Haven, Yale University Press, 1957, 351 p.
- Tsoukalis, Loukas, *The Politics and Economics of European Monetary Integration*, Londres, George Allen & Unwin, 1977, 192 p.
- Ungerer, Horst, *A Concise History of European Monetary Integration. From EPU to EMU*, Westport (Conn.), Quorum Books, 1997, XII, 339 p.
- Van Der Wee, Herman, *Histoire économique mondiale 1945-1990*, Louvain-la-Neuve, Academia, Duculot, 1990, 553 p.
- Vandormael, Armand, *Bretton Woods: Birth of a Monetary System*, Londres, Macmillan, 1978, 322 p.
- Vanthoor, Wim F. V., *European Monetary Union since 1848. A Political and Historical Analysis*, Cheltenham, Edward Elgar, 1996, XVI, 207 p.
- Vaubel, Roland, *Europa-Chauvinismus. Der Hochmut der Institutionen*, Munich, Universitas, 2001, 218 p.
- Wallace, Helen et Wallace, William (sld. de), *Policy-Making in the European Union*, Oxford, Oxford University Press, 1996, XXIX, 509 p.
- Ypersele, Jacques van, *Le système monétaire européen. Origines, fonctionnement et perspectives*, Bruxelles, Commission des Communautés européennes, 1988, 173 p.

# Index

p. 219-221

---

- Abs, Hermann J. : 36  
Albert, Michel : 82  
Allais, Maurice : 22  
Almunia, Joaquim : 195  
Andreotti, Giulio : 75, 85  
Aron, Raymond : 18  
Augstein, Rudolf : 178  
Aznar, José Maria : 125  
Balladur, Edouard : 107  
Bangemann, Martin : 94  
Barre, Raymond : 44, 46, 47, 48, 51, 52, 55, 56, 58, 106, 202, 204  
Barros Moura, José : 138  
Bergsten, Fred : 140  
Berlusconi, Silvio : 162, 193, 197  
Bernstein, Edward M. : 11  
Bevin, Ernest : 19  
Biedenkopf, Kurt : 129  
Bini Smaghi, Lorenzo : 183  
Birouste, Jacques : 163  
Blair, Tony : 187  
Blessing, Karl : 48  
Boissonnat, Jean : 185  
Bolkestein, Frits : 159  
Bonnefous, Edouard : 27  
Bonnet, Henri : 12  
Bourlanges, Jean-Louis : 140, 172

- Brandt, Willy : 49, 53
- Brittan, Samuel : 147
- Brown, Gordon : 187, 193
- Calderoli, Roberto : 197
- Carli, Guido : 50, 208
- Carmoy, Guy de : 28
- Chardonnet, Jean : 26
- Chevènement, Jean-Pierre : 179
- Chirac, Jacques : 120, 136, 137, 198
- Christophersen, Henning : 99, 100
- Churchill, Winston : 7, 8
- Ciampi, Carlo Azeglio : 142
- Clarke, Kenneth : 122
- Cockfield, Arthur : 87
- Connally, John : 60
- Connolly, Bernard : 122, 123
- Craxi, Bettino : 85
- Dahrendorf, Ralf : 117, 179
- D'Alema, Massimo : 138
- Dalton, Hugh : 16
- Debray, Regis : 130
- Delors, Jacques : 83, 88, 89, 90, 92, 93, 96, 99, 107, 111, 116, 205, 206, 208
- Delouvrier, Paul : 29
- Dini, Lamberto : 134
- Dornbusch, Rüdiger : 108
- Duisenberg, Wim : 68, 72, 126, 128, 136, 138, 139, 142, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 165, 170, 172, 175, 181, 182, 183, 188, 190, 193
- Duverger, Maurice : 95
- Eichel, Hans : 173, 193, 197
- Emminger, Otmar : 73
- Empel, Franz von : 186
- Erhard, Ludwig : 39
- Fernoy, Sylvie : 179
- Fontaine, Nicole : 163
- Fourcade, Jean-Pierre : 68
- Fralon, Jose-Alain : 67
- Friedman, Milton : 66, 131
- Garton Ash, Timothy : 118, 131
- Gaulle, Charles de : 35, 43, 45, 46, 49, 137
- Généreux, Jacques : 132

- Giordano, Mario : 178
- Giscard d'Estaing, Valéry : 48, 65, 69, 71, 72, 74, 86, 102, 203
- Gold, Joseph : 61
- Grasser, Karl-Heinz : 198
- Grauwe, Paul De : 117
- Green, Pauline : 137
- Greenspan, Alan : 149, 181, 191
- Guyot, Jean : 38
- Habermas, Jürgen : 130
- Harriman, Averell : 19
- Hayek, Friedrich von : 66
- Heilperin, Michael A. : 29
- Herz, Wilfried : 183
- Hollande, François : 170
- Issing, Otmar : 151
- Jenkins, Roy : 72, 73, 74, 76, 80
- Jospin, Lionel : 174
- Jouvenel, Bertrand de : 14
- Juncker, Jean-Claude : 134
- Kervyn de Lettenhove, Albert : 60
- Keynes, John Maynard : 9, 10, 12
- Kinkel, Klaus : 135
- Kinnock, Neil : 119
- Kissinger, Henry : 60, 62
- Klein, Lawrence : 131
- Kohl, Helmut : 84, 90, 93, 95, 98, 107, 113, 117, 120, 130, 135, 207
- Kosters, Wim : 129
- Krugman, Paul : 131
- Lafay, Gérard : 130
- Lafontaine, Oskar : 117, 135, 138, 146, 147
- Lambsdorff, Otto von : 152, 181
- Lamers, Karl : 107
- Lamfalussy, Alexandre : 109, 110, 116, 176, 177, 178
- Lamont, Norman : 100
- Lawson, Nigel : 93
- Legrenzi, Paolo : 163
- Leigh-Pemberton, Robin : 89
- Lennep, Emile van : 30
- Luns, Josef : 51
- Luzzatto, Gino : 21

- Malcolm, Noel : 118
- Marcovici-Cleja, Simon : 23
- Marjolin, Robert : 30, 41, 43
- Maroni, Roberto : 197
- Marsh, David : 131
- Marshall, George C. : 14, 15, 18, 65
- Martino, Antonio : 110, 163, 179
- Mayall, Rik : 187
- Maystadt, Philippe : 110
- McCreevy, Charlie : 172
- Mendes France, Pierre : 137
- Mercier, Jean-Francois : 192
- Michelis, Gianni De : 195
- Miller, Merton : 131
- Milward, Alan S. : 108
- Mitterand, François : 81, 83, 90, 100, 113, 116
- Monnet, Jean : 27, 30, 39, 40, 46, 48, 49, 50
- Monti, Mario : 92, 139
- Morgenthau, Henry : 8, 9
- Moscovici, Pierre : 168
- Mundeil, Robert : 66, 180
- Narjes, Karl-Heinz : 82
- Neumann, Manfred J. M. : 129
- Nixon, Richard : 59, 60, 61
- Noel, Emile : 111
- Nurske, Ragnar : 10
- Ohr, Renate : 129, 210
- Oort, Conrad : 72
- Ortoli, Francois-Xavier : 66, 70, 72, 73
- Padoa Schioppa, Tommaso : 171
- Pangalos, Theodore : 110
- Paolazzi, Luca : 129
- Papandreou, Andreas : 206
- Périgot, François : 95
- Perroux, François : 15
- Plessia, Radu : 22
- Pöhl, Karl Otto : 76, 80, 87, 91, 98, 100, 207
- Pompidou, Georges : III, 49, 50, 52, 55, 61
- Prodi, Romano : 125, 148, 161, 174, 189, 193, 209
- Prudhomme, Cécile : 180

- Raffarin, Jean-Pierre : 209
- Randzio-Plath, Christa : 143
- Remsperger, Hermann : 184
- Renouvin, Bertrand : 179
- Rey, Jean : 49
- Reynders, Didier : 165, 167, 168, 193
- Riccardi, Ferdinando : 131, 167
- Roche, David : 122
- Roosevelt, Franklin D. : 7, 8
- Rosa, Jean-Jacques : 131, 179
- Rueff, Jacques : 23
- Rumor, Mariano : 53
- Sakakibara, Eisuke : 152
- Salin, Pascal : 75, 95
- Sampaio, Jorge : 141, 142
- Samuelson, Paul : 108, 131
- Santer, Jacques : 85, 116, 125, 128, 129, 137, 140
- Sarkozy, Nicolas : 193
- Schäuble, Wolfgang : 130
- Schiller, Karl : 61
- Schmidt, Helmut : 64, 72, 74, 86, 203
- Schröder, Gerhard : 117, 129, 135, 197, 198
- Schuman, Robert : 19, 27
- Schütze, Walter : 85
- Scitovsky, Tibor : 30
- Séguin, Philippe : 113
- Sermon, Lucien : 25
- Silguy, Yves-Thibault de : 116, 119, 125, 128, 132, 133, 139
- Simitis, Constantin : 195
- Simonet, Henri : 72
- Sked, Alan : 113
- Skidelsky, Robert : 9, 164
- Solbes, Pedro : 149, 166, 172, 174, 187, 190
- Solow, Robert : 131
- Spaak, Paul-Henri : 31
- Starbatty, Joachim : 179
- Stark jürgen : 183, 194
- Stoiber, Edmund : 129
- Stürmer, Michael : 130
- Thatcher, Margaret : 83, 88, 92, 100, 206

- Tietmeyer, Hans : 98, 109, 114, 116, 117, 127, 136, 207  
Tinbergen, Jan : 67  
Tindemans, Leo : 68, 71  
Todd, Emmanuel : 130, 131  
Tour du Pin, Patrick de la : 140  
Tremonti, Giulio : 163  
Trichet, Jean-Claude : 136, 137, 152, 193, 196  
Triffin, Robert : 38, 40, 48, 49, 50, 73  
Uyl, Joop Den : 71  
Vaubel, Roland : 117, 129  
Védrine, Hubert : 137  
Verdu, Vicente : 152, 178  
Verhofstadt, Guy : 184, 199  
Waigel, Theo : 124, 125, 134, 135  
Walser, Martin : 178  
Walters, Alan : 122  
Welteke, Ernst : 182, 186  
Werner, Pierre : 40, 45, 50, 56, 57, 59, 73, 83, 89, 202  
White, Harry Dexter : 9, 10, 11  
Wigny, Pierre : 38  
Wogau, Karl von : 119  
Wolff, Salomon : 32  
Wyplosz, Charles : 151, 196  
Zalm, Gerrit : 126  
Zijlstra, Jelle : 44